

LES CHRONIQUES
ANCIENNES DU TOGO

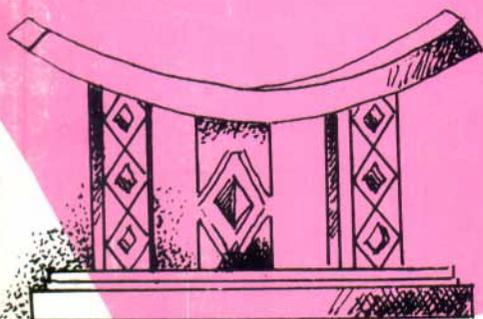
N° 2



FIO AGBANON II

HISTOIRE DE PETIT-POPO ET DU ROYAUME GUIN

(1934)



P. Ahyi

EDITIONS HAHO

KARTHALA

UNIVERSITE DU BENIN
(LOME)

ORSTOM

Les Chroniques Anciennes du Togo
n°2

FIO AGBANON II
(roi de Glidji de 1929 à 1972)

**HISTOIRE DE PETIT-POPO
ET DU ROYAUME GUIN**

(1934)

Texte présenté par N. L. GAYIBOR,
assisté de Y. MARGUERAT et de R. PAZZI

Lomé, 1991

KARTHALA
22-24, Bd. Arago 75013 Paris

EDITIONS HAHO
BP.378 Lomé-Togo

**Tous droits de traduction, de représentation, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.**

**No part of this book may be reproduced in any form, by print,
photoprint, microfilm, or any other means without written
permission from the publisher.**

Copyright © Éditions HAHO, Lomé, 1991

B.P. 378 LOMÉ

ISBN 2 - 906718 - 30 - 0

© ORSTOM, LOMÉ

AVANT - PROPOS

Dans le but d'offrir aux Togolais d'aujourd'hui les bases de leur mémoire écrite, les "Chroniques Anciennes du Togo" ont choisi de publier, pour leur deuxième ouvrage, un document d'histoire et d'ethnologie exceptionnel : le tout premier à avoir été écrit (directement en français) par un Togolais, en 1934.

La mise au point du texte (qu'il a fallu souvent retoucher dans le détail de la forme pour lui donner la clarté qu'exige le lecteur d'aujourd'hui) et son commentaire ont été faits par Nicoué Lodjou GAYIBOR, historien à l'Université du Bénin, à Lomé, avec la collaboration d'Yves MARGUERAT, du Centre ORSTOM de Lomé, pour la partie historique, et du R. P. Roberto PAZZI, missionnaire de l'ordre des Comboniens de Vérone, pour la partie anthropologique.

Ce texte est publié à un prix accessible à tous grâce à une importante aide financière de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Togo, que nous remercions ici.

Couverture de Paul AHYI.

Cartes et croquis dessinés par Yao AGBOGEE (ORSTOM).

Mise en page par la Direction des Affaires Académiques, de la Scolarité et de la Recherche Scientifique -UB.

Note sur les transcriptions

Pour transcrire un texte comme celui-ci, on peut hésiter entre reprendre intégralement les graphies employées par l'auteur en 1934, ou n'utiliser que les caractères phonétiques permettant seuls une transcription exacte des termes et noms propres de la langue guin. Plus satisfaisante pour le scientifique, cette dernière démarche rend la lecture beaucoup plus difficile pour le public des non spécialistes, auxquelles s'adresse d'abord cette collection.

On a donc les orthographes d'Agbanon II pour les noms de personnes (avec la difficulté qu'elles sont loin d'être cohérentes au fil du texte), celles des cartes officielles pour les noms de lieu, une transcription simplifiée pour les mots guin, avec orthographe phonétique (établie par Lébéné BOLOU-VI) en note infrapaginale.

En alphabet latin, on conviendra des prononciations suivantes:

u	=ou
â	=an (nasalisé)
j	=dj
s	=ss entre deux voyelles
uin	=in
w	=comme en anglais

PREFACE

Le "Mémoire sur l'histoire de Petit-Popo et du Peuple Guin(Mina) et étude rapide sur les moeurs et coutumes du peuple Guin" fut achevé en octobre 1934. Le roi Agbanon II avait entrepris cette oeuvre à la demande de la Commission d'études des coutumes du Togo. Cette commission, qui avait pour tâche de collecter le plus grand nombre possible d'informations sur l'histoire, les traditions, les us et coutumes des peuples coloniaux, afin d'aider l'Administration dans la conduite des affaires indigènes, suscita un certain nombre d'études intéressantes, malheureusement introuvables de nos jours. Tel est, par exemple, le cas de la traduction française de l'ouvrage fondamental du pasteur Spieth sur les Ewé ("Die Ewestämme", paru en 1906), traduction assurée par le regretté Chardet.

*
* *

Fio(1) Agbanon II, de son vrai nom Ambroise Kanyi Foley, est né à Glidji en 1898, au sein de la famille royale. Il fit ses études primaires à l'école allemande de Zébé jusqu'en 1914. Deux ans plus tard, il fut reçu au diplôme du cours complémentaire allemand de Lomé avec la mention : "In ganzen gut"(2).

(1) F15 : titre des rois en éwé.

(2) "Très bien".

Il entra alors dans la vie active et servit successivement à l'Ecole professionnelle et à la SCOA de Lomé, puis à la JOHN-WALKDEN du Dahomey et enfin, de 1926 à 1929, comme comptable de la Compagnie UNILEVER au Congo belge (3). En congé à Glidji en 1929, il fut alors choisi pour succéder au roi Huégbo, décédé depuis 1924.

Agbanon II milita activement dans les rangs des partis nationalistes qui luttèrent pour l'indépendance du Togo. Il fut élu député à l'Assemblée Représentative du Togo de 1946 à 1951, puis à l'Assemblée Nationale de la première République Togolaise (1960-1963), où il occupa le fauteuil de vice-président. Il s'éteignit le 23 février 1972, après quarante-trois ans de règne.

*

* *

L'ouvrage comporte deux parties : la première consacrée à l'histoire du peuple guin, la seconde qui relate certains aspects des coutumes de cette ethnie.

Pour écrire cet ouvrage, notre auteurs s'est servi de trois sources écrites. La plus importante est l'oeuvre d'un pasteur d'Accra, Carl Christian Reindorf: "The history of Gold Coast and Asante", parue à Bâle en 1895 (4). Agbanon II s'est abondamment inspiré de cet ouvrage, qu'il a parfois recopié littéralement pour combler les lacunes de la tradition orale. Il a utilisé ensuite outre les documents privés et les divers traités officiels, résultant des contacts des rois et chefs de Glidji et d'Aného avec les commerçants européens, au cours de la période du scramble colonial, en particulier pour rédiger le chapitre XII.

Pour retrouver les traditions orales, Agbanon II, fort jeune lui-même, n'a pu que s'entourer d'un aréopage d'anciens, les dépositaires de la mémoire collective. Mais celle-ci - tous les chercheurs de terrain en ont fait l'expérience - a en général autant de facettes que de locuteurs... Esprit clair et méthodique, chargé de rédiger une histoire sans ambiguïtés (et qu'il tenait à orienter dans un sens précis : toujours défendre la prépondérance morale de son peuple), le roi ne pouvait admettre trop de divergences. Il a donc reconstruit un récit d'une séduisante cohérence, apparemment sans faille, c'est-à-dire en fait réducteur, sans doute souvent extrapolé et, il faut le dire, parfois fort éloigné de la réalité quand on peut le comparer à d'autres traditions, comme celles du royaume d'Agbanakin (dont les prétentions à l'antériorité paraissent nettement mieux

(3) Actuel Zaïre.

(4) Réédition en fac-simile à Accra en 1966.

fondées que celles de Glidji) ou - encore plus ennuyeux pour l'historien d'aujourd'hui - aux irréfutables documents écrits des témoins oculaires européens, qui rendaient compte régulièrement à leurs commanditaires de tout ce qui se passait sur la côte et qui expliquait les fluctuations de leurs activités commerciales : les écarts se révèlent énormes.

Force est de constater que l'histoire présentée par Agbanon II, aujourd'hui largement intériorisée par le peuple guin, n'est en aucun cas à prendre pour parole d'Évangile... Mais ces distances prises avec la réalité, tout comme le souffle épique des récits de bataille et surtout le surnaturel qui vient baigner si familièrement la vie des grands hommes, donnent à certains de ces pages un authentique charme poétique: on y trouve le plaisir du conte, à défaut de la rigueur de l'histoire...

*
* *

Toute la première partie, celle qui concerne l'histoire, semble avoir été rédigée par le roi lui-même, ou ses collaborateurs. Il n'en va pas de même de la seconde, consacrée aux "us et coutumes" du pays guin, qui paraît avoir été composée -probablement à partir des informations fournies par Agbanon II et les siens- par une personne dont le style est nettement différent. Il est possible qu'elle ait été rédigée -ou du moins rassemblée- par un administrateur français en poste à Anécho dans les années 1930.

Cette hypothèse s'appuie sur le fait que nous avons retrouvé un article anonyme intitulé "Etude sur la famille indigène dans le cercle d'Anécho", qui reprend largement les éléments exposés dans cette seconde partie, article généralement attribué à un administrateur resté anonyme.

Le texte initial a été ici adapté, afin de le rendre plus lisible aux lecteurs d'aujourd'hui. Pour l'aérer, nous avons procédé à une nouvelle présentation, en précisant les différentes parties et en redécoupant les chapitres de façon plus logique. Des introductions partielles (en italiques) éclairent le contexte historique au début de chaque chapitre. Des cartes (dans le texte) et des croquis généalogiques (à la fin) permettront au lecteur peu familier de la région de se retrouver dans un récit qui, malgré les efforts de l'auteur pour exploiter les documents écrits, reste fondé sur les principes de la tradition orale.

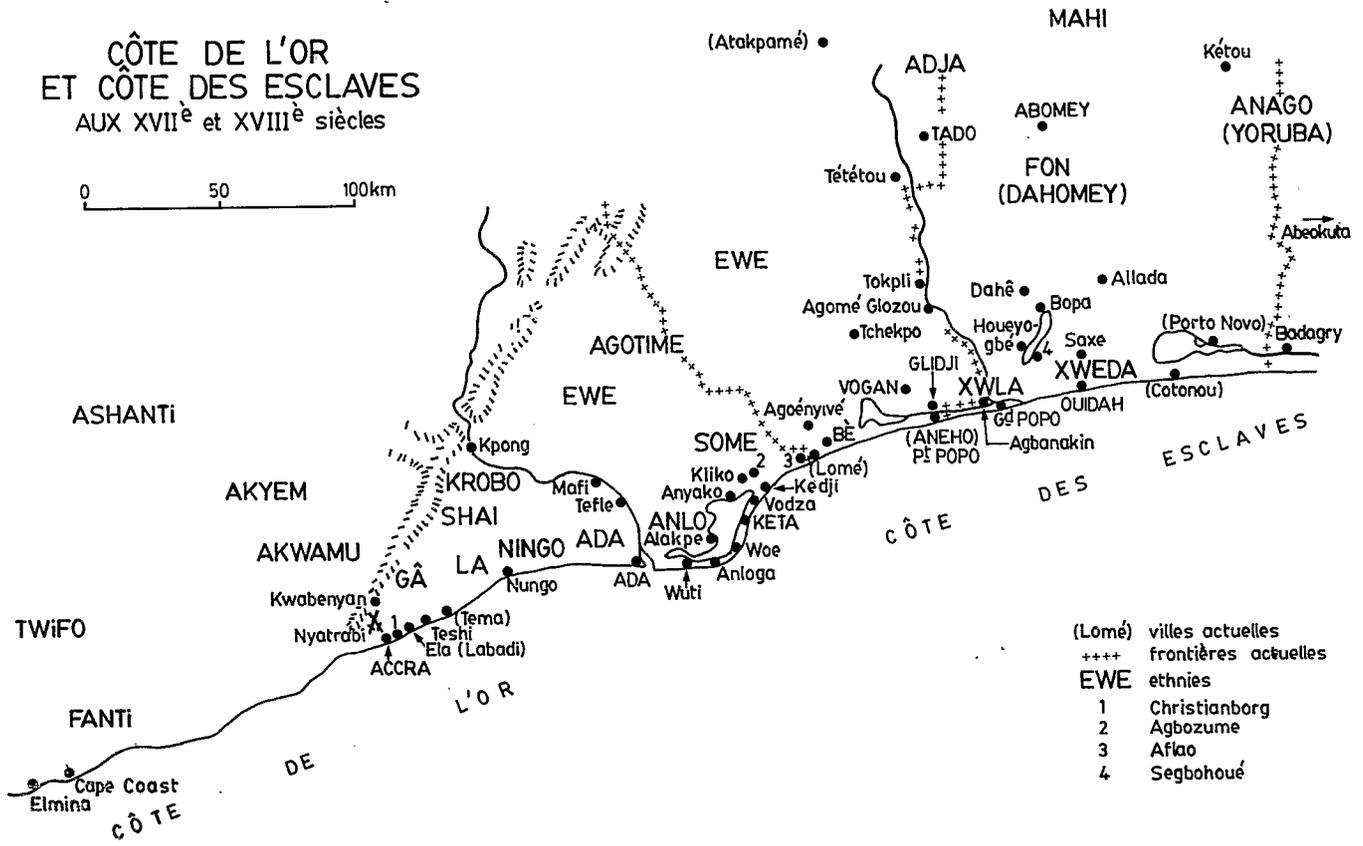
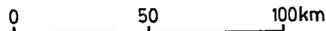
N. L. GAYIBOR

PREMIERE PARTIE

L'HISTOIRE

CÔTE DE L'OR ET CÔTE DES ESCLAVES

AUX XVII^e et XVIII^e siècles



- (Lomé) villes actuelles
- ++++ frontières actuelles
- EWE ethnies
- 1 Christianborg
- 2 Agbozume
- 3 Afiao
- 4 Segbohoulé

Carte 1

CHAPITRE I

FONDATION DE GLIDJI

Le récit des origines de Glidji nous oblige à plonger dans une histoire très complexe et très violente : celle de l'actuel Ghana entre le début du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e. En effet, les puissances navales européennes, mettant fin à près de 150 ans de monopole portugais, se bousculent alors sur la riche "Côte de l'Or" : leurs rivalités commerciales et leurs guerres s'emmêlent à celles des royaumes autochtones. Les armes à feu, importées en nombre croissant, permettent désormais à des Etats de mieux en mieux structurés de se dévorer les uns les autres en des guerres inexpiables. C'est finalement, à partir du milieu du XVIII^e siècle, le plus puissant -l'empire ashanti- qui dominera presque tout l'actuel Ghana, hormis la partie du littoral -le pays fanti- que défend énergiquement l'Angleterre. De l'ultime choc entre les deux impérialismes naîtra, en 1874, la colonie de Gold Coast.

Dans la région d'Accra, au contact des peuples de civilisation akan, matrilineaires (Akwamu, Akyem, Fanti, Ashanti), vivaient des groupes de tradition patrilinaire (Gâ (5), La(ou Ela), Ningo sur la côte, Shaï, Krobo dans l'intérieur). Les Gâ s'étaient précocement organisés en royaume autour d'Accra, un débouché majeur pour les grandes routes commerciales de l'intérieur, qui cheminaient le long des Monts Akwapim et de la Volta. Tenir ce très important centre commercial (où cohabitaient -non sans fréquents conflits- Anglais, Hollandais et Danois) donnait aux Gâ une telle suprématie sur les peuples situés plus à l'intérieur que ceux-ci, trop opprimés, se soulevèrent. Finalement, les Akwamu furent victorieux et submergèrent la côte vers 1680. C'est de

(5) C'est l'origine du mot "guin".

l'effondrement du royaume gâ qu'est né le peuple guin, et donc l'histoire de Glidji: une armée perdue va s'implanter dans le sud-est de l'actuel Togo, et y fonder une puissance nouvelle.

Au cours du règne d'Okai-Koi (ou Kankué) (6), 6ème roi (7) d'Accra (Gold Coast) s'éleva un conflit entre les Guin (8) (en fait les Gâ d'Accra) et les Akwamu, peuple tributaire d'Accra (9). A la suite de ce différend (10), ils se déclarèrent la guerre. Mais des chefs militaires guin complotèrent avec leurs homologues akwamu contre leur propre roi.

En raison du complot de ses généraux et maréchaux avec l'adversaire, le roi Kankué convoqua sa cour et lui dit : «Voulez-vous que je mette fin à

(6)Kankué ou Kanko est une altération en guin du prénom gâ Okai-Ko ou Okai-Kwei.

(7)Il est difficile d'établir avec exactitude la liste des rois d'Accra avant Okai-Kwei. La meilleure source en la matière est la thèse de l'historienne ghanéenne Irène Quaye-Odotei (1972). De ses recherches, il ressort la liste suivante : 1) Ayi Kushi : premier roi dont la tradition ait gardé le souvenir, 2) Ayité, 3) Niikor Nalai, 4) Mampong Okai. A la mort de ce dernier, sa femme Dode (Dodi) Akaibi assura la régence, 5) Okai-Kwei.

(8) Gâ et Akra sont des ethnonymes qui désignent la population habitant Accra et ses environs, alors que guin est appliqué aux émigrés gâ venus s'installer à Glidji. Comme toponyme, il reste utilisé, tout comme "Guingbo", pour désigner la ville d'Accra.

(9)Des différentes recherches menées par Wilks et Odotei, il ressort que le clan royal akwamu (Abrado), originaire du Twifo, serait venu s'installer au nord des frontières du royaume gâ avec l'assentiment des rois d'Accra, dont il demeura vassal jusqu'à sa révolte, dans le dernier quart du XVIIè siècle.

(10) Les causes réelles du conflit gâ-akwamu sont d'abord d'ordre économique. Le royaume gâ, installé sur la côte, voulait rester le seul bénéficiaire du commerce atlantique qui s'y faisait avec les marchands européens. C'est pour briser ce monopole que les Akwamu s'attaquèrent aux Gâ. Pour de plus amples détails, consulter Wilks, Odotei et Gayibor (voir bibliographie).

mes jours?». «Volontiers», répondit l'assemblée révoltée (11). Le souverain fit selon le vœu de la population, car il ne voulait pas être en proie à la honte (12). Ce fait se passa à Nyatrabi (district d'Accra), le 20 juin 1660 (13).

Après la mort du roi Kankué, l'une de ses soeurs aînée et deux princes, Foli Bebe (14) et Foli Hemadzro, prirent deux trônes, l'un en ivoire et l'autre en ébène incrusté d'or, et les apportèrent ici (15), lieu appelé *Tonu* (16) dans

(11) L'animosité des Gâ contre leur roi Okai-Kwei trouverait son origine dans la tyrannie de ce dernier. Dodi Akaibi, sa mère (figure légendaire du royaume gâ) régente du royaume, aurait été enterrée vivante dans un puits à cause de son despotisme. Pour venger sa mère, Okai-Kwei aurait juré de faire payer chèrement ce crime au peuple. De leur côté, lassés des exactions de ce tyran, les Gâ trouvèrent dans le conflit qui les opposait aux Akwamu l'occasion de s'en débarrasser. Ils s'allièrent donc secrètement aux Akwamu, leur promettant de ne tirer qu'avec des fusils chargés à blanc. L'issue de la bataille ne faisait donc de doute pour personne, sauf pour le roi.

(12) À l'issue de la bataille, Okai-Kwei réunit ses notables, les fustigea pour leur trahison et se donna la mort en les maudissant.

(13) Cette bataille n'eut certainement pas lieu le 20 juin 1660, mais plutôt en 1677. Cette méprise est due à Reindorf, l'historien traditionniste de la Gold Coast, qui avança cette date, sans doute sur la base d'une source erronée que nous ne connaissons pas. Il est, en tout cas, certain que Okai-Kwei n'était pas mort en 1660, ainsi que Reindorf le prétend, puisque ce roi signa le 18 août 1661 avec Jost Cramer, gouverneur de Fredericksborg (fort danois à l'est d'Accra), un contrat de cession du terrain devant servir à la construction de la forteresse de Christiansborg. Tous les rois et chefs de la région ont très tôt pris connaissance de l'ouvrage de Reindorf. Suivant un phénomène classique du *feed back*, ils y ont, par la suite, copié tout ce qui concerne leur propre histoire et le resservent comme "tradition orale" aux chercheurs qui viennent faire leurs enquêtes auprès d'eux.

(14) Foli Bebe était-il vraiment gâ ? Il ressort de nos recherches qu'il serait en réalité un prince akyem, peuple ennemi, lui aussi, des Akwamu, ayant pris parti pour ses alliés gâ après la destruction de la ville d'Ayawaso par les Akwamu en 1677. Son véritable nom semble avoir été Ofori Bembeneen, qui, altéré, donna en gâ Foli Bebe. Par ailleurs, l'auteur a oublié de mentionner ici un troisième personnage de sang royal: Amah Kpasssem, que l'on retrouvera plus loin.

(15) Glidji, dans l'esprit de l'auteur.

(16) Leur premier point d'installation sur la côte, que nous avons identifié à Tânu, près de Gumukopé.

l'idiome d'Accra, c'est-à-dire "lieu de refuge". Ils prirent une embarcation à voile et abordèrent la côte à Guinvé (17), entre Gumukopé et Nlessi, juste à l'emplacement actuel de Vodugbe. Ne trouvant pas l'endroit commode, ils marchèrent vers le nord à la rencontre d'un bras du lac Togo (appelé *Gbaga*). Ils traversèrent la lagune et s'installèrent sur l'autre rive. Ayant débarqué et explorant la contrée, ils arrivèrent au bord d'une mare appelée *Djaketu*; non loin de là, se trouvait un plateau, sur lequel ils élirent définitivement domicile en l'an 1663 (18).

Un chasseur nommé Adikpi (19), originaire de Woatsikope, près de Péda (Dahomey) (20), y avait alors construit un relais de chasse, dans lequel il séjournait lors de ses expéditions saisonnières.

Foli Bebe et sa suite fondèrent ainsi l'actuel Glidji. Son frère consanguin, Foli Hemadzro, prit les trônes et les cannes royales, et les cacha à Zewla, à six kilomètres de Glidji. Ces trônes sont toujours dans leur cachette à Zewla -étymologiquement : "Cède le pas et cache-toi", aujourd'hui Zowla (21). Foli Hemadzro demeura là-bas, près des trônes, mais venait assister aux grandes réunions à Glidji.

Foli Bebe et son frère Foli Hemadzro visitèrent Tado (22), seul royaume adja d'alors. Le roi de Tado (23) accueillit gentiment ces deux princes guin de la Côte de l'Or et ceux-ci, pour lui témoigner leur gratitude, lui firent beaucoup de dons. Le roi de Tado leur donna l'autorisation d'organiser leur royaume sur la côte(24).

(17) *Gèvé* "forêt des Guin". Les cérémonies d'intronisation des chefs de la région y ont encore lieu.

(18) Date fautive, puisque établie d'après les indications de Reindorf. Les premiers immigrants gâ n'ont pu atteindre la région de Glidji que vers 1680 (si l'on maintient un délai de trois ans entre le départ d'Accra et l'arrivée à Glidji).

(19) La plupart des traditions donnent à ce chasseur le nom d'Adikué.

(20) Aujourd'hui République du Bénin. Les *Xweda* ("Péda") sont les vrais autochtones du littoral.

(21) Une autre explication de Zowla serait "Le feu s'est caché" (le feu symbolisant les trônes, objets de culte).

(22) A 100 km au nord d'Aného, très vieux royaume, d'où sont originaires la plupart des peuples de la région (dont les *Xweda* -que les Européens appelleront Péda-, les *Xla* -Pla ou Popo-, les *Ewe* du Togo, les *Fon* du Bénin, etc.).

(23) Roi inconnu, la tradition, tant à Glidji qu'à Tado, n'ayant pas conservé le souvenir de cette rencontre.

(24) *Légitimation* qui n'est peut-être bien qu'une reconstruction idéologique a posteriori.

A leur retour, Foli Bebe épousa la princesse Dansi, originaire de Houe-Zafi, et Foli Hemadzro, lui aussi, épousa une autre princesse, nommée Houensi. Dansi eut pour enfant : Ekué Aho, Assiongbon Dandje, Ayifo, etc., et de Houensi naquirent Ekué Agbadje, Assiongbon Kotokolu, Bable, Notre langue est mêlée à celle parlée par les Adja de Tado, Hué, (25)...., patrie de nos grand'mères, car nos aïeux étaient venus seuls, sans femmes, d'Accra et avaient contracté mariage avec des femmes étrangères(26).

A Accra, la guerre n'était pas terminée, en dépit du suicide du roi Kankué. Les Guin d'Accra placèrent à la tête de leurs armées le prince Ashangmo (Assiongbon), fils d'Okai-Yayi (Kanyi-Ayayi), le grand-frère du feu roi Kankué. Ce général combattit vaillamment pendant vingt ans, sans parvenir à repousser les Akwamu, malgré sa bravoure. N'en pouvant plus d'efforts, Ashangmo réunit tous ses alliés, composés de diverses ethnies: Guin, Ela, gens de Nungo et de Gbugblan, et les conduisit ici, à Tonu, auprès de Foli Bebe et de Foli Hemadzro, en l'an 1680 (27).

Chemin faisant, un groupe prit le chemin de Tététou (28). Ashangmo et sa suite passèrent à Keta et emmenèrent avec eux les Anlo ou Keta (29).

(25) *Sous l'aspect linguistique, la naissance du dialecte des Guin est, en réalité plus complexe. A la suite des mariages entre des hommes parlant la langue gâ d'Accra et des femmes issues soit du lignage Aja de Tado, soit de la population Hwe, les fils ont appris surtout la langue de la mère, mais dans un milieu watsi et xwla qui a profondément influencé le nouveau dialecte, qui sera appelé "mina" par les Européens.*

(26) *C'est-à-dire du pays où ils arrivèrent.*

(27) *A la mort d'Okai-Kwei, tué au cours de l'offensive de 1677, la résistance gâ face aux envahisseurs akwamu, fut selon les lettres des commerçants et voyageurs européens de l'époque (Roemer, Dapper, Barbot), conduite par Offori "le Grand", fils d'Okai-Kwei, personnage distinct d'Offori "le Petit", simple général, le futur Foli Bebe. Notre auteur a manifestement copié ces informations dans Reindorf.*

(28) *Qu'advint-il de cette troupe qui prit le chemin de Tététou ? S'agit-il du Tététou situé sur l'axe Notsé - Tado ? Nous n'avons pu trouver aucune réponse satisfaisante à ces deux questions. Agbanon II a ici encore recopié Reindorf.*

(29) *La ville de Keta est habitée par des Anlo, branche sud-occidentale et maritime des Ewe. L'auteur veut sans doute dire que des Anlo d'Anloga (capitale des Anlo) et de Keta suivirent les fuyitifs dans leur exode.*

Ashangmo et sa suite rencontrèrent une troupe de guerriers dahoméens qui tourmentaient les habitants de Bè. Ils les battirent et les Dahoméens furent expulsés du territoire (30). Après cette bataille, une partie de l'armée d'Ashangmo resta à Bè, une autre alla s'installer à Agoènyivé et ses environs (31), mais les gens de Kpessi élirent domicile à Aflao (32).

Ashangmo et ses compagnons vinrent grossir Glidji. Quelques guerriers de Keta, notamment d'Agbozume (33), s'établirent avec les Guin à Glidji, tandis que Amégadje alla construire une cabane dans la brousse, à proximité de l'eau où venait boire le gibier. C'est là le début de Dégbénou (actuel faubourg d'Aného). Mais un vieux resta à Agladjoe avec sa suite.

Les hauts personnages anlo qui vinrent à Glidji avec le prince Ashangmo furent : Anakpan, Aba (34), Asu, Anyron et sa femme Zoli.

Anakpan se fixa définitivement à Glidji, et ses descendants forment aujourd'hui le quartier Agbétigome. Aba et sa suite restèrent longtemps à

(30) Il est peu probable que les fugitifs aient pu accomplir cet exploit. Une autre version, plus plausible dans l'état actuel de nos recherches, raconte que les Bè, alors alliés aux Fon, se seraient opposés au passage des fugitifs. Ceux-ci firent appel aux Anlo qui vinrent derechef les aider à briser l'hostilité des Bè et à continuer leur route jusqu'à Glidji. Le royaume fon, encore à ses débuts en cette fin du XVII^e siècle, n'a certainement pas pu avoir des alliés aussi loin qu'à Bè. Il s'agit donc probablement du royaume d'Allada. Une tradition de Bè (selon Kwakumé) parle d'une victoire sur les armées dahoméennes du côté de Kpogan, mais il s'agit sans doute d'évènements postérieurs : l'invasion dahoméenne de 1736-37.

(31) Nous n'avons aucune information nous permettant de confirmer ou d'infirmer cette installation à Agoènyivé (15 km au nord de Lomé).

(32) Il est peu probable qu'ils s'agisse des véritables Kpessi. Les Kpessi du Togo sont en effet les descendants de fugitifs akpem battus en 1764 par les Ashanti. A moins qu'il ne s'agisse du village de Kpessi sur l'axe Lomé-Aného. Quoi qu'il en soit, on devine combien est complexe le peuplement de ce littoral.

(33) Donc des Some. Il y a erreur, car le groupe des Some ne se constitua qu'à la fin du XVIII^e siècle, à la suite des conflits entre les Danois et les Anlo.

(34) Il est certain que Aba, notable de Woe, ne fit pas partie de cette vague (Djossavi, 1970).

Glidji (35), puis ils allèrent fonder le village de Badougbe-Keta. Asu, de son côté, construisit une cabane de chasse à l'ouest de Glidji ; c'est Assoukopé d'aujourd'hui.

Anyron passa quelque temps à Hatroloé, entre Zowla et Anfoin, pour faire la pêche. Plus tard, il quitta ce lieu pour fonder Anyronkopé et laissa sa femme Zoli dans la forêt au-delà d'Assoukopé, d'où elle partit pour créer Zalivé ("Zolive": "forêt de Zoli"), qui existe encore aujourd'hui. Elle y demeura avec ses enfants pour faire des poissons séchés.

Glidji s'agrandit donc avec l'installation des Gâ du groupe d'Ashangmo, et, par la suite, d'autres immigrants vinrent grossir le nombre des habitants.

Les deux premiers princes guin, Foli Bebe et Foli Hemadzro, étaient de caractère opposé: l'un calme et l'autre irascible. La population choisit pour diriger le pays Foli Bebe, le plus réfléchi et le plus sage. (36)

Afin d'étendre leur domaine, le roi Foli Bebe plaça successivement quelques immigrants en dehors de la cité pour créer Kouénou et Djankassé. Kouénou fut fondé par Asu Ayom, et Djankassé par Ayebuga Kpoku. Foli Bebe envoya une partie de ses hôtes s'établir à la frontière, sur une colline, à Nyineadu, près de Badougbe-Adjomé (37).

Amah Kpasssem, l'un des frères consanguins de Foli Bebe, venu avec le groupe d'Ashangmo, conquiert Anfoin. Deux des fils aînés de Foli Bebe,

(35) Les traditions de Badougbe ne font pas mention du séjour d'Aba à Glidji.

(36) Ces portraits de Foli Bebe et de Foli Hemadzro ressemblent de loin aux opinions de certains voyageurs anglais de la fin du XVII^e s. sur Ofori Grandy ("le Grand") et Ofori Pecanning("le Petit").

(37) Selon une autre tradition, rapportée par Gaba (1942), cette dispersion aboutissant à la création des villages autour de Glidji serait due à la discorde créée par les ambitions d'Assiongbon Dandje

Ekulé Aho et Kuessan, allèrent successivement fonder Aklakou (38) et Sivamé. Longtemps plus tard, Kodjo Kanli, neveu de Foli Bebe et officier réputé, coupa deux rôniers à l'est de Glidji et fonda à cet endroit le quartier "Agotivé"(39) d'Agouégan.

(38) Une autre tradition attribue la fondation d'Aklakou à Assiongbon Dandje sur son chemin de retour d'Abomey. Arrivé à cet endroit, il aurait remis sa dague dans son fourreau (Kakla-ku, déformé plus tard en Akla-ku), geste symbolisant la fin de sa lutte contre les Fon. Pour d'autres, Aklaku signifierait "la semence d'Accra", ce village ayant été fondé par des gens venus d'Accra.

(39) Agoti: palmier rônier, (e)ve: deux.

CHAPITRE II

ASSIONGBON DANDJE

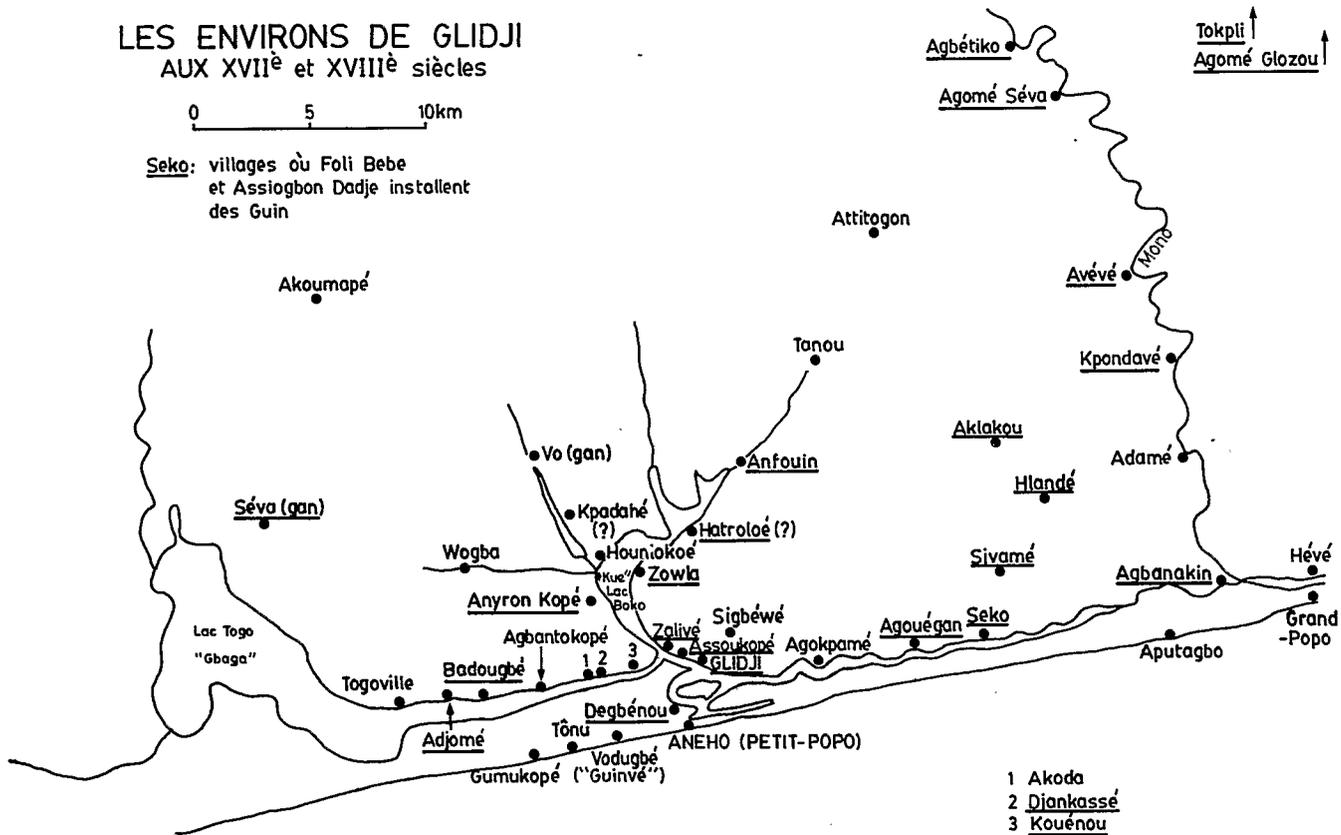
L'histoire se déplace maintenant à l'est de l'actuel Togo, où le royaume du Dahomey est en train de se constituer sous l'énergique autorité d'Agadja (1708-1740), quatrième roi d'Abomey. Celui-ci, de guerre en guerre, élargit son aire d'influence en visant principalement le sud, le littoral, pour avoir enfin, lui aussi, un accès direct au commerce atlantique

L'un des princes de Glidji, de ces soldats gâ à la dérive, va devenir, grâce à sa science de la guerre "moderne", l'un des principaux chefs militaires du roi Agadja, puis, après un théâtral changement de camp, l'un des dirigeants de la coalition qui réunit contre les ambitions d'Abomey tous les peuples de la côte, anciens (Xweda, Xwla) ou nouveaux (Guin). Finalement, le Dahomey établira son pouvoir sur le littoral aujourd'hui béninois, mais il ne pourra dépasser le Mono vers l'ouest, où les Guin s'enracinent définitivement.

LES ENVIRONS DE GLIDJI AUX XVII^e et XVIII^e siècles

0 5 10km

Seko: villages où Foli Bebe
et Assiogbon Dadje installent
des Guin



Carte 2

Le frère cadet d'Ekue Aho, Assiongbon Dandje (40), était un homme de haute taille et très prompt au combat. Sa bravoure et son humeur belliqueuse, dès son enfance, étaient légendaires.

Un jour, sa mère, Dansi, l'envoya dans son champ de haricots détruire les oiseaux et les rongeurs qui dévastaient la plantation. Arrivé au champ, Assiongbon aperçut une vieille femme qui cueillait des feuilles de haricots, un légume très estimé dans la région. D'une flèche, il tua cette malheureuse.. Affligés, les parents de la défunte se révoltèrent et assignèrent le meurtrier devant le tribunal public.

Le jugement rendu, Assiongbon Dandje dut payer une forte rançon afin de consoler la famille éplorée. Mais cette dernière le poursuivait encore. Il s'enfuit alors avec sa soeur Ayifo et se réfugia chez son frère aîné, Ekue Aho, à Aklakou.

En raison du grand mépris que les habitants de ce village témoignaient à son égard, Assiongbon Dandje se sauva à nouveau avec sa soeur Ayifo. Ils arrivèrent tous deux au Dahomey et logèrent chez le roi Agadja-Dossou, à Abomey (Dahomey)(41). Ce souverain épousa Ayifo et plaça Assiongbon Dandje à la tête des guerriers. L'intrépidité de celui-ci augmenta et il gagna une grande estime de son hôte.

Il remporta de nombreuses victoires et fut jaloux par les grands chefs militaires dahoméens qui, par des intrigues, cherchèrent vainement à faire périr le prince guin. Ces moyens sournois et hypocrites de la part de ses

(40) Le surnom de "Dandje" ou "Dandjin" de ce roi signifierait "chevelure rouge" (dadjin) parce qu'il aurait été roux ; pour certains, ce serait "serpent rouge" (dandjin), mais c'est très douteux (selon l'avis même d'Agbanon II, recueilli par le R.P. Pazzi).

(41) Une autre version rapporte que, un jour, les armées fon enlevèrent la princesse Ayifo sur un marché de la région xweda; elle fut conduite à Abomey, où elle fut remarquée par Agadja, qui la prit pour épouse. Assiongbon Dandje, absent de Glidji lors de cet événement, partit délivrer sa soeur. A Abomey, il s'engagea dans l'armée, où il se fit remarquer par son intelligence et sa bravoure. Il gravit ainsi rapidement les échelons et acquit le commandement d'une armée, à la tête de laquelle il s'illustra et devint si populaire que le roi en prit ombrage. Cette histoire est sans aucun doute assez véridique, car elle a été rapportée par Dalzel (1793). Il semble peu probable que Agbanon II ait eu connaissance de l'existence de l'ouvrage de Dalzel, pratiquement introuvable en Afrique dans les années 1930.

compagnons d'armes le découragèrent beaucoup. Il décida alors de s'en retourner à Glidji, son pays natal. Il confia son intention à sa soeur Ayifo qui, devenue mère, ne voulut plus suivre son frère et alla raconter son projet à son mari. Celui-ci complota avec sa femme Ayifo afin d'éliminer Assiongbon Dandje, s'il tenait toujours à le quitter. La réalisation de ce complot fut impossible : une soeur ne peut consciemment donner la mort à son frère. Assiongbon Dandje ajourna son projet, fit encore la guerre contre les Anago d'Abéokuta et de Kétou (42).

A) - Comment Assiongbon Dandje quitta Abomey

Les chefs militaires dahoméens, voyant la bravoure et les victoires d'Assiongbon Dandje, en furent jaloux et complotèrent contre lui, de concert avec le roi Agadja-Dossou. Pour se débarrasser de lui, le roi fit creuser un grand trou à la place qu'occupait Assiongbon Dandje dans l'assemblée, un trou dont l'ouverture fut masquée par des nattes : c'était un piège(43). Le roi invita Assiongbon Dandje, mais celui-ci ayant appris les intentions du souverain, refusa d'occuper sa place habituelle. Etonné, le roi l'interrogea. Il pria le roi de lui dire l'objet de son invitation. Le chien qui suivait Assiongbon Dandje s'avança, marcha sur les nattes et tomba dans le trou. Confus, le roi ordonna à Assiongbon Dandje d'aller attaquer à nouveau les Anago.

En ce moment, un homme appelé Ameladjadji ou Améga-Dadji, originaire de Bè et résidant à Pla (Grand-Popo), faisait le commerce entre le Dahomey et Glidji. Assiongbon Dandje et sa soeur firent la connaissance de cet homme à Abomey.

Un jour, alors que cet homme passait par Glidji, Dansi, mère d'Assiongbon Dandje, le pria de dire à ses enfants de rentrer, car leur vieux père, Foli Bebe, était mort. La commission fut faite et Assiongbon se décida à rentrer avec Améga-Dadji. Ils prirent leurs dispositions pour le départ. Assiongbon Dandje se présenta devant le roi et lui dit : «J'apprends qu'il y a un homme qui s'appelle *Ame-le-ada-dji* (c'est-à-dire : l'homme furieux, l'homme prêt au combat, qui ne se laisse pas faire). Permettez-moi de vous l'amener, car c'est vous seul, Oh ! roi du Dahomey, qui êtes digne de ce nom». Le roi y consentit et lui donna une forte armée. Ils partirent la nuit au son du tam-tam Ago (44). Ils furent bien loin avant que le roi ne s'aperçut

(42) *Anachronisme : les campagnes des Fon contre les villes yoruba ("nago") d'Abéokuta et de Kétou datent du XIX^e.s. (ainsi d'ailleurs que la fondation d'Abéokuta).*

(43) *Ce thème du piège creusé est assez fréquent dans les traditions de la région.*

(44) *Tam-tam de guerre.*

du subterfuge. Il fut très mécontent de ce que Assiongbon Dandje lui ait arraché un grand nombre de guerriers, et plus encore de sa fuite. Il dépêcha une autre armée à sa poursuite, pour le ramener. Pendant leur fuite, il arrivait des moments où Assiongbon Dandje s'envolait. Si l'armée traversait un banc de sable, il faisaient venir de petits oiseaux pour faire disparaître leurs traces aux yeux de l'ennemi. L'armée du roi du Dahomey, ne trouvant aucune trace de l'armée des fugitifs, prenait une autre direction. S'ils traversaient une brousse et que les ennemis les poursuivaient, Assiongbon Dandje faisait de sorte que des lianes entrelacées obstruaient tout passage derrière lui. Il put ainsi se débarrasser de ses ennemis.

En signe de reconnaissance, il se fit une obligation pour lui et ses descendants, de ne jamais tuer ou maltraiter ces oiseaux appelés *tintivi* ou *tekple-me-hevi* (45) et de ne jamais consommer le pain de maïs enveloppé de feuilles des lianes appelées *kasaka*.

A l'arrivée d'Assiongbon Dandje à Koufonou, il longea le lac Ahémé et arriva à Agbâto (Segbohoulé), où les gens d'Akodeha ou Houéyogbé (46) étaient venus les transporter avec leurs pirogues. Ayant remarqué que les pirogues étaient insuffisantes pour les passer tous en une seule traversée, Assiongbon Dandje vola à l'autre rive avec sa fanfare (appelée *akofe* (47)) et ses tambourins d'Ago. A la vue de ce prodige, les Peda, émerveillés, se rallièrent à sa cause (48). Ils le suivirent, avec leurs tam-tams et leurs massues, à Agbanakin, où Assiongbon Dandje planta un kapokier et prononça ces paroles : «*Ka djan wue nada, agbâ djinaka*», expression fon qui signifie mot à mot : «C'est la calebasse qui servira à préparer les mets et l'assiette à les contenir», ou encore : «C'est la louche qui servira à préparer et la calebasse à contenir», allusion qui veut dire : «Il est impossible à l'armée dahoméenne de me prendre ici où je suis arrivé maintenant, comme il l'est à la louche de servir à préparer les mets». Il laissa une partie de son armée

(45) *Il s'agit de l'oiseau-totem des Tugban, clan des rois de Glidji.*

(46) *Houéyogbé, nouvelle capitale des Xweda, fut fondée après 1727, date de la prise de Ouidah par Agadja.*

(47) *"Le trône".*

(48) *Allusion à la coalition guin-xwla-xweda contre Agadja après l'invasion de la côte de Ouidah par ce dernier. Assiongbon Dandje, ex-général d'Agadja et roi de Glidji, prit la tête de cette coalition et infligea plusieurs défaites aux Fon, jusqu'à sa mort en 1767, comme l'a noté Dalzel.*

sur place et baptisa le lieu "Agbanakin. '49).

En signe de reconnaissance envers son ami Améga-Dadji, qui l'avait suivi jusque-là, il le nomma roi d'Agbanakin sous le nom de Aholu Awussa (50). Assiongbon Dandje créa un marché qui a lieu tous les cinq jours et l'appela aussi Agbanakin.

Les Xweda de Ouidah (*Gléhoue*), émigrés sur les bords de la lagune à la suite des mauvais traitements que leur infligeaient les rois dahoméens, ont créé de petits villages jusqu'à Heve (Grand-Popo). Ils furent contents, reconnurent l'autorité du roi d'Agbanakin et se placèrent sous sa protection pour éviter les attaques des rois du Dahomey (51). Pour prouver la véracité de cette tradition, on peut voir que les vrais Pla portent trois tatouages, l'un sur le front, l'autre sur chaque pommette(52), appelés dans notre langage "agiguigua", signe expressif et incontestable que leur origine est Ouidah. Ils ne coupent pas les cheveux de leurs enfants et ne sont tatoués qu'au jour de leur présentation au principal fétiche *Ayali* de Ouidah, du quartier Zougbodji. On prépare de la bière de maïs et beaucoup de mets qu'ils offrent au fétiche, avant de coiffer et de tatouer le bébé.

Jusqu'à l'arrivée d'Assiongbon Dandje et de sa suite du Dahomey et à la création de Pla-Agbanakin, il n'y avait pas assez de monde à Gbeton, Kpogadji, Aputagbo pour qu'il y eût un chef. Aholu Awussa fut le premier roi qu'Assiongbon Dandje nomma.

(49) *Glidji a sans doute englobé Agbanakin dans sa sphère d'influence politique de 1735 (environ) jusqu'à la fin du siècle, c'est-à-dire au cours de la période d'apogée du Genyi, qui débute avec le règne d'Assiongbon Dandje et le leadership de Glidji dans le conflit qui opposait les populations côtières de la région à Agadja. Agbanakin, village xwla beaucoup plus ancien, n'a cependant pas été fondée par Assiongbon Dandje; ce qui transparait dans cette reconnaissance par Agbanon II qu'il y avait des villages antérieurs.*

(50) *Extension abusive de l'ambition de Glidji, contre laquelle s'élèvent d'ailleurs, avec raison, les souverains d'Agbanakin. La capitale historique et politique des Xwla a été fondée par les Xwla d'Adame bien avant Glidji.*

(51) *Allusion à l'alliance guin-xwla-xweda.*

(52) *N'y a-t-il pas ici une erreur ? Ce tatouage est-il celui des Xwla ou des Xweda ? Si c'est celui des Xwla, comment est-il dit «leur origine est Ouidah» ? Ou s'agit-il des anciens xwla de Kpatekoé, qui habitent aujourd'hui un quartier de Glexwe(Ouidah) ? Est-ce Zougbodji ? Difficile de répondre.*

B) - Les villes et villages créés par Assiongbon Dandje après son retour du Dahomey.

Après avoir fondé Agbanakin, Assiongbon Dandje se dirigea vers le nord-est et créa les villages suivants: Kpondavé, Avévé, Agomé-Glozou, Agomé-Seva, Agbétiko, et les autres petits villages du Mono jusqu'à Adabian, berceau de Tokpli. Dans chacun de ces villages, il installa quelques Peda et Fon et plaça à leur tête soit l'un de ses parents, soit l'un de ses fils (53), Aklakou n'était alors qu'un petit hameau qui venait d'être fondé par Ekue Aho, frère aîné d'Assiongbon Dandje; ce dernier y laissa quelques Peda et Fon, et créa un marché auquel il donna le nom de son ami intime Agbo en le nomma *Agbosime*, c'est-à-dire "marché d'Agbo" (54). A Aklakou, Assiongbon Dandje fit encore un prodige. Il coupa un bout assez long de *heti* (55), qu'il planta; ce *heti* poussa le jour même et porta des feuilles. Assiongbon Dandje prononça les paroles suivantes : «*Aklakou Gede*» : «Tous les villages ont planté un *heti* qui n'a jamais poussé, mais Aklaku Gede l'a planté et il a poussé le même jour». Le *heti* est un bois très dur avec des épines, qui ne peut jamais se reproduire par bouture.

Il laissa une partie de ses hommes à Hlandé et agrandit de la même façon le nombre des habitants d'Aklakou et de Sivamé, fondé par son frère consanguin Kuessan. C'est la raison pour laquelle, dans tous les villages du bord du Mono, se trouvent actuellement des Peda, des Fon dits Kota-Fon (56) et des Guin.

(53) Tous ces villages sont en réalité bien antérieurs aux Guin, qui les ont colonisés en y imposant un chef guin (d'où de violentes querelles de chefferie, qui, souvent, durent encore aujourd'hui).

(54) De l'avis des souverains d'Agbanakin, ce marché est appelé Agbossi "Marché d'Agbo", en souvenir de leur ancêtre Houesso Agbo, qui l'aurait créé sur le chemin de retour d'une bataille livrée contre les Gâ, longtemps avant la fondation de Glidji .

(55) Ils'agit du Fagaraxan togloïdes. Sur la place publique d'Aklakou se trouve un arbre que la légende identifie à celui planté par Assiongbon Dandje.

(56) En réalité, les Kotafon de la vallée du Mono constituent un groupe qui quitta sa patrie (la région de Tosso) pour se soustraire à la domination du Danhome, et s'établit dans la région du Ko, près du Mono, où les autochtones les nommèrent: Ko-ta-Fon, les Fon de la tête du Ko.

Entre temps, le roi Foli Bebe était mort à Glidji. Assiongbon Dandje revint à Glidji. Il fit les funérailles de feu son père, et grossit Glidji avec des fractions de son armée. Il créa des quartiers : il mit les Peda dans les quartiers Agodja et Toklo. Adjokpedji fut son propre quartier, où il vint habiter. Il choisit des hommes d'élite, qui construisirent leurs demeures tout autour de la maison royale, formant ainsi une fortification humaine, d'où le nom du quartier général : *Agbome*, signifiant étymologiquement *agbo*: "barrière", - *me* : "dedans".

Ce travail une fois achevé, il prit la couronne. Il créa un marché à Glidji, qu'il nomma Agbanakin, comme celui de Pla-Agbanakin. Ce marché a également lieu tous les cinq jours. Les trois marchés, créés par Assiongbon Dandje avaient lieu le même jour. Plus tard l'administration allemande changea le jour des marchés suivant le rythme de la semaine et ces trois marchés ont lieu maintenant tous les jeudis (57).

Quelques temps après son couronnement, Assiongbon Dandje fut encore poursuivi par les guerriers du roi Agadja-Dossou du Dahomey. Croyant qu'Assiongbon s'était réfugié à Accra, les guerriers dahoméens atteignirent la Volta, mais, ayant appris qu'il régnait à Glidji, ils firent demi-tour. Les Anlo, alliés des Guin, les combattirent à Kedji, près de l'embouchure de l'Amu (58).

Quand ils approchèrent de Glidji, Assiongbon Dandje les fit attaquer à Adaliakpo (Fantekomé), où une bonne partie de l'armée fon fut tuée.

Les autres prirent la fuite vers Grand-Popo, où Assiongbon Dandje fit ouvrir l'embouchure et les fit précipiter dans la mer. Un chef de guerre de Glidji, du quartier Toklo, appelé Hifo, accomplit un acte de bravoure remarquable pendant l'attaque : il saisit le chef principal dahoméen, appelé Gawu (59), qui était sous son parasol, et lui trancha la tête avec une brindille de paille, et fit enlever son siège par Zigga, son sous-chef de guerre. Tout ceci eut lieu à Grand-Popo et la place se nomme *Gawu-Logo* : "Jour de Gawu"; c'est la place où Gawu fut tué. Sa tête fut portée à Glidji et enterrée sur la place publique, où un arbre fruitier appelé *Fonyiti* (60) poussa après

(57) Phénomène général dans la région, que le passage d'un rythme traditionnel de 5 jours (4 de travail et 1 de marché) à la semaine moderne de 7 jours.

(58) Amu ou Amugan est l'hydronyme ewe du fleuve Volta.

(59) Gawu est le titre du général en chef des armées fon.

(60) Le *Vitex goniana*.

quelque temps. Cet arbre fut dénommé *Gawufonyiti*, indiquant l'endroit où le chef guerrier fon avait été enterré. L'armée d'Assiongbon Dandje fit prisonniers quatre chefs de guerre et deux simples soldats du Dahomey. Assiongbon Dandje fit écorcher le dos d'un soldat et couper une oreille du deuxième, puis les deux mutilés furent renvoyés au Dahomey. Ils devaient se montrer à Agadja-Dossou et lui raconter les péripéties de la guerre. Les quatre chefs de guerre eurent la tête tranchée et furent enterrés sur la place publique(61).

Assiongbon Dandje fit planter trois fromagers sur la place et, depuis l'endroit s'appelle *Huntitogomé* ("A l'ombre des trois fromagers"); c'est là que se tient la cour d'assises pour toute la région d'Aného (62).

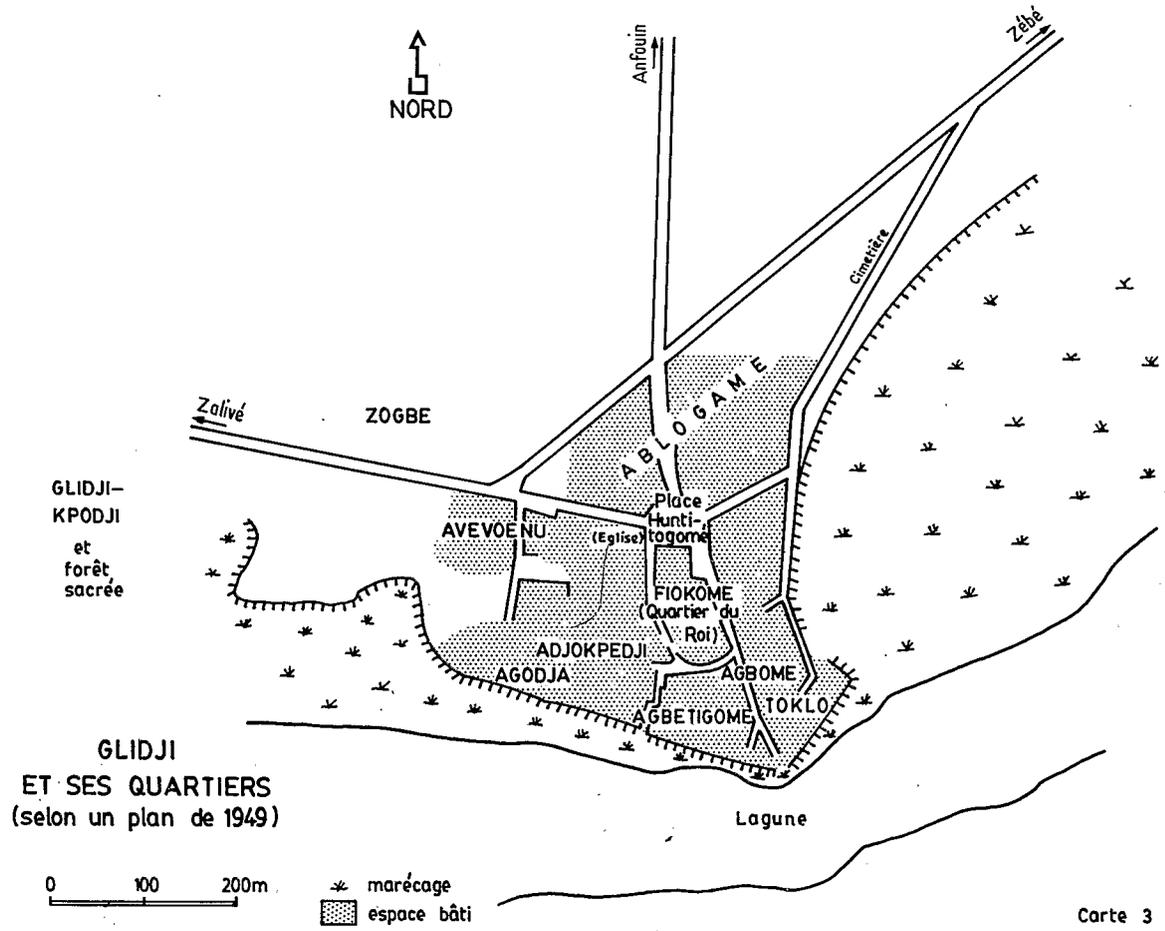
(61) Il s'agit là de quelques épisodes de la lutte entre le Danhome et la coalition dirigée par Assiongbon Dandje. Ce récit mélange cependant les péripéties de deux combats, confusion due à Reindorf, que notre auteur a recopié:

- Une première fois, en 1737, Agadja envoya une armée de 13 000 hommes contre Assiongbon Dandje. Cette armée atteignit Keta, où elle s'empara par trahison de la redoute hollandaise ; mais elle fut surprise et anéantie par le roi de Glidji sur le chemin du retour (Furley collection N44 (1731-1739): déclaration du soldat Steirmark).

- Le second affrontement eut lieu en pays xwla en 1753; il nous est décrit par Dalzel: «Pour prévenir à jamais les incursions des coalisés, Agadja prit la résolution de faire un effort sans précédent. En 1753, après la reddition de Badagry et une trêve avec les Mahi, il eut un instant de répit qu'il employa à mettre sur pied une formidable armée. Les armées fon se pourvurent de canots et entreprirent d'envahir le pays popo (=Pla, Xwla).

Dalzel prend cependant soin de noter que c'était là une manière de combattre qui ne leur était pas familière. Les Fon étaient en effet habitués à se battre sur la terre ferme et non sur l'eau, ni dans un territoire marécageux et truffé d'îles comme l'était le pays popo. Ce détail aura une grande importance sur l'issue de la bataille, car les Fon ne surent pas se tirer d'affaire dans ce milieu inconnu, donc hostile, et subirent une cuisante défaite. Dalzel raconte les circonstances de cette débâcle en ces termes: «Schampo (déformation d'Ashongmo, Assiongbon en guin), qui commandait les armées confédérées, faisant mine de prendre la fuite, encouragea les Fon à s'avancer. Ceux-ci s'enlisèrent peu à peu au milieu des marais, rivières et marécages, dans une région désolée, où les vivres vinrent bientôt à leur manquer. Ils avançaient pourtant avec courage, pensant amener l'ennemi à se découvrir; mais Schampo évitait toujours le combat et, avec ruse, les conduisit sur l'étroite bande de sable (qui sépare la mer de la lagune), où il leur coupa toute possibilité de retraite. Les Popo, encore tout frais, tirèrent sur les Fon alors à découvert... L'armée danhoméenne fut entièrement anéantie, à l'exception de vingt-quatre soldats que Schampo renvoya au Danhome pour apprendre la nouvelle du désastre à leur roi...»

(62) C'est-à-dire la plus haute instance judiciaire.



**GLIDJI
ET SES QUARTIERS**
(selon un plan de 1949)

Carte 3

Les chefs et notables *peda* qui avaient suivi Assiongbon Dandje à Glidji furent Hifo, Zigga, Flanconyi, avec son fils Djibom, le féticheur Togbahun et Hufon (63). Le chef Hifo s'installa à Toklo, au bord de la lagune et Zigga bâtit sa maison un peu plus loin, à l'endroit appelé aujourd'hui *Ziga-homé*. Flanconyi et ses compagnons s'établirent parmi les rôniers, et le quartier fut appelé *Agodja-Kponu*.

Hufon aussi s'établit vers Kpodji; son quartier est dénommé *Agodja-Glohome*. Le féticheur Togbahun et le chef de guerre étaient cousins; ils venaient de Houéyogbé avec Zigga. Togbahun plaça son fétiche *Montan-so* (tonnerre) dans le quartier Agodja-Glohome; le fétiche *Mitozo* (feu) du chef Hifo fut installé au quartier Toklo(64).

Nous avons vu plus haut qu'Assiongbon Dandje avait fait écorcher le dos à un soldat dahoméen, couper une oreille au second, et les avait envoyés au roi Agaja-Dossou pour lui rendre compte du combat. A cette occasion fut composé la chanson suivante par les deux mutilés au moment de leur départ de Glidji :

-Anie mayi hue dowoa, mananyi ehila ne woa so(65).

-Qu'irai-je faire chez moi ? Mieux vaut rester et me laisser dévorer par le lion.

C'est au cours de cette même guerre que les Pla et Guin composèrent cette chanson d'*Akpoka* :

-Gawu Gbaku Kponsu wokpe, se wo gbe atso mila do.

-Gawu et Kponsu s'affrontent. Gawu a été défait; quoique nous ayons perdu notre chef Kponsu, nous nous réjouissons de cette victoire.

En mémoire de leur regretté chef Kponsu, les Pla construisirent deux idoles (66) du nom des deux adversaires, Gawu et Kponsu, à Grand-Popo, derrière le village de Hévé, sur chacune des deux berges de la rivière Dotoémé, près du village de Zandji. Ces deux idoles existent encore et sont toujours adorés.

(63) Hufon, le roi *xweda*, s'est enfui dans la région de Geze après la prise de Saxe par les troupes d'Agadja en janvier 1726; il n'a certainement pas suivi Assiongbon Dandje jusqu'à Glidji; ou du moins, s'il l'a fait, il ne s'y est pas définitivement installé (à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme).

(64) Cette tradition est largement vérifiée à Glidji où il existe un quartier dénommé *Pédakomé*, le quartier des *Peda* (*Xweda*).

(65) La plupart des chants de guerre -devenus rituels- des Guin ont été composés en fon ou en *xwla* au XVIII^e siècle, après le retour d'Assiongbon Dandje d'Agbome. Les paroles en ont été déformées par les locuteurs guin, qui ne comprennent plus ni le fon, ni le *xwla* (dont les Hasinon -grands compositeurs- furent longtemps en vogue à Glidji). Elles sont donc à peu près incompréhensibles aujourd'hui.

(66) Expression évidemment très maladroite pour legba.

C'est une erreur de croire qu'Assiongbon Dandje s'était battu avec un roi du Dahomey dénommé Akpo. D'ailleurs le Dahomey n'a eu aucun roi de ce nom. Akpo en réalité, est un nom d'un gri-gri qui épargne des coups et les blessures, gri-gri possédé par les guerriers (67).

Assiongbon Dandje attaqua ensuite Dahê, village situé près de Bopa, au Dahomey. Au cours d'une première campagne, il dut se replier à cause de la faiblesse numérique de ses troupes. On raconte l'anecdote suivant à propos de la seconde attaque contre les Dahê :

Un jour, Assiongbon Dandje ordonna à l'une de ses épouses de lui préparer un bain chaud. Ayant attendu en vain son bain, il envoya demander à la femme la raison de ce manque d'empressement à le servir. Elle lui fit dire: «Le bain que j'ai préparé pour vous est aussi chaud que l'a été le fort de Dahê pour votre armée». Assiongbon Dandje s'en indigna et fit réunir ses guerriers à l'instant même. Il leur distribua munitions et provisions, les lança de nouveau sur Dahê . Pour punir cette femme de sa témérité et de son impolitesse, il lui fit porter sur la tête le pot de bain chaud et l'obligea à suivre l'armée jusqu'à ce que Dahê eût été conquis devant ses yeux.

Les habitants de Dahê formaient deux clans différents qui ne s'entendaient jamais. Ils furent tous deux emmenés en captivité à Glidji. Assiongbon Dandje les a divisés en deux groupes, dont le premier fut établi à Djankassé et le second à Badoughé-Adjomé, pour barrer la route aux bandits de Vo qui hantaient ce lieu autrefois. Le vieillard qui était là avec sa famille, avant l'arrivée des Dahê s'appelait Agbo, originaire d'Adangbe, venu ensemble avec les Guin. Un homme de Tchékpo, du nom de Tutu, vint chercher asile auprès du roi de Glidji, qui lui céda un terrain à Badoughé, à côté d'Agbo. Tutu avait amené beaucoup d'esclaves. Son neveu Sigbe, chasseur de profession, le suivit à Glidji et fonda plus tard le village de Sigbéhoué.

C'est en réponse à l'allusion de sa femme qu'Assiongbon Dandje plaça des hommes dans un village qu'il nomma Assahun-ko, qui signifie : «Quand tu apprends, il faut en douter»; c'est à dire que «Si tu apprenais que je suis vaincu par mes ennemis, il ne faudrait point le croire». Ce village est communément appelé aujourd'hui Séko.

(67) *Mise au point importante car, à la suite de Reindorf, Westermann (1935), s'appuyant sur quelques traditions, affirme que l'expédition dahoméenne de 1737 aurait été conduite par un souverain fon du nom d'Akpo.*

Ce fut pendant cette guerre que les gens de Dahé composèrent le chant de guerre suivant :

*-Ahwa e Anamu woa le Achanhue e, Agbin loku,
Ayonu nafki mi do, ahwa gble mine se do sobe me.*

-La guerre qu'Anamu (Assiongbon Dandje) dirigea contre le village d'Achanhue, même après la mort d'Agbin (Assiongbon Dandje), les Anago garderont le meilleur souvenir de lui. Si la guerre était perdue, nous l'aurions senti dans la détente de nos fusils (68).

C) - La mort d'Adikpi (ou Adikpui) et la conquête de Sévagan

Après avoir repoussé les Fon, Assiongbon Dandje fit connaître à toute la population son intention de faire décapiter Adikpi, chasseur venu de Ouatchikomé (près de Péda). Ce pauvre chasseur supplia en vain le roi. Il lui offrit plusieurs chapelets de perles précieuses, appelées *gblenti* et *esoe* (69), pour le prier d'épargner sa vie. Mais ce fut en vain. Le jour fixé, Adikpi fut amené à la place Aharanmatamé et décapité. Assiongbon Dandje fit cela parce qu'Adikpi sema le trouble et poussait certains habitants à la révolte(70).

Quelques temps après la mort d'Adikpi, les habitants de Séva(71) se révoltèrent contre leur chef Amegâ Atobian. Les vieux de Séva envoyèrent des émissaires demander à Assiongbon Dandje de faire la guerre contre le village, de s'en emparer pour qu'il devînt sien et que la paix y régnât. Le roi réunit son armée et la dirigea sur Séva. L'armée campa au bord de la lagune de Séva (72). En voyant cette troupe, les ennemis furent saisis de frayeur

(68) *Nous n'avons aucune information sur cette guerre. Dahé est un village de peuplement aja où, d'après Aja Kanumabu (l'actuel anyigbafio -roi- de Tado), se serait réfugié le clan des Awanu, ayant abandonné Tado à la suite d'une grave violation des tabous ancestraux. Anamu et Agbin sont deux surnoms (inexpliqués) d'Assiongbon Dandje, devenu un héros culturel dans toute la région.*

(69) *Variétés de perles très prisées dans la région.*

(70) *Adikué a dû disparaître bien avant le règne d'Assiongbon Dandjin, victime de la politique d'expansion territoriale des rois de Glidji. D'après une version rapportée par Gaba (1942), les rois de Glidji auraient édifié leur palais sur le tombeau de ce premier occupant du site de Glidji.*

(71) *Sévagan*

(72) *Le lac Togo*

et se sauvèrent derrière le village, sur la route d'Akoumapé, sur un plateau. L'armée attaqua pourtant ceux qui étaient demeurés dans le village. Ceux-ci se rendirent et promirent de ne plus jamais se soulever. Les vaincus durent offrir en guise de soumission des perles précieuses - un chapelet de *gblenti* et un chapelet d'*esoe* d'une longueur d'environ 5 à 6 mètres- et deux jeunes filles. Assiongbon Dandje réunit tout le village ce même jour et régla le litige entre la population et son chef Amégâ Atobian, avant de les quitter. Mais il laissa un détachement pour les surveiller jusqu'à ce que l'ordre et la paix absolue s'établissent. Il y a aujourd'hui à Séva un fromager témoin de la guerre d'Assiongbon Dandje, car ce fromager porte les traces des balles qui l'ont frappé. Le village de Séva passa dès lors sous la domination du roi de Glidji.

A cette époque, un homme originaire de Bè nommé Todje vint prendre asile auprès d'Anyron, qui lui céda un terrain à Kpadahê, entre Vogan et Hunlokoé. Todje et sa famille s'y établirent. Mais ils durent quitter Kpadahê par suite de leurs brigandages.

Un jour, un homme de Pla-Agbanakin, "frère de sang" d'Assiongbon Dandje, envoya sa femme enceinte au marché de Vogan. Elle s'arrêta à Kpadahê pour chercher du feu. Elle voyageait en pirogue. Tout à coup, les villageois de Kpadahê vinrent nombreux, ramassèrent les marchandises et se saisirent de la dame et du piroguier. Anyron fit connaître ces faits à Assiongbon Dandje.

Ce dernier se mit en colère et envoya un porte-canne prévenir les villageois de Kpadahê qu'il viendrait détruire leur village dans trois jours. Saisis de peur, les brigands libérèrent les voyageurs sur-le-champ et abandonnèrent le village. Quelques-uns se rendirent à Attitogon et Tanou, et d'autres à Aklakou-Hetchavi et Anfoin. Mais Todje se réfugia auprès du roi de Glidji, qui le confia à Foli Anyigbâ, petit-fils de Hemadzro à Zowla-Lanwoada. Foli Anyigbâ, à son tour, envoya Todje à son oncle Kablê, chasseur qui s'était installé sur la route de Zalivé à Zowla. Kablê, de concert avec Akoli Notsrô et Logosu, fils d'Anyron, nés de sa femme Zoli, firent don d'un terrain à Todjê pour qu'il y bâtisse sa maison. Ils dénommèrent cet endroit *Amedjoneku*, c'est-à-dire : "L'homme naît pour mourir".

D) - Immigrations successives des gens de la Côte de l'Or.

Lorsque le roi Kankué mourut à Accra et que ses fils et parents eurent apporté ici les deux principaux trônes, les cannes et les parures royales, toute la puissance du royaume d'Accra commença à décliner et, au moindre incident, les Accra émigraient vers Tonu, chez leurs parents.

(...)

(Suivent quelques pages directement reprises de Reindorf, sur d'obscures querelles dans les villages situés à l'est d'Accra, qui provoquent de nouvelles migrations vers le Togo. En fait, le flux de clans venant du pays gâ se prolongea probablement longtemps après la fondation de Glidji, sans doute jusqu'au XIX^e siècle).

CHAPITRE III

FONDATION D'ANEHO

Le petit royaume de Glidji, centré sur le bord septentrional de la lagune, a besoin d'un exutoire maritime direct pour ses exportations (ivoire, épice, esclaves ...) et ses importations (armes, poudre, alcools ...). Il s'ouvre donc aux flux commerciaux qui longent la côte (flux auxquels, on le notera, participent des Africains). Des immigrants fanti, venus de la Côte de l'Or s'installent sur la plage la plus proche de Glidji, refoulant plus ou moins brutalement les autochtones xwla. Telle est, au tout début du XVIII^e siècle, la naissance d'Aného (73), ou Petit-Popo.

La grande polygamie permet à tous ces clans (dont les deux chapitres précédents ont indiqué la grande diversité d'origine) de fusionner en multipliant les échanges matrimoniaux : bientôt tout le monde est le beau-frère ou le cousin de tout le monde, les liens familiaux servant de base aux échanges commerciaux. (Ce qui n'empêchera pas, au XIX^e siècle, les affrontements les plus violents).

(73) Que les Allemands écriront Anecho pour rendre le son rude "H", ce qui, prononcé à la française, n'a plus aucune signification.

Avant d'entrer dans l'histoire de la fondation d'Aného, ville bâtie sur la langue de terre située entre la mer et la lagune Gbaga (74), il est nécessaire que le lecteur sache qu'il existe un endroit particulier nommé *Aného*, d'où la ville tire son nom.

Les guerres incessantes des rois du Dahomey forçaient les habitants de Gléhoué (Ouidah) et de ses environs à émigrer vers les bords des lagunes et de la mer, où ils fondèrent des villages de pêcheurs. De même, les Pla (habitants de Grand-Popo) immigrèrent ici pendant le temps du roi Foli Bebe. Les femmes de Glidji allaient leur vendre des vivres et nommèrent cette réunion de huttes : *Plavi-Ho* (75), c'est-à-dire "Huttes des Pla". A part Plaviho, tout le reste d'Aného était inhabité, sauf Dégbenou. A cette époque-là les voiliers portugais passaient pour aller à Lagos (76).

Un jour, ils virent une lumière sur la plage, et ils s'arrêtèrent pour s'approvisionner en vivres. Des Ané (gens d'Elmina) (77) et des crewmen(78) faisaient partie de l'équipage. Ils demandèrent s'il existait un village dans les environs. Les Pla leur indiquèrent Glidji, situé à l'autre côté de la lagune Gbaga, sur un coteau, et les conduisirent auprès du chef de Glidji, qui leur fit vendre des vivres. A cette époque, on pratiquait le troc. Les principales marchandises que ces voiliers achetaient étaient : l'ivoire, le piment (79) et les esclaves. Foli Bebe était encore vivant. Il demanda le nom du chef de l'équipe. On lui répondit qu'il s'appelait Kwam. Revenus à bord, ils racontèrent à Kwam tout ce qu'ils avaient vu, comment le roi Foli Bebe les avait bien reçus et son désir de faire sa connaissance.

A son tour, Kwam débarqua avec ses compagnons et visita le roi, avec qui il conversa en langue gâ d'Accra. Il promit au roi de faire escale régulièrement, comme il avait coutume de le faire dans d'autres ports, s'il pouvait trouver sur cette partie de la côte du piment, de l'ivoire et des esclaves.

(74) En fait un bras de lagune reliant le lac Togo à la basse vallée du Mono.

(75) *Plavi-Ho* ou *Xwlvavixo* existait en réalité bien avant la fondation de Glidji.

(76) Le seul bon port (où la lagune s'ouvre sur la mer) entre les estuaires de la Volta et du Niger, donc centre commercial majeur de la région.

(77) A l'ouest du Ghana. Ce sont des Fanti (ou des Efutu), matrilinéaires, excellents marins et commerçants.

(78) Marins de l'ethnie Krou (d'où le jeu de mots sur l'anglais "crew" équipage), recrutés sur le littoral aujourd'hui libérien et ivoirien.

(79) En fait surtout le poivre local, appelé "malaguette".

Sur la réponse positive du roi, Kwam retourna à bord et en rendit compte à son capitaine, qui vint voir Foli Bebe et s'arrangea avec lui avant son départ pour le Brésil (80). Au retour du voilier du Brésil, le roi Foli Bebe ordonna aux Pla de Plaviho de hisser sur la plage un fanion blanc pour héler le bateau, afin de vendre les marchandises qu'il leur réservait. Le bateau s'arrêta. Le marché une fois conclu, le capitaine lui fit cadeau d'étoffes d'Europe, de velours, de soie et de rhum. Une sorte de relation d'amitié se noua ainsi. En raison de la gentillesse de Foli Bebe, le chef d'équipe, Kwam, de retour de Cape-Coast (81) (Gua en langue indigène), résolut de s'installer définitivement sur la plage et en demanda l'autorisation au roi de Glidji (82).

Il voulait quitter son pays pour éviter une vengeance de la part de ses compatriotes, par suite d'un crime dont il avait été reconnu coupable (83). Il vint avec son neveu, y bâtit sa case et, quelque temps après, ses parents, ayant eu de ses nouvelles, le rejoignirent. Les femmes de Glidji, ayant trouvé leur clientèle accrue, dénommèrent la place *Aného* c'est-à-dire: "campement des Ané" (mot à mot *Ane* : gens d'Elmina, *Ho* : case; *Aného* signifie donc littéralement : "Case des gens d'Elmina") (84).

Kwam envoyait ses hommes au marché de Vo (Vogan) acheter des cabris pour faire du commerce. De temps en temps il se rendait lui-même au marché. Les gens prirent l'habitude de dire, en le voyant venir, «*Kwam desu djawoe*» en idiome fon (85); c'est-à-dire : «Kwam lui-même arrive». On le surnomma donc «*Desu*», d'où son nom de Kwam Dessou. C'est donc par erreur que l'on prétend que la particularité de ce nom de Kwam Dessou

(80) *Alors possession portugaise, grosse consommatrice d'esclaves (pour les plantations des cannes à sucre).*

(81) *Principal centre commercial (dominé par les anglais) de la partie centrale de la Gold Coast.*

(82) *Les traditions adjigo affirment que Kwam Dessou, sur les conseils de Foli Bebe, se serait adressé au roi d'Agbanakin pour obtenir l'autorisation de s'installer sur la plage, à côté de Plaviho.*

(83) *Pour plus amples détails sur les causes de l'immigration fanti, cf. Gayibor (1990).*

(84) *Les Européens appelèrent longtemps la ville Petit-Popo, jusqu'en 1905, et les Ané-Fanti Mina, du nom d'Elmina (c'est du moins la version la plus probable). A l'origine, les Guin sont donc à l'intérieur, les Mina sur le littoral. Leur rapide fusion (linguistique, matrimoniale, religieuse ...) rend aujourd'hui la distinction artificielle.*

(85) *Mais les Watsi (Ouatchi) ne parlent pas fon.*

provient du fait suivant : «Sa mère, sur le point d'accoucher, alla puiser de l'eau dans une lagune qui s'appelle Desu; l'effort qu'elle fit détermina l'arrivée d'un enfant, qui reçut le nom de la lagune». Il est facile de prouver cette erreur: Kwam n'était pas d'Accra; son pays, Elmina, est très loin d'Accra et sa mère, en état de grossesse, ne pouvait pas venir d'Elmina à Accra pour puiser de l'eau dans la lagune Desu (86)...

Kwam Dessou continuait le commerce d'animaux lorsque le roi de Glidji le nomma chef de la plage (87) et lui donna le pouvoir de héler les voiliers portugais et anglais.

En attendant l'arrivée des voiliers, le roi faisait garder les esclaves dans un petit bâtiment appelé vulgairement *Bu* (88). Plus tard, Kwam Dessou aussi commença le trafic d'esclaves. Le roi de Glidji percevait les droits de plage sur les marchandises débarquées et embarquées. Il confia cette fonction au chef Kwam Dessou, qui paya lui-même tribut au roi de Glidji jusqu'au déclin de sa vie (89).

N'ayant pas de fils majeur, Kwam Dessou, devenant vieux, fit venir son neveu (90), Ahlonkor, tonnelier chez un Portugais à Ouidah, pour le remplacer. Ahlonkor succéda à son oncle et respecta bien le roi de Glidji. En ce moment, Foli Bebe n'était plus vivant. Assiongbon Dandje, son fils puîné, avait pris le trône. Comme Ahlonkor surveillait bien la place, percevait honnêtement les droits de la plage et lui payait fidèlement tribut, Assiongbon Dandje, pour le récompenser, lui attribua le nom de Foli, un patronyme du clan Tugban (la famille royale). Ahlonkor fut dès lors connu sous le nom de Ahlonkor Foli (91).

(86) *L'auteur critique ici une vieille version de l'origine des Adjigo, reprise par Johnson (1955).*

(87) *Kwam Dessou fut institué chef de plage (Aputaga) à Aného par les rois de Glidji à la fin du XVII^e siècle. Il devait y jouer le même rôle que les yovogan fon de Ouidah, c'est-à-dire contrôler (et taxer) les commerçants européens.*

(88) *Terme d'origine inconnue.*

(89) *C'est l'ancêtre du clan Adjigo d'Aného. Agbanon II insiste fortement sur cette ancienne dépendance.*

(90) *Les Ané -d'origine akan- sont en fait matrilineaires.*

(91) *Tactique politique : Assiongbon Dandje veut se l'attacher par de solides liens d'amitié et de reconnaissance, afin de détourner de son esprit la tentation de le gruger.*

A cette époque, arriva d'Accra, par un voilier anglais, Ata Ayi, neveu de Foli Bebe. Il s'installa comme interprète. Il demanda à son cousin, Assiongbon Dandje, une portion de terrain pour y construire sa maison. Le terrain qu'on lui donna s'étend de Sosimé à Adanliakpo (Fantekomé), sur la plage. Assiongbon Dandje fit d'Ata Ayi l'intermédiaire entre lui et les Blancs. A cette époque, la pêche devenant de moins en moins fructueuse, les Pla de Plaviho abandonnèrent les lieux pour rentrer chez eux (92).

Le nommé Asiadu, chasseur venu d'Accra (de la tribu des Akangban) (93) avec son fils Bewu, vint se réfugier chez le roi Assiongbon Dandje, à Glidji. La cause de sa fuite est la suivante : un jour, à la chasse, il tira sur une femme enceinte qu'il avait prise pour un gibier. Condamné à mort, il s'évada vers Glidji (94). Assiongbon Dandje le reçut bien et lui permit de chasser dans ses bois. Un jour, au retour de la chasse, Asiadu raconta au roi qu'il avait vu quelque part un troupeau d'éléphants dans une forêt de rôniers et qu'il voulait s'y installer. Le roi lui en donna l'autorisation, à condition de lui rapporter les défenses des éléphants tués dans sa forêt. Asiadu construisit une case à côté d'un étang appelé *Nudje*, près de la ferme d'Akuété Akplaka, un cultivateur de Glidji. Comme les rôniers y formaient un enclos, on nomma le lieu *Agokpame* ou *Agotokpa* (à environ 4 km de Glidji).

Quand Bewu atteignit l'âge de se marier, son père Asiadu demanda pour lui la main de la princesse Adakou, fille d'Assiongbon Dandje. Le roi accepta et donna sa fille en mariage à Bewu. De cette union naquit Latévi Awoku, qui engendra Akuété Zankli (95).

(92) *Signe révélateur de tension entre les deux communautés : il est vraisemblable que les Xwla ne sont pas rentrés chez eux de bon gré, mais expulsés par ceux qu'ils avaient naguère accueillis.*

(93) *De Nungo, précisent les traditions akangban (Agbanon parle de "tribus" pour désigner de simples clans).*

(94) *Ces causes semblent "inconnues" aux Lawson, qui affirment simplement que leurs ancêtres avaient fait partie de la migration de 1680.*

(95) *Ancêtre de la puissante famille Lawson.*

Un jour, un capitaine de vaisseau anglais demanda à Assiongbon Dandje l'un de ses fils pour l'emmener en Europe et l'y faire instruire (96). Assiongbon Dandje aurait bien aimé satisfaire le négrier en lui confiant l'un de ses enfants. Mais comme ses enfants étaient nés de plusieurs femmes, aucune d'elles ne voulut laisser partir son fils.

Chacune croyait que le roi voulait vendre son fils comme esclave et, ainsi, l'écartier du trône. En ces temps-là, toute personne embarquée sur un négrier était en effet considérée comme esclave. Pour éviter de se quereller avec ses femmes, le roi pria son gendre Bewu de lui permettre de confier son fils Latévi Awoku au capitaine. Latévi Awoku avait 20 ans environ et venait souvent d'Agokpamé jouer aux graines (*evetete*) (97) à Dangbéhoué (Glidji). Bewu le laissa à son grand-père, qui le confia à l'Anglais (98). Ata Ayi était encore vivant. Avant son départ, le capitaine acheta des marchandises et demanda aussi au roi de lui en confier d'autres pour les vendre en Europe : son petit-fils Latévi Awoku, à bord, pourrait assister à la vente et en rendre compte à son retour. Assiongbon Dandje accepta et fit tout selon la proposition du capitaine, en expédiant pour son propre compte esclaves, ivoire et piment. Awoku monta à bord avec l'Anglais; après la vente, ils revinrent ensemble et rendirent leurs comptes au roi. Puis ils repartirent (99).

En ce moment le roi du Dahomey, Bosa ou Tegbesu(100), déclara la guerre au roi d'Allada, qui demanda secours au roi Assiongbon Dandje de Glidji. Ce dernier voulut partir lui-même au combat. Vu son âge avancé, ses fils s'y opposèrent.

Son fils Foli Yawo se proposa pour conduire l'armée d'Agbope (Vogan). Les Portugais qui étaient à Ouidah les aidèrent en leur donnant de la poudre, des balles et des hommes, car les rois du Dahomey leur créaient beaucoup de difficultés. C'est au cours de cette guerre que le roi Bosa

(96) Exigence du commerce européen avec l'Afrique, le besoin d'interprètes entre les Européens et les Africains a poussé les acteurs économiques à multiplier ces expériences. Le fameux Aniaba d'Assinie sera élevé en France, à la cour de Louis XIV, pour les mêmes raisons.

(97) Jeu de billes très populaire dans la région. Il utilise une technique similaire à celle de la pétanque.

(98) Les traditions Lawson prétendent qu'un prince adjigo aurait également été confié au même capitaine, mais qu'il serait mort avant leur retour à Aného.

(99) Il semble, en fait, que Laté Awoku n'a jamais été en Angleterre. Un témoin danois, P.E. Isert (1793), qui l'a connu personnellement en 1784, affirme que, pour avoir longtemps navigué, Laté Awoku parlait correctement trois langues européennes (l'anglais, le portugais et le danois), mais ne savait ni lire ni écrire.

(100) Successeur d'Agadja (1740-1774).

Ahade fit saisir le commandant portugais João Basile, le 1er novembre 1741. Cette circonstance les amena à aider l'armée de Glidji. L'armée de Foli Yawo vainquit les Fon et les guerriers revinrent à Ouidah en triomphe. Ils burent et dansèrent l'*Akpoka*, une danse guerrière. Comme l'armée défilait pour regagner son camp, un guerrier d'Agbope faisant partie de l'armée de Foli Yawo, s'amusa à pointer son fusil vers une femme portugaise qui se promenait sur le chemin de ronde du fort portugais avec son mari en contemplant la rentrée des troupes. Ce guerrier dit en visant : « Ah, tenez, si c'était l'un des Fon que nous avons combattus... » En disant ces mots, ses doigts appuyèrent sur la détente et le fusil détonna ; la Portugaise tomba morte. Son mari, furieux, prit un fusil et tira dans la foule. La balle frappa à mort le chef Eba, du quartier Agodja-Gbobome, étendu dans sa chaise à porteurs (101).

Vu la bravoure de Foli Yawo et de son armée, le roi d'Allada lui demanda d'attaquer Ouidah. Il campa à Ouidah, au quartier fon Saramé, où il attendit des munitions de guerre. L'armée de Ouidah arrêta les envoyés et confisqua les munitions. Constatant que ses munitions allaient s'épuiser, Foli Yawo battit en retraite. Les hommes de Ouidah s'apprétaient à l'attaquer lorsqu'ils surent que l'ennemi reculait.

Les gens de Ouidah composèrent alors ce chant de guerre :

*-Ohue, Wuede, Gelehue mado zun de me a
yena do dji zun kanwoe gbe, edo woedede woe
de, Galinu woe, nu makpon .*

-Ouidah n'est entouré d'aucune forêt impénétrable pour empêcher l'accès aux ennemis, mais pourtant les Guin n'ont pas pu y pénétrer. Venez, venez, les Guin.

Les Anlo (102) se préparaient à lutter contre Foli Yawo au moment où il dirigea ses troupes contre Ouidah. A son retour, il attaqua les Anlo dont il avait su l'intention de le combattre. Ces derniers avaient mobilisé d'autres alliés et leur armée se trouvait par conséquent plus forte et plus nombreuse que celle de Foli Yawo. Ce dernier, fâché, prit le devant. Il fut mortellement blessé, mais ne mourut pas sur le champ. Il expira à Djatekomé, alors qu'on le transportait à Glidji. Ahuagbe, sous-chef du quartier Agodja-Globomé, trouva aussi la mort au cours du même combat. La cause de la guerre des

(101) Selon les récits de Ouidah, les Portugais utilisèrent leurs canons contre la foule et dispersèrent l'armée guin.

(102) De l'estuaire de la Volta.

Anlo contre les Guin est la suivante : il y eut une dispute entre eux en l'an 1700, et les Anlo conclurent un pacte avec les Akwamu, anciens ennemis des Guin. En 1702, Akonno, le roi des Akwamu, les reconcilia. Cependant les Anlo en gardèrent rancune et voulurent se venger à tout prix (103).

L'armée de Foli rentra à Glidji. Le roi Assiongbon Dandje espérait vainement voir son fils, dont il n'avait pas encore appris la mort, et il le cherchait parmi les chefs de quartier, qu'il devait précéder. A bout de patience, il demanda aux chefs des nouvelles de son fils aimé. Ayant appris la fâcheuse issue, il se désespéra à tel point qu'il abandonna son bracelet magique et mourut mystérieusement.

Toute la ville frissonna et mit les pavillons en berne sur les édifices. On les a enterrés tous les deux dans le tombeau royal (*Hogame*) en 1745 (104).

Trois jours après cette tragique disparition du roi, le voilier sur lequel naviguait Latévi Awoku arriva à la plage. Ayant constaté l'état de tristesse de la ville en deuil, le capitaine en demanda la cause et on lui fit savoir que le roi n'était plus. Il fut très touché par cette nouvelle. Il offrit, pour les obsèques, de la poudre et une grande quantité de boissons. Ata

(103) *Confusion manifeste entre trois événements distincts :*

-a/ *Lutte d'Ofori contre Ouidah à la demande d'Allada, à la fin du XVIII^e siècle, et sa mort dans un combat contre les Anlo .*

-b/ *Antagonisme séculaire entre Glidji et les Anlo, avec destruction d'Anlo-ga par les Guin en 1700 ; deux ans plus tard survint la riposte d'Akonno, le souverain akwamu, allié des Anlo et de Ouidah, qui envahit toute la côte jusqu'à Ouidah.*

-c/ *Un épisode de la lutte entre les coalisés guin-xwla-xweda et les Fon. Les coalisés, sous la conduite de Foli (Ofori) Yawo, fils d'Assiongbon Dandje, mirent en déroute la garnison fon de Ouidah le 12 juillet 1763. Devant ce désastre, Goodson, gouverneur du fort anglais, prêta assistance aux Fon, qui réussirent, grâce aux canons du fort, à tailler en pièces l'armée des coalisés. Devant l'ampleur du revers subi, Foli Yawo, n'osant reparaitre devant son père, se suicida.*

(104) *Assiongbon Dandje, nous l'avons déjà dit plus haut, est mort en 1767.*

Ayi était mort avant le retour de Latévi Awoku. Celui-ci ajouta à son nom celui de son patron, le capitaine Lawson (105), et se fit alors appeler Latévi Awoku Lawson. Ayant vu que le roi Assiongbon Dandje et Ata Ayi n'étaient plus, il s'empara des trésors rapportés d'Europe et s'installa à Adanliakpo, à la place d'Ata Ayi. Quelques Fanti étaient restés là, faisant la traite des esclaves, qui s'enfuyaient lorsqu'on les poursuivait (106). Ils donnèrent le nom de *Fantekomé* (107) à Adanliakpo.

Fantekomé, réservé par le roi aux princesses de Glidji dont descendaient les grandes familles d'Aného, devint le quartier le plus important. Latévi Awoku Lawson s'y installa, avec son père Bewu et sa famille venue d'Agokpamé. Il y recevait les Anglais de passage, à la place du feu Ata Ayi. La population augmentait, et l'endroit devint très peuplé. Latévi Awoku Lawson voulut déménager. Il demanda à Kuegan, fils de Odo Foli, à Dékamé, une portion du terrain marécageux dénommée *Babadji* ou *Bahadji*.

Ce lieu, infesté de caïmans qui s'attaquaient fréquemment aux hommes, fut surnommé *Lo-l'ame*; ce qui signifie "le caïman attaque l'homme". Les vieux s'opposèrent à sa demande par crainte de ces reptiles; mais comme il persistait, on le lui céda, au nom du roi de Glidji. Cette concession est dénommée *Lolamé*. Ce Kuegan était le petit-fils d'Assiongbon venu d'Accra en 1680 et qui construisit sa demeure à Ablogamé; sa maison s'appelle *Gbohome* à Glidji. Kuegan cultivait un champ de gombo à Dékamé, sur la rive de *Babadji*, et finit par s'y installer avec une partie de sa famille. *Babadji* s'appelle aujourd'hui *Badji* (108).

(105) *L'origine du patronyme de Lawson est assez controversé. Pour d'aucuns, le capitaine anglais aurait eu pour nom Lawson, nom qu'il donna à son "filleul"; pour d'autres, il s'appelait Law et, en son souvenir, son "fils" surnommé Law-son, le fils de Law. Une troisième version fait dériver Lawson de : "Lost son" ("fils perdu"): voyant l'enfant emmené sur le navire négrier, les gens l'auraient cru perdu à jamais. Mais qui parlait alors anglais à Aného? En fait, c'est son fils, Akuété Zankli (qui, lui, a été envoyé en Angleterre), qui prendra le premier le nom de Lawson. Les documents de l'époque ne donnent jamais ce nom à Latévi Awoku.*

(106) *Assertion peu compatible avec la dignité conférée à leur chef par le roi de Glidji.*

(107) *Littéralement Fantekomé signifie le quartier des Fanti. C'est là que se trouve la grande place publique d'Aného.*

(108) *Les traditions des Lawson affirment cependant que l'endroit était absolument désert et insalubre lorsqu'ils s'y sont installés.*

Nous avons déjà vu que Dégbénoù (109) existait avant l'arrivée des Ané. Un vieil homme nommé Amégadje y avait bâti une hutte de chasse. Ses compagnons anlo étaient restés à *Glandjoe* ou *Glanto*, toponyme qui signifie: "C'est ici que tombera notre mâchoire": "C'est ici que nous mourrons". Leurs épouses allaient à l'autre rive acheter des poissons auprès des pêcheurs de Djankassé pour en faire du poisson séché, objets de leur commerce.

Plus tard, Akodoe, l'une de ces femmes, se fixa sur la même rive, près de Djankassé, pour mieux s'occuper de son commerce. Donu, le mari d'Akodoe, quitta Glanto pour venir seconder sa femme. D'autres personnes les suivirent; et le lieu devint peuplé et s'appela *Akoda*, du nom d'Akodoe. D'Akoda les gens allaient pêcher dans le lac Kue (110), à Zowla. Comme ce lac était très poissonneux et que la pêche rapportait beaucoup, le lieu devint par la suite un village dénommé *Hole-Kue* en ewe, ce qui signifie: «Il y a un trésor dans le Kue» ou bien: «On trouve de l'argent dans le lac Kue». Une branche de la famille d'Anyron, par suite de difficultés et de malheurs familiaux, fonda le village d'*Afidegnigban*, expression qui signifie: "Aucune terre ne refusera de cacher dans son sein un cadavre"; c'est-à-dire: "On peut être enterré partout".

C'est ainsi que les Anlo de Dégbénoù et de Glanto se dispersèrent dans la région. C'est la famille Amegadje qui fonda le quartier Ketakomé à Dégbénoù, et ce sont ses petits-fils qui s'occupent du fétiche de chasse *Degbe*, que leur aïeul avait laissé dans un buisson à Dégbénoù.

Les Guin venus d'Accra en avaient apporté les principaux fétiches: Sakuma, Kole, Lakpan et Mama Nyagan. Ils installèrent Kole dans une brousse à Glidji-Kpodji (place Gbachounou). Les Nungo placèrent également leur fétiche Djobu derrière le quartier Gbougblan du même village. Les deux principaux *lumo* (111) (prêtres) du grand fétiche Sakuma, Foli Ako, et du fétiche Kole, (femme du Sakuma), Ama, ayant remarqué que Dégbénoù est situé juste en face de Gbachounou, y placèrent l'eau de Kole

(109) Ce quartier aurait été fondé par Amega Akue, chasseur du quartier Ela, qui y aurait installé un marché où il vendait son gibier; d'où le nom de Adegbonou, "Marché des produits de chasse", qui, altéré, devint Dégbénoù.

(110) Aujourd'hui appelé Lac Boko.

(111) Terme gâ d'Accra, désignant les grands prêtres desservants des cultes de certaines divinités gâ.

contenue dans un petit vase. Ama resta à Dégbenou et fonda le quartier *Kpodjikomé*, toponyme qui signifie : "Quartier de Kpodji". Ils y accomplirent les cérémonies dédiées au fétiche Kole au bord de la lagune, dans laquelle ils versèrent l'eau du vase.

Cette eau, Kole, devint une source d'eau potable qui existe encore de nos jours : l'endroit s'appelle *Koleta*. Ce n'est pas un puits ; l'eau se puise avec la calebasse. Ama avait un fils nommé Ayité Aminu, qui avait habité Glidji-Kpodji. Lakpan, grand fétiche des Ela, fut placé à Djamadji, quartier d'Anécho. Mama-Nyagan, déesse des femmes enceintes, fut installée à Dégbenou. Les femmes enceintes peuvent s'y baigner trois dimanches consécutifs pour éviter la mort éventuelle pendant la grossesse, cet événement étant considéré comme de mauvais augure pour le mari et sa famille. Quelques femmes confient leur grossesse à ce fétiche pour la même cause ; leurs enfants porteront le nom de *Danke* ou *Aduvi* (112).

Akue, neveu de Foli Bebe, marchand d'ivoire, en chemin pour Badagry et Lagos pour ses affaires commerciales, reçut hospitalité à Djamadji. Un jour, du haut d'une maison à étage (113), il remarqua la fille d'Amegadje de Dégbenou, qui se rendait à la plage. La fille le charma et il décida de l'épouser. Il se rendit chez Amégandje, et sollicita sa main. Ce dernier voulut la lui donner, mais à la condition qu'Akue se fixe chez lui, à Dégbenou. Akue accepta, se maria avec ladite fille et resta à Dégbenou. Kpakpo N'gbege, ancien chef de Dégbenou, est le petit-fils de la fille d'Amegandje et d'Akué (qui avait pour seconde femme Froko, soeur puînée de Frele, toutes deux venues d'Accra). Assiongbon Dandje épousa Frele et lui donna une concession au quartier Adamé à Glidji. Cette concession porte le nom d'*Ahuegame*, une maison qui inspire le respect public, car c'est la demeure des femmes du roi. Suivant la tradition, de l'union d'Akue et de Froko devaient naître Adjakuma, Djidjiabu, Adolévi Apé, Hunfion et Godagbe (114).

Adjakuma bâtit une petite maison à étage à *Adjakuma-be-dje* ("L'étage d'Adjakuma") ; cette expression devint par altération Djamadji (115).

Akue avait pour troisième femme la princesse Chocho, de Glidji. Cette dernière était la soeur cadette d'Adakou, mère de Latévi Awoku

(112) Danke : masculin, Aduvi : féminin.

(113) On notera une maison à étage en plein XVIII^e siècle.

(114) Voir les croquis généalogiques (simplifiés) à la fin de l'ouvrage.

(115) Une autre version, rapportée par Gaba (1942), tire ce nom de l'expression "dje ame dji" : "Ceux qui viennent en surnombre", en souvenir d'une immigration ultérieure de Gâ venus d'Accra rejoindre leurs parents déjà installés sur place.

Lawson d'Agokpamé. Chocho donna naissance à Adoté Kuma, Adolé et Adoko. Adolé devenue féticheuse, fut nommée Adolé Kudémé. Adolé Kudémé épousa Sékpon, fils de Kwam-Desu. Les familles suivantes : da Silveira, Kuadjovi Djijéhué, Pedro Felix d'Almeida et Gaba descendent d'Adolé Kudémé, comme Ayité Ajavon descend d'Adoko.

NOTE SUR LES GRANDES FAMILLES D'ANEHO, ISSUES EN FAIT DE GLIDJI

Nous avons vu déjà que la princesse Chocho, fille d'Assiongbon Dandje, épousa Akué de Dégbénu et eut plusieurs enfants. Voici les générations depuis lors jusqu'à ce jour : Adolé Kudémé, fille de Chocho, femme de Sékpon, donna naissance à Koffi, Anyakou Agbo, Ahéba, Ayéfoa, Massan et Anani Avinuwesi. Anyakou Agbo donna naissance à Kouadjovi Djijéhué et Akouéba; Kouadjovi Djijéhué engendra Pedro Akakpo et Anyakouvi. Pedro Akakpo engendra Kwamvi et Winfried. Akouéba épousa Ekoué Gaba, fils de Foli Sosro et engendra Ananidje Gaba et Frank Kouassi. Daniel Kouedje est le fils de Ananidje Gaba, et Frank Kouassi. Gaba engendra Koué Agboko, Koué Agbota, Nelson Gaba, Akouété Gaba, Jacob Gaba, Aho Gaba, etc. Sassi Ahéba épousa Adjété et engendra Kuadjo Landjekpo da Silveira, autrement connu sous le nom de Pedro Kuadjo. Ce dernier engendra Francisco, Lucas, Vincenslaus, Alexandre et Victorino, Koffi Kondon da Silveira. Ayefoa épousa à Porto-Novo Nyali et engendra un garçon et une fille, nommés Houssou et AhoSSI (116).

A la mort de Nyali, Ayefoa, revenue à Aného, se remaria à Boedje, du quartier Djamadji, et engendra Koko, devenue Todehunsu (nom d'initié) ; AhoSSI épousa le Portugais Don Francisco Félix de Souza (117) et engendra Ignacio, Kouakou Adékpéti, Ayabavi et Ambavi de Souza. Koko Todehunsu épousa Ayité Kissé, fils d'Ayi Manko et engendra un garçon unique nommé Ayi Yovonou ou Pedro Félix d'Almeida. Sa mère mourut en couches. Devenu adulte, Pedro d'Almeida eut de nombreux enfants dont les principaux furent Geraldo Ayitéga, Antonio, Chico, Manuel Tetevi, Joachim, Old Joao, Joao Gedu, Francisco Gadamadja, Juventio, Antonio Ayayikoe, Augusto Joao Ayikouevi, Bernado Ayikouevi, Pompeo, Leonardo Gogwoa, Vincent Ayite, Idelphontio Kitivo, Georges Godohum et quelques filles comme Ayélégâ, Ayokodje, Kitika, Ayoko et Adakou. Ce

(116) *Agbanon II descend ses généalogies jusqu'à ses propres contemporains.*

(117) *Le fameux "Chacha" de Souza.*

sont les descendants d'Adolé Kudémé. Voici les descendants de sa soeur cadette Adoko : Adoko épousa Ayi Manko et engendra Ayité Ahovi. Ayité Ahovi engendra Ajavon. Les enfants d'Ayité Ajavon sont très nombreux. En voici quelques-uns : Akuété Ajavon, Robert Ajavon, John Akakpo, Alfred Messa, Johannes Amah, Joseph Messa, William Messa, Emmanuel Ayivi, Sébastien Akuété, Franz Amah, Paul Ajavon. Les filles sont: Dédégan, Dédé Amewome, Kokoe, etc.

Nous avons déjà vu que la soeur aînée de Chocho, nommée Adakou épousa Laté Bewu d'Agokpamé et engendra Latévi Awokou Lawson, qui engendra Akuété Zankli, de qui descendent les Lawson.

La fille d'Akué, nommée Djidjiabou, devenue grande, épousa le Portugais Don Francisco Félix de Souza(118) et engendra Isidore Félix de Souza, fondateur d'Adjido (119). Apé, la soeur cadette de Djidjiabou épousa Akouété Zankli Lawson à Lolame et engendra Latévi Agamazon et Boe Salvador. Dès la naissance d'Isidore de Souza, Djidjiabou fut atteinte par une maladie qui détermina sa mort. Sa soeur cadette Adolévi Apé, femme d'Akuété Zankli Lawson, se chargea d'élever Isidore: Isidore et Latévi Agamazon étaient considérés comme jumeaux. Isidore ne connut donc pas sa mère. A l'âge de 8 ans, il fut envoyé au Brésil par son père, d'où il revint forgeron à l'âge de 25 ans. A la mort d'Akouété Zankli Lawson, Adolévi Apé épousa en secondes noces Ayivi Gakplavi d'Agouégan, et engendra Kouévidje, qui eut plusieurs enfants, dont les principaux sont : William Kanyi, William Messa Foli, Kanyi, Dominique, Apédo et Dédévig, Dédé, Kokoe, Kayi, Chocho, Doviga etc. (120).

(118) Voir sa biographie en annexe I.

(119) Et ancêtres des de Souza togolais.

(120) Cette généalogie a pour but de prouver les étroits liens de parenté unissant la plupart des clans de Glidji, d'Aného et d'Agoué, quelles que soient leurs dissensions.

CHAPITRE IV

GLIDJI APRES ASSIONGBON DANDJE
 LE REGNE D'EKUE ADJALO
 (1748-1757)

Après le règne glorieux d'Assiongbon Dandje, qui a su jouer un jeu de bascule entre les puissances de la côte, la décadence du petit royaume de Glidji s'amorce. Elle commence par la plus classique des faiblesses : la compétition pour le trône, ici entre le frère et les fils (et entre les fils eux-mêmes) du souverain défunt. Facteur aggravant : la relative brièveté des règnes, dont peu seront marquants.

Trois ans après les obsèques du roi Assiongbon Dandje, Ekué Adjalo, fils de Foli Bebe, frère consanguin d'Assiongbon Dandje, fut couronné (121). Les enfants d'Assiongbon Dandje, mécontents de ce choix, se mirent à lui disputer la couronne. Afin d'éviter les conflits, les vieux notables décidèrent de confirmer Ekué Adjalo, l'oncle, dans ses nouvelles fonctions, car chacun des enfants convoitaient la place et Foli Zonku (l'un des fils d'Assiongbon Dandje), qui avait été régent, dissimulait déjà les trésors royaux. Ekué Adjalo fut donc surnommé *Awu dje agbo ko*, expression qui veut dire: "Le bélier endosse son habit", signifiant qu'Ekué Adjalo a été nommé roi une fois pour toutes, et qu'il n'y a que la mort qui fera tomber le sceptre de ses mains. C'est en effet un principe fondamental, toujours respecté dans la coutume : on ne détrône jamais un roi.

(121) La version de Gaba (1942) est différente. Elle rapporte en effet que le successeur d'Assiongbon Dandje fut son plus proche cousin, Foli Hun.

Foli Gbosu, fils et trésorier d'Assiongbon Dandje, reçut l'ordre de gérer les biens immeubles de son père. Il avait le droit de prêter les terrains à ceux qui voudraient cultiver, mais il ne devait pas les vendre. On lui confia quelques esclaves d'Assiongbon Dandje pour cultiver les champs, afin d'avoir assez de vivres pour lui et surtout pour la garde royale. On donna également quelques champs à Abladu pour les cultiver, en vue de subvenir aux besoins des gens dont il devait s'occuper. Une partie des champs fut donnée à Foli Dékpo, une autre à Kinvi Gbadja.

Ce dernier préférait les travaux champêtres et le commerce à la guerre. Il était par conséquent plus riche que ses frères. Il a eu de nombreux enfants et beaucoup d'esclaves. Comme il n'était pas bon de laisser tous les champs d'Assiongbon Dandje entre les mains des seuls princes, car cela amenait des jalousies, on confia une partie des champs au chef de guerre Djibonu, du quartier Agodja-Kponu, et une partie au chef de guerre Husiagama, du quartier Agodja-Globomé. Comme Hifo, chef du quartier Toklo, préférait la pêche, on donna un champ à son sous-chef, Zigga. C'était entre les mains de Foli Glosu que demeurait le terrain de Djankassé. Plus tard il en fit don au village. Cependant, s'il manquait de terrain de culture à un paysan de Glidji, le roi de Glidji pouvait lui en donner à Djankassé. On légua un terrain au chef des Anlo (Anakpa, du quartier Agbétigomé) et ses gens.

Quand Ekué Adjalo était roi à Glidji, Ahlonkor Foli était chef à la plage et Latévi Awokou Lawson, *boy*, c'est-à-dire maître d'hôtel (122) à Lolamé et tous les deux étaient sous la domination du roi de Glidji. Peu de temps après son couronnement, le roi Ekué Adjalo mourut.

(122) *Expression quelque peu excessive, première trace d'une polémique qui apparaîtra plus tard.*

CHAPITRE V

LE REGNE DE EKUE AZANKPO (OU ADANKPO)
(1760-1785)

A la fin du XVIII^e siècle, la puissance militaire de Glidji connaît un dernier triomphe : la guerre de 1784 contre les Anlo du delta de la Volta, pris en tenaille entre les coalisés qui avancent de l'est et de l'ouest.

Mais, au pays guin, le pouvoir est en train de basculer de Glidji à Aného, des guerriers aux commerçants. Fortement enrichi par son rôle d'intermédiaire obligé avec les marchands européens (dont il a appris les langues principales en naviguant avec eux une quinzaine d'années), Latévi Awoku investit sa puissance dans la force militaire -il peut acheter en quantité la poudre et les fusils- et tente de s'imposer ainsi à la communauté. Mal lui en prend : son inexpérience lui coûtera la vie au combat, à moins de 50 ans. Le trône de Glidji est provisoirement- débarrassé d'une ambition qui se masquait de moins en moins.

Après la mort de Ekué Adjalo, son frère consanguin Ekué Azankpo fut couronné. Dans le même temps, Amah Kpasssem mourut à Anfoin et son fils Bli Akan devint prince-régent. Le roi Azankpo était encore appelé Adankpo car, sous son règne, prit fin la lutte entre les Fon et les Guin (123). Les Guin d'Agokpamé, de Zowla et même de Glidji se fixèrent alors vers la plage, chez les Ané. Les Pla de Plaviho s'en retournèrent chez eux, car la population d'Aného devenant de plus en plus dense, il y avait trop de pêcheurs, et la pêche rapportait moins (124). Ce fut ainsi que Kuessan, fils de Foli Bebe, quitta Glidji et s'installa au lieu appelé aujourd'hui Sivamé. Il avait au premier abord dénommé ce lieu *Gbodjoté* : "Lieu de repos". Par suite d'un conflit, les habitants de Gboto émigrèrent à Gbodjoté, chez Kuesan, qui les reçut bien et leur dit : « *Mi si va eme* », expression qui signifie : « Sauvez-vous ici », et donnera plus tard Sivamé, le nom du village actuel. Des vieux notables de Gboto émigrés à Sivamé, on peut citer Tebui, Asu et Adebui.

(123) Allusion aux différentes péripéties des affrontements entre les Fon et les coalisés guin-xweda tout au long du XVIII^e siècle.

(124) On l'a dit : la réalité était probablement beaucoup plus conflictuelle.

A) - Guerre des Danois contre les Anlo de Keta en 1784 (125).

De vieilles rancunes entre les Anlo et les Ada faisaient qu'ils ne s'entendaient jamais. Les raisons de ces dissensions sont les suivantes :

- 1/ - La limite entre les territoires anlo et ada sur la Volta;
- 2/ - La prise d'otages contre de vieilles dettes non acquittées. Les Anlo saisissaient injustement les Ada ou leurs objets précieux contre de vieilles dettes non remboursées;
- 3/ - Les Anlo convoitaient la grande quantité de sel que les Ada retiraient de la Volta;
- 4/ - Les Ada et ceux d'Accra (de Guingbo) sont des alliés liés par un pacte (126). Ces deux nations anlo et ada s'étaient fait la guerre en 1750. Les Ada avaient eu recours au roi Tchum Ampoforo d'Akyem et au roi Sakiama Tenten d'Akwapim, et gagnèrent la guerre. (Les chefs de guerre anlo avaient été Adal, Abuadji et Anyamakpa). Cette guerre étant finie, ils firent la paix en 1767 et les Anlo et Ada firent désormais du commerce en bons termes.

Mais en 1776, à l'improviste, les Anlo déclarèrent la guerre aux Ada; ils les tuèrent monstrueusement et firent de nombreux prisonniers. Les survivants, en déroute, se sauvèrent à Akohue, près de Wekumagbe, et à Nungo. Les Anlo se tournèrent vers ceux d'Avenor et firent un pacte d'amitié avec eux. Voyant que les La qui résidaient à Agudja (127) étaient les parents des Ada et des Guin, les Anlo leur déclarèrent la guerre et les repoussèrent jusqu'à Agotimé (128).

(125) *Tout ce qui suit est directement tiré de Reindorf.*

(126) *Il y a au fait toute une série d'alliances "de revers" : les Accra et les Ada avec les Akyem contre les Akwamu, les Akwamu avec les Ashanti contre les Akyem, avec les Anlo contre les Accra et les Ada...*

(127) *Agudja est une déformation du nom de Vodza, ville anlo située juste au nord de Keta. Les La de la côte à l'est d'Accra sont apparentés aux Gâ.*

(128) *80 km au nord-ouest de Lomé.*

Des commerçants danois faisaient alors du commerce avec les habitants d'Agave, Tefle, Mafi et de Mato sur la rivière Amu (la Volta). Ces commerçants disposaient de gros canons devant leurs magasins pour se protéger contre les Anlo. Ces derniers molestèrent pourtant les Danois et se hasardèrent jusqu'à arrêter les pirogues qui transportaient leurs marchandises à Keta; ils vendirent ces pirogues. Cette audace leur coûta très cher. Les vieux Anlo offrirent des hommes en otages pour calmer les Danois. Mais les jeunes gens se moquèrent des vieux et les injurièrent d'avoir agi de la sorte. La mauvaise conduite des Anlo et leur entêtement firent que les Danois se levèrent contre eux en l'an 1784. Les rois amis des Danois, et à qui ils payaient tribut, étaient : Naku Odan de Christiansborg(129), Ako Djaram de Labadi, les chefs de Kpong et de Nungo, Athiemo d'Akwapim. Le gouverneur danois Kioege convoqua tous ces chefs à Christiansborg et leur proposa la guerre. Les chefs répondirent qu'ils ne pouvaient entreprendre la guerre sans l'autorisation du roi d'Accra, qui résidait à Dutch Town (130), car, sans son ordre et son secours, l'expédition contre les Anlo serait difficile et dangereuse. Toko Tshuru, alors roi d'Accra, avait déménagé à Kuabenyan, dans la région de Kpokpoase, avec ses chefs Oto Brafo, Ayite Okoso, Ayayi Teko et avec les hommes, car les Anglais avaient démoli un fort hollandais dans son quartier. Le gouverneur Kioege alla jusqu'au roi Teko Tshuru et le supplia de l'aider à combattre les Anlo.

Un proverbe dit : *«Adjino mufio na home o»* : «Une mère ne refuse pas le pardon à son enfant qui le demande». Les Gâ se fâchèrent contre les Danois, mais finalement ils eurent pitié d'eux. Le chef de guerre Oto Brafo se leva et prononça ces paroles : «Je suis sûr que nous vaincrons les Anlo comme nos pères les avaient battus». En même temps, un de ses clairons fit retentir avec son instrument la phrase suivante :

*-Oto ! Oto ! nous vaincrons les Anlo,
sauf si vous n'êtes pas là!*

Le gouverneur et sa suite regagnèrent Accra et le chef Oto mobilisa les gens : on partit pour la guerre. Ils arrivèrent le 4 février 1784. Les chefs, entourés de leurs troupes en tenue de guerre s'assirent sous leurs parasols, face au gouverneur; les autres Blancs, tels que M. Bioern et le docteur Isert (131), étaient assis à une table. On fit venir deux tonneaux de boisson, du

(129) Autour de la forteresse danoise (actuel palais de la Présidence du Ghana)

(130) La "ville hollandaise" à Accra (actuel quartier Ussher Town).

(131) Isert, médecin danois qui résidait dans la région en 1784 et participa à l'expédition, raconte cette guerre en détail. Cf. Paul Erdman Isert: "Voyages en Guinée et dans les îles Caraïbes en Amérique" (édition de N. Gayibor), Paris, Karthala, 1989, 269 p.

tabac et des caisses remplies de pipes, qu'on distribua aux soldats ada. Oto Brafo fut choisi comme général; on lui présenta l'épée royale (*eguwi*) et sept coups de canons retentirent.

Ils traversèrent la rivière Amu (132), passèrent le 25 mars par Tefle, où les troupes bivouaquèrent. La lutte s'engagea auprès d'un étang à Srogboe, le 30 du même mois.

Les Anlo firent preuve d'un grand courage. Leur chef de guerre Dodjata, blessé, mourut au combat. La bataille atteignit Fute (133) à 5 heures du soir et l'on incendia la ville. Le chef des Anlo se sauva avec ses enfants auprès des gens de Veta, avant le retour du chef Anamlabe et de ses gens de Glidji. Atoko, Wute, Atitonu, Alakple et Anyako furent incendiées.

Le 1er avril, l'armée des assaillants se dirigea vers Keta. Elle incendia également Woe et Tegbi. Les habitants de Keta s'enfuirent et s'embusquèrent dans la brousse de Kleve. Les Guin d'ici (134), ayant appris la nouvelle de leurs frères d'Accra, leur envoyèrent une armée de renfort de 1100 guerriers, sous la conduite du chef de guerre Latévi Awoku (135). Les Bè et les Aflao faisaient partie de la troupe des Guin : l'armée guin comptait alors 3000 hommes. Ils atteignirent Keta le 4 avril. Ils quittèrent Keta pour Kpotibra le 10 avril. Leur chef mobilisa en route les leurs et ils atteignirent 4000 hommes. Le gouverneur Kioege n'avait pas confiance en Latévi Awoku, car celui-ci avait épousé une femme anlo, et Kioege croyait qu'il pourrait facilement comploter contre lui.

Mais la bravoure de Latévi Awoku amena le gouverneur à de meilleurs sentiments et il lui confia la garde de l'armée pendant la nuit. Les Anlo retournèrent à Kliko la même nuit. Ils avaient accusé des pertes s'élevant à 54 morts et 161 blessés. Les Gâ dénombrèrent le même jour 24 tués et 54 blessés dans leurs rangs. Là, Foli Thosu, fils d'Assiongbon Dandje, Bli Akan, prince-régent d'Anfoin, et Adadé Ka, fils de Apédo Sewu, vinrent de Glidji faire la paix entre les Anlo et les Gâ.

(132) *La Volta.*

(133) *Wute.*

(134) *C'est-à-dire de Glidji.*

(135) *Celui-ci a fait fortune dans le commerce, mais la richesse lui donne le désir (et les moyens matériels) de se doter d'une puissance militaire.*

Tout le monde se réunit à Keta, le 18 juin 1784, pour signer le traité de paix. Les Anlo donnèrent 9 personnes en otage et signèrent avec les Danois un traité conçu en ces termes :

- 1/ - Le fort proposé par les Danois sera bâti à Keta.
- 2/ - La liberté de circulation et de commerce sera garantie pour tout le monde en pays anlo.
- 3/ - Les Anlo ne doivent vendre des captifs et de l'ivoire qu'aux seuls Danois.
- 4/ - Les Anlo sont autorisés de reconstruire les villages incendiés. Les Anlo et les Gâ de Keta (Agbozume) doivent vivre en bons termes.
- 5/ - Les Anlo donneront en otage 10 personnes, choisies parmi les fils des chefs.

Les Anlo acceptèrent, signèrent le traité et firent le serment avec le chef de l'armée gâ, Oto Brafo, de ne plus jamais faire la guerre aux Gâ. L'emplacement du fort fut choisi et préparé. Une autre réunion des mêmes personnes se tint à Keta le 22 juin 1784. Là, Adadé Ka fut désigné pour poser la première pierre de la construction au nom des Gâ. (Adadé Ka était l'un des principaux princes). Le prince Foli Thosu prit le mortier, construisit un bout de mur et dit : «Quiconque touchera la brique du fort pour le détruire m'offensera». Les Gâ d'Accra et les Guin de Popo plantèrent des arbres de la liberté dans les gros villages anlo en souvenir de cette paix et regagnèrent leurs foyers quelques jours après. Les Guin, se rendant compte que les Anlo ne voulaient pas que la construction du fort se fasse, désignèrent le prince Foli Tosu et Latévi Awoku pour surveiller les travaux jusqu'à la fin de la construction. Ce bâtiment est le fort Prindensten, qu'on trouve aujourd'hui à Keta (136) : voilà son histoire. A partir de cette date, Keta-Djigbese désigne sous le nom de *Keta-Mogome* : "Keta sous le Fort" (137).

(136) *Il existe toujours, mais il est maintenant dangereusement attaqué par l'érosion marine qui détruit lentement la ville de Keta.*

(137) *Toute cette partie a été copiée dans Reindorf.*

B) - Les funérailles de Laté Bewu

A la mort de Laté Bewu, son fils Latévi Awoku voulut lui faire des funérailles. Il fit connaître ses intentions aux gens de Glidji et d'Aného. Il distribua aux gens de Glidji de la poudre mouillée(138), mais à ceux d'Aného de la poudre sèche. Au jour des obsèques, il fallait tirer beaucoup de coups de fusil. Les gens d'Aného tiraient avec une détonation sonore alors que, la poudre des gens de Glidji étant mouillée, ceux-ci tiraient de petits coups, et les spectateurs se moquaient d'eux, au grand plaisir des gens d'Aného et de Latévi Awoku, qui avait agi ainsi poussé par la haine qu'il nourrissait contre Glidji. Foli Gbosu, chef des tireurs de Glidji, se fâcha, envoya à Glidji chercher un baril de bonne poudre qu'il partagea à ses gens. Il fit savoir à Latévi Awoku que les gens de Glidji tireront le lendemain matin. Latévi Awoku croyait qu'ils allaient tirer de nouveau avec la mauvaise poudre qui leur avait été distribuée. Ils tirèrent de 6 heures à 8 heures du matin à l'admiration de tous. Latévi Awoku en fut confus, mais les partisans de Foli Gbosu furent satisfaits et ouvrirent le grand parasol royal d'Assiongbon Dandje, sur lequel se trouvaient les décorations suivantes : une tête humaine et un cavalier tenant à la main l'épée royale. Latévi Awoku fut en grande colère en voyant ce parasol(139). A partir de cette date, les hommes de Glidji ne voulurent plus participer à aucune démonstration de tir au cours des obsèques à Aného, à cause de ces événements.

Ce ne fut qu'au moment des obsèques d'Ata Yovonu (dit Pedro Felix d'Almeida)(140) que le roi Huégbo désigna quelques hommes pour aller tirer à Plaviho, après l'arrivée des Européens. Quelque temps après, mourut Kuadjo Landjékpó da Silveira (141) et son fils Victorino Kofi Kponton vint louer les tireurs de Glidji pour les obsèques. Ils avaient tellement tiré de coups de fusil que le gouverneur allemand s'est vu dans l'obligation de confisquer les fusils. C'est de ce moment que date l'interdiction de porter des armes sur la côte(142).

(138) *Faisant donc très peu d'explosion.*

(139) *Qui rappelle la suprématie et l'ancienne gloire militaire de Glidji.*

(140) *Il s'agit d'Ayi Manko, ancêtre de l'une des trois branches de la famille d'Almeida.*

(141) *Pedro Kuadjo Landjékpó da Silveira est mort le 11 septembre 1887: le récit saute ici brièvement à l'époque coloniale, avant de revenir au XVIII^e s.*

(142) *Ce désarmement général avait évidemment des raisons politiques bien plus importantes.*

C) - Evénements de la mort de Latévi Awoku Lawson

Le roi de Glidji constitua deux groupes de guerriers. Foli Gbosu fut placé à la tête du premier et reçut l'ordre de "casser" Wogba, et Latévi Awoku, à la tête du second, de marcher contre Adamé (143). Foli Gbosu vainquit Agbodugbé, mais Latévi Awoku, s'étant battu trois fois avec les gens d'Adamé, n'avait pas pu les vaincre. A la quatrième tentative, il sollicita l'aide de Foli Gbosu. Celui-ci refusa, alléguant qu'il avait vaincu Agbodugbé tout seul. Latévi Awoku continua à le supplier. Par suite de l'amour du prochain dont les anciens étaient remplis, Foli Gbosu lui donna trois grands guerriers pour l'accompagner, avec une forte armée.

Avant de partir, Latévi Awoku dit à Foli Gbosu: «Comme tu n'as pas voulu m'accompagner à Adamé toi-même, quand j'aurai fini de conquérir Adamé, avant de déposer mes armes, je détruirai Glidji». Foli Gbosu répondit en ces termes : «Si toi, Latévi Awoku, tu peux revenir victorieux et voir le grand fromager de mon père Assiongbon Dandje et détruire la ville de Glidji, fais-le avant de déposer tes armes».

Les trois chefs de guerre qui accompagnèrent Latévi Awoku Lawson à Adamé furent : Djibonu du quartier Agodja-Kponu, Wosu, du quartier Agodja-Glohomé et Anondu du quartier Toklo. Un serviteur de Foli Gbosu, nommé Siyike, faisait partie de l'armée de Glidji devant Adamé.

A Adamé, la résistance fut terrible. Latévi Awoku tomba au champ d'honneur. Les ennemis avaient saisi l'un de ses canons. Ce canon se trouve actuellement sur la place du marché à Adamé (144). Le clairon du chef Wusu fut tué aussi. Foli Gbosu fut informé de la mort de Latévi Awoku avant le retour des guerriers à Glidji. Il possédait en effet une clochette enchantée qu'il gardait toujours près de son lit. Cette clochette avait la propriété de lui donner des informations sur tout ce qui lui arrivait en retentissant d'elle-même. A la mort de Latévi Awoku, la clochette résonna trois fois ; ce qui signifiait que trois chefs de guerre seulement revenaient, au lieu des quatre qui étaient à la tête de l'armée. Latévi Awoku devait être celui

(143) Village *xwla* sur la basse vallée du Mono, en amont d'Agbanakin.

(144) Cette bataille au cours de laquelle Latévi Awoku trouva la mort eut probablement lieu en 1795 et opposa les Guin à une coalition des Fon du roi Agonglo (1789-1797) et des *Xwla*.

qui ne revenait pas. Quand les guerriers débouchèrent à Glidji, Foli Gbosu, appuyé sur sa fenêtre, les vit et le chef Wosu, l'ayant aperçu lui aussi, prononça les paroles suivantes: «*Adomayakpo*»: «Le tigre ne connaît pas la peur». Foli Gbosu répondit par ces formules magiques: «*Wusu le weame, egbeto nya wo, ahuetonyo*»(145). Il entonna alors le chant de guerre que voici:

*-Ehoe mino do e, Mito se ho o bo tsi yo
Aye le gbeto si, aye ne ke le so nya home,
Ehoe mino lo, Mito se ho, ehoe mikpli do
Do d'Ahoto o, Mito se ho ne tso botsi yo
Aye le gbeto si, aye ne ke le so nya home.*

-Ce que vous avez comploté ensemble à la plage, notre père l'a appris, mais il a fait la sourde oreille ; la pensée de l'homme est au bout de son fusil.

Cela montre que l'idée de Latévi Awoku de détruire Glidji avant de déposer les armes a été punie par Dieu.

Les gens de Lolamé, les Lawson, furent très mortifiés de la défaite et surtout par la mort de Latévi Awoku dans de pareilles circonstances(146). Ils se fâchèrent contre les gens d'Adamé et ne voulurent plus voir aucun Pla à Lolamé. Si un Pla s'y aventurait, on le saisissait la nuit et on l'immolait au Toli, le dieu protecteur du foyer (147). Après avoir tué Latevi Awoku, les habitants d'Adamé avaient enlevé sa graisse, qu'ils firent cuire. Ils la gardèrent dans des vases. Ils donnèrent cette graisse aux marchandes, qui en firent des beignets (*aklako*)(148), qu'elles vendirent à Lolamé. Ceux qui mangèrent ces beignets furent atteints de la gale ; quelques-uns même en

(145) *Formule cabalistique au sens énigmatique.*

(146) *Les Lawson, par contre, affirment que leur aïeul est mort paisiblement dans son lit.*

(147) *Encore appelé Apéli. Cette divinité est représentée par une motte de terre -actuellement en ciment- dressée dans la cour principale à l'entrée de la maison.*

(148) *Beignets de banane plantain.*

moururent: ils avaient, en effet consommé, sans le savoir la graisse de leur parent(149). Latévi Awoku avait un esclave, appelé Tosu, qui habitait Fantekome. Il mourut également au cours de la bataille d'Adamé. Quelques gens mal renseignés se plaisent à dire que ce n'était pas Latévi Awoku qui mourut à la guerre, mais son esclave. Mais ce n'est pas vrai. Parmi les guerriers de Glidji qui avaient fait cette guerre d'Adamé, il y avait Tété Kuto et Laté Goglologoé, père de Lako, de Kpodji. Ils avaient campé sous un grand iroko à Hlandé. C'est de Hlandé qu'ils étaient partis au combat d'Adamé. Ils avaient composé à cette époque beaucoup de chants de guerre.

Pendant que tout cela se passait, Ahlonkor Foli était mort et son fils Ahli lui succéda comme chef de plage. Le roi de Glidji donna la place d'intendant (150) à Akuété Zankli Lawson, fils de Latévi Awoku, à Lolamé. Akuété Zankli Lawson était resté longtemps en Sierra Leone, où il avait été éduqué en anglais (151).

(149) Une autre version, celle des Xwla d'Agbanakin, rapporte que cette graisse, mise en bouteille, était une sorte de trophée dont les Xwla se servaient pour narguer les Akangban.

(150) En fait, commis aux écritures chargés de remplir le registre des taxes douanières perçues par l'Aputaga.

(151) Il est le véritable fondateur de la «dynastie» des Lawson. D'après Isert, son père l'avait envoyé en Angleterre apprendre à lire et à écrire, ce que lui-même ne savait pas. C'est à son retour qu'il prit le nom de "George Lawson".

CHAPITRE VI

LE REGNE DE FOLI DEKPO

(1788-1813)

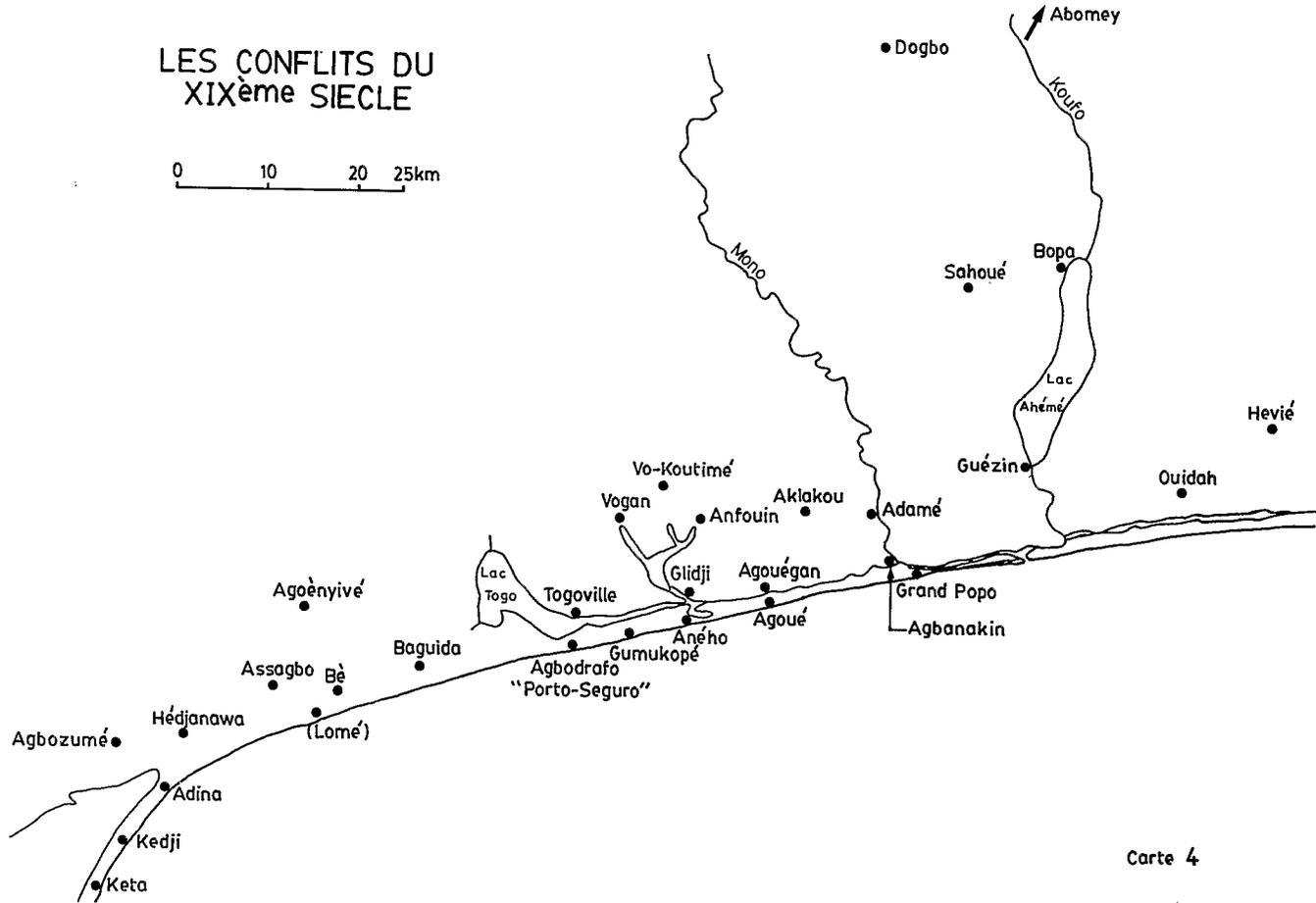
Accalmie avant l'orage qui va secouer Aného au début du XIX^e siècle. Le récit d'Agbanon II exprime ici une bien compréhensible nostalgie pour une époque encore harmonieuse, c'est-à-dire où chacun restait à sa place : le roi tout en haut et les cabécères (les Lawson en particulier) en dessous, serviteurs loyaux et fidèles. Mais -on le voit incidemment- les richesses apportées à Aného par le commerce avec les Européens ne remontent plus que sporadiquement vers Glidji.

A Ekué Azankpo, quatrième roi de Glidji, succéda Foli Dékpo, fils d'Assiongbon Dandje.

Les bateaux de commerce qui mouillaient sur la côte payaient un droit de plage au roi de Glidji par l'intermédiaire du chef de plage, que les Portugais appelaient *cabecero* ou *cabécère*. Pour que ce droit soit perçu avec probité, Akuété Zankli Lawson gérait les documents comptables et le cabécère percevait les droits en matières diverses: argent ou monnaie européenne, cauris, tissus variés et boissons qu'on recueillait dans la grande maison de Fantekomé, lieu qui appartenait aux deux princesses de Glidji, Adaku et Chocho, dont les principales familles d'Aného descendent. Quand le roi avait besoin de quelque chose, il le faisait savoir par l'intermédiaire de l'intendant, et tout lui était fourni par le chef de plage.

A la mort de Ahli, Sékpon, fils de Kwam Dessou, lui succéda, et ce dernier fut, comme ses prédécesseurs, en bons termes avec le roi de Glidji, qui les protégeait tous.

LES CONFLITS DU XIX^{ème} SIECLE



Carte 4

CHAPITRE VII

LE REGNE DE SOWU EXPULSION DU CHEF KOMLAGAN HORS D'ANEHO CREATION D'AGOUE-ADJIGO ET D'AGBODRAFO

(1815-1847)

La décadence du royaume, jusqu'ici soigneusement masquée par le récit, éclate avec l'aveu de la division du pouvoir (ou de ce qu'il en reste), en 1815, entre deux compétiteurs, qui s'appuient ouvertement sur leur richesse et non sur leur légitimité dynastique.

La mort de l'un des deux rois restaure l'unité à Glidji, mais ce n'est déjà plus là que se fait l'histoire : c'est maintenant à Aného, que ravagent les guerres civiles entre 1821 et 1835. Du choc pour le contrôle des ressources procurées par le commerce atlantique, ce sont finalement les Lawson qui l'emportent sur leurs cousins Adjigo, sans que Glidji ait encore voix au chapitre. Le pouvoir royal est désormais si peu apparent que le capitaine anglais Forbes, visitant "Little - Popoe" en 1849-50, parle de "république", dont serait "président" le vieux George Lawson, son hôte. Faute de fondement traditionnel - et, en particulier, religieux - l'autorité imposée par les armes ne peut durer qu'autant que le rapport de force ne change pas : Aného et le pays guin entrent dans une longue période d'instabilité.

Trois ans après la mort du roi Foli Dékpo, ses funérailles terminées, le peuple se réunit pour l'élection d'un nouveau roi (152). En ce temps, Sowu, fils de Amah Kpassem (153) d'Anfoin, avait élu domicile au lieu-dit *Ananvenu* à Glidji, au quartier Ablogamé. Il aspirait au trône de Glidji et nouait des amitiés avec la population en lui donnant de l'argent. Mais le prince Foli Thosu, fils d'Assiongbon Dandje, qui n'était pas moins aisé que son cousin, faisait aussi des démarches auprès de certains notables et dépensait son argent pour être élu. Les rivaux étant tous deux héritiers possibles du trône (car issus du clan Tougban), on essaya vainement de les mettre d'accord afin d'élire l'un d'entre eux. Tous deux, fort riches, comptaient sur leur capacité d'entretenir leur parti, chacun de sa propre poche.

Pour éviter des querelles de famille, on les couronna tous les deux le même jour : Foli Thosu fut placé à Kouéno, tandis que Sowu alla s'installer à Dégbéno.

A cette époque, Sékpon ne vivait plus et Komlagan, fils de Ahlonkor Foli, avait été nommé chef de plage à Aného. Akuété Zankli Lawson était toujours l'interprète et le gardien du registre des recettes douanières du roi de Glidji; il résidait à Lolamé.

Entre-temps, Foli Thosu mourut à Kouéno. Son corps fut enseveli à Glidji. Le pouvoir revint intégralement à Sowu. A la fin de l'année, quand Sowu envoya des émissaires demander à Komlagan le tribut appelé *anyigbanu* en guin (154), - mot qui signifie aussi "serpent"-, Komlagan refusa et fit répondre ironiquement au roi Sowu par ses envoyés dans ces termes: «Comment "*anyigbanu*" (le serpent) peut-il se trouver chez moi dans le sable de la plage ? Le serpent doit se trouver chez le roi lui-même, là-bas, dans la brousse».

Komlagan était très méchant, et si avare qu'il jetait des sacs remplis de cauris à la mer au lieu de s'en servir pour payer tribut au roi de Glidji, avec les paroles suivantes : «Ces richesses sont apportées par la mer; que la mer les emporte». Il gardait pour lui-même les droits de douanes perçus et était pour cela très mal vu du roi Sowu.

(152) *Un tel interrègne de trois ans est habituel.*

(153) *Frère de Foli Bebe.*

(154) "*Les coutumes*" (littéralement: "*la chose de la terre*"); le même terme sert parfois à désigner le serpent (plus communément appelé "édan").

En ce temps, le Portugais Félix de Souza (155), appelé aussi en milieu indigène : «*Mito Chacha*» ou «*Chacha-Gosu*» se fixa à Aného et y faisait la traite des esclaves. Francisco de Souza eut des relations sexuelles avec l'une des femmes de Komlagan. Ce fut une affaire terrible entre de Souza et Komlagan, à la suite de laquelle de Souza dut payer une amende de 10 sacs de cauris et fut expulsé de la ville.

Don Francisco de Souza alla à Ouidah, haineux contre Komlagan. Ce dernier soupçonnait Akuété Zankli Lawson d'avoir servi d'intermédiaire entre sa femme et le Portugais, parce qu'il était le seul interprète des Européens en ce moment (156).

Un jour, un enfant de Komlagan se tenait à la fenêtre. Il fut atteint d'un coup de feu tiré par quelqu'un. Komlagan accusa Akuété Zankli Lawson de ce forfait et l'obligea à quitter la ville. Ce dernier se retira à Adina (près de Keta), pays de sa mère. Après trois ans d'exil, il revint à Aného. Son adversaire ne voulut point le voir et l'expédia de nouveau à Adina (157). Les notables du pays se réunirent et discutèrent de ce conflit. Après l'épreuve du poison: *adi* (158), qu'on avait fait boire par un coq au nom de Akuété Zankli Lawson, ce dernier fut reconnu innocent. Les notables s'entendirent pour faire revenir Akuété Zankli Lawson à l'insu de Komlagan et envoyèrent une délégation à sa recherche. Mais ils furent trahis auprès de Komlagan par Sape Agbo, roi de Hedjanawa, qui apprit cette nouvelle à Agbozume. Komlagan lança une troupe d'hommes armés de fusils à la rencontre de Lawson et ordonna de le tuer en route. Cette armée se cacha à Didokpoé, où il y eut une échauffourée dans laquelle une balle fit tomber le chapeau de Lawson. Les hommes de Komlagan furent blessés en grand nombre, et leurs fusils saisis.

(155) Cf. annexe 1. En fait, de Souza est établi à Aného dès la fin du XVIII^e s.

(156) Pour tout ce conflit, ainsi que les diverses versions, cf. Gayibor (1990).

(157) En 1792, Bioern, gouverneur du fort danois d'Accra, signale, dans une lettre adressée à Dalzel alors gouverneur de Cape-Coast, qu'un conflit opposant deux princes d'Aného a obligé l'un d'eux -qu'il nomme Odacktie (Akuété ?)- à s'enfuir à Keta, où il a demandé aide et assistance aux Danois installés à Prindsensten. Mais à cette date Latévi Awokui vit encore.

(158) Adi: "poison".

Du côté de Lawson, Ekué Gaba (père de Frank Kuassi Gaba) et Akuété Bahun (grand-père d'Adjete-gá Wilson) furent gravement blessés. Avec Akuété Zankli Lawson lui-même, ils furent transportés en barque sur mer et débarqués à Aného, à la plage de Nlessi. Tous les ennemis de Komlagan se soulevèrent alors contre lui. Francisco de Souza lui aussi envoya de l'argent et des armes à Lawson. Le nommé Gumu, petit-fils de Akué de Dégbénou dont une femme avait été enlevée par l'un des enfants de Komlagan, était parmi ses ennemis. Gumu mit en gage sa propre fille pour se procurer des armes contre Komlagan. Même une partie des parents de Komlagan alla grossir le nombre de ses ennemis ; trop cruel et avare, Komlagan ne leur donnait rien à manger. Même le roi Sowu se préparait contre Komlagan, à cause de ses moqueries et son refus de lui rendre les recettes douanières et de lui payer tribut.

La guerre civile contre Komlagan éclata en février 1821. Son magasin de poudre fut incendié en premier. Il fut lui-même refoulé avec ses hommes à travers Payimé, jusqu'à Agoué. A ce moment-là, Foli Anon, fils d'Assiongbon Dandje, y était installé. Il entretenait un poste de barrage de pêche, dénommé *cha*. C'est chez lui que le roi de Glidji avait envoyé s'installer le féticheur Avosse Somohlue. Ce dernier était originaire de Hevié, d'où il avait rapporté son fétiche *Hevié-so*, dieu du tonnerre (159). Il l'installa d'abord à Sosimé, à Aného. Jaloux du renom que lui procurait son fétiche, les habitants d'Aného le haïssaient. Il dut quitter Sosimé pour se réfugier à Glidji. Peu après, sa célébrité grandit à Glidji aussi, en raison de l'efficacité de ses cérémonies fétichistes. Le roi de Glidji l'envoya alors à Agoué-gan, où il se fixa et installa son idole.

Pourquoi cette jalousie contre Somohlue ? En voici la raison: quand un malfaiteur frappé de la foudre meurt, le féticheur a le droit de prendre le cadavre de la victime, qu'il expose en plein air dans un lieu isolé, et hérite de tous ses biens; même la maison de la victime doit être rachetée par sa famille avant d'être habitée de nouveau. Heviéso interdit l'usage du silure noir. Or on en faisait du poisson sec à Agoué-gan, car ces poissons abondent dans un étang voisin, appelé Totamé. Gêné par ce fait, Somohlue quitta ce village et s'établit sur l'autre rive, à côté de Foli Anon, sur la plage d'Agoué. Agoué-gan était le seul village situé en face d'Agoué et fut fondé par Kuadjo Kanli, neveu de Foli Bebe, venu d'Accra. Kuadjo Kanli demeura quelque temps à Glidji, puis s'en alla créer le quartier Agotivé à Agoué-gan. Kanyi

(159) Voir deuxième partie, chapitre V.

Dje, cadet de Foli Anon, y fonda ensuite le quartier Abada (ainsi dénommé à cause des arbrisseaux portant toujours des fleurs rouges qui dominaient la place et que l'on appelle *adalati*(160)). Abada est le quartier du chef de ce village.

Komlagan demanda à Foli Anon un lopin de terre pour s'installer avec sa suite. Il l'obtint et y plaça son fétiche adjigo dans les buissons, non loin de là. Ansah (Johnson) et sa famille suivirent Komlagan dans sa retraite. (Le quartier d'Agoué qu'avait habité Foli Anon est Folikomé).

En 1821, Agoué n'était qu'un petit village, habité par ces deux clans de Foli Anon et de Komlagan. A la suite des guerres du roi Ghézo du Dahomey (161) contre les Anago d'Abéokuta et les Mahi de Dassa-Zoumé, ces derniers se réfugièrent à Agoué en 1854 et 1855 et agrandirent le village. Après l'abolition de la traite des esclaves par les Anglais (162), les esclaves libérés du Brésil, du Portugal et d'Espagne, ayant un peu d'instruction portugaise, revinrent s'installer à Agoué. Depuis sa fondation, Agoué était sous la domination des rois de Glidji, qui en nommaient et intronisaient les chefs. Foli Anon dirigea Agoué avec le concours du chef Komlagan et ses compagnons jusqu'à la mort. Après eux, leurs descendants continuèrent, et le font ainsi jusqu'à ce jour.

FONDATION DE PORTO - SEGURO

Après l'éviction de Komlagan hors d'Aného, on envisagea l'élection d'un autre chef de plage. En ce moment Akuété Zankli Lawson (163) était vivant. Instruit, il s'habillait à l'européenne. Il n'a jamais été élu roi (164), mais il servait d'interprète et de gardien des registres des

(160) Non encore identifié.

(161) 1818-1858 ; il mène des guerres féroces à l'est et au nord de son royaume.

(162) Au Congrès de Vienne (1814-1815).

(163) De l'avis des Lawson, Akuété Zankli aurait mené une guerre victorieuse contre les Adjigo et réussi à chasser Komlagan de la ville en février 1821. De là lui vint le titre de Ahwawoto, "le guerrier", titre que portent jusqu'à présent les chefs Lawson.

(164) Allusion aux conflits ultérieurs, où les Lawson se proclameront "roi de Petit-Popo" à partir de 1883.

douanes, une sorte de fonction d'intendant du roi de Glidji à Lolamé et, pour cela, il était respecté par toute la population. Il était en même temps chef de la famille Lawson (165). Akuété Zankli Lawson et les autres notables d'Aného s'allièrent à Sowu pour choisir comme remplaçant de Komlagan le nommé Asrivi (166), neveu de Komlagan, aux fonctions de chef de plage. Asrivi était le fils d'Ahli, grand-frère de Komlagan. Asrivi respecta comme il faut le roi de Glidji et lui paya régulièrement ses redevances, comme le faisait jadis ses grands-parents.

Après la mort d'Asrivi, son fils Adadé Nutépé le remplaça. Adadé est un nom tugban (167) qu'Asrivi donna à son premier-né en reconnaissance des faveurs qu'il avait reçues du roi de Glidji, en dehors de la fonction de percepteur des droits de douane et de son mariage avec la mère d'Adadé, nommée Avlesi Adja, issue d'un descendant d'Assiongbon Dandje. *Nutépé* signifie "Chaque chose doit rester à sa place".

A la mort d'Adadé Nutépé, son fils Kuadjo Agbossou le remplaça. Celui-ci aussi commença à garder pour lui-même les recettes douanières. Il fit au même moment une fausse promesse au nommé Gumu, qu'on lui ouvrirait un poste à côté de Vodugbékondji et ferait mouiller en ce lieu tous les navires anglais, dont il percevrait les droits.

C'est ainsi que Gumu quitta Dégbénou et créa le village de Gumukopé d'aujourd'hui, qui ne reçut aucun navire jusqu'à sa mort (168).

(165) *Suivant la même version, pour remercier Akuété Zankli d'avoir débarrassé la ville du fléau que représentait Komlagan, toute la population, reconnaissante, l'aurait choisi pour roi. Les Lawson affirment donc avoir conquis le droit de régner à Aného par la force des armes.*

(166) *Les versions Adjigo affirment (pour appuyer la thèse de l'exil volontaire de Komlangan) que Asrivi a été choisi par celui-ci avant son départ.*

(167) *C'est à dire du clan royal.*

(168) *Une autre version -celle des Lawson- prétend que Gumukopé fut créé par Gumu à l'instigation d'Akuété Zankli.*

Kuadjo Agbossou se mit à se quereller avec tout le monde. Mais les insinuations perfides (169) d'Akuété Zankli Lawson aboutirent à le faire expulser d'Aného. Il se retira d'abord à Kouénou. De là, il s'en alla demander un lopin de terre au chef de Togoville. Cette querelle eut lieu en mars 1835. Kuadjo Agbossou fut autorisé à s'installer sur la plage située juste en face de Togoville. Il s'y établit avec sa suite, qui comprenait les notables suivants: son oncle Assiakoley, les princes Adadé Ka et Adjaka (tous deux fils du roi Sowu), Nikoé Nbaya, de Djossi, et leurs familles. Cette concession a eu lieu en octobre 1835 (170).

La nouvelle localité prit le nom de *Agbo dre afo*, expression signifiant: "Moi, Agbo (béliér), je tends mes pieds ici (prêt à donner des coups à quiconque viendrait d'Aného m'attaquer)". Comment évolua Agbodrafo et d'où lui vint le nom de Porto-Seguro? Kuadjo Agbosu faisait hisser tous les jours un fanion blanc sur la plage, pour faire signe aux négriers portugais ou brésiliens qui abordaient cette Côte des Esclaves. Il finit par les attirer et faire de ce lieu un port d'embarquement d'esclaves; raison pour laquelle les Portugais le nommèrent *Porto-Seguro*: "Port de sécurité" (171).

Le quartier Adjakakomé de Porto-Seguro a été fondé par le prince Adjaka, fils du roi Sowu de Glidji. Le quartier nommé Kouénoukomé l'a été par les gens de Kouénou qui avaient suivi Kuadjo Agbossou.

(169) Il s'agit en fait d'un rebondissement du conflit entre les deux clans, conflit qui aboutit à l'exil de Kuadjo Agbossou en 1835.

(170) D'autres traditions disent que le groupe fondateur de Porto-Seguro resta un certain temps (plusieurs années) à Togoville: leur expulsion hors d'Aného serait donc bien antérieure à 1835.

(171) La fondation d'Agbodrafo est revendiquée par les Xwla d'Agbanakin, descendants de Huessu Agbo et par les Adjigo (qui l'attribuent à Kuadjo Agbossou). Dans les deux cas, le fondateur se prénomme Agbo ou Agbossou ("Le béliér"), ce qui colle bien à l'étymologie du toponyme. Il est en outre certain qu'une importante localité existait déjà sur le site d'Agbodrafo au XVII^e s. La "sécurité" de ce port n'a rien d'évident. Il n'est pas impossible que la barre y soit moins dangereuse qu'ailleurs (aujourd'hui l'érosion marine y est moins forte que sur le reste du littoral, à cause, probablement, de hauts-fonds protecteurs). Sur la fondation de la ville, cf. annexe II.

Devenu vieux et sentant sa mort prochaine, Agbossou fut ramené par les notables à Aného, où il mourut (172). Pendant sa maladie et après sa mort, le village de Porto-Seguro fut gouverné par son oncle Assiakoley, du clan Ela.

(172) La version des Lawson prétend que Kodjo Agbossou, abandonné par les siens, fut recueilli par ses oncles maternels (les Lawson), ramené et soigné à Aného jusqu'à sa mort.

CHAPITRE VIII

LE REGNE D'EKUE AGBANON (OU AGBANON Ier)
(1849-1852)

Pendant le bref règne du sage Agbanon Ier, qui s'efforce (probablement sans grand succès) de rétablir un peu de l'ordre ancien dans le royaume, se produit pour la première fois une intrusion politique européenne, sous la forme d'un navire de guerre anglais. Il ne s'agit pas de protéger les commerçants (que rien, d'ailleurs, ne menace), ni d'une tentative de main-mise coloniale (ce qui n'arrivera qu'un quart de siècle plus tard). La Grande-Bretagne, a, depuis 1807-1815, proclamé l'interdiction de la traite des esclaves. Dans les années 1850, elle s'efforce avec de plus en plus d'énergie d'en venir à bout, d'une part en lançant sa flotte à la poursuite des navires négriers (qui sont de plus en plus nombreux à être interceptés), d'autre part en essayant de bloquer le trafic à sa source, c'est-à-dire en obtenant la collaboration des autorités des ports exportateurs. Sans visées expansionnistes affichées, cette politique à fondement humanitaire va entraîner l'Angleterre dans des interventions qui l'impliquent de plus en plus dans les affaires africaines (à commencer par l'occupation, en 1851, de Lagos, le plus grand centre de trafic du Golfe du Bénin).

Par ailleurs, les puissances européennes -et l'Angleterre au premier chef- s'affirment aussi protectrice des missionnaires (dont les plus actifs, comme l'évêque anglican Crowther et le pasteur méthodiste Freeman, sont noirs). Freeman a fait étape à Aného en mars 1843, bien accueilli par le vieux Lawson, qui lui a demandé de l'aide pour la petite école (en langue anglaise) qu'il avait ouverte, la première du territoire togolais.

Après la mort de Sowu, il y eut un long interrègne avant l'élection de son successeur. A la suite de plusieurs réunions tenues par les princes de Glidji et la population, le choix se porta sur le prince Kué Danku, fils de Kinvi Gbadja et d'Avlessi Alozo, princesse d'origine adja (173). Kué Danku était commerçant et résidait à Sahué-Digué, près de Bopa (au Mono), chez ses oncles maternels. Il avait beaucoup d'enfants et d'esclaves. Il venait à Glidji surtout à l'occasion de la célébration de la fête d'Epe-Ekpe (174). On envoya lui dire qu'il était choisi pour succéder à Sowu.

Il se déclara trop vieux et conseilla au peuple de nommer à sa place un prince jeune, dont ils s'engageait à s'occuper. Une seconde délégation de princes lui répondit qu'il n'y avait personne à choisir en dehors de lui, seul jugé capable de faire prospérer le pays et d'y faire régner la paix. Pour cela, il devait être ramené par cette délégation. Kué Danku réfléchit longuement et dit : «J'y vais, malgré ma vieillesse, car un jeune indigotier qui meurt le lendemain même de sa pousse est toujours indigotier» : «Si l'on me couronne le matin et que je meurs le soir de la même journée, c'est toujours un roi qui est mort». Il quitta Sahué avec ses enfants et ses hommes et rejoignit Glidji, où son arrivée réjouit toute la population.

Kué Danku fut alors couronné et proclamé roi sous le nom de règne d'Agbanon (175).

Le premier geste d'Agbanon Ier après son avènement fut de ramener la paix dans toute l'étendue de son royaume. Il réunit tous les notables d'Aného et des cités environnantes à la place publique Huntitogomé, à Glidji, pour régler les nombreux différends entre les familles d'Aného et favoriser une paix durable. Il constata en effet que, depuis les règnes de Sowu et de Foli Thosu, s'étaient établis dans le grand royaume un désordre et une grande dissension, dont tout le monde cherchait à profiter pour usurper les droits de Glidji. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Komlangan, Akuété Zankli Lawson, Gumu et Kuadjo Agbossou se nuisaient mutuellement à Aného. Ainsi Komlangan n'a-t-il pas gardé pour lui les recettes doua-

(173) C'est-à-dire du lignage de la famille royale de Tado.

(174) Fête traditionnelle de Nouvel An, qu'on célèbre à la lunaison d'août-septembre.

(175) Littéralement: "Le propriétaire de la charge". Danku était petit-fils d'Assiongbon Dandje.

nières qu'il devait rendre au roi de Glidji, son souverain ? Et n'est-ce pas pour arriver à supplanter Komlangan dans ses fonctions et profiter également des recettes douanières qu'Akuété Zankli Lawson intriguait clandestinement ? N'est-ce pas dans cette intention qu'Akuété Zankli Lawson servit d'entremetteur entre le Portugais, Don Francisco de Souza, et une femme de Komlangan ? Ce sont tous ces faits que résumant la chanson traditionnelle suivante :

*-Mana mana, ye gbâ Gèdua, Anyigbanu mana
mana ye gbâ Gbèdua:*

-C'est l'avarice, le fait d'avoir gardé pour soi le tribut qui revenait au roi, qui est à l'origine du déclin de la nation des Guin.

Un autre proverbe naquit de ces mêmes conflits :

*-Nudu amenovi madu ye na edu dewo to Agbo-
drafo.*

-C'est le refus de ne rien vouloir donner à manger à son frère qui a occasionné la fondation d'une certaine ville dénommée Agbodrafo.

Nous avons mentionné plus haut qu'Anyaku Agbo, fils de Sékpon, prit la fonction de chef de la plage d'Aného. A ce moment étaient réguliers dans la ville les Anglais et les Portugais. Les Portugais prenaient hospitalité chez Anyaku Agbo et les Anglais chez Akuété Zankli Lawson, à Lolamé. De là vient que Lawson surnomma sa demeure *New London*.

C'est à la même époque que Isidore Félix de Souza, envoyé au Brésil par son père Francisco, revint à Aného. Isidore établit d'abord une petite forge près de la case de Laté Bewu à Dékamé (Badji), sur la propriété de Kuegan. Il abandonna plus tard sa forge et s'engagea dans la traite des esclaves avec ses confrères du Brésil. Son apprenti forgeron, nommé Gubiyi (père de Atiogbe et de Ayayi), en devint le maître. Gubiyi marquait les esclaves du dépôt au fer rouge avant leur embarquement.

FONDATION D'ADJIDO

Isidore de Souza trouva sa concession insuffisante pour lui et ses hommes. Il pria sa tante Adolévi Apé (176) de lui trouver un terrain à Koléto, près de Dégbenou, pour s'y installer. Adolévi Apé intervint auprès d'Agba-

(176) Mariée à Akuété Zankli Lawson et qui, on l'a vu, l'avait élevé.

non Ier, qui déclara l'endroit trop solitaire et insalubre, car on y exposait les personnes tuées par Heviéso, le dieu du tonnerre. Le roi réunit les notables d'Aného et leur fit savoir qu'il autorisait Isidore à s'installer sur la concession que son père, Francisco de Souza, avait obtenue sur la presqu'île en face d'Aného. Isidore fit nettoyer le terrain, s'y fixa avec ses hommes et nomma cette place *Adju Deo* : ("Dieu aidera"). *Adju Deo* s'altéra et donna *Adjido* (177).

Isidore de Souza vécut à *Adjido* pendant de longues années. Après la mort de son père Francisco, survenue à Ouidah le 14 mai 1849, il fut appelé à prendre sa succession à Ouidah. Il partit en confiant ses esclaves à son oncle *Kpakpovi Hano*. Après la mort de *Kpakpovi Hano*, *Adjido* fut confié à *Kuévidje*, en octobre 1864. La place *Landjo*, située à l'ouest d'*Adjido*, a été créé par *Kuadjo Landjékpó da Silveira* après sa guerre contre *Kumi Aguidi* (178).

Ce fut sous le règne d'*Ekué Agbanon Ier* que la reine *Victoria* (179) envoya le navire de guerre *Philomel* pour interdire aux colons et au roi la traite des esclaves. Le capitaine de ce navire débarqua à Aného et prit hospitalité chez *Akuété Zankli Lawson* à *Lolamé*. C'était quelques mois après la mort d'*Anyaku Agbo*. Personne n'était alors désigné pour le remplacer. *Agbanon Ier* envoya chez *Akuété Zankli Lawson* une délégation pour traiter avec l'envoyé de la reine *Victoria*. Le prince *Denuvi* et son conseiller *Assiongbon Klage* signèrent un accord par lequel les chefs locaux étaient priés de favoriser l'établissement des missionnaires pour la propagation de l'Évangile, de leur permettre de construire des chapelles dans les villages importants du territoire et de prévoir à l'écart de chaque ville ou village un cimetière pour enterrer les chrétiens. En souvenir de cet accord, la reine *Victoria* envoya une canne au roi de *Glidji* (180). *Agbanon Ier* mourut après trois ans d'un règne prospère.

(177) Cf. *Annexe I. En fait, l'expression portugaise est "Deus me ajudou" : "Dieu m'a aidé"*.

(178) Cf. *Chapitre X*.

(179) *Reine d'Angleterre de 1837 à 1901. L'évènement se passe en 1852.*

(180) *Dans le but de sceller cet accord des chefs du pays guin pour la suppression de la traite, trois cannes leur furent effectivement remises, portant gravée l'inscription suivante:*

«Offert par le Gouvernement britannique au chef de ... (le nom de la localité) en gage de l'accord de l'abolition de la traite, signé par lui le (...) janvier 1852».

La première canne-souvenir fut remise au chef de Gumukopé le 26 janvier, la seconde échet au chef d'Agbodrafo le 27, la troisième au roi de Glidji le jour suivant.

CHAPITRE IX

COURONNEMENT ET REGNE DE SEDDO (OU GANLI) (1854-1856)

Les rois de Glidji n'ont plus d'autorité au-delà des limites de leur cité (et encore...), et la fonction royale paraît si peu enviable que le successeur choisi après la mort de Seddo, son propre fils, préférera s'enfuir...

Quand Agbanon Ier mourut, laissant le pays sans maître, le peuple couronna le prince Ganli, petit-fils d'Assiongbon Dandje (181). Il était aisé; sa conduite et son port étaient irréprochables aux yeux de tous. Le peuple, en plaisantant, disait de lui : «Il est destiné à régner». Quand il fut couronné, on l'appela Seddo, ce qui veut dire qu'il était fait roi par le destin.

Le fait important qui se passa sous son règne fut la bataille contre les gens de Dogbo, une branche du peuple adja du Mono (182). Quelle était la cause de cette bataille ? Le fils du chef de guerre dogbo ravit à son suzerain une de ses femmes. Une querelle naquit entre le roi et son soldat. Le roi fit appel au peuple pour trancher le différend. Ce dernier, craignant à la fois le roi et le chef militaire, ne put mener le jugement à bien.

Adono, une femme originaire de Yopli, résidait à Dogbo avec son fils unique. Ce fils, d'une rare beauté, adoré des femmes du village, avait donc beaucoup d'ennemis.

(181) Frère d'Agbanon Ier.

(182) Dogbo est un village situé entre le Mono et le Kufo, qui parle un dialecte proche de celui des Hwe. L'administration française l'a inclus dans la classification dite improprement "Adja", mais les villageois revendiquent une origine autochtone -ils se disent descendus du ciel-, contrairement aux Hwe, qui, eux, se disent originaires de Tado.

Des hommes de Dogbo complotèrent contre lui et le mirent à mort. Eplorée, Adono s'en vint trouver le roi de Dogbo. Puisque réparation ne lui avait pas été donnée dans le conflit l'opposant à son chef de guerre, le roi de Dogbo conseilla à la pauvre femme de s'adresser au roi de Glidji. Adono s'en alla trouver le roi Seddo, qui envoya quérir les criminels auprès du roi de Dogbo. Ce dernier ne daigna pas lui répondre. Adono resta à Glidji. Un jour de marché, elle reconnut dans la foule quelques-uns des assassins de son fils, et rapporta la nouvelle au roi de Glidji. Celui-ci envoya un émissaire quérir les criminels reconnus, mais ils répondirent : « Nous ne sommes pas venus pour voir le roi, mais pour faire des provisions et vendre sur le marché ». Ils rentrèrent ce jour-là à Dogbo sans se présenter devant le roi. Le jeudi suivant, ils revinrent au marché et le roi les fit mander une seconde fois. Leur réponse ne fut pas moins impolie; le roi se trouva alors dans l'obligation d'en référer à sa cour. Les ministres du roi ne furent pas contents et jugèrent bon de corriger ces criminels si, sur une derrière invitation du roi, ils refusaient de se présenter à la cour. Seddo fit selon les conseils de ses notables en envoyant dire à ces gens de Dogbo : « Vous n'avez pas voulu comparaître devant moi après plusieurs injonctions. Pour rejoindre Dogbo aujourd'hui, vous feriez mieux de prendre la voie des airs! ».

Les gens de Dogbo surent qu'il leur fallait combattre pour leur liberté. Avec le produit de la vente de leurs marchandises, ils achetèrent de la poudre, des fusils et des perles sur le marché même: les perles faisaient office de cartouches (183). A ses généraux, le roi distribua des fusils, de la poudre et des cartouches de fabrication locale. La troupe royale était forte de 300 hommes environ (184) ; elle attendit de pied ferme ses ennemis à Todahémé. Les Dogbo, en dehors des femmes, comptaient environ cent vingt guerriers.

Le roi disposa ses hommes sur trois rangs et la bataille fit rage de deux heures à quatre heures de l'après-midi. Les troupes royales mirent en déroute les gens de Dogbo, firent plusieurs morts, plusieurs blessés, de nombreux prisonniers.

Le jour suivant, ces captifs furent traînés devant un tribunal de guerre et l'on décida de les mettre à mort. Quand cette sentence fut pro-

(183) C'est-à-dire de balles

(184) On est loin des 3 000 de la guerre contre les Anlo, soixante ans plus tôt.

noncée, un des captifs de Dogbo balbutia quelques paroles cabalistiques: «*Djeho wa fu li o*»: "Vent, emporte moi". Et en même temps, sous les yeux ébahis des témoins terrifiés, l'homme de Dogbo partit sur les ailes mystérieuses du vent. Le roi ordonna alors la mise en liberté des autres captifs. Tous rentrèrent à Dogbo raconter leur combat à leur souverain. Ce fut la cause de la haine des Dogbo contre Glidji. Ne sachant pas par quel moyen exterminer le peuple de cette ville, ils firent un gri-gri avec un gros porc gras, qu'ils conduisirent à Glidji. Ce porc se promenait dans la ville sans que personne ne sut à qui il appartenait. Tout comme il était venu, le porc disparut, on ne sut comment. Quelques jours plus tard, la variole se déclara, entraînant des dégâts énormes. Ce fléau causa plus de huit morts (185). Cela fit réfléchir les grands du royaume, qui décidèrent de consulter l'oracle *Afan* (186) afin de savoir les causes de l'épidémie. L'ayant su, ils jugèrent bon d'envoyer Doevi Agbo avec des pièces de tissus, des boissons, de la poudre, du tabac, au roi de Dogbo pour faire des funérailles en l'honneur de ceux qui avaient succombé sur le champ de bataille à Glidji.

Le résultat fut nul: la population de Dogbo conserva de la haine pour les habitants de Glidji.

Cette animosité les poussa à tuer Ananigan, fils de Foli Agbossou, demeurant à Deve. Pour venger son frère, Ananivi Ase s'allia aux Allemands et, ensemble, ils détruisirent Deve en 1888 (187). En cette occasion, le commandant des forces de police allemande von Piotrowski, par son feu d'alarme, donna le signal du combat (188). Ceci se passait au temps du roi Huégbo (189).

Le roi Seddo mourut peu de temps après le premier combat avec les gens de Dogbo. Le choix du successeur se porta sur le nommé Foli Peto,

(185) "Dégats énormes": Glidji n'est qu'une petite communauté.

(186) Principale méthode de divination dans la région: cf. deuxième partie, chapitre V, paragraphe 3.

(187) Episode mal connu.

(188) Julius von Piotrowski dirigea la police armée coloniale du Togo de 1886 à son décès, en 1894. (Il est enterré au cimetière allemand d'Adjido). Il a mené une opération contre Dogbo en 1891.

(189) 1884-1924 (cf. chapitre XII).

fils de Seddo. La mère de Foli Peto, mise au courant de ce projet, vint de Togoville avertir son fils et s'enfuit avec lui pour s'établir à Bè, où il demeura auprès de son oncle Essa. Le conseil des princes envoya une délégation ramener Foli Kpové d'Agouegan(190) ; il fut couronné et on le surnomma *Alofffa* "la main bénie". Pourquoi ce surnom d'Alofffa ? C'est que, juste à ce moment, un de ses esclaves, sous le coup de la colère, avait assassiné involontairement un homme d'Agouégan. Foli Kpové fut condamné à payer une forte amende pour dédommager les parents de la victime, mais ceux-ci en voulurent à sa propre vie. Il sut cependant ramener le calme dans le village.

(190) *Dont la parenté exacte avec les autres membres de la dynastie reste inconnue.*

CHAPITRE X

LE REGNE DE FOLI ALOFFA

(1857-1866)

Les années 1860 sont une période de grande tourmente, où s'affrontent les bandes armées de Glidji, d'Aného, d'Agoué et d'Agbodrafo. Les cités brûlent, l'agriculture est à l'abandon, le commerce presque anéanti. Depuis la mort de George Lawson, il n'y a plus de pouvoir vraiment fort à Aného et, -malgré les inflexions de l'histoire que suggère Agbanon II, qui attribue à Glidji des initiatives qui ne lui reviennent sans doute pas- le vieux royaume guin ne peut faire mieux qu'assurer la défense de sa propre capitale.

A Aného, le pouvoir se morcelle entre plusieurs grands cabécères -tous cousins, naturellement- dont les rapports de force sont fluctuants, sans autorité supérieure assez puissante pour imposer un arbitrage.

Après les funérailles du feu roi Seddó, Foli Kpové, d'Agouégan, fut couronné roi et surnommé Aloffa. Accompagné de ses nombreux esclaves et d'une suite importante, il vint à Glidji s'installer entre les quartiers Agbomé et Ablogamé.

Akuété Zankli Lawson était encore vivant, mais il n'y avait pas de chef de plage. Le roi avertit le peuple de son intention de nommer un chef de plage au poste vacant. Après réflexion, l'assemblée des grands choisit Kuadjovi Djijéhué, ancien récadère du chef Kponton d'Agoué. Une délégation l'amena au roi Aloffa à Glidji; il y fut fait chef de plage selon la coutume, sur la place publique de Huntitogomé.

Porté en triomphe par les hommes du roi, Kuadjovi Djiyéhué atteignit son poste. Akuété Zankli Lawson mourut le 13 juin 1859 (191). Après sa mort, son fils Late Achromitan, nouvellement revenu de Sierra-Leone (192), prit la place d'intendant. Il tenait, au nom du roi de Glidji, les registres des droits de douanes.

C'est en ce moment que Pedro Kuadjo Landjéko da Silveira (193) revint du Brésil s'installer à Agoué-Adjigo. Son ami Zoki Zata (Joachim Zata) était également revenu du Brésil et comme lui, s'installa dans cette localité. Zoki Zata, originaire de Mossi (194), émigré au Brésil, servit comme soldat chez des colons portugais. A son retour, ses chefs lui firent beaucoup de dons (récompense de ses bonnes années de travail) en marchandises de traite et en or. Ils lui confièrent aussi quelques esclaves libérés pour les ramener sur leur terre natale. Zoki et sa suite fondèrent le quartier Zokikomé à Agoué. Zoki étant influent et parlant bien le portugais, le roi Aloffa le chargea de percevoir les droits de plage sur tous les navires qui touchaient la côte d'Agoué (195). Il rapportait ce qu'il avait pu percevoir au roi de Glidji. C'est lui qui suggéra au roi Aloffa l'idée de tracer une rue de sa maison à la lagune afin de faciliter le transport des marchandises qu'il rapportait d'Agoué.

(191) *Erreur. Il est mort le 29 juin 1857 (cf. le Sierra Leone Weekly News du 17 octobre 1917, 1-6).*

(192) *Peut-être y a-t-il confusion avec son frère cadet Thomas (1814-1891), qui est haut fonctionnaire colonial anglais en Sierra Leone, d'où il ne reviendra jamais.*

(193) *"Brésilien", dont la mère, Sassi Ahéba, était fille de Sékpon, chef adjigo d'Aného, et arrière petite-fille d'Assiongbon Dandje. Il s'installa à Aného en 1863, après sa guerre contre Agoué, et devint l'un des plus grands personnages de la ville, avec son cousin germain, Kuadjovi Djiyéhué. Tous deux sont nés au début du XIX^e s. (Zöller, qui leur rend visite en 1884, les dit octogénaires).*

(194) *Selon les recherches menées par E.L. d'Almeida, le "clan" d'Almeida serait issu de trois branches différentes, dont l'une aurait eu pour ancêtre un esclave mahi affranchi, revenu du Brésil en 1835 (Joachim d'Almeida, dit Zoki Azata), une autre, Ayi Manko, venu d'Accra, et la dernière Antonio d'Almeida d'Agónsa (Ouidah).*

(195) *Peu probable. Les chefs d'Agoué semblent avoir été indépendants dès la fondation de l'agglomération, en 1821.*

A) - Landjékpo et Kumi Aguidi en guerre

La cause de cette guerre fut la suivante: Kuadjô Landjékpo fit embarquer pour l'Amérique des esclaves confiés au capitaine négrier Don Joao. Celui-ci, après la vente des malheureux captifs, ne trouva plus, de retour, à Agoué, Kuadjô Landjékpo, parti pour Abomey (Dahomey). Il confia la somme provenant de la vente des esclaves à Zoki Zata pour le compte de Kuadjô Landjékpo. Mais Zoki Zata refusa par la suite de restituer cet argent à Kuadjô Landjékpo.

Il réunit les vieux d'Agoué-Adjigo, leur distribua cette somme avec la consigne de ne rien révéler à Kuadjô Landjékpo, même si ce dernier, à son retour, leur demandait des nouvelles de la vente de ses esclaves. Kuadjô Landjékpo fut mis au courant de cette intrigue à Abomey, si bien que, dès son retour, il demanda des nouvelles de son négrier à son ami Zoki Zata. Ce dernier lui répondit que le capitaine Joao n'avait laissé aucune somme d'argent pour lui. Il y eut un grand tapage entre Zoki Zata et Kuadjô Landjékpo. John Aklamakpe, Ayélé Adossi, Francisco Pereira, Djitayi, Medeiros et Soares étaient du côté de Kuadjô Landjékpo.

Landjékpo et ses partisans savaient bien que Zoki Zata était ancien soldat, un habile guerrier. Contre Zoki bien portant, l'échec serait certain s'ils tentaient quelque chose. Ils allèrent par conséquent chercher à Akoda deux malfaiteurs qui avaient mis dans leurs yeux un liquide provenant d'une certaine plante de propriété bien connue (196); ces hommes vinrent ainsi à Agoué saluer Zoki Zata, qui, avec Chicovi de Souza, était parti faire le jeu de dames (197) sur la plage; Zoki Zata mourut sur sa chaise longue, au grand étonnement de Chicovi (198). Le même jour, Francisco Pereira mourut aux toilettes. Après quoi, Kuadjô Landjékpo attaqua Agoué. Son fils Vincelas da Silveira mit le feu au premier canon à Kuadjô Kondji, et l'incendie se propagea à la ville.

Sassi Ahéba, mère de Kuadjô Landjékpo, cria désespérément, priant la population d'Agoué de reconsidérer l'affaire d'où découlait le conflit.

(196) *Allusion que nous n'avons pas réussi à élucider.*

(197) *Sans doute l'adito.*

(198) *Joachim d'Almeida, dit Zoki Azata, est en fait décédé à Agoué dès 1857. Cette information nous pousse donc à placer le commencement des hostilités entre les deux "Brésiliens" au plus tard en 1857, contrairement à d'autres sources qui situent le début de cette guerre en 1860.*

Mais son fils ne voulait plus entendre raison. De retour à Aného, il s'allia aux Lawson qui depuis longtemps étaient en inimitié avec les partisans de Komlagan d'Agoué. Kuadjo Landjékpo envoya son fils Alexandre da Silveira à Kédji, près de Keta, afin de ramener des troupes anlo. Le combat eut lieu à Gbedjé, entre M'passem et Agoué. Tous étaient braves, mais Kuadjo Landjékpo perdit la bataille. Aboflakuma, le grand guerrier anlo, oncle maternel de Joao de Medeiros, perdit la vie dans cet engagement.

Les troupes de Kuadjo Landjékpo en déroute gagnèrent Aného en mai 1860. Plus tard, conseillé et renforcé par les gens d'Agokpame, le parti de Kuadjo Landjékpo allait déclencher une nouvelle guerre.

Gbadjavi conseilla alors au chef Kumi Aguidi de détruire Agokpamé, pays natal de sa mère. D'Agoué, Kumi-Aguidi envoya un messenger à Mensah Gbonoto (dit John Mensah Ier) à Porto-Seguro. Il lui demandait de se rallier à lui afin de détruire Glidji, seule forte puissance militaire alliée d'Agokpamé, pour vite exterminer les guerriers mal équipés de cette localité.

Tévi Bruno et Akakpo Lanzo étaient alors respectivement chefs de guerre du roi de Glidji et chef d'Agoué. La nuit, allant aux toilettes, Tévi Bruno passa près de la maison d'Akakpo Lanzo qui parlait de dévaster le lendemain Glidji, seule force du pays guin. Les gens de Porto-Seguro détruiraient d'abord Djankassé, puis marcheraient sur Glidji. Fortuitement informé de ces projets, Tévi Bruno dépêcha un messenger auprès de Dovi, chef de Glidji, à Zalivé, avec ordre d'informer le roi Aloffa la nuit même. Emporté par la fougue et le désir de combattre, Dovi n'eut pas le temps d'avertir le roi avant de mobiliser ses soldats et de faire la jonction avec la troupe de Djankassé à Lavikoé, entre Kouéno et Zalivé.

La bataille était engagée quand le roi apprit la nouvelle ; la garde royale, mobilisée en hâte, rejoignit les troupes de Tévi Bruno et de Dovi. La victoire semblait être du côté des ennemis. Les troupes royales reculèrent jusqu'au pied d'un grand baobab, entre Zalivé et Assoukopé (ce baobab se trouve actuellement dans un champ au bord de la route nationale, à près de 600 mètres de Zalivé, au quartier du chef de cette localité).

La honte de voir les ennemis envahir la capitale de leur royaume donna plus de courage aux troupes royales, qui entonnèrent à l'unisson des chants guerriers accompagnés du tam-tam *Akpoka* (199). Ces chansons

se résumaient ainsi «Est-il possible que les armées ennemies deviennent maîtresses de nos foyers» ? Mensah Ier ne voulait pas tomber aux mains de ses ennemis. Il se jeta à l'eau, devint un oiseau à plumage blanc, s'envola et on le perdit de vue; mais saalebasse de gris-gris, qui lui servait de siège (unealebasse matelassée de cauris), ne put partir avec lui. Têvi Bruno ramassa cettealebasse dans la pirogue et la confia à un ministre du roi de Glidji appelé lui aussi Assiongbon Dandje. Ce butin demeura auprès de ce dernier jusqu'au jour où les termites l'eurent complètement rongé. Ceci se passait le 4 juillet 1860. Pendant que l'armée royale partait vers le couchant pour combattre à Lavikpoé, les Anago (200) venus du levant s'étaient armés contre Glidji. Une femme nommée Kanlé Awu (mère de Kuévi Asen), qui préparait du *liha* (bière de maïs), vit les bandes guerrières anago marchant sur Glidji: elle donna l'alarme. Les hommes étant absents, elle incendia, avec le concours des autres femmes, les hautes herbes situées devant Glidji jusqu'au lieu-dit "Aloffa Tonou", au bord de la lagune. Le feu barra le chemin aux Anago. Ils essayèrent de passer par le chemin de Torikpota. Entre temps, l'armée, glorieuse à la suite de la victoire remportée sur les troupes de Mensah Ier de Porto-Seguro, revenait vers la capitale. Une fois chez eux, les blessés se défirent de leurs armures (201). Ceux qui étaient restés en tenue de combat allèrent à la rencontre de l'ennemi. Le premier choc eut lieu à Agbodji, à l'entrée de la cité. Il y eut aussi quelques déserteurs du quartier Agodja qui s'enfuirent vers Tovita. Les guerriers de Glidji abattirent un grand baobab pour barrer le passage aux Anago, et composèrent cet hymne guerrier :

*-Minya agbonde manya ahwa e
Emi kpeseku
Hila agbonde manya ahwa
Anagowo mi kpeseku.*

*-Vous n'avez pas à faire barrière
pour combattre. Les Anago ne
pourront nous supporter.*

(200) Probablement les Yoruba ("Nago", "Anago") d'Agoué-Adjigo, qui firent cette tentative au cours du conflit entre Zoki d'Almeida et Pedro Kuadjo Landjékpo da Silveira.

(201) Terme impropre : il s'agit en fait des tenues de combat bardées d'amulettes de protection que portent les soldats.

Les Anago furent repoussés. C'est au cours de ce combat que Hanvi Kpli, de Zowla-Kpoguédé, devint chef et grand orateur au nom des habitants de Zowla-Kpoguédé pendant les grandes réunions nationales. Ceux qui s'étaient illustrés dans ce combat furent, du côté de Glidji : Tété Biti Dégbo, Assionvi Abudeka, Adawa Devi, Adamavi Akakpo, Foli Vito, Kpiti Agbavito, Nunaho Adjalon, Boko Ahosi, Messavi Akpakli, Folivi Avudjivi, Fanu Lansu, Gbadoevi Aziba, Ega Yehoessi, Agbano Assagbavi Kpe, Boko Sa Zigga, Ega Kuevi Soglokpe, Foli Avla, Foli Hunsiagama, Lako et Tete Zoun.

Du côté ennemi s'étaient faits remarquer : Ega Jondi, Sodji Kuassi Gazozo, Atando, Ega Todedjapu, Viduten-Glan, Dogbevi Agbolan et Ega Joe. C'est Mino (épouse de Zoki Zata et ex-femme du roi Adandozan du Dahomey) qui fit le plus de dépenses dans cette guerre. De Medeiros et Soares y perdirent également beaucoup d'argent.

Plus tard, poussé par les gens d'Aného, le chef d'Agoué, Kumi Aguidi, arma clandestinement les Anago et leur fit passer la lagune Gbaga à Agouégan, le 4 décembre 1861. Ils marchèrent alors sur Agokpamé qu'ils atteignirent de nuit; ils incendièrent l'agglomération à l'heure où tout n'était que repos et sommeil.

Plusieurs fugitifs d'Agokpamé vinrent se mettre sous la protection du roi Aloffa à Glidji ; mais Foli Adjewoda, fils de Dényinugá, dirigea les Anago sur Glidji afin d'en déloger les fugitifs qui avaient trouvé asile auprès du roi. Cet acte mécontenta les gens de Glidji, qui prirent les armes et, pour la seconde fois, infligèrent une défaite aux Anago, assurant ainsi la sécurité des fugitifs.

Quand la guerre entre Kuadjo Landjékpo et Kumi Aguidi eut touché à son terme (202), Dényo, alias Komlavi Tutuiye, et sa suite s'installèrent

(202) Cette guerre prit fin en 1864 et eut beaucoup de conséquences néfastes pour la région. Agoué fut ainsi incendié deux fois. Quant à Aného, voici ce qu'en dit Laffitte (1876), venu pour rétablir la paix entre les deux communautés en 1862: «Le marché de Petit-Popo n'offre pas l'animation que j'ai rencontrée dans les autres villes et villages du littoral. Les boutiques sont en petit nombre et mal fournies; les comestibles, rares et communs; encore une année de lutte, et la famine, qui a déjà visité plusieurs fois les cases des habitants, s'y établira comme un hôte assidu». Des navires de guerre anglais étaient venus s'interposer, mais le gouvernement britannique avait refusé une demande de protectorat formulée alors par les Lawson.

à M'passen chez Foli Avla, fils de Assiongbon Nukako de Glidji. Ce déplacement a été causé par un conflit d'alliance matrimoniale entre son frère Denuvi et lui-même. Il s'installa en ce lieu, et le surnomma en langue d'Accra *M'passen*: "Je ne veux pas de conflit". Cet endroit est situé entre Hilakondji et Agoué. C'est également de là que John Kuaovi Aklamakpe emmena Dényo et sa suite à Vo-Kutimé, auprès de son ami Dedekpo Gâ.

Quand Kuadjo Landjékpô fut battu, il élut domicile à Aného, au quartier Légbanu, dans la maison d'Aduvigâ. Il installa une douane sur la petite île qui se trouve entre Glidji et Aného afin de percevoir un droit sur toutes les marchandises en direction ou en provenance d'Agoué, afin de récupérer la somme que lui avaient volée les vieux d'Agoué (203). Il s'installa plus tard sur la plage à l'endroit où réside aujourd'hui Léopold Kuakvi Dinder da Silveira, et le baptisa *Evenumede*: "Y a-t-il quelqu'un qui soit mécontent que je m'établisse là" ? Cette guerre ruina la grande fortune de Kuadjo Landjékpô. Il fut réduit à faire le commerce de porcs européens, qu'il importait, élevait et vendait surtout aux négriers. Il eut beaucoup d'enfants, dont plusieurs surent parler et écrire le portugais; d'autres firent leurs études dans des établissements brésiliens.

B) - Querelles provenant de la perception des droits d'octroi.

Nous avons déjà vu que le roi Aloffa avait nommé officiellement Kuadjovi Djyéhué chef de plage; il arriva plus tard que ce dernier se souleva contre son bienfaiteur, Aloffa. Voici la raison de ce conflit : Dényinugâ, petit-fils de Kinvi Gbadjâ, lui-même et d'autres princes présents au couronnement d'Aloffa devinrent jaloux de l'importance des droits d'octroi qu'apportaient les gens d'Agoué et d'Aného.

Il arriva que le commerçant portugais que les indigènes surnommaient *Chachagoe* (Leandro Gomez), père de Robert Gomez (204), fut emporté par la variole. Leandro Gomez était le plus grand commerçant de son temps sur la Côte des Esclaves ; il possédait de grandes factoreries à Agoué et à Aného. Il est de coutume que tous les biens (meubles et immeubles) des étrangers défunts reviennent au roi. Zoki Zata (205) rapporta au roi de Glidji tout ce que possédait Leandro Gomez à Agoué, mais Kuadjovi Djyéhué ne voulut pas rendre au roi ce qu'avait laissé le commerçant à Aného. Leandro Gomez avait épousé la mère de Robert dans

(203) *S'agit-il du poste douanier de Sagada (près de Zébé) dont parlent les traditions ? Sans doute.*

(204) *Futur otage de la Sophie en 1884.*

(205) *Ces événements ont dû se dérouler avant 1857, date du décès de Zoki Zata.*

la maison de Laté Kudri à Fantekome. Laté Kudri voulut s'approprier les biens du commerçant décédé, mais Kuadjovi Djiyéhué ne voulut pas non plus les lui laisser. Kuadjovi Djiyéhué fit appel à Dényinugâ, ministre du roi de Glidji, et s'entendit avec lui pour se partager les biens de Gomez. Il savait, en effet, que cet héritage aiguësait l'envie de Dényinugâ. Ce dernier accepta la proposition. Le fils d'Akuété Zankli, Laté Achromitan Lawson, était alors intendant et portait les écritures sur le registre des droits de douane. Kuadjovi Djiyéhué ne montra plus tous les droits perçus à Laté Achromitan pour qu'il les inscrive sur le registre.

De là naquirent des querelles entre eux. Kuadjovi Djiyéhué quitta Aného et alla créer un marché à Dégbéno, devant la maison de Ayivi Damaduzan. Les gens disaient ironiquement de ce marché : «*Ahi-djae-madje*» : «Nous espérons que ce marché deviendra important». Hormis les oisillons qui se posaient sur la place, personne en effet ne venait la fréquenter. Il resta à Dégbéno, distribua de la poudre et des cartouches à certains hommes originaires d'Aklakou, d'Anfoin et de Zowla-Kpoguédé pour combattre le roi Aloffa. Dényinugâ reçut également des munitions de guerre et quitta Glidji. Il se fixa à Lavikoé, près de Kouéno, attendant que Kuadjovi Djiyéhué ouvre le premier les hostilités contre Glidji, afin de l'aider à détruire sa ville natale. Mais Kuadjovi Djiyéhué ne put faire la guerre et, honteux, il demeura sept ans à Dégbéno ; il pria alors les grands du royaume d'aller supplier le roi Aloffa pour qu'il oublie son ingratitude à son égard et l'autorise à revenir à Aného. Kuadjovi Djiyéhué vint ensuite se jeter au pied du roi Aloffa, et ce dernier lui pardonna. Dényinugâ persista, s'enlisa dans la boue de l'erreur et ne voulut plus revenir à Glidji. Il mourut dans la honte de cet exil volontaire.

C) - Administration du roi Aloffa

L'étang de Djakétomé et la source de Kolé servaient à l'origine d'eau de boisson à toute la population de Glidji. Mais sous le règne d'Aloffa, ce dernier fit creuser des puits dans la région humide appelée "Todahe". Depuis ce jour, la ville cessa de boire l'eau de Djakétomé, peu potable. Persuadé que la clef de la civilisation n'était autre part que dans l'instruction, Aloffa prit un maître d'école portugais, venu d'Agoué, pour faire la classe aux enfants de Glidji, dans la maison royale (206). Mais toute punition corporelle portée à la connaissance des parents indisposait ceux-ci contre l'école: c'était la cause de nombreuses absences.

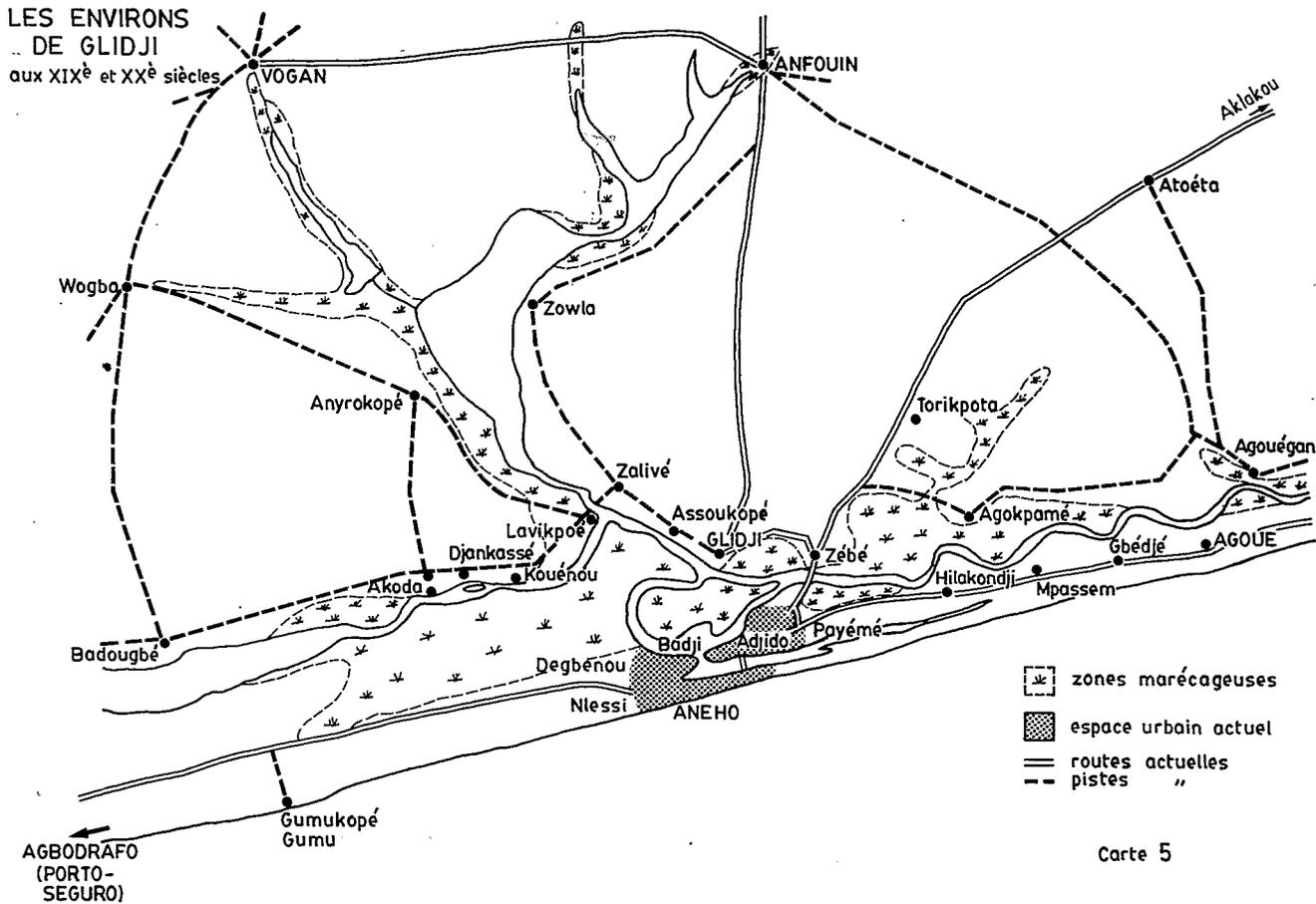
(206) En 1861. A.Z. Lawson avait ouvert une classe (en anglais) à Aného dès 1842.

Une grande famine sévit dans tout le pays après la guerre de Kuadjo Landjekpo et Kumi Aguidi, car tous les hommes étant à la guerre, la terre était restée inculte. Le roi trouva un remède efficace dans le développement de l'agriculture, qu'il encouragea beaucoup. Il donna des terres aux Anago pour y fonder le village d'Atoéta (207), parce que ces gens étaient alors réputés pour la fabrication de la farine de manioc, le *gari*.

(207) Les traditions recueillies à Atoéta attribuent la fondation de ce village, situé à quelques kilomètres d'Aklaklou, à Joachim d'Almeida, à la mémoire duquel y a été érigé un monument funéraire. Il s'agit de contingents d'esclaves yoruba qu'il n'avait pas pu vendre et qu'il a installés sur place pour pratiquer l'agriculture.

LES ENVIRONS
DE GLIDJI

aux XIX^e et XX^e siècles



Carte 5

CHAPITRE XI

LE COURONNEMENT DE FOLI AWUSSI (OU TONYON)
(1868-1883)

Malgré ce que cherche à faire croire Agbanon, son prédécesseur des dernières années avant la colonisation ne pèse plus que d'un bien faible poids. Circonstance aggravante, il est agonisant au moment où, à partir d'août 1883, les événements se précipitent sur la côte. Certes, sa mort (fin 1883) sera officiellement cachée, comme le veut la tradition, mais il y a vacance du pouvoir pendant que, à Aného, les Lawson tentent de forcer le destin et de restaurer leur puissance en s'appuyant sur l'Angleterre. Le principal résultat est, à force de déstabiliser un équilibre déjà précaire, de provoquer l'intervention armée d'une puissance européenne : non l'Angleterre, qu'appelaient les Lawson, ni la France, qu'espéraient par contre-coup leurs adversaires Adjigo (soutenus par la cour de Glidji), mais l'Allemagne, que personne n'attendait et qui n'avait pas encore manifesté d'ambitions coloniales.

On notera le souci d'Agbanon II d'appuyer son récit sur des documents et des dates aussi précises que possibles, et donc de faire véritablement oeuvre d'historien.

Après la mort de Foli Aloffa, ses funérailles faites, le peuple se réunit, et l'on parla de remplacer le roi défunt. Awussi, qui était parti s'installer à Aklakou par suite des intrigues de son oncle Dényinugâ, était revenu à Glidji. Le conseil des princes consentit à le couronner, mais certains fixèrent leur choix sur Akume Gawu, arrière-petit-fils de Foli Hemadzro de Zowla (208). Akume Gawu, assez aisé, s'installa au quartier Agodja-Globomé. Il fit des démarches auprès des grands des familles pour sa campagne électorale. Malgré tout, le pays choisit Foli Awussi pour roi, et il fut couronné le 10 octobre 1868, période où abondaient les produits agricoles. La bonne chère étant revenue, le peuple le surnomma *Tonyon*: "Le pays devient prospère".

(208) Frère consanguin de Foli Bebe.

Entré temps, Laté Achromitan étant mort (209), le registre des droits de douanes resta avec Kuadjovi Djiyéhué. La famille Lawson fit mille démarches pour rentrer en possession du registre. Pour cela, elle pria Kuadjo Landjékpó de venir leur élire un chef de famille (210). Kuadjo Landjékpó en appela au roi de Glidji et Alexandre Boevi Lawson fut élu chef de famille (211) en septembre 1869, afin de ravir à Kuadjo Djiyéhué le registre.

Après de vaines démarches, Alexandre Boevi Lawson mourut en mai 1881. Suivant les tournures que prenaient les choses, Kuadjo Landjékpó et Kuadjo Djiyéhué s'entendirent et, en 1870, écrivirent, à l'insu du roi Tonyon de Glidji, une lettre dans laquelle ils sollicitaient la protection de l'empereur Napoléon III (212), lettre restée sans suite car la guerre franco-allemande de 1870 battait son plein (213).

Plus tard, la compagnie Fabre (214) s'installa à Aného et à Porto-Seguro et elle fit de son agent, Joseph Cantaloup, le consul de France au pays popo.

Au cours de la même période, la Mission évangélique wesleyenne vint ouvrir une station secondaire à Glidji (215). Elle s'installa dans un premier temps à Kpota, sous le contrôle du quartier royal, dans la maison de Kombe Kpatcha, enseignant l'anglais. Elle demanda par la suite un lopin de terre au roi, qui lui fit don de la maison délaissée de Kuévi Vollosu, émigré à Aklakou. La mission fit construire sur ce terrain un temple et une

(209) *Vraisemblablement en 1868.*

(210) *Douteux, si l'on croit ce qui suit.*

(211) *Il sera désigné sous le nom de George Lawson II.*

(212) *Empereur des Français de 1852 à 1870, initiateur d'une expansion coloniale surtout marquée au Sénégal, mais aussi dans le royaume de Porto-Novo. Après sa défaite en 1870-71, la France connaîtra une décennie de repli sur elle-même.*

(213) *Lettre non retrouvée, si elle a existé.*

(214) *Fort puissante politiquement en France (Cyprien Fabre est président de la Chambre de Commerce de Marseille).*

(215) *L'un des tout premiers missionnaires ayant visité Aného, dans la première moitié du XIX^e siècle, fut le pasteur wesleyen (méthodiste) Thomas Birch Freeman, le 28 mars 1843. Il a laissé son nom à l'un des quartiers de la ville: Flamani.*

pièce servant de logement au catéchiste. Vers 1880, des marchands allemands vinrent s'installer dans ce pays, en provenance de la Gold Coast, où l'administration anglaise percevait de trop forts droits sur les marchandises qu'ils importaient (216).

A cette époque, le pays ne dépendait que du roi et de ses ministres: c'était un Etat indépendant (217). Bien accueillis par le roi de Glidji, les commerçants allemands virent prospérer leurs affaires. Quand venait la fête indigène dite *Epe Ekpe* (retour de l'an), ces commerçants allemands faisaient des dons au roi, aux ministres et au chef de plage, dons qui consistaient en argent, en boissons et en tissus.

Le 10 février 1882, Kuadjovi Djiyéhué, au nom du roi Awusi Tonyon, signa avec ces commerçants un contrat qui leur accordait le privilège d'étendre leurs activités à tout le territoire. Une totale sécurité leur était garantie et, en retour, les commerçants allemands s'engageaient à payer des redevances au roi (218).

Aucun commerçant anglais, en dehors de petits traitants originaires de Sierra Leone, n'était installé dans le pays (219). Comme plusieurs membres de la famille Lawson avaient longtemps résidé en Sierra Leone (220), ils protégeaient ces petits commerçants. De concert avec eux, ils écrivirent au roi d'Angleterre pour solliciter sa protection (221).

Au même moment, une querelle vint troubler l'entente entre les Guin et les habitants de Vo. Ces derniers mirent la main sur un membre de la famille Lawson, parent de Foli Gbosu de Glidji, pour une affaire de dette d'autrui, dette contractée à une date reculée. Les gens de Vo refusèrent de libérer le malheureux. Hechelli Lawson dirigea alors une expédition contre Vogan. Le combat eut lieu dans la plaine qui sépare Zalivé de Zowla.

(216) Voir à ce sujet les travaux de Y. Marguerat sur la fondation du Togo (à paraître dans la même collection). Les commerçants allemands sont à Aného depuis 1873-74, à Lomé et Baguida depuis 1881-82.

(217) Agbanon II surestime quelque peu le pouvoir de Glidji dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

(218) Texte de l'accord en annexe III.

(219) Sur le commerce à l'époque, voir, dans la même collection, ce qu'en dit Hugo Zöller: «Le Togo en 1884» (chap. VI en particulier).

(220) En particulier Thomas, l'aîné des fils survivants de George Ier.

(221) Fin 1881, d'une suite de la demande faite par l'autre camp à la France en août 1881. Mais ni Paris, ni Londres n'y prêtent alors attention.

Le roi lui-même s'était armé. A la vue du roi, leur vénéré maître (222), les gens de Vo vinrent se jeter à ses pieds, demandant pardon, et la liberté fut accordée au captif (223).

Comme le roi avait mis ses armures (224) sans que ses hommes aient pu faire feu, il s'en suivit pour lui maladie et mort, car sa fougue au combat et la violente passion qui l'avait animé firent grand mal à tout son organisme (225). Il est de coutume de ne pas révéler tôt la mort d'un roi. Selon ce principe on disait alors : «Le roi est malade».

Juste à ce moment, William Tèvi George Lawson, fils de Latévi Agamazon (alors en Sierra Leone), aide-géomètre en service dans la colonie anglaise du Nigeria, traitait avec les autorités anglaises de Lagos pour mettre le pays sous contrôle britannique (226). William Tèvi Lawson vint à Aného pour arranger clandestinement cette affaire ; il percevait en retour annuellement 300 livres sterling de l'administration anglaise du Nigeria, sous prétexte qu'il était en congé administratif (227). William Lawson voulait étendre les pouvoirs de l'intendant afin d'empiéter sur certains droits du roi de Glidji et finalement le supplanter.

Pour parvenir à ses fins, il demandait régulièrement des nouvelles du roi malade, sous prétexte de vouloir le soigner ; mais en réalité, il fit toutes ces démarches pour qu'on lui permette d'avoir une entrevue avec le

(222) Expression tout à fait exagérée...

(223) D'après les archives Lawson (citées en annexe IV), cette guerre aurait eu lieu en 1877. Les causes et les péripéties selon les Lawson diffèrent sensiblement de la tradition racontée par Agbanon II, ce qui n'a rien de surprenant.

(224) Une accumulation d'amulettes de protection.

(225) Poétique, mais peu vraisemblable: il se passe six ans entre cette guerre et la mort de Tonyon.

(226) William Lawson a été envoyé à Aného par le gouverneur de Gold Coast en août 1883, sous couvert d'une mission de topographie, en fait pour reprendre la situation en mains et faire basculer le pouvoir dans le camp pro-anglais, et ainsi permettre au gouverneur d'Accra de forcer la main du gouvernement britannique, très réticent à s'engager dans la région.

(227) Seule erreur dans le récit d'Agbanon : il s'agit d'une mission officielle, non d'un congé. William va être le premier à revendiquer pour les Lawson le titre de roi ("King"). Du coup, tout le monde va l'imiter.

roi; pourtant personne ne lui donna l'autorisation de pénétrer dans la demeure royale.

QUERELLES ET LUTTES ENTRE LES FAMILLES

Le poste d'intendant étant devenu vacant par la mort d'Alexandre Boevi Achromitan Lawson (228), William Lawson prit cette place et s'octroya le titre de "régent". Il commença à molester les commerçants et leur intima l'ordre de ne plus payer leurs droits de douanes à Kuadjovi Djiyéhué, mais à lui-même. Il réunit les grandes familles d'Aného et leur fit savoir son intention de faire succéder Daniel Laté Tagodoé Lawson à son grand-père Akuété Zankli. La proposition fut favorablement accueillie et, le 27 octobre 1883, Daniel Lawson reçut les honneurs d'intendant de Glidji (229).

William Lawson devint alors le premier ministre de l'intendant (230) Laté Tagodoé Lawson ; il prit Albert Adjétégan Wilson et Joseph Folivi Creppy comme ses plus proches conseillers. Laté Tagodoé, qui était fait intendant sans autre cérémonie, se faisait appeler "*King G. A. Lawson III*". Par ironie, et en raison de la petitesse de sa valeur morale et physique (231), et de ce que son nom était suivi du chiffre 3, par moquerie, le peuple surnomma l'ex-intendant qui se fait appeler roi "*Lawson trois pence*" (232), ce qui voulait dire Lawson dont la valeur ne dépasse guère trois pence.

Laté Tagodoé Lawson voulut être maître de tout Aného et usurper les droits du roi de Glidji par son alliance avec les Anglais. Il commença à percevoir les droits de plage pour lui-même ; ce qui fut la cause d'un grand conflit dans tout le pays (233). Les vieux Guin ne voulurent pas voir, de leur vivant, les droits de Glidji bafoués. Pedro Kuadjjo Landjékpou da Silveira, Ayité Ajavon, Emmanuel Tetevi, Chico et Antonio d'Almeida s'allièrent

(228) Avec un interrègne d'Edmund Lawson (1881- début 1883)

(229) William Lawson le fait proclamer "Roi de Petit-Popo et dépendances" (y compris, selon lui, Glidji), sous le nom de "George Lawson III".

(230) Agbanon, roi légitime, lui refuse obstinément le titre de "roi d'Aného".

(231) Il est très jeune : 20 ou 25 ans, d'après les témoignages de Buchner (adjoint de Nachtigal) et de Zöllner en 1884.

(232) Jeu de mots anglais intraduisible sur la similitude entre 3d = 3ème et 3d = 3 pence (soit 1/80è de livre sterling).

(233) En particulier, les Lawson profitèrent du passage d'un navire de guerre britannique, l'Alecto, qui mouilla en rade d'Aného le 13 décembre 1883 pour obliger Pedro Kuadjjo Landjékpou da Silveira à leur remettre les contrats signés avec les maisons de commerce européennes.

aux princes de Glidji et se soulevèrent contre l'usurpation de Laté Tagodoé Lawson. Ils écrivirent aux commerçants, leur demandant de ne plus payer les droits de plage à Lawson. En ce temps, il n'y avait pas encore de roi élu à Glidji, car le deuil du défunt roi Tonyon n'avait pas duré cinq ans (234) comme l'exigeait la coutume.

D'après les tournures que prenaient les événements, Ayité Ajavon conseilla aux princes de Glidji de faire en hâte les préparatifs pour les obsèques du roi Tonyon. Foli Adjéwoda, fils de Dényinugá, était alors commissionnaire récadère(235) du roi de Glidji.

Kuadjo Landjéko et les princes voulurent faire couronner Têté Adjan, fils du roi Agbanon Ier. On confectionna alors des sandales royales à la mesure de ses pieds; mais Ayité Ajavon apprit que le fils de Têté Adjan, Kenvi Gbenyon, était devenu l'amant de sa première épouse, Mino Dovi, au quartier Ablogamé. Blessé dans son orgueil, Ayité Ajavon ne voulut plus encourager le couronnement de Têté Adjan. Les habitants du quartier Ablogamé ramenèrent précipitamment d'Anfoin le petit-fils du roi Sowu, Amivi Adjakato, pour être couronné roi à Glidji. En son honneur, fut creusé un puits que l'on dénomma "Puits de la conquête des droits légitimes". On construisit à Amivi une maison dans le quartier Ablogamé, près du bois d'Anana. Amivi alla à Grand-Popo se procurer du mobilier indispensable pour le couronnement, mais il mourut sur le chemin du retour, dans le hameau de Hilakondji.

Au même moment, Joseph Creppy poussait les Lawson à faire couronner Dékpo roi de Glidji. Ayité Ajavon, de son côté, voulait voir roi de Glidji Foli Adjéwoda. Les habitants du quartier Kpodji et certains membres de la famille royale, comme Folivi Tovo, étaient du côté des Lawson pour le couronnement de Dékpo. A l'insu de tous, Mensah Ier de Porto-Seguro traitait également avec William Lawson pour le couronnement de Dékpo, car il se croyait roi de Porto-Seguro et d'Aného (236).

(234) *La régence dure en général trois ans, et non cinq.*

(235) *Porte-canne, porte-parole.*

(236) *John Mensah "Ier", fils d'Asiakoley, était commerçant à Badagri lorsque mourut son père en 1852. Il revint chez lui assurer la régence de 1853 à 1870, et fut alors couronné roi de Porto-Seguro; il mourra en 1896. Il a joué un jeu de bascule, tantôt contre les Lawson (notamment dans la guerre de 1857-64), tantôt pour (ici). Il n'a jamais prétendu à la couronne d'Aného.*

De prime abord, Kuadjovi Djiyéhué était de leur parti; mais il comprit la conjuration, fit volte-face, s'allia à Kuadjo Landjékpó et aux d'Almeida. Au dernier jour des obsèques du roi Tonyon, on présenta au peuple le prince élu, Foli Adjéwoda; mais les Lawson s'y opposèrent.

Le peuple guin se réunit suivant la coutume sur la place de Fantekomé pour calmer les esprits, afin que le pays ne connût pas la guerre civile; ce fut en vain. Le 8 janvier 1884, une nouvelle réunion eut lieu sur la place de Huntitogomé, à Glidji, mais les Lawson persistèrent à ne pas écouter le peuple, qui ne demandait que la paix. Ils interdirent en outre aux commerçants européens d'engager des employés, manoeuvres, boys, cuisiniers et payeurs qui ne soient de la famille Lawson, ou au moins recommandés par eux. Lawson tenta de créer des impôts particuliers (237) et voulut augmenter les anciens droits de plage.

Il écrivit une lettre pour inviter à Aného le gouverneur de la Gold Coast, Sir Rowe (238), afin de lui confier le pays. Celui-ci arriva mais, ayant étudié la question, retourna à Accra sans signer aucun traité. La canonnière allemande *Sophie* était heureusement de passage pour Grand-Popo le 1er février 1884. Les commerçants allemands firent accoster le navire de guerre. Ils prièrent le capitaine Stubenrauch de discuter avec les grands du pays pour ramener la paix, afin que la discorde n'amenât pas un incident fâcheux pour tous. Il leva l'ancre pour Grand-Popo, après avoir discuté avec les chefs et l'intendant de la plage. Il signa avant son départ, le 1er février 1884, un traité de commerce avec le roi de Glidji et les grands des familles d'Aného, à l'exception de la famille Lawson.

Voici le contenu de ce traité :

(237) *William Lawson essaye en effet de passer des taxes coutumières, sur les exportations, au système fiscal britannique, qui touche les seules importations.*

(238) *Sir Samuel Rowe, gouverneur de la Gold Coast de mars 1881 à mars 1884, qui soutient à fond William Lawson, malgré les réticences de Londres. Il est effectivement venu à Aného du 12 au 16 février 1884, mais c'est à la suite du passage du navire de guerre allemand Sophie, pour essayer de réparer les dégâts faits alors à la position des Lawson, comme on le verra ci-dessous.*

CONTRAT (239)

Entre les factoreries allemandes, à savoir :

Bremer Faktorei	agent :F. Reimann
Hansa Faktorei	agent :H. F. A. Eccarius
Hamburg Faktorei	agent :H. Randad

d'une part et

les chefs suivants de Petit-Popo, à savoir :

Roi Awussi de Glidji et de Petit-Popo
 Chef Pedro Quadjo
 Chef Kuadjovi,

d'autre part,

est intervenue l'entente suivante :

conformément à la convention déjà existante du 10 février 1882 entre les sus-nommées factoreries allemandes et le chef Kuadjovi, selon laquelle les sus-mentionnées factoreries allemandes ont à payer une certaine remise (240) sur les produits exportés de Petit-Popo, il est en outre à payer également par les maisons allemandes sus-citées, en considération des contrats en mains, une rente foncière.

Seront légalement reconnus comme autorités légales les chefs dont il est fait mention plus haut (241).

Les sus-mentionnés chefs sont tenus de prêter concours et protection aux firmes allemandes et d'écarter les obstacles et difficultés dans les affaires commerciales et privées.

(239) *Original dans les archives anglaises, à Londres, traduit ici en annexe VII.*

(240) *Taxe.*

(241) *Contre-sens (dont on peut se demander s'il est vraiment involontaire) d'Agbanon dans sa traduction : ce sont des contrats qui sont reconnus comme seuls légaux, non les chefs.*

De ce contrat existent sept copies de même teneur et date, dont chacun des soussignés a un exemplaire en sa possession.

En témoignage de quoi, les deux parties ont signé ce contrat.

A Petit-Popo, le 1er février 1884.

Signé : F. Reimann, de Bremer Faktorei
 " H. A. Eccarius, de Hansa Faktorei
 " H. Randad, de Hamburg Faktorei
 " Roi Awussi de Glidji et de Petit-Popo(242)
 " Chef Pedro Quadjo de Petit-Popo
 " Chef Kuadjovi de Petit-Popo

Témoins des différentes marques (243) :

Signé : A. F. d'Almeida
 " Ayité Adjavon
 " F. F. d'Almeida
 " R. J. Garber (244)

Signé en ma présence :

Capitaine de Corvette Stubenrauch,
 Commandant la S.M.S. *Sophie*

Le navire de guerre venait à peine de lever l'ancre que les membres de la famille Lawson commencèrent à se quereller avec les gens parce qu'ils ne voulaient laisser travailler (245) que leurs partisans.

(242) Autre réponse aux prétentions des Lawson : jamais il n'avait été question jusqu'ici d'un "royaume d'Aného".

(243) Les analphabètes se contentent de tracer une croix.

(244) Anglicisation de Gaba.

(245) Sur les canots faisant le déchargement des navires de commerce.

M. Bertheau, sous-agent de la Hamburg Faktorei, prit un cheval et alla rappeler de Grand-Popo la canonnière *Sophie*, qui revint derechef à Aného.

La canonnière mouilla au large d'Aného le 3 février 1884. On débarqua des militaires allemands, qui pénétrèrent dans le quartier des Lawson, Badji. William Tévi George Lawson, Daniel Laté Tagodoé Lawson qui se faisait appeler *King G. A. Lawson III*, Robert Leandro Gomez et Albert Adjétégan Wilson furent arrêtés. Ils furent emmenés en otage sur le navire. Avant de s'embarquer, les Lawson envoyèrent le bijoutier Laté Kudadje chercher un pistolet à la maison. Quand les militaires virent s'avancer Laté Kudadje l'arme à la main, ils l'abattirent sur la plage (246). Les Lawson se trouvèrent alors dans l'obligation de reconnaître leurs fautes et promirent de respecter les premiers traités de commerce. Ceci se passait le 4 février 1884. Voici la copie du document officiel qui fut établi :

A Petit-Popo, le février 1884

Par la présente, nous soussignés, nous engageons en notre nom personnel et en celui de toute notre famille d'être tenus pour responsables de tous ennuis, dommages ou entraves au libre exercice du commerce ou de tout autre trouble directement ou indirectement provoqué par notre parti, c'est-à-dire la famille Lawson et ses alliés, sur la personne de tout ressortissant allemand résidant à Petit-Popo ou de toute personne à leur service, c'est-à-dire équipage des navires, manoeuvres, employés, commerçants, ou sur toute propriété appartenant à un sujet allemand. Il est clairement entendu que les soussignés acceptent le premier accord établi entre les firmes allemandes et le cabécère Kwadjovi de Petit-Popo, ainsi que celui intervenu entre lesdites firmes et le roi de Glidji, les cabécères Kwadjovi et Pedro Kuadjo Landjékpo.

G. A. Lawson, roi

Témoins : (de nombreuses signatures suivent)

(246) Les témoignages recueillis sur place par les Anglais, dix jours plus tard, disent que l'arme est tombé du pagne de Late Kudadje au moment où celui-ci voulait monter à bord de la chaloupe qui emmenait les Lawson, et qu'il a été tué en tentant de s'enfuir le long de la plage.

Quand les troubles furent apaisés à Aného, le navire de guerre reparti pour Grand-Popo où il débarqua 40 militaires afin de détruire le barrage de douane (247) qu'entretenait le roi Huessu Nyamile d'Agbanakin.

Quand le navire atteignit Lagos, les Anglais obtinrent la libération de William Têvi George Lawson, sujet anglais venu de Sierra Leone. On emmena les autres visiter Berlin, et on les ramena un peu plus tard (248).

Les démarches du capitaine de la *Sophie* avaient rapidement calmé les passions; cela fit beaucoup de plaisir au roi de Glidji et aux grands des familles. De concert avec son peuple, le roi écrivit une lettre tenant lieu de Mémoire à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Wilhelm Ier(249), pour le remercier et demander à placer le pays sous sa protection, afin d'empêcher l'occupation anglaise. Cette lettre fut écrite le 5 mars 1884; en voici la teneur :

MEMORENDUM .

Little-Popo, le 5 mars 1884.

A Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

1. Nous les soussignés, roi et chefs de Petit-Popo et de Glidji, remercions Sa Majesté d'avoir contribué au maintien de la paix dans ce pays.
2. Il n'y aurait nullement danger, ni perturbation si le Gouvernement anglais ne s'immisçait dans nos affaires, car il voudrait annexer notre contrée, que nous ne voulons pas lui céder.

(247) *Sur le fleuve Mono.*

(248) *Les otages étaient au nombre de trois. En plus des deux cités par l'auteur, il y avait un certain Creppy. Lawson III avait été relâché sur la plage avant le départ de la Sophie, William Lawson, sujet anglais, à Lagos, sur intervention britannique. Les trois derniers furent emmenés en Allemagne et débarqués à Wilhelmshaven à la fin du mois de mars 1884. Ils furent traités en véritables ambassadeurs (ils gênaient en tant qu'otages, Stubenrauch ayant sans doute outrepassé les instructions reçues) et ramenés à Aného par Nachtigal sur la Möwe. Le troisième personnage, Creppy, n'apparaît pas dans les documents officiels de l'époque. Il semble que c'était un tout jeune homme embarqué comme boy des deux notables. Ils quitteront l'Allemagne le 15 avril pour atteindre Aného le 2 juillet.*

(249) *Guillaume Ier, roi de Prusse et, depuis 1871, empereur allemand.*

3. Nous prions Sa Majesté de nous protéger et d'empêcher cette annexion.

4. Nous supplions Sa Majesté de nous servir d'appui, car nous nous plaçons entièrement sous sa protection.

5. Nous espérons impatiemment l'arrivée de son Représentant.

Signé : Awusi Agbano, Roi de Petit-Popo et de Glidji

"	Cabécère	Cudjovi Geywhey,	de petit-Popo
"	"	Pedro Cudjo	" "
"	"	Ashambor Kragay	" "
"	"	Kanyi Agbowarkoonog	" "
"	"	Foli Adjaoda	" "
"	"	Combey	" "
"	"	Capt. Hunfior	" "
"	"	Parpoe Nbeggay, de Degbenou	
"	"	Kookoe Zu	" "
"	"	Général Sadjoroe Agbokoo, de Bahadji	
"	"	Ayité Adjavon.	

Témoins : Pedro Acapo
R. J. Garber
Antonio d'Almeida
F. F. d'Almeida (250).

(250) Il convient de rétablir ici l'orthographe exacte des noms des signataires:

- Awusi Agbanon
- Cabécère Kodjovi Djihéyué
- Cabécère Pedro Kodjo
- Assiongbon Klagué
- Kanyi Agbowonkunu
- Foli Adjéwoda
- Combe
- Capitaine Hunfio
- Kpakpo Nbeggué
- Koku Zu
- Général Sedjro Agboku de Badji
- Ayité Ajavon

Témoins :

- Pedro Akakpo
- R. J. Gaba
- Antonio d'Almeida
- F. F. d'Almeida.

Mr. Firminger, alors commandant du district de Keta (en Gold Coast), visita Lomé, Baguida, Porto-Seguro puis Aného, le 15 juin 1884 (251), accompagné d'une troupe volante de trente Haoussa.

A l'instigation des Lawson, il menaçait la population des pires représailles si elle ne renvoyait pas les commerçants allemands. Mais la population, voyant où était son intérêt, tint bon et ne céda pas (252).

Le 2 juillet, la canonnière allemande *Möwe*, commandée par le capitaine Bendemann, jeta l'ancre dans la rade d'Aného et débarqua les otages de la *Sophie*, avec un envoyé de l'empereur de l'Allemagne, le consul général Dr Nachtigal. Le Dr Nachtigal avait demandé d'après le roi de Glidji avant de libérer les déportés. Il voulait en effet le voir et les lui confier. (253).

(251) Il passe la frontière d'Aflao le 18 juin, reste à Lomé jusqu'au 20, se rend à Baguida le 21 et à Agbodrafo le 22, où il confère avec les délégués de Togoville, pour revenir en Gold Coast le 27. Il n'a pas mis les pieds à Aného. Le chiffre de 30 soldats haoussa est exact.

(252) Le 23 juin 1884, Firminger a signé un traité provisoire avec les chefs de Togoville, qui leur donne un mois pour expulser les Allemands, sous peine d'annexion à la fin du mois de juillet. Natchigal passera avant.

(253) Exagération manifeste du rôle de Glidji. Rappelons qu'en fait, Awussi Tonyon est alors décédé depuis plus de six mois.

CHAPITRE XII

REGNE DE FOLI ADJEWODA (OU HUEGBO)
OCCUPATION EUROPEENNE

(1884 - 1924)

Ce long chapitre couvre plus de la moitié de l'histoire coloniale du Togo, racontée avec beaucoup d'exactitude (malgré quelques imprécisions chronologiques sur les premières années allemandes). L'auteur s'appuie, là encore, sur un grand nombre de documents officiels. Mais il défend inconstamment une thèse (alors violemment controversée), qui sous-tend toute l'oeuvre: le royaume de Glidji est la seule puissance légitime de la région et les Lawson n'ont aucun droit au pouvoir.

L'arrivée et le départ des Allemands, la mise en place des Français, les violentes querelles qui continuent à diviser en deux camps la ville d'Aného occupent la quasi-totalité du récit: l'histoire même de Glidji, la personnalité -sans doute assez pâle- du roi Huégbo n'apparaissent guère. Mais ne dit-on pas que les peuples heureux n'ont pas d'Histoire? Glidji sommeille au milieu du va-et-vient d'évènements qui lui sont complètement extérieurs, malgré le rôle de symbole que tente de préserver sa monarchie (avec succès à l'époque allemande, bien moins à l'époque française).

Lorsque la Mòwe jeta l'ancre au large d'Aného, Ayité Ajavon et les d'Almeida firent venir le candidat choisi pour le trône. Ce dernier était accompagné de Assiongbon Klage, Klu Kpetchun, Kuévi Yovo, Blabu Kluvi Anagonu, Alihue Gbadago, Kuévi Soglokpe, Kuévigâ Suku, Kanyi Agbowokunu, Kankué Agbakpeli, Mami Foli Gogoe, Afoekotoe et d'une nombreuse suite. Il alla à bord et fut bien accueilli par les autorités allemandes.

des. Il vit les Lawson déportés qui sollicitaient leur liberté. Les Allemands demandèrent au futur roi Foli Adjéwoda de tirer trois coups du grand canon du bord, tout préparé à cet effet, avec la promesse de le combler de dons; mais il refusa, sachant bien que, plus tard, les Blancs pourraient dire que lui-même, pour confirmer la "vente" de son pays, avait tiré trois coups de canon (254).

Il répondit au consul général que son intention était de lui demander son aide pour l'administration du pays, afin de mettre un terme aux troubles, en particulier ceux causés par les Lawson, et rien d'autre. Sur ce, le Dr Nachtigal libéra les Lawson (255) et se rendit à Baguida.

De retour à terre, Foli Adjewoda fut couronné roi, et il fut comblé d'honneurs.

Les commerçants allemands et français présents étaient contents et firent beaucoup de dons pour célébrer cette fête de couronnement, en juillet 1884. Toutes disputes et querelles ayant été calmées par le capitaine Stubenrauch, on surnomma le nouveau roi *Huégbo*, ce qui signifie : "Les disputes sont bannies" ou "Les palabres finies". Après le couronnement de Huegbo, les Lawson, représentants des autorités anglaises, firent réunir tout le peuple sur la place Huntitogomé de Glidji. Late Kuassi Lawson muni d'un drapeau anglais (*Union Jack*), drapeau qu'il attacha au bout de son pagne, demanda la parole et dit : «Ahuawoto (Late Tagogoe) n'est pas content du couronnement de Huegbo, et il demande si le peuple est entièrement partisan de Huégbo ou non». Il invita les partisans de Dekpo à le suivre.

La raison de son attitude est la suivante : l'arrière-grand-mère de Folivi Joseph Creppy était une Lawson. Elle eut deux filles d'un mariage avec un Lawson: l'aînée, Latré, et la puînée, Anoko. Latré épousa Adoin, grand-père de Foli Joe. De cette union naquit Ayité Klekpé (aujourd'hui Creppy, père de Joseph Folivi). C'est la branche demeurant à Aného. La cadette, Anoko, épousa à Glidji Kuévi Dahle et enfanta Dékpo. C'est de cette parenté qui unit les Lawson, les Creppy et Dékpo que naît l'ambition de Lawson à voir son parent à la tête de tout le pays guin, pour pouvoir mieux s'entendre avec lui.

(254) *Episode peu vraisemblable : Nachtigal a reçu de Bismarck l'ordre formel de ne pas intervenir à Aného. Les témoignages de Nachtigal et de Buchner ne parlent pas du tout d'une venue du roi de Glidji à bord de la Möwe.*

(255) *En fait à son retour de Lomé, quatre jours plus tard.*

Aussitôt que Laté Kuassi eut fini de parler, les partisans de Dékpo, notamment les Lawson et le roi de Porto-Seguro, Mensah Ier, rejoignirent avec grand bruit la demeure de leur candidat, Dékpo, à Kpota, où ils dînèrent.

Les partisans de Huégbo n'adoptèrent pas le drapeau britannique parce qu'ils savaient que Daniel Laté Tagodoé Lawson et les siens avaient signé en septembre 1884 un traité avec Mr. Furlonger, commandant du vaisseau *Forward*, à l'insu du roi de Glidji et des grands des autres familles d'Aného (256). Les Lawson n'eurent pas de suite, car la reine Victoria ne voulut pas accepter leur proposition (257).

La lettre adressée à Napoléon III en 1870 en mains, Ayité Ajavon et les ministres du roi de Glidji allèrent trouver M. Cantaloup, agent consulaire de France, pour le prier d'intervenir auprès de Paris afin que la France devînt leur protectrice. M. Cantaloup en appela à M. Fabre, à Grand-Popo (258), mais il ne fut pas satisfait de ce côté. Il convoqua les ministres avec M. Ajavon et leur dit: «Je ne suis pas un diplomate, mais un commerçant». Ceci vexa beaucoup les envoyés du roi, qui se tournèrent alors vers le consul allemand, M. Heinrich Randad (259), et lui confièrent le pays pour le compte de l'empereur d'Allemagne. M. Randad en informa Nachtigal.

Le 5 juillet (260), le Dr Nachtigal appela les notabilités de Togoville et de Bè auprès de lui, à Baguida, et signa un traité de protectorat avec eux ; il leur distribua des drapeaux allemands qui furent hissés au même instant. Le jour suivant, le 6 juillet, on planta sur le sol du petit village de Lomé un drapeau semblable. Le 11 juillet de la même année, Mr Randad

(256) *Il s'agit d'un projet de protectorat élaboré le 25 septembre 1884, que Londres n'entérinera pas.*

(257) *Après accord intervenu entre la France et l'Angleterre, cette dernière décide de laisser les mains libres aux Français dans cette zone que le territoire allemand de Lomé et de Baguida séparait désormais de la Gold Coast. Le gouverneur de la Gold Coast annonce ce revirement aux Lawson par une lettre reproduite en annexe V.*

(258) *Cyprien Fabre est en fait à Marseille (où il préside la Chambre de Commerce). Il s'agit probablement de son représentant.*

(259) *Désigné par Nachtigal le 6 juillet, pour le représenter dans le territoire du "Protectorat de Togo" (dont Aného ne fait pas partie).*

(260) *Confusion dans l'ordre chronologique : les événements cités plus haut se passaient fin 1884.*

distribua des aigles allemands à chacun des cinq quartiers de Togoville, juste au moment où l'*Ave-Fio* (le roi de la forêt sacrée) s'opposait à l'action allemande ; les colons allemands réglèrent l'affaire avec son commissionnaire Kplaku (261).

Les signataires du traité de Baguida le 5 juillet 1884 furent les suivants : Dr Nachtigal, Dr Buchner, Lieutenant Mandt, le consul Randad et M. Leuze; pour le roi de Togoville Mlapa, décédé: son représentant Kplaku, Ady, chef de Bè, Gassu, chef de Baguida et les notables Kudjodji, Ahadji, Oklu et Nuku.

Au cours de la visite que Randad fit à Porto-Seguro le 12 juillet 1884, le roi Mensah Ier nia la suzeraineté de Togoville sur Porto-Seguro. Toute la population de la ville soutint son roi dans cette affaire (262).

Les Allemands posèrent le 25 juillet dans la région de Agoènyivé des bornes pour délimiter le terrain que leur donnait le traité de Baguida (263). Le 3 août, les habitants d'Akoda allèrent déterrer les bornes limitrophes plantées par les allemands entre Gumukopé et Porto-Seguro le 16 juillet. Le même jour, les militaires anglais vinrent enlever les bornes limitrophes plantées par les Allemands à Assahoun (264). Le 8 août, un bateau anglais jeta l'ancre devant Porto-Seguro. Mensah Ier et le commandant de bord échangèrent une correspondance que personne ne comprit, car ce navire avait, semble-t-il, la mission d'assurer la sécurité des commerçants anglais établis à Lomé; mais, à Porto-Seguro, il n'y avait pas de commerçant d'origine anglaise.

Sur ces entrefaits, les gens de Bè se saisirent d'un sujet anglais venu de Keta et refusèrent de le libérer. Les commerçants allemands établis à Lomé craignaient les Anglais et prièrent les gens de Bè de libérer le captif. Ce qui fut fait.

(261) *Affaire mal connue. Plakou s'est présenté à Natchtigal comme le "portecanne du roi Mlapa", un roi dont on ignore tout.*

(262) *Polémique qui va durer un an et demi, et compliquer fort les relations entre Allemands et Français.*

(263) *Selon la consigne de Nachtigal, Randad a été planter des poteaux-frontières en face d'Aflao, à Agoènyivé et à Gumukopé.*

(264) *Lapsus pour Assagbo (orthographe d'époque variable), hameau d'Aflao situé dans l'actuel quartier Nyékonakpoé. Une autre polémique s'engage, pour neuf mois environ, cette fois entre l'Allemagne et l'Angleterre, avant d'arriver à la fixation définitive de la frontière entre Lomé et Aflao.*

Peu de temps après, les habitants de Porto-Seguro cherchèrent à faire peur aux gens de Togoville. Ces derniers prirent position et affirmèrent effrontément que leurs aïeux n'avaient pas offert le terrain sur lequel est bâti Porto-Séguro aux prédécesseurs de Mensah Ier pour le vendre, mais pour son utilisation privée (265). Porto-Seguro ne peut donc pas se considérer comme une ville royale indépendante, mais comme une ville sous la juridiction du roi de Togoville. Quand le bateau de guerre allemand *Leipzig* aborda Aného, le 5 septembre 1884, et apprit cette intention de Mensah Ier, il leva l'ancre et alla planter le drapeau allemand dans la ville de Porto-Seguro le même jour. Mensah Ier dut avouer en personne que le terrain sur lequel Porto-Seguro était bâti appartenait de droit légitime au roi de Togoville. Le jour suivant, le bateau leva l'ancre pour l'Allemagne, via Lomé.

Herbig, commandant du *Leipzig*, traita en septembre 1884 avec le roi Mensah Ier. Pourtant les 12 et 13 du même mois un bateau de guerre français mouilla devant Porto-Séguro et Mensah Ier se rendit maintes fois à bord. Il semblait vouloir céder le pays au dernier enchérisseur, car il hésitait en effet entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre, recevant invariablement les représentants de l'une et l'autre nation. Mensah Ier nia le traité qu'il avait signé avec le capitaine Herbig du *Leipzig*. Il arriva que l'amiral Knorr, du *Bismarck*, voulut hisser le drapeau allemand à Porto-Seguro, en même temps qu'un vaisseau français s'appêtait à le faire (266).

Le 4 octobre, le *Frolic*, aviso anglais, resta à l'ancre toute une journée devant Aného, correspondant par signaux avec les Lawson, mais aucun marin ne vint à terre. La famille Lawson, reconnaissant alors la puissance allemande, voulut à son tour se procurer un drapeau allemand; mais le consul général Nachtigal ne leur donna pas de réponse (267), laquelle fut repoussée vers juillet 1885.

Au même moment les colons français entrant en lice à Grand-Popo, Aného et Porto-Seguro, firent savoir que tous ceux qui refuseraient la protection française seraient considérés comme perturbateurs. Suivant la

(265) Comme un droit d'usage et non une pleine propriété (ce qui, dans l'accord de 1835, paraît plus vraisemblable de la part de Togoville). Cf. Annexe II.

(266) Le 18 avril 1885.

(267) Il navigue à ce moment-là vers l'actuelle Namibie et ne s'occupe plus du tout du Togo.

promesse du Dr Nachtigal (268), le peuple guin voulut attendre jusqu'en juillet 1885 avant de décider définitivement à quelle nation européenne confier le pays.

C'est alors que le gouvernement de la République Française envoya le lieutenant de vaisseau Dornain signer, le 16 avril 1885, un traité de protectorat avec le roi Huégbo de Glidji, assisté du chef Kuadjovi Djiyéhué, du chef Pedro Kuadjo Landjéko et d'Ayité Ajavon. G. A. Lawson III, d'accord avec le chef Kuadjo Landjéko, Pedro et Ayité Ajavon, participa aussi à la discussion sur les clauses du traité; au moment de signer, George A. Lawson demanda la permission de s'absenter un court instant, mais on ne le vit plus; c'est alors que le roi Huégbo, de concert avec les autres notabilités, signa le traité.

Pour la première fois, le 17 avril 1885, le drapeau français fut arboré à Glidji. Un drapeau semblable avait été planté à Porto-Seguro le 12 avril de la même année (269).

Nous donnons ici même la copie de ce traité :

**TRAITE DE PROTECTORAT FRANCAIS
SUR PETIT-POPO**

Le gouvernement de la République Française, ayant pris en considération la demande formulée dans le courant de l'année 1881 par les chefs du territoire de Grand-Popo, d'Aghwey, Petit-Popo et Porto-Seguro, a établi le protectorat de la France sur ce territoire et vient de décider que l'exercice du protectorat sera confié aux soins du commandant particulier de Cotonou, chargé d'en faire la proclamation solennelle et de procéder à son organisation. En conséquence et pour assurer les conditions de l'exercice du protectorat,

(268) *Nachtigal n'a fait aucune promesse: pour lui, Aného relève de l'aire d'influence française et il a ordre de ne pas y intervenir.*

(269) *Non : à Grand-Popo, puis le 15 avril à Agoué. A Porto-Seguro, Dornain se trouve nez-à-nez avec l'amiral allemand Knorr, et les deux repartent, en remettant à leurs gouvernements respectifs le soin de trancher, comme on le verra plus loin.*

Vu les instructions du ministre de la Marine et des Colonies en date du 8 Novembre 1884 :

Entre Monsieur Dornain, lieutenant de vaisseau, chevalier de la légion d'Honneur, délégué du commandant particulier de Cotonou, empêché, et assisté de monsieur Cantaloup, agent consulaire de France à Popo, Aghwey et Porto-Séguro d'une part, et Huégbo, roi de Glidji, chef de l'Etat indépendant de Petit-Popo assisté des chefs Kuadjovi Djijéhué, Pedro Kuadjo, empêché et représenté par...

Il a été stipulé :

Article I

Le roi Huégbo, ses chefs, son peuple et tout le territoire de Petit-Popo sont placés sous le protectorat de la France, dont le drapeau national sera le seul arboré dans le pays. Une garnison française pourra y être placée si les circonstances le nécessitent.

Article II

Le roi Huégbo et ses chefs conservent leur entière autorité sur leurs sujets. Le Représentant du Protectorat n'interviendra dans les différends de ceux-ci qu'au moment où son intervention sera réclamée par eux. Le roi Huégbo et ses chefs continuent à percevoir les droits d'exportation sur les produits tels qu'ils sont actuellement fixés.

Article III

Le gouvernement français s'engage à respecter et à faire respecter les personnes, les biens des indigènes et leurs usages, moeurs et coutumes, conformément aux règles de l'humanité.

Article IV

Le Roi Huégbo et ses chefs renoncent à toute autorité sur les Blancs, quelle que soit leur nationalité, et sur les Noirs

étrangers, dont les différends seront réglés par les représentants du Protectorat, assistés du Roi ou d'un chef délégué à cet effet.

Article V

Le Roi Huégbo laisse exclusivement au Gouvernement français le soin de traiter toutes les questions politiques, civiles et judiciaires avec les puissances étrangères, et s'engage à suivre les avis du représentant du Protectorat pour toutes les relations avec les Etats voisins.

Article VI

Le Roi Huégbo promet son entier concours pour le maintien de l'ordre dans le pays, l'arrestation et la garde des malfaiteurs; il fera tous ses efforts pour assurer la libre circulation dans toute l'étendue de son territoire, ainsi que la navigation sur la lagune. Il favorisera par les concessions, ventes ou locations de terrains, les établissements que voudraient fonder les étrangers avec l'autorisation du Gouvernement français et concèdera à ce Gouvernement l'emplacement nécessaire pour l'installation du Protectorat. Il s'efforcera de lui procurer des travailleurs, moyennant un juste salaire.

Article VII

Sur la déclaration du Roi et de ses chefs, les frontières de l'Etat de Petit-Popo commencent à l'est du village de Hila-kondji et s'étend à l'ouest du village de Gumukopé, bâti sur le territoire même de Petit-Popo.

Article VIII

L'interprète du représentant français a traduit et expliqué les conditions stipulées ci-dessus au Roi et aux chefs, qui ont déclaré les accepter sans réserves. Elles sont provisoirement exécutoires et seront soumises sans retard à l'approbation du gouvernement français.

Fait à Petit-Popo, l'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le seize avril.

Signé :

Roi Huégbo : sa marque
 Chef Kuadjovi : sa marque
 Pedro Kuadjo : sa marque

P. S. Le chef Lawson qui avait pris part à la discussion du présent traité et qui en avait accepté chaque article, a demandé au moment de signer, le temps de réfléchir, promettant de revenir. Comme il ne s'est pas présenté après vingt-quatre heures, nous, soussignés, considérons son absence comme un refus de prendre part au traité et dressons ici même le procès-verbal.

Signé :

E. Dornain
 Joseph Cantaloup
 P. Rommet
 E. Echenbenquay
 Ahullo Rivon

etc.

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DU PROTECTORAT FRANCAIS SUR PETIT-POPO

Aujourd'hui, le 17 avril 1885, le roi, les chefs et les peuples de Petit-Popo ayant juré fidélité au Gouvernement Français, respect à son drapeau et soumission à ses représentants, le protectorat français a été solennellement proclamé, établi sur le territoire et le drapeau national a été arboré, en présence de la troupe française sous les armes.

Le bateau de guerre commandé par le lieutenant Dornain était devant Aného quand, devant la même ville, stoppa le navire allemand nommé *Bismarck*. Quand l'amiral Knorr apprit l'occupation française de la région d'Aného, il fit volte-face et alla hisser le pavillon allemand à Porto-Seguro pour la seconde fois. Plus tard, M. Cantaloup reçut un ordre de Paris par lequel on lui disait de ne plus faire des démarches dans les conflits entre les Nations colonisatrices, lesquels conflits seraient réglés en Europe. Par la suite, par un accord signé à Berlin le 24 décembre 1885, la France renonça à ses droits sur Petit-Popo et Porto-Seguro en échange de Dubreka (270) (Guinée française). Le premier commissaire impérial d'Allemagne, Herr Falkenthal (271), s'établit à Baguida. Les limites du Togoland ne furent établies qu'en 1887, 1899 et 1904.

**ACCORD INTERVENU ENTRE LES
GOUVERNEMENTS FRANCAIS ET ALLEMAND
A BERLIN, LE 24 DECEMBRE 1885**

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et le Gouvernement de la République Française ayant résolu de régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les rapports qui peuvent résulter entre eux de l'extension de leurs droits respectifs de souveraineté ou de protectorat sur la Côte Occidentale d'Afrique et en Océanie, les soussignés, le comte de Bismark-Schoenhausen (272), sous-secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères, et le baron de Courcel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Française auprès de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, dûment autorisés à cet effet, ont convenus des stipulations suivantes : (...)

Côte des Esclaves

Le Gouvernement de la République Française, en reconnaissant le protectorat allemand sur le Territoire du Togo, renonce aux droits qu'il pourrait faire valoir sur le territoire de Porto-Seguro, par suite de ses relations avec le roi Mensah.

(270) L'échange se fit en fait contre les localités de Koba et de Kabitai, dans la région de Dubreka, aux alentours de Conakry, zone qu'on appelait alors les "Rivières du Sud".

(271) Ernst Falkenthal, âgé de 27 ans, flanqué pour toute administration d'un secrétaire et d'un sergent, a débarqué au Togo le 26 juin 1885.

(272) Fils du grand chancelier, son collaborateur le plus proche pour les Affaires étrangères.

Le Gouvernement de la République Française renonce également à ses droits sur Petit-Popo et reconnaît le protectorat allemand sur ce territoire. Les commerçants français à Porto-Seguro et au Petit-Popo conserveront, pour leurs personnes et pour leurs biens, de même que pour les opérations de leur commerce, jusqu'à la conclusion de l'arrangement douanier prévu ci-dessous, le bénéfice du traitement dont ils jouissent actuellement ; et tous les avantages imputés qui seraient accordés aux commerçants allemands leur seront également acquis. Ils conserveront notamment la faculté de transporter et d'échanger librement leurs marchandises entre les comptoirs ou leurs magasins de Porto-Seguro et du Petit-Popo et le territoire français limitrophe sans être astreints au paiement d'aucun droit. La même faculté sera assurée, au titre de réciprocité, aux négociants allemands.

Les Gouvernements allemand et français se réservent d'ailleurs de se concerter, après enquête faite sur les lieux, afin d'arriver à l'établissement de règlements douaniers communs aux deux pays sur les territoires compris entre les possessions anglaises de la Côte d'Or et le Dahomey.

La limite entre les territoires allemands et les territoires français de la Côte des esclaves sera fixée sur les lieux par une commission mixte. La ligne séparative partira d'un point sur la côte à déterminer entre les territoires du Petit-Popo et d'Agoué. Dans le tracé de cette ligne vers le nord, il sera tenu compte des délimitations des possessions indigènes.

Le Gouvernement allemand s'engage à s'abstenir de toute action politique à l'est de la ligne ainsi déterminée. Le Gouvernement Français s'engage à s'abstenir de toute action politique à l'ouest de la même ligne.

Suite à ce protocole, le commissaire impérial d'Allemagne, *Herr Falkenthal*, autorisa le consul *Heinrich Randad*(273) à arborer le drapeau

(273) *Celui-ci, désigné comme "consul provisoire" par Nachtigal un an auparavant, n'a plus d'autorité officielle depuis l'arrivée de Falkenthal.*

allemand à Glidji en signe de protectorat allemand, suivant les sollicitations adressées au Gouvernement allemand le 5 mars 1884. Le consul Randad fit ce qui lui avait été ordonné (274). Depuis ce jour, les autorités allemandes s'établirent à Zébé, près de Glidji, où les Allemands avaient demandé au roi Huégbo un terrain, qu'il leur céda.

C'est là que se trouvent la Résidence et les autres bâtiments du cercle d'Aného. Entre temps, M. J.-K. Vietor, agent de la Bremer Faktorei, demanda à Huégbo un terrain pour y faire des cultures (tabac, caoutchouc et café). Le terrain qu'on lui céda est celui où se trouve actuellement l'école de Zébévi. Zébé était autrefois connu sous le nom de *Adanhunzo* : "La furie éclata", car c'est là qu'eut lieu le combat entre les gens de Glidji et ceux d'Agoué pendant la guerre de Kuadjo et de Kumi, en 1861 (275).

Le commissaire impérial von Puttkammer (276) signa un document avec Huégbo à propos de terrain de Zébé le 15 avril 1886 (277). Les signataires de ce document sont les suivants : Roi Huégbo de Glidji, Ayité Ajavon, Von Puttkammer et son secrétaire K. Reinhold.

Jusqu'alors, les commerçants continuaient à payer leurs redevances au roi de Glidji et aux cabécères d'Aného, comme stipulées dans le contrat signé en présence du capitaine Stubenrauch. Les deux maisons françaises, Armandon-et-Cie et Régis Fabre (278) payaient au cabécère Pedro Kuadjo, la Hansa Faktorei, au roi de Glidji, les deux autres maisons allemandes, Bremer et Hamburg Faktorei, au cabécère Kuadjovi Djijéhué. Les marchands sierra-leonais (Maison Cole, etc.) payaient les leurs aux Lawsoni. Suivant la coutume du pays, n'importe quel commerçant étranger qui bâtit une maison de commerce sur le territoire d'un roi, doit payer une certaine rente foncière à ce dernier. C'est ainsi que chaque maison de commerce d'Aného payait une rente foncière s'élevant à 100 dollars, ou 500

(274) Falkenthal avait tenté de créer un fait accompli en implantant un drapeau allemand à Glidji et à Agbanakin dès le 15 juin 1885. Mais, sitôt informé, Berlin l'a sèchement désavoué et en a averti Paris (août 1885). Ce n'est qu'en octobre 1886 que l'Allemagne prend possession d'Aného, et en 1887 que Falkenthal installe le chef-lieu du territoire à Zébé, où il restera jusqu'en 1897.

(275) Ci-dessus, chapitre X

(276) Jesko von Puttkammer, gouverneur du Togo de 1889 à 1894 (neveu de Bismarck, donc fort puissant).

(277) Date impossible: Puttkammer n'est pas là en 1886.

(278) Régis et Cyprien-Fabre sont deux maisons distinctes.

marks, ou 25 livres par an (279).

Comme les notables d'Aného se disputaient entre eux pour cette redevance annuelle, les commerçants, par prudence, se refusaient à la payer à qui que ce soit, jusqu'à la fin des intrigues politiques des gens d'Aného contre le roi de Glidji.

Peu après Pedro Kuadjo Landjékpô da Silveira mourut, le 11 septembre 1887.

Le 27 août 1892, le commissaire impérial von Puttkammer accorda des rentes viagères annuelles au roi de Glidji Huégbo, à Ayité Ajavon, à Kuadjovi Djijéhué, au roi de Porto-Seguro, John Mensah. Déjà, en 1886, le commissaire impérial Falkenthal avait octroyé une allocation viagère aux chefs de Togoville, de Baguida, de Bè et d'Amoutivé. Ces chefs devaient, en contrepartie, favoriser la libre circulation des personnes et des biens, pour que le commerce puisse se développer dans les meilleures conditions. Ils prenaient, en outre, l'engagement de soutenir les autorités européennes dans leurs efforts pour assurer le bien-être du pays, de régler les conflits entre leurs sujets et de maintenir ainsi leur peuple dans l'ordre et la paix. Cette rente était payable semestriellement.

A la mort de Kuadjovi, il fut question de le remplacer par son petit-fils Quamvi (280), en récompense des bons services rendus par le défunt. Mais le parti Lawson s'opposa au désir de la population. L'administration allemande passa outre et reconnut l'autorité de Quamvi comme chef en titre d'Aného, en lui confiant les attributions de rendre la justice en matière d'affaires de dettes, et autres...

En 1906, Daniel Laté Tagodoé Lawson mourut (281). Pour le remplacer, on choisit Jackson Laté Kpavuvu Lawson (282), qui ne tarda pas à se faire appeler *fio* (mot équivalent : "roi", en français). De nouvelles agitations surgirent parmi les familles à cause de ce titre. Jackson Lawson n'écoula pas les conseils des vieux du pays et persista dans sa mauvaise ré-

(279) Toutes ces monnaies ont cours simultanément (cf. les observations de Hugo Zöller en 1884).

(280) Kwamivi.

(281) Sa tombe, au palais Lawson d'Aného-Badji, porte la date du 18 janvier 1905.

(282) Lawson IV (1909-1918).

solution. Le Dr Preil (que les gens ont surnommé *Kodoguin* (283)) intervint et, après avoir écouté toutes les parties en présence, interdit officiellement à Jackson Lawson de se faire appeler "roi", étant entendu qu'il n'était que le chef du quartier Badji. Il ajouta même qu'il avait l'intention d'élever Quamvi à la dignité de chef supérieur d'Aného.

Kuévigâ Suku était alors porte-canne du roi Huégbo; il lui transmettait les ordres de l'administration et était son commissionnaire.

Quand Metzger(284) distribua des casquettes de chef aux nouveaux chefs de villages, il en donna une à Kuévigâ Suku, qui devint chef en vertu de cette coiffure et pouvait rendre justice au nom du roi Huégbo. Il assura cette fonction jusqu'en janvier 1911. Dans la même année, le roi Huégbo nomma Foli, fils d'Alihue, porte-canne à la place de Kuévigâ Suku. Lui aussi assura ces fonctions jusqu'en 1914, époque de la grande guerre, qui a trouvé le roi Huégbo sur le trône.

LA GRANDE GUERRE

Le vendredi 7 août 1914, les Allemands du district d'Aného se rendirent en chemin de fer à Lomé où ils trouvèrent les troupes anglaises (285). Le samedi 8 août, un détachement français arriva du Dahomey à Aného et campa au quartier Agbodji, dans la maison Hund (D.T.G.). Le capitaine Marchand, commandant la troupe française, rappela aux notabilités d'Aného que ce pays avait été occupé par la France et qu'un traité avait été signé avec un roi à qui le gouvernement français avait donné un drapeau.

Il demanda qui était ce roi, et, s'il n'est plus, qui est son successeur. Les grands d'Aného, surtout Jackson Lawson, ne voulurent pas montrer ce roi, car il s'agissait du roi de Glidji. Ils prétendirent que c'étaient eux-mêmes. Jackson Lawson dit ensuite qu'il y a longtemps qu'il connaissait les Français, pour avoir été leur cuisinier à Grand-Popo. Le capitaine Marchand n'était pas satisfait de ces réponses et réitéra sa question. M. Victorino Koffi da Silveira se leva alors courageusement, et dit au capitaine

(283) *Surnom inexpliqué.*

(284) *Administrateur allemand, qui a laissé d'intéressants souvenirs sur le Togo.*

(285) *Plus exactement, les Allemands d'Aného et de Lomé évacuent ces villes dans la journée du 7 août, les Anglais n'arrivant à Lomé que le soir de ce jour.*

que celui-ci disait vrai: ce roi est celui de Glidji, à qui appartient tout le pays. C'était lui qui avait signé le traité de protectorat avec le gouvernement français en 1885 et il était encore en vie.

Il lui montra du doigt la cité de Glidji. Le capitaine Marchand, très content, le remercia chaleureusement. Le roi Huégbo le reçut bien et fit hisser le vieux drapeau français qui lui avait été offert en 1885. Le capitaine fut au comble de la joie de voir ce vieux drapeau si bien conservé à Glidji. Il demanda le texte du traité, qui lui fut remis immédiatement. Le capitaine fit chanter la *Marseillaise* par la troupe et trois coups de canon retentirent. Il pria ensuite le roi de lui laisser le traité, qu'il voulait montrer à son chef avant de le lui rapporter (286).

Le 8 août, les troupes françaises poursuivirent les Allemands réfugiés à Kamina (Atakpamé), où l'armée française fit sa jonction avec l'armée anglaise commandée par le capitaine Baker (287). La lutte fut acharnée sur la ligne d'Atakpamé. Les Français et les Anglais divisèrent le Togo en deux zones formant ainsi l'occupation franco-britannique jusqu'au 10 juillet 1919, date à laquelle une convention céda à la France Lomé, Kpalimé et leurs environs, en plus d'Aného, Sokodé, et Mango.

M. Alfred-Louis Woelffel, nommé par décret du 23 mars 1920 commissaire de la République au Togo, résidait alors à Aného (288).

L'accord intervenu à Londres le 10 juillet 1919 entre les gouvernements français et anglais réglait l'attribution définitive des territoires placés sous l'autorité de chacune de ces Nations. Les habitants de Lomé, ne voulant

(286) E. P. Thébault ("La fondation de la colonie allemande du Togo", in: *Revue politique et parlementaire*, janvier 1939, pp. 102-120) en donne une vision plus théâtrale: "Quand le capitaine annonça au vieux chef que les Français venaient reprendre son pays, il vit avec surprise Ouebo se lever, aller ouvrir un coffre placé dans un coin de l'appartement et en sortir un vieux pavillon français, un peu défraîchi sans doute (...). «Voilà, dit le roi à l'officier français, le drapeau que vous m'aviez donné en 1885 ...»".

(287) Il s'agit plutôt du lieutenant-colonel Bryant. Le capitaine Baker est celui qui obtint, le 7 août, la reddition de Lomé. Les Français, entrés à Aného dans la nuit du 7 au 8, rejoignent la colonne anglaise à Agbélouvé le 18, pour marcher avec elle sur Atakpamé, malgré la dure bataille de Chra (22 août). Les Allemands capitulent le 26.

(288) Qui fait fonction de chef-lieu de la zone d'occupation française. Les bureaux sont dans le bel "hôpital Nachtigal" (aujourd'hui école de Nlessi).

pas de l'occupation française, faisaient des démarches auprès des Anglais pour exiger que le Togo soit placé sous tutelle britannique. Mais le roi Huégbo, assisté d'Adjavon et de Gaba, dépêcha au Ministre des colonies de Paris le 10 novembre 1919 le cablogramme suivant :

Aného, le 10 novembre 1919.

Nous, représentants familles qui depuis 1870 ont toujours demandé protection France, qui ont signé en 1885 protectorat que considérons toujours en vigueur, ayant jamais cessé rester Français, avons avec joie appris entente conclue remettant Togo à la France, stop. Etrangers guidés par intérêt particulier, sans autre titre que "habitants Lomé", adressent câble Ministre anglais demandant cession Togo à Angleterre, stop. Deux cents chefs indigènes englobant pays Ho et Kpandu dont habitants parlent notre langue et appartiennent notre famille, stop. Pouvons produire toutes preuves, stop. Demandons prise possession rapide par France en vue organisation administrative et économique permettant prospérité pays.

Ouebo, roi
Adjavon, pour Pedro Quadjo
Gaba, pour Quadjovi

Le chef de Togoville, Mensah Anyihun, et celui de Porto-Seguro, Mensah II, ont envoyé chacun un câblogramme pareil.

Le roi Huégbo et quelques hauts dignitaires guin accompagnèrent M. Woelffel, le colonel Jacobi et le capitaine Vic le 29 septembre à Lomé, où le major Jackson, commandant des forces britanniques, les a reçus avec courtoisie à la gare, devant une foule enthousiaste.

Les deux pavillons anglais et français furent hissés au haut du palais du Gouvernement le 30 septembre 1920, pendant que les troupes britanniques rendaient les honneurs. Puis on retira le pavillon anglais. Le soir le bataillon anglais s'embarqua à destination d'Accra. Le 1er octobre le gouverneur anglais -le major Jackson- accompagné du capitaine Mackenzie, du lieutenant Neal et du *Postmaster* Stride et des autres fonctionnaires anglais, quitta Lomé par train spécial à destination de Ho (289). Le pavillon

(289) *Jusqu'à Kpalimé en train, par la route jusqu'à Ho (ville restée en zone confiée à l'Angleterre).*

français seul flotta sur le palais du gouverneur marquant ainsi la remise effective du pays à la France.

Le commissaire de la République, M. Woelffel, offrit une grande réception aux principaux fonctionnaires, officiers et commerçants français et anglais, aux rois et notables des cercles d'Aného, d'Atakpamé et de Lomé. A l'issue du repas, de nombreux discours furent prononcés. Le roi Huégbé rejoignit Glidji avec sa suite le lendemain.

NOUVELLES QUERELLES ET LUTTES ENTRE LES FAMILLES

L'arrêté n°18, en date du 31 décembre 1919, de M. le commissaire de la République Woelffel maintenait les allocations annuelles accordées par l'administration allemande aux rois, chefs et notables du district d'Aného, allocations versées en compensation des droits de plage abolis, et qui, depuis l'occupation des troupes françaises, avaient été payées par les autorités françaises, suivant la décision n°47, en date du 19 novembre 1915, de M. le chef de bataillon Libersart, commandant militaire de la zone française.

Tous les intéressés reçoivent une pension à des titres différents : Ayité Ajavon, Lawson, Victorino da Silveira (descendant du cabécère Kuadjo Pedro), Huégbé de Togoville(290), ainsi que Kuadjo Gaber .

Jackson Laté Kpavuvu Lawson mourut le 8 novembre 1918 (291).

Les Adjigo, descendants de Kwam Dessou, ancien collecteur des droits de douanes pour le roi de Glidji, voulaient aussi régner comme "grand-chef" ou "chef supérieur", titre qui correspond à celui de *Oberhäuptling* qu'attribuait le gouvernement impérial d'Allemagne au roi de Glidji en s'appuyant sur le jugement du Dr Preil (292) lors de l'élection de Jackson Lawson. Ils choisirent et présentèrent à M. Woelffel le candidat, nommé James Amuzu Bruce, ancien agent de l'administration allemande, membre du conseil d'Administration d'alors, pour être agréé à la place du feu cabécère Kuadjovi Djijéhué. M. Woelffel accepta la candidature de Bruce et promit la remise des pouvoirs

(290) *Phrase sans doute incomplète : Huégbé est roi de Glidji, non de Togoville.*

(291) *Sa tombe, à Aného, porte "7 novembre 1918".*

(292) *Cf. Annexe VI.*

officiellement pour le mois de février 1922. A la même époque, les Lawson choisirent également, pour succéder au feu Jackson Laté Lawson, le nommé Frédéric Boevi Lawson. Le jeudi 7 avril 1921, le jour de l'investiture de Frédéric Boevi Lawson, M. l'administrateur Goeguely, commandant le cercle d'Aného, suivant les instructions de M. le commissaire de la République, interdit au parti Lawson de faire des manifestations publiques sur la place de Fantekomé.

La place de Fantekomé fut gardée par la police armée. Les Lawson, qui voulaient à tout prix s'y rendre, furent refoulés de la place de Ela Gbonou jusqu'à Badji, où M. Goeguely leur fit savoir que Frédéric Lawson n'était qu'un simple chef du quartier Badji, comme son prédécesseur l'avait été depuis le temps des Allemands, et qu'il n'avait aucune autorité sur le reste de la ville d'Aného.

Peu après, M. Woelffel, à la suite d'une affaire dont il était responsable, fut rappelé au Ministère à Paris. Il rentra en France le 18 février 1922 (293).

La cause de son départ est la suivante : Le 11 juillet 1921, fut fondée à Paris une société dénommée "Compagnie Française du Togo", dont M. Gasparin, député, et M. Lucas, avocat des tribunaux, faisaient partie. Cette compagnie s'entendit avec M. Woelffel pour obtenir la cession des plantations allemandes telles que: Agu Pflanzungsgesellschaft, Togo Pflanzungs-Aktiengesellschaft, Gaja Pflanzungs-Aktiengesellschaft et Kpeme Pflanzungsgesellschaft (294). L'arrangement donna lieu à un contrat. La Compagnie française du Togo exploitera lesdites plantations pendant une période de 75 ans, moyennant une remise de 15 % sur le revenu annuel de l'exploitation, et plus tard quand les terrains occupés par ces plantations reviendront aux autochtones du pays, la Compagnie obtiendra d'autres terrains ailleurs.

Ils avaient en outre établi un bail qui cédait aussi la jouissance de la plantation de Baguida (déjà louée par l'administration anglaise avant la remise des territoires dévolus à la France en 1920, pour 1200 livres sterling ou 60 000 francs par an auparavant) à M. Gasparin pour 335 francs, en sus de 15 % de remise annuelle. Dans un autre article du contrat d'Agou, le commissaire de la République promettait de fournir à la Compagnie Française du Togo des Kabyè(295), qui seront utilisés dans la plantation d'Agou comme main-d'oeuvre payée au tarif habituel.

(293) Il a quitté le Togo le 25 janvier 1922.

(294) Toutes ces plantations sont de filiales de Deutsche Togo Gesellschaft (D.T.G.).

(295) Agbanon II écrit Cabrais, selon la graphie de l'époque.

Le commissaire de la République présenta alors ces contrats à M. Dusser, responsable du séquestre des biens ennemis à Lomé, en vue d'avoir sa signature. Ce dernier, vu l'illégalité de la teneur de ces contrats, refusa de les signer, déclinant ainsi sa responsabilité en ce qui pourrait en résulter plus tard. M. Woelffel câbla alors au Ministère des Colonies, à Paris, qui approuva le principe que ces opérations puissent être faites sans tenir compte des formalités régulières prévues par la loi, dans le but d'empêcher l'acquisition de ces plantations par une compagnie anglo-allemande.

M. Dusser reprit courage et signa les contrats présentés. Un peu plus tard, il se suicida.

Cette mort tragique émut les commerçants anglais et français de Lomé, qui câblèrent pour demander au Ministère des Colonies à Paris l'envoi d'une mission d'inspection au Togo et le rappel du commissaire Woelffel et de l'avocat Lucas. Le ministre des Colonies y consentit. L'inspecteur Humblot fut envoyé à Lomé. MM. Woelffel et Lucas furent rapatriés.

M. Bonnacarrère fut nommé commissaire de la République au Togo, et débarqua du s/s *Asie* le 30 janvier 1922. Il prit aussitôt le commandement du territoire.

Dès l'arrivée du gouverneur Bonnacarrère au Togo, les Lawson profitèrent d'une vieille amitié (296) qui existait entre le nouveau commissaire de la République et leurs partisans -les nommés Joseph Boevi Lawson (tailleur à Porto-Novo) et John Kunake Creppy-, pour recommencer leurs intrigues. Le nouveau commissaire, mal renseigné sur la politique d'Aného, se rangea en leur faveur. M. l'inspecteur Humblot vint sur place et entreprit, contradictoirement avec le commandant du cercle, le pointage des partisans, sans les intéressés. Ainsi, le 8 mars 1922, le commissaire de la République procédait-il à Zébé (résidence du commandant du cercle), devant une affluence considérable comprenant les partisans des Lawson et des Adjigo, à la nomination officielle de Frédéric Boevi Lawson comme chef supérieur de la ville d'Aného (297). Les Adjigo, ainsi que le roi Huégbo de Glidji

(296) Bonnacarrère avait été en poste au Dahomey avant la guerre. L'interprétation paraît cependant un peu courte: ayant été brimé par les Allemands, les Lawson deviennent les plus fidèles soutiens des Français. C'est ici le début d'une polémique d'une extrême violence, qui durera longtemps.

(297) Sous le nom de Lawson V (1921-1950); il sera en quelque sorte le "chef modèle" de l'Administration française au Togo.

(qui était déjà vieux et atteint de débilité), et les principaux notables du pays trouvèrent anormal et surtout hors de coutume ce geste de M. Bonnacarrère, et n'admirent point cette nomination, car, depuis des siècles, le pays n'a jamais connu aucun "roi" ou chef supérieur indépendant à Aného. Il n'y avait que le roi de Glidji qui exerçait le pouvoir de souveraineté sur tout le pays, y compris sur la ville d'Aného.

Frédéric Boevi Lawson commença alors à étendre son autorité sur presque toute l'étendue du cercle, voire sur Glidji, qui ne mit pas longtemps à se soulever et se soustraire à cette pseudo-autorité. Les membres influents de la famille royale et quelques notables de Glidji protestèrent, et écrivirent au commissaire de la République sous couvert du commandant de cercle, M. Jorey, contre cette usurpation de Lawson.

Peu de temps après, le 14 mai 1922, le roi Huégbo mourut, laissant le trône sous la garde de son récadère (298), Foli Alihue.

Le 3 juin 1923, les princes et les notables de Glidji confièrent la régence au prince Emmanuel Foli Denke Bladu, petit-fils du feu roi Foli Awusi Tonyon.

D'après les coutumes locales, les funérailles d'un roi se font trois ans après sa mort; c'est à ce moment que l'on choisit son successeur.

En raison de l'animosité et de l'agitation divisant les divers clans d'Aného qui devaient, d'un commun accord, se réunir pour célébrer les funérailles pompeuses du roi défunt de Glidji, cette cérémonie, qui devait avoir lieu en 1925, fut ajournée.

Le 1er mai 1922, le gouverneur Bonnacarrère fit déporter douze membres de la famille Adjido, parmi lesquels il faut citer MM. James Amuzu Bruce, Frank Kuassi Gaba et ses fils, les princes Pedro de Porto-Seguro, Fred Kumako et Peter Sewoavi Mensah (299). Mais par ordre de la Société des Nations, saisie des pétitions que lui adressaient les parents des déportés par l'intermédiaire de M. le commissaire de la République, ce dernier étudia la situation des malheureux déportés avec les notables d'Aného et de Lomé en conseil tenu à Zébé le 2 septembre 1926.

(298) *Porteur des insignes royaux ("récales")*

(299) *Liste complète des déportés : Frank Gaba, Henri Gaba, Spencer Gaba, David Gaba, François Byll, Fred Kumako Mensah, Amoussou Bruce, Abraham Gaba, Daimon Adama Gaba, Nelu Gaba, Peter Mensah, William Attiogbe (Arrêté n° 77 du 25 avril 1922 imposant une résidence obligatoire à certains indigènes, Journal Officiel du Territoire du Togo, 1922, p. 101). Ils furent exilés à Mango, alors chef-lieu du Nord.*

Ce conseil des Notables décida le rapatriement des déportés, qui regagnèrent leurs foyers le 26 septembre 1926 (300).

Le 26 mars 1929 commença la célébration des funérailles du feu roi Huégbo à Glidji. Ces obsèques terminées, les princes de la famille royale de Glidji, en accord avec le peuple mina, choisirent pour roi, par plébiscite, le prince Ambroise Kanyi Foley, arrière-petit-fils du feu roi Ekué Agbanon Ier, au cours d'une séance de conseil tenue le 20 mars. Mais pareil choix d'un roi maîtrisant parfaitement(301) trois langues européennes (l'allemand, l'anglais et le français) mécontenta les Lawson, qui souhaitaient ne voir jamais la présence d'un roi lettré sur le trône de Glidji: un tel souverain, clairvoyant, pourrait les éclipser, étouffer leurs ambitions. Ils préféraient voir le régent (Emmanuel Foli Denke Blaku) sur le trône, mais jamais un régent n'est couronné roi. Les Lawson, voyant leur plan échouer, poussèrent Denke Bladu à se soulever contre cette élection, malgré son accord en date du 21 mars 1929 devant Frank Junquet, le commandant de cercle.

(300) Pour de plus amples renseignements sur cet épisode du conflit Adjigo-Lawson, lire un pamphlet anonyme de l'époque (sans doute rédigé par Hubert Kponton): "Adjigovi", 1933, 42 p.

(301) C'est lui-même qui l'affirme...

CHAPITRE XIII

COURONNEMENT D'AGBANON II (302)

De son propre règne, alors vieux de cinq ans, l'auteur ne dit partiquement rien, hormis le couronnement. Il termine la partie qui est entièrement de sa main par une simple récapitulation des rois qui l'ont précédé et par une note sur le vocabulaire ethnologique utilisé pour désigner son peuple.

Agbanon II fut, par la suite, un personnage important de l'histoire du Togo : membre du conseil des Notables du cercle d'Aného, député à l'Assemblée représentative du Togo de 1946 à 1951 (président de la Commission Administrative, vice-président de la Commission Sociale), député et vice-président de l'Assemblée Nationale de la 1ère République Togolaise, de 1961 à 1963, grand-croix et grand chancelier de l'Ordre du Mono... Il s'éteignit le 23 février 1972, après 43 ans de règne (303)

Le prince élu Ambroise Kanyi Foley (304) fut couronné le jeudi 9 mai avec allégresse, devant une immense foule venue de tous les coins du pays -Blancs et Noirs- sur la place historique Huntitogomé à Glidji, et proclamé roi sous le nom dynastique de Agbanon II. Après les cérémonies et les réjouissances qui succédèrent au couronnement, une grande pluie inattendue (305) surprit tous les spectateurs étrangers sur leur chemin de retour chez eux, comme pour effacer l'empreinte de leurs pieds sur les chemins parcourus.

(302) 1929-1972.

(303) Son actuel successeur, couronné en 1980, a pris le nom de règne de Foli Bebe XIV, en se fondant sur la liste des rois établie par Agbanon II.

(304) Donc l'auteur du présent ouvrage.

(305) Cette pluie providentielle a une valeur symbolique: elle place le règne du nouveau souverain sous le signe de la paix, du bonheur et de la concorde. A vrai dire, une pluie au mois de mai n'a rien de surprenant...

**A) - LES ROIS DE GLIDJI D'APRES L'ORDRE
CHRONOLOGIQUE**

1-Foli Bebe, prince venu d'Accra, fondateur de Glidji (1663-1722).

2-Assiongbon Dandje (fils de Foli Bebe), grand conquérant et le plus puissant des rois du pays, fondateur et organisateur de nombreux villages riverains du Mono, etc.(1725-1743)

3-Ekué Adjalo, fils de Foli Bebe (1748-1757)

4-Ekué Azankpo, fils de Foli Bebe (1760-1785)

5-Foli Dekpo, fils d'Assiongbon Dandje (1788-1813)

6/7-Ekué Sowu (fils d'Amah Kpasssem) et Foli Thosu (fils d'Assiongbon Dandje). Ces deux princes tugban, désireux de régner tous les deux à la fois, ont été couronnés le même jour. Pour éviter des querelles entre leurs familles, Sowu fut installé à Dégbénoù et Foli Thosu à Kouénoù; après la mort de ce dernier, le pouvoir revint intégralement à Sowu, qui régna de 1815 à 1846.

8-Ekué Agbanon Ier, petit-fils d'Assiongbon Dandje, réorganisateur du royaume (1849-1852)

9-Ganli Seddo, petit-fils d'Assiongbon Dandje (1854-1856)

10-Foli Aloffia, parent d'Assiongbon Dandje (1857-1866)

11-Foli Awussi Tonyon, arrière-petit-fils d'Assiongbon Dandje (1868-1883)

12-Foli Huégbo, arrière-petit-fils d'Assiongbon Dandje (1884-1922)

13-Agbanon II, arrière-petit-fils d'Agbanon Ier (1929-[1972])(306).

(Voir chronologie pp. 188 et 189)

(306) Il ressort cependant de nos recherches dans les documents (surtout hollandais) de l'époque que cette liste n'est pas exacte. Nous proposons donc la liste suivante :

- 1- Ofori, fils d'Okai Koi : ca 1682-1692
- 2- Foli Bebe : 1694-1733
- 3- Assiongbon Dandje : ca 1734-1767
- 4- Amah Assiongbon : 1767-1778
- 5- Oblie : 1778-1786
- 6- Foli Adjalo : 1786-1795
- 7- Ekue (Amah) Azakpo: ?

C'est au cours du règne de ce dernier prince que les luttes entre Adjigo et Lawson vont commencer, puis s'intensifier à Aného, et, de ce fait, la puissance des souverains de Glidji décliner. Dès lors, les renseignements se font rares : il nous paraît hasardeux de poursuivre cette liste dynastique, les informations disponibles pour le moment ne permettant pas d'aller plus loin sans risque d'affabulation. Elle ne peut être reprise qu'aux XIX^e et XX^e siècles:

- Foli Awusi Tonyon : 1868-1883
- Foli Huegbo : 1884-1922
- Agbanon II : 1929-1972
- Tonyo Foli Bebe XIV : 1981-

B- QUELQUES RENSEIGNEMENTS ETHNOGRAPHIQUES SUPPLEMENTAIRES SUR LE PEUPLE MINA

Le mot mina provient de l'appellation donnée par les Portugais au XV^e siècle au petit village d'Adena ou Adina. Au nom du roi Joao II du Portugal, son ambassadeur, don Diego d'Asambuja, construisit un fort aux environs du petit village d'Adina (Gold Coast). Ce fort fut nommé d'après le saint-patron du Portugal, St Jorge della Mina(307), c'est-à-dire: Saint-Georges de la Mine, qui se dit aujourd'hui en abrégé *Elmina*. Le fort donna son nom à la région et ses habitants(308).

Seuls les gens venus d'Elmina, les familles Ané (Adjigo) en particulier, sont les Mina; c'est une erreur d'étendre le mot *Mina* jusqu'à étouffer si complètement dans le milieu européen le nom de *Guin*.

(307) *C'est en 1482 que Diogo d'Azambuja édifia la forteresse São Jorge da Mina, dans l'ouest de l'actuel Ghana.*

(308) *L'origine du mot Elmina demeure une question ouverte, mais le nom de "Mina" par lequel les Européens ont désigné la population de la région d'Elmina vient bien du nom portugais donné au château São Jorge.*

Ce dernier nom de peuple s'applique aux gens venus de Guingbo ou Accra, telles que les troupes dirigées par Foli Bebe, Foli Hemadzro, Amah Kpassem et Ashangbo. Comme ce sont essentiellement les Guin qui occupent les principaux centres de ce pays, substituons au mot mina celui de guin, le plus propre (309).

(309) Remarques et suggestions fort pertinentes, auxquelles nos propres recherches ont aussi abouti (Gayibor : 1986). A vrai dire, les deux appellations ne sont pas à mettre en parallèle : Guin est le nom authentique, Mina un mot européen, qui n'est pas entré du tout dans le vocabulaire autochtone.

DEUXIEME PARTIE

LES US ET COUTUMES

Conceptions civiles et religieuses

Cette partie commence par un court préambule qui n'est à l'évidence pas de la main d'Agbanon II : c'est un modèle des stéréotypes les plus éculés qui avaient cours à l'époque coloniale.

D'une manière générale, les habitants du littoral de la Côte des Esclaves peuvent être considérés comme une seule race, comprenant des tribus et clans distincts offrant entre eux beaucoup d'analogies quant à la constitution physique, mais présentant des différences notables de caractères, formant le plus beau type de nègre, qui est estimé pour son bon sens, sa douceur, sa bravoure et sa fidélité(310)

(310) Sic.

CHAPITRE I

NOMS ET NAISSANCE

1- LES CLANS ET LEURS NOMS SPECIFIQUES

Tribu et Clan : - La tribu Guin, traditionnellement appelé ainsi suivant le lieu d'origine "Guingbo" ou Accra, se compose des clans et des sous-clans suivants (311) :

1) - Tugban (clan de la famille royale de Glidji, qui a toujours fourni des rois au pays).

sous-clans :

- 1) - Adangbe
- 2) - Gbugblan
- 3) - Ela
- 4) - Nugo.

2) - Akangban (clan de la famille Lawson, qui a remplacé Ata Ayi dans les fonctions d'interprète et d'intendant des rois de Glidji). Ce clan n'a pas de sous-clan.

3) - Ané ou Adjigo (clan des anciens chefs de plage d'Aného et des percepteurs des droits d'octroi pour le compte des rois de Glidji). Ce clan a plusieurs sous-clans très compliqués, qui se distinguent par leurs us et cérémonies fétichistes (par exemple : quelques Adjigo ne doivent jamais être circoncis, tandis que d'autres du même clan bénéficient de la circoncision).

(311) Ce que l'auteur appelle "sous-clans" du clan Tugban est en réalité des clans d'origine différente, mais qui se sont associés aux Tugban pour la fondation de la royauté de Glidji (les Adangbé venus d'Ada, les Gbugblan venus de Prampram, les Ela de Labadi, les Nugo de Ningo). Quant aux Akangban et aux Ané, ils se sont associés plus tard à la royauté de Glidji déjà constituée.

Tugban. C'est le clan des rois de Glidji. Les hommes de ce clan se nomment : Foli, Kanyi, Ekué, Assiongbon, Têko, Adama, Ayité, Amavi, Ayayi, Tété ou Têvi. Les femmes se nomment : Dédé, Akokoé, Ayélé, Ayoko, Kayi ou Adaku, Chocho, Povi, Amélé et Amoko.

Les sous-clans alliés habitent les quartiers Djossi et Dégbénou ; les noms se donnent comme suit : Nikué, Amoni, Amassan, Kuété, Koté, Afutu, Kpakpo, Adoté, Adovi, Aduayi, etc. pour les hommes, Débi, Adévi, Aduké, Adukoé, Adolé et Adoko pour les femmes (312)

Sous-clan Adangbe. Les hommes s'appellent : Tété, Eté, Daté, Davi, etc..., et les femmes : Koko, Dachi, Dale et Dako.

Sous-clan Gbugblan ou Gnigblenvi (Nyigblin est le dieu de l'étoile filante)(313). Les membres de ce sous-clan se nomment : Abbey, Anaté, Amaté, Matévi et Abékué pour les hommes, et Mablé, Mélé, Moko, Djagblé et Achoko pour les femmes.

Sous-clan Ela (Ela est un sous-clan important de Gbugblan, qui habite le quartier Ela à Aného, près du marché quotidien nommé Lagbonou: "place publique d'Ela"). Les hommes de ce sous-clan se nomment : Adjété, Lassey, Doé, Doté, Séwoa, Akovi, etc.; les femmes s'appellent : Adjélé, Adjoko, Têlé, Têko, Anyélé, Anyoko, Akolé, Doélé, Doko, etc. Leur principal fétiche est Lakpan.

Ils ont, de plus, la charge d'organiser en septembre, trois jours après la fête principale d'Epe - Ekpe, des réjouissances publiques en l'honneur de leur fétiche Lakpan. Cette cérémonie annuelle s'appelle *Ekpan-chocho*. Tous les gens de ce sous-clan indistinctement, hommes, femmes et enfants sont obligés de porter pendant trois jours consécutifs (le mardi, le mercredi et le jeudi) des accoutrements les plus étrangers possibles : ils revêtent de vieux sacs et se couvrent la tête de chapeaux usagés et de feuilles, après s'être teint la figure de différentes couleurs.

Ils s'arment aussi de bâtons sculptés représentant les organes sexuels de l'homme et de femme et parcourent les places publiques en chantant les

(312) *Énumération bien confuse.*

(313) *Interprétation qui ne se retrouve pas ailleurs, en particulier à Togoville, centre du culte de Nyigblin.*

chansons les plus indécentes qui soient, puis finissent par s'arrêter pour mimer en commun tous les gestes de l'accouplement humain aux yeux des spectateurs, qui applaudissent à grands cris (314).

Un autre sous-clan est responsable des principaux "vodu" guin : Sakuma et Kolé. Les membres de ce sous-clan portent les noms de Ama, Ayité, Ayayi, Kéku, Combé, Combiété.

Ces gens ne doivent jamais porter des bijoux en or. On désigne parmi ce sous-clan des prêtres au titre de *Lumo* (315) pour ce dieu et cette déesse (316). Les Lumo ont pour consigne de tenir le calendrier des fêtes publiques annuelles de *Ekpe-Ekpe*, de fixer la date de celles-ci et de faire connaître le jour de leur célébration, par l'intermédiaire du chef de village, plusieurs semaines à l'avance. Ce sous-clan, de concert avec celui des Gbugblan, des Ela et des Nugo, accomplit chaque année les cérémonies rituelles de Sakuma et de Kolé au moment de la prise de la "Pierre mystérieuse", le jeudi de *Motagbe* (317) à Glidji-Kpodji.

Sous-clan Nugo (Lesous-clan Nugo habite le quartier ouest de Glidji-Kpodji) : ses hommes se nomment Apoté, Matityé, etc. et ses femmes : Apolé, Apoko, Krobu, Abobo, etc.

(314) Rituel de "catharsis" fréquent en Afrique; à rapprocher des périodes de licence complète en usage chez de nombreuses populations à l'occasion soit de la mort du roi, soit de rites de purification annuels.

(315) Ce titre est également porté par les prêtres de certaines divinités d'Accra.

(316) Le rédacteur utilise bien improprement les mots français "dieu" et "déesse" pour désigner respectivement le vodu masculin Sakuma et le vodu féminin Kolé, qui, vénérés dans la région des lagunes qui portent leurs noms (près d'Accra), ont été importés ici à la fondation de Glidji. C'est pourquoi leur culte, surtout pour la fête du Nouvel an traditionnel (lunaison d'août-septembre), dépend des dates que les Lumo d'Accra établissent chaque année.

(317) La fête du Nouvel an commence un jeudi, qu'on nomme Motagbe ("Jour de l'ouverture du chemin"), par le rite d'entrée des vodusi (adeptes du vodu) dans la forêt sacrée, où ils vont chercher la pierre qui révélera le destin de l'année.

Comment les noms tugban sont-ils conférés ?

Voici des exemples :

a) - Les noms conférés par ordre de naissance :

Père : Foli.	1er garçon: Ekué (ou Folikué)	5è : Anumu
	2è : Assiongbon	6è : Assion
	3è : Messan	7è : Bochoe
	4è : Anani	
	1ère fille: Ayélé (ou Ayifo)	5è : Povi
	2è : Ayoko	6è : Assion
	3è : Kayi ou Massan ou Adaku	7è : Bochoe(318)
	4è : Chocho	

b) - Les noms conférés d'après celui du père :

Père : Kanyi - 1er garçon : Kankoue (Kanyi-Kue, etc.)
 - 1ère fille : Kanlé (ou Kanyi Ayele, Kanko,...)
 et ainsi de suite.

Même explication pour les noms suivants :

Ayikué, Amakué, Abékué, Amélé, Têkué, etc.

Akangban : c'est le clan des Lawson(319). L'origine de ce clan est très difficile à tracer. Leur principal fétiche est "Agbami", dieu de l'activité et de l'attaque, symbolisé par l'abeille. Le temple d'Agbami se trouve à Agokpamé, village situé à 4 km de Glidji et 3 km de Zébé, lieu de refuge d'Asiadu, ancêtre de ce clan.

(318) Cette liste n'est pas exacte, car elle répète le même nom en 2è et 6è position et introduit comme 3è, 4è et 5è les noms qu'on donne au garçon seulement si aucune fille n'est née avant eux. Cette remarque est également valable pour les filles prénommées Kayi et Chocho : ces noms ne sont attribués que si aucun garçon n'est né auparavant.

(319) D'après les informations fournies par feu le régent Abalovi Lawson, Laté Bewu, l'ancêtre des Lawson, serait originaire de Ningo, une agglomération adangbe de la côte ghanéenne, non loin d'Accra.

Les membres du clan ne doivent jamais goûter au miel. Les hommes se nomment Laté, Boévi, Fésu, Têvi, etc. et les femmes Latré, Nadu, Anoko, etc.

Adjigo : c'est le clan des anciens chefs de plage d'Aného.

Leur principal fétiche est "*Adjigo*". Les membres de ce clan ne doivent jamais manger du bouc et de poisson de genre "capitaine" que les indigènes appellent *Agbanvi*. Les noms particuliers des hommes appartenant à ce clan sont Ahlonkor, Ahli, Sanvi, Kwam. Les femmes se nomment Ahéba, Afua, Ahlonkoba, Ahliba, Awusuba et Kwamba.

C - Les noms donnés d'après les jours de naissance

Jours	Garçons	Filles
Dimanche :	Kuassi	Kuassielé, Esi
Lundi :	Kuadjo, Kodjo	Adjoa, Koadjoa
Mardi :	Komlan	Ablavi, Ablaoa
Mercredi :	Kuaku	Akuavi, Akuoo
Jeudi :	Yawo	Ayaba
Vendredi :	Koffi	Kofiwoa, Afiavi
Samedi :	Apam, Komlavi	Aba, Ambavi.

Ces noms sont généralement pris par les membres du clan adjido, mais il n'y a pas de clans particuliers qui monopolisent ces noms : suivant le jour de sa naissance, n'importe qui peut les prendre; c'est ainsi que ces noms sont habituellement donnés aux métis.

Les Péda : Les Péda n'ont pas de noms particuliers comme les autres clans. Leurs enfants sont nommés d'après les circonstances qui président dans la famille au moment de leur naissance. C'est ainsi qu'ils s'appellent : Vilévo, Viwoasi, Vianu, Kémidé, Silété, Gbémihé, Gbéwoanu pour les hommes et Sekpome, Kegbédé, Héssi, Kéwoalo, etc. pour les femmes.

Les Keta ou Anlo : Les Keta (issus des anciens vieux Anlo qui avaient accompagné les Guin au cours de leur exode ici et qui habitent le quartier Agbétigomé à Glidji et dans les villages environnants) se nomment : Efoé,

Dravi, Sasu, Echri, Losu, et Lossa pour les hommes, mais les femmes n'ont pas de noms particuliers comme les autres clans. On les nomme : Adjatugbé, Agbale, Kokoe, d'après leur *tron* (fétiche) et d'après les jours de naissance, comme indiqué plus haut.

D - Les noms des jumeaux :

- chez les Guin :

2 garçons : Akuété et Akuètè ; 2 filles : Akuélé et Akoko ;
1 garçon et 1 fille : Akuété et Akuélé.

-chez les Péda :

2 garçons : Ezin et Sévi ;
2 filles : Adan et Adanhwue ;
1 garçon et 1 fille : Ezin et Dan.

chez les Keta :

2 garçons : Asu et Sé ;
2 filles : Ahui et Ehuisa ;
1 garçon et 1 fille : Asu et Asupe.

Le garçon qui suit les jumeaux s'appelle :

chez les Guin: Dovi (après Dovi, vient Dossè)
chez les Péda: Dossu (après Dossu, vient Dossa).

La fille qui suit les jumeaux s'appelle chez les Guin: Dovi (après Dovi, vient Dopé ou Dohue), chez les Péda : Dogbo (après Dogbo, vient Dohue).

2- LA NAISSANCE

La grossesse est la même ici que dans les autres nations du monde. La femme enceinte approchant du terme de sa grossesse, qui compte d'habitude 10 mois lunaires⁽³²⁰⁾, s'approvisionne en nourriture nécessaire (poissons

(320) Les jours, les mois et les semaines se comptent en incluant soit l'unité de temps du commencement, soit celle de la fin. C'est pourquoi, dans le cas de la grossesse, on commence le compte par la lunaison dans laquelle il y a eu la conception (même si c'était en son dernier jour, elle compte pour un mois).

séchés, maïs, huile, etc.), en bois de chauffage et savon pour une quinzaine de jours au moins. Dès que les douleurs de l'enfantement se font sentir, les parents font venir les vieilles matrones expertes dans l'art de la délivrance.

Le mari enlève à sa femme les vêtements, ainsi que tous les gris-gris qu'elle portait, en vue de favoriser sa gestation, la laissant complètement nue(321). La femme est ensuite tantôt étendue sur le dos et massée énergiquement à la taille, le ventre aspergé d'eau fraîche, voire froide, tantôt, au contraire, elle s'agite vivement en faisant les cents pas de long en large dans la pièce, en vue de faciliter les efforts.

L'accouchement venu, on ne s'occupe de l'enfant que lorsque la mère aura rendu aussi le placenta. Jusqu'à ce moment, il restera entre les jambes de l'accouchée qui, au moment de la délivrance, s'est mise à genoux. La matrone la plus expérimentée procède ensuite à l'incision du cordon ombilical, à la longueur d'une jambe allongée de l'enfant, incision qui se pratique avec un roseau fendu. Cette opération achevée, le nouveau-né est oint à l'huile de palme et saupoudré de farine de maïs ; il est ensuite soumis à trois savonnages consécutifs, les deux premières fois dans l'eau tiède, puis enfin dans de l'eau fraîche, en vue de l'habituer au froid. Pour hâter la chute du cordon, on applique à sa base les sucres de certains fruits, des tripes de cancrelats et d'autres insectes. Les jours suivant sa naissance, l'enfant est lavé deux ou trois fois par jour(322) : un ou deux bains pour le nettoyer et un autre pour le rafraîchir dans la journée.

L'enfant est toujours alimenté, jusqu'au delà de dix-huit mois, par le lait de sa mère et par le *zogbon*, bouillie fermentée de maïs. Chaque fois que l'enfant est en proie aux coliques, on lui administre des tisanes en vue de le calmer. Il couche sur la même natte que sa mère.

3- LES SOINS DE LA FEMME EN COUCHES.

Aussitôt après l'enfantement, la nouvelle mère absorbe un petit verre de rhum, puis fait une toilette légère à l'eau tiède, en attendant de prendre un grand bain, qui se répétera le matin et le soir durant les huit premiers jours. Ce bain consiste à lui tamponner le ventre, les reins, les hanches et les parties sexuelles avec de l'eau très chaude, dans le but de les désinfecter, les "cuire", comme l'on dit communément. Après le bain, elle doit porter une ceinture assez étroite pour lui serrer le ventre et faciliter les écoulements de sang.

(321) L'auteur a omis de dire que l'accouchement a lieu, d'ordinaire, dans le *kpalo* (enceinte pour la douche, en plein air) de la femme.

(322) Par deux femmes choisies parmi les parentes paternelles très proches.

Pour lui éviter les refroidissements, on entretient de la braise ardente dans la chambre de la nouvelle accouchée. Quelques jours après les couches, elle peut préparer sa cuisine, mais doit continuer à manger et boire chaud les deux premiers mois au moins, et à s'abstenir, dans ce laps de temps, de manger de la pâte fermentée, des tomates, des gombos, des fruits, etc. : tous aliments réputés nuisibles à la santé du nourrisson(323).

4- POLITESSE A L'EGARD DE LA FEMME EN COUCHES

Aussitôt apprise la nouvelle de la délivrance, les voisins ou les proches parents doivent venir dans les huit jours saluer l'accouchée en ce terme : «*Tohun, tohun*» (mot à mot : "L'oreille est ouverte"). Ce qui peut se traduire : «Nous sommes contents que tu aies fait un heureux accouchement». Ils lui apportent des cadeaux en fonction de leur fortune, consistant principalement en argent, eau potable, nourriture et layette.

5- LES CEREMONIES DE BAPTEME OU DE SORTIE (324)

Les Guin, et particulièrement les Tugban, entourent ces circonstances de beaucoup de solennité. Le huitième jour après la naissance, les soeurs consanguines du père apportent une série de cadeaux, comprenant nécessairement une grande cuvette, une pièce de tissu, un grand pagne (ayant déjà servi au père lui-même), une brosse à cheveux, des flacons de pommades, des parfums, de la poudre de riz, du linge, une moustiquaire, une lanterne, un estagon de pétrole, de l'argent, etc. Le père choisit parmi ses parents l'un d'eux portant le même nom que le nouveau-né (325) et ayant bon caractère pour sortir la première fois le nouveau-né de la chambre de l'accouchement dans la cour. Une soeur portant à la main unealebasse d'eau jette le contenu sur le toit de la case et baigne le bébé avec les quelques gouttes qui retombent du toit de la case sur lui, et le nomme ensuite d'après son ordre de naissance.

(323) *Sans fondements scientifiques.*

(324) *Comme on le voit dans la description qui suit, il s'agit du rite dit vidèto ("sortie de l'enfant"), que l'auteur, devant s'exprimer en français, a cru bon d'assimiler au rite chrétien du baptême, qui se fait dans les premiers jours de la naissance et avec de l'eau.*

(325) *Un parent né le même jour de la semaine que le nouveau-né sort de la chambre avec l'enfant, puis rentre et sort à nouveau, sept fois à la suite : cette répétition sept fois donne au rite sa plénitude.*

Ensuite, on sort également la mère. La soeur du père taille les ongles et les cheveux du bébé et le couche sur une petite natte dans la cour, au milieu des convives qui absorbent force boissons et qui doivent eux-aussi laisser des cadeaux à la mère. Dans le clan Tugban, l'enfant, dès sa naissance, reçoit un nom fixé d'après l'ordre de son jour de naissance ou d'après le nom venant de son père : c'est ainsi que Foli donne à son premier garçon le nom de Foli-Kué, à sa première fille celui de Ayifo ou Ayélé, et ainsi de suite(326).

A la quatrième lune (327), la mère, en grande toilette, sort et va de bon matin de case en case remercier tous ceux qui lui ont apporté des cadeaux. Après la sortie du bébé (328), le père ordonne la circoncision de son fils; ceci se fait, pour les grands garçons, surtout pendant le temps de l'harmattan (en décembre, janvier et février), le moment le plus propice pour la guérison des plaies. La circoncision est une coutume obligatoire des garçons nés de père tugban.

Les Adjigo ne la pratiquent pas(329). Un prince héritier du clan adjido qui se ferait circoncire, pour quelque motif que ce soit, ne sera plus admis au temple de leur fétiche Adjigo, et ne pourra jamais être élu roi.

(326) Tout ce ce cérémonial, accompagné de libations aux ancêtres de la famille à l'entrée de la cour, pendant que le bébé est exposé sur la petite natte à la vue de tous les parents, signifie l'intégration du nouveau membre au sein de la famille. Mais l'auteur veut faire remarquer que, dans la famille royale, cette signification du rite est accentuée par le fait que le père donne en ce moment-là à son fils, non pas le nom du jour de naissance, mais le nom propre à l'ordre de filiation dans sa propre lignée.

(327) C'est-à-dire la troisième lune après la naissance.

(328) D'ordinaire, on attend l'âge de la pleine enfance.

(329) Rappelons que les Adjigo, d'origine fanti (donc akan), ont longtemps gardé la filiation matrilineaire, contrairement à tous les autres clans du peuple guin. Certains peuples akan refusent la circoncision, en particulier pour les candidats au trône, qui doivent être d'une totale intégrité physique.

6- LES SOINS AU NOUVEAU-NE

Tous les enfants sont élevés au sein jusqu'à l'âge de 2 à 3 ans. Pendant l'allaitement, l'homme ne doit avoir aucun rapport sexuel avec sa femme(330). Après le sevrage, le petit est abandonné à lui-même(331); il circule dans la cour sous la surveillance d'une servante ou de sa soeur aînée. Jusqu'à ce que l'enfant soit capable de se débrouiller tout seul, il est à la charge de sa mère. Tant qu'il ne marche pas, elle le porte à cheval sur son dos, jusqu'à l'âge de un an : le petit est assis dans une ceinture entourant le pagne maternel et il dort même dans cette position.

Ainsi chargée, la mère travaille dans la cour ou va au marché sans aucune gêne. Lorsqu'elle veut allaiter son nourrisson, elle se contente de relâcher un peu le pagne et fait passer le corps de l'enfant sous son bras(332).

(330) Attitude générale en Afrique noire. C'est une honte pour une femme de se retrouver enceinte alors que son enfant est encore au sein. De plus, le deuxième enfantement a généralement des conséquences catastrophiques pour l'aîné, qu'on doit sevrer en commençant brutalement à l'alimenter avec la nourriture commune : il maigrit, devient triste et parfois meurt. On dit, dans ce cas, que c'est le frère à naître qui l'a fait mourir. En fait, la lactation diminue fortement la fécondité de la femme.

(331) Il se trouve brusquement en vie commune avec ses frères et soeurs aînés c'est alors qu'on commence son éducation, car bien souvent, tant qu'il était sur le dos de sa mère, on cédait à tous ses caprices.

(332) Tout ceci, bien sûr, n'a rien de particulier aux Guin.

CHAPITRE II

FIANÇAILES ET MARIAGE

1 - LES DEMARCHES. Chez nous, quand un jeune homme fixe son choix sur une jeune fille, il fait d'abord part de son désir à un proche parent, qui en avertit les autres, qui à leur tour donnent ou refusent leur adhésion. Ordinairement le jeune homme n'est pas contrarié dans ses desseins quand il est capable de faire face aux dépenses de ses fiançailles éventuelles, et quand la conduite de la jeune fille ne laisse pas trop à désirer(333). Les parents, quand ils ont accepté, chargent alors une délégation de femmes d'un certain âge d'aller transmettre aux parents de la jeune fille le désir de leur fils et leur décision.

La première fois, l'offre est invariablement refusée(334). Ce n'est qu'à la troisième reprise que le jeune homme est définitivement fixé sur les intentions de la jeune fille, qui offre parfois une fin de non-recevoir à la demande, malgré tout ce qui peut l'inciter à dire oui quand le prétendant est aisé et considéré. Autrefois, la demande en mariage se faisait par les parents du jeune homme généralement à l'insu de celui-ci. Les futurs beaux-parents, après avoir pris des renseignements sur la situation, l'état social et moral du jeune homme (335), décidaient soit du refus, soit de l'accord. Le temps des fiançailles était généralement de courte durée si les deux futurs époux avaient atteint la majorité exigée par le coutume : 25 à 26 ans environ pour l'homme, 20 à 22 ans pour la femme.

(333) *On admirera la modestie de l'exigence...*

(334) *Si les parents de la fille acceptaient d'emblée, ce serait interprété comme le signe qu'ils ont hâte de se débarrasser d'elle; au contraire, en faisant des difficultés, ils montrent la valeur de la fille, et combien ils sont peînés de la voir partir (sous-entendu : quel cadeau il font à la famille qui la leur demande pour l'un des siens!).*

(335) *On considérait un garçon comme capable de se marier s'il savait construire une case et s'il était bon travailleur aux champs ou à la pêche.*

Les deux époux étaient donc choisis selon la volonté de leurs parents, dont la décision seule prévalait sans aucune considération pour l'amour(336). Cependant, on a vu, exceptionnellement, des cas où le non-consentement de l'un des deux époux empêchait l'union. La situation de fortune du fiancé jouait un rôle insignifiant dans les conditions à remplir.

2 - LES CAUSES POUVANT EMPECHER LE MARIAGE.

On peut énumérer:

- la mauvaise conduite du jeune homme connue des parents de la future,
- le souvenir des vieilles rancunes entre familles,
- les résultats négatifs des consultations opérés par les parents de la future après des devins *-bokono* ou *tronsi-*, qui prétendent prédire les malheurs pouvant menacer le futur ménage,
- le refus catégorique des mânes des ancêtres, pour causes généralement inconnues,
- des liens de parenté entre les deux époux...

3- LES FIANCAILLES

Le consentement de la fille une fois acquis, le jeune homme fait porter aux parents de sa fiancée deux bouteilles de boissons assorties et une somme de 12 livres(337), soit 132 francs. Le futur beau-père réunit une sorte de conseil de famille et leur montre les cadeaux que le fiancé a envoyé en guise de remerciement. Les boissons sont généralement consommées par le père et les oncles paternels et maternels de la fille; l'argent est partagé entre ses tantes et ses soeurs. Pendant toute la durée des fiançailles, le jeune homme doit donner 12 francs par mois à sa fiancée pour sa nourriture ; c'est ce que l'on appelle ici *Nududu tsi* (338) en langue indigène. Un an environ après les fiançailles, le fiancé donne 3£ 10 ou 420 francs et huit bouteilles de boissons variées à la famille, qui doit consacrer cette somme à l'achat de bijoux et de pagnes pour la jeune fille et de boissons pour les parents : c'est le *baisitsi* (339) ou corbeille des fiançailles.

(336) *Tout de même un peu contradictoire avec les premières phrases de ce chapitre.*

(337) *Livres sterlings, alors encore dominante dans l'économie de Togo côtier.*

(338) *"L'argent de la nourriture"*

(339) *Ou Agba ("corbeille").*

Les fiancés qui se respectent se voient le plus rarement possible, et le fiancé doit se montrer très déférent, soumis et correct à l'égard de ses futurs beaux-parents.

4- LE MARIAGE

La date de la célébration du mariage est fixée par les parents du jeune homme après consentement de ceux de la fille. Le jour de la célébration du mariage est ordinairement le jeudi: le mercredi et le vendredi sont réputés néfastes. Le soir convenu, vers huit heures, une tante et une soeur du fiancé vont demander par deux fois l'autorisation auprès des parents de la future mariée. A la troisième fois, leur nombre est augmenté des autres femmes faisant partie de la famille du fiancé, qui viennent chercher la fiancée et la conduisent au domicile conjugal, où elle est amenée en grande toilette, accompagnée et acclamée par une foule de jeunes filles et de femmes s'éclairant avec des lanternes.

Arrivé au seuil de la maison du fiancé, toute illuminée à cet effet, où attendent les invités dégustant des boissons, le cortège s'arrête. La plus vieille des tantes de la famille du fiancé pénètre la première, après avoir demandé par trois fois à ceux de l'intérieur de l'admettre parmi eux; ce à quoi ils acquiescent avec enthousiasme. Puis, les parents du fiancé vont, une calebasse contenant le *jàsi* (340) - de la farine de maïs délayée dans de l'eau - à la main, verser un peu de ce mélange au pied de la nouvelle mariée, en récitant des prières pour que sa première entrée dans le logis de son époux soit l'augure d'une ère de prospérité, de paix et de bonheur. On entre enfin. La fiancée est menée immédiatement à la chambre nuptiale par deux soeurs consanguins du fiancé, qui est resté caché dans un coin de la chambre, laissant à l'un de ses frères le soin de diriger la fête de noces.

La fille est alors portée au lit nuptial, sur lequel on l'assied par trois fois avant de l'y laisser définitivement, en l'adjurant de ne connaître que ce lit seul, sur lequel elle devra donner une descendance. Les femmes se retirent ensuite, laissant seule l'épouse, bientôt rejointe par l'époux. A l'issue de la première nuit de noces, si la jeune fille était vierge, elle doit montrer un linge blanc taché de sang. La croyance oblige les nouveaux mariés à ne point tricher

(340)

(eau des prémices) est l'eau des bénédictions.

ce jour-là en maculant le linge avec du sang étranger à celui de la femme, sous peine de voir cette dernière rester stérile toute sa vie, ce qui est considéré comme un grand malheur. L'époux fait connaître immédiatement aux parents le résultat de cette confirmation de la vertu de leur fille en leur remettant le linge blanc taché de sang, appelé *Hunvo* (341) en langue indigène. Aussitôt que cette nouvelle est parvenue à la foule restée dehors, les «*Aluwoasio*» («*hourras*») retentissent et les libations et danses continuent de plus belle.

L'enthousiasme est moins débordant si les preuves de la virginité de la fille n'ont pas pu être montrées(342).

Le lendemain matin, la mariée est ramenée chez ses parents, précédée d'une femme portant une douzaine de bouteilles de boissons assorties, ainsi qu'une somme de 1£ 2 -soit 132 francs-destinée à la fille elle-même. Pendant huit jours, la nouvelle mariée est reconduite à la maison conjugale vers trois heures. Les femmes de la famille de l'époux vont la rechercher à la maison de ses parents, qui doivent eux-aussi la parer de leurs bijoux et pagnes, en grande toilette, s'éclairant toujours avec des lanternes, jusqu'à la maison conjugale.

A la fin de cette cérémonie, le huitième jour, l'époux donne une somme de 6 £, soit 720 francs, représentant la dot proprement dite, avec six bouteilles de boissons diverses à la belle famille; puis il donne un repas de noces. Les premiers cadeaux, jamais remboursables, sont partagés entre les tantes paternelles. Les cadeaux de fiançailles sont conservés intacts jusqu'au lendemain de la nuit de noces, pour être utilisés en même temps que la dot. L'indemnité de virginité (non remboursable, en aucun cas) sert à offrir à la mariée des bracelets de perles bleues, appelées *gblinti* (343), récompense des vierges. Enfin les père et mère de la mariée n'ont droit qu'au 2/10^e de la dot, le reste servant à la confection du trousseau de la mariée par sa tutrice ou sa mère.

5- LES DEVOIRS DE LA FEMME

La femme loge dans une case séparée et, lorsque son époux demande ses services, elle se présente à lui dans une attitude humble. La femme doit soigner ses enfants et être fidèle à son mari ; elle fait la cuisine, lave le linge,

(341) "Pagne du sang".

(342) Elle sera moins honorée par la belle-famille.

(343) Une variété des fameuses pierres d'aigry ou akori, très prisées dans la région aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit de nos jour d'imitations fabriquées au Nigéria ou importées d'Europe ou d'Amérique.

balaie les cases et la cour, et elle fait les petits travaux de ménage; en bref, tous les travaux relatifs à la tenue du ménage lui incombent, et la négligence répétée dans l'accomplissement de ces devoirs conjugaux l'expose à la colère de son mari, qui peut normalement aboutir à des châtiments corporels.

De son côté, l'homme a le devoir de nourrir sa femme, de la vêtir, de la secourir et de l'assister en cas de besoin.

Comme chez les primitifs(344), la polygamie est la règle dans ce pays, avec un caractère légal. Les femmes légitimes, dont le nombre est illimité et ne dépend que de la situation de fortune du mari, s'entre-jalousent. Cette habitude, admise par les us et coutumes, est cause de nombreuses scènes qui troublent la vie du ménage. Mais les co-épouses ne sont pas toujours jalouses entre elles, et se partagent souvent les soins à donner aux enfants de leur époux.

La première femme régulièrement épousée est la maîtresse (*Axwéno*) (345) de la maison ; elle a généralement des droits conférés par la légitimité de son mariage.

6- L' ADULTERE

Envers sa femme, l'homme est libre de ses actes. Par contre, toujours, -à moins que le mari ne maintienne un silence volontaire- l'adultère de la femme est considéré comme délit punissable, dont les conséquences peuvent entraîner le divorce.

7- LES CAUSES DU DIVORCE

Chez les Guin, comme d'ailleurs chez les Ouatchi, le divorce entraîne, en principe un remariage immédiat. Dans ce cas, le mari guin, tout en évitant généralement d'exiger qu'on lui retourne les dépenses faites pour la femme infidèle -ce qui risquerait de lui attirer la réprobation de tout le monde-, demande une somme de 1 £ -soit 180 francs- appelée habituellement *afopoci* (344), somme de réparation de l'oeuvre du séducteur. Si la femme refuse de rejoindre le domicile conjugal, le mari retient toujours ses enfants à moins que l'enfant, en bas âge, ne puisse donc se passer des soins maternels : on le

(344) Sic.

(345) Axwénò : "mère de la maison".

(346) Afòpòc í : "argent de l'adultère".

laisse alors provisoirement à la garde de la mère jusqu'à la fin de la lactation, (celle-ci dure jusqu'à trois ans chez les Guin et dix-huit mois chez les Ouatchi).

A part l'adultère de la femme, qui est la cause principale de rupture du mariage, les causes suivantes sont aussi considérées :

1 - la désobéissance de la femme envers son mari dans l'accomplissement journalier de ses devoirs conjugaux.

2 - la mauvaise conduite de la femme et l'abandon illégal, du domicile conjugal, sans cause fondée.

3 - les maladies telles que la démence et l'impuissance sexuelle du mari⁽³⁴⁷⁾,

4 - le refus du mari de nourrir, de vêtir et de secourir sa femme...

Les deux premiers cas de divorce ou de répudiation entraînent pour la femme la perte totale ou partielle de la dot, la coutume exigeait qu'elle reste alors au profit du mari.

(347) L'auteur a sans doute oublié le cas de stérilité du couple.

CHAPITRE III

FILIATION, DECES, STATUT SOCIAL

1- LES LIEN DE FILIATION DE PATERNITE OU DE MATERNITE

La coutume indigène n'établit aucune différence entre les filiations légitime, naturelle, simple, adultérine ou incestueuse. La paternité et la filiation découlent donc du mariage ou du simple rapport entre deux sexes. Le père a pouvoir absolu sur ses enfants(348). L'enfant doit respecter ses parents, il doit aider son père et sa mère dans leurs travaux journaliers jusqu'au moment de son mariage. Autrefois, le père offrait un fusil et donnait un terrain à son fils et lui faisait construire une case et il devenait à son tour chef de famille, à partir de ce moment, il ne travaillait plus pour ses parents, mais pour son compte personnel. Il restait tenu, néanmoins, de faire à son père et à sa mère divers dons : argent, vêtements, tabac, une partie des produits récoltés à la fin des saisons. Quand le père est devenu vieux, quand il a perdu sa femme, le fils doit lui faire préparer la nourriture par l'une de ses épouses.

On remarque souvent que les enfants manifestent plus d'affection et de dévouement envers leur mère qu'envers leur père. Si la cause de cette inclination peut être recherchée dans la sévérité paternelle, elle réside surtout, et pour une large part, dans le fait de la polygamie. En effet, l'homme ayant plusieurs enfants de mères différentes jouissant des mêmes droits, ne peut naturellement ni les aimer, ni s'occuper de tous de la même façon.

(348) L'auteur omet ici de parler du rôle de l'oncle paternel, et surtout de celui de l'oncle maternel, qui peut intervenir s'il juge ses neveux et leur mère (sa soeur) mal traités pour le père ou sa famille. Les enfants et la femme peuvent toujours avoir recours à lui en cas de détresse.

L'amour attire l'amour, et les enfants se sentent peu affectionnés par leur père(349). Nous pouvons aussi trouver la cause de cette inclinaison pour la mère dans la longue lactation que donnent les mères indigènes à leurs bébés(350).

2- L'ADOPTION

L'adoption ou parenté artificielle, telle qu'elle a été réglementée dans le droit moderne, n'existe pas dans la coutume des Guin et des Ouatchi. Tout enfant amené du dehors d'une famille y demeure étranger, quelle que soit la cause de son intrusion. Il ne peut prétendre à aucune quote-part des biens appartenant à ladite famille. Aucun testament valable, aucune donation entre vifs ne peuvent être faits en sa faveur, la coutume l'ayant radicalement écarté des droits au patrimoine de la famille(351).

3- LA TUTELLE

Le droit de tutelle appartient au parent le plus proche : frère, oncle, cousin, etc. Lorsque, dans la famille, le père meurt, laissant des enfants en bas âge et une fortune personnelle, c'est son frère aîné, ou celui à qui revient le droit d'aînesse, qui prend la responsabilité d'élever les enfants jusqu'à leur majorité, et de gérer leurs biens(352).

Mais il arrive souvent que le tuteur et ses frères se partagent les biens laissés par le défunt et les dilapident comme bon leur semble, sans aucun

(349) *En fait, le polygame est le grand perdant de la vie familiale: trop dispersé et sollicité, il reste en réalité isolé.*

(350) *Il y a aussi le fait que la mère prend un soin particulier de ses garçons, car elle sait que, plus tard, quand elle sera âgée et peut-être veuve, c'est son fils qui sera le chef de famille et qui s'occupera d'elle. Dans les foyers polygames, la mère prend en général très vite appui et conseil auprès de son fils aîné et cela crée un lien particulier entre eux. De son côté, le fils en se mariant confie sa jeune femme à sa propre mère, pour qu'elle l'éduque selon les coutumes de leur famille.*

(351) *On lira avec intérêt un roman fondé sur ce thème, dans le même milieu culturel et à peu près contemporain(1929) du texte d'Agbanon II : "L'esclave", de Félix Couchoro, réédition Akpagnon-ACCT, Lomé, 1983, 304 p.*

(352) *Dans ce cas, généralement l'aîné du père épouse aussi la veuve, à moins que ces enfants n'aient un frère aîné déjà capable de les prendre lui-même en charge.*

souci de l'avenir des jeunes orphelins. Par contre, si les enfants ont atteint leur majorité avant la mort du père, les biens laissés par celui-ci sont partagés entre eux, sous la direction de l'aîné, à qui revient normalement la plus forte part. Il est évident que les enfants qu'une femme a eus d'un premier mariage n'ont aucune part à l'héritage de son deuxième mari, si celui-ci meurt.

4- LE VEUVAGE

Chez les Guin, les femmes sont tenues de faire obligatoirement le grand deuil de leur mari défunt. Elles restent six mois enfermées dans la chambre où celui-ci est mort; on leur donne une nourriture mélangée avec un peu de charbon et de la cendre (353). Elles quittent leurs ornements et doivent se couvrir de vêtements usagés et sales; elles doivent pleurer et gémir sans cesse, en répétant le nom de leur mari défunt. Elles sont ordinairement vêtues de pagnes noirs ou bleu foncé; elles ne se coupent pas les cheveux, ne se lavent peu et rarement, ne se coupent pas les ongles...

Elles doivent avoir une attitude conventionnelle quand elles sortent, et seulement pendant la nuit; il leur faut marcher la main gauche posée sur l'épaule droite, le dos courbé pendant les quinze premiers jours. Après six mois, elles prennent un bain et se coupent les cheveux et les ongles, et redeviennent libres, après une fête de famille qui réunit des parents du défunt et de la veuve. Elles se changent et s'habillent en noir; on les maquille avec de la craie et du charbon d'une façon toute particulière. Puis on choisit un jour favorable où les veuves, accompagnées d'une jeune fille, s'en vont de grand matin de case en case remercier tous ceux qui leur ont fait des dons; elles reçoivent en même temps d'autres présents.

Un proche peut épouser la veuve de son parent défunt, mais la veuve n'est pas nécessairement obligée d'épouser un parent de son mari défunt (354). En réépousant un étranger à la famille de son premier mari, une veuve ne doit jamais rembourser sa dot au profit des héritiers du mari défunt, son nouveau mari ne le doit pas non plus. Dans le clan des Adjigo, le régime des veuves est plus grotesque (355). Après six mois de retraite volontaire, les veuves de conjoints d'origine adjigo sont agenouillées dans la chambre

(353) *En signe d'amertume.*

(354) *Une veuve en âge de procréer se remarie pratiquement toujours : on ne conçoit pas que la femme puisse demeurer seule, sans la protection d'un mari, sauf si elle est âgée et que son fils aîné peut la prendre sous sa protection, ou si elle est très âgée et préfère revenir dans sa propre maison paternelle.*

(355) Sic.

mortuaire sur des débris d'amandes de palme ou sur des écailles d'huîtres. Les parents du défunt leur donnent des coups de cordes et l'on fait brûler dans la chambre mortuaire du piment sec. Cette pratique a pour but de décélérer si elles sont l'auteur de la mort de leur mari.

5- LE DECES ET LES FUNERAILLES

Dès qu'un malade a rendu le dernier soupir, les assistants poussent des gémissements prolongés et des hurlements retentissants pour annoncer le décès aux voisins. Les lamentations et les sanglots des femmes dominent surtout dans ce douloureux tapage.

Aussitôt après la mort, le cadavre est lavé à l'eau tiède(356) : c'est le bain du départ. Il est ensuite poudré, parfumé et paré de ses plus beaux atours, puis exposé sur un lit à la vénération du public(357). Des jeunes filles viennent l'éventer et les amis lui apportent des cadeaux (étouffes et argent) en guise de viatique, car la mort, pour les Noirs, c'est un voyage(358).

La mise en bière est faite seulement par les parents proches et les intimes, qui ont soin de mettre les vêtements et les parures les plus riches au défunt(359). Puis les parents et amis parcourent les rues(360), en poussant des cris et en tirant des coups de fusil; les femmes chantent de longues mélodies.

On enterre au bout de 24 heures au moins, après que la nuit, on a fait une veillée funèbre, pendant laquelle les femmes chantent. Les fossoyeurs, qui sont ordinairement parents de la personne décédée creusent la tombe pour inhumer le mort à l'intérieur d'une case. Ils reçoivent des boissons en guise des cadeaux de funérailles. Etre enterré dans sa case constitue un grand honneur(361).

(356) Où trempent des herbes de purification.

(357) Dans les familles les plus pauvres, on cale le cadavre, en position assise, dans un coin de sa case.

(358) Vers le pays souterrain des ancêtres, que les Guin situent au delà de Azizanu (l'estuaire de la Volta).

(359) Dans le cercueil.

(360) Pour annoncer le décès dans les lieux que le défunt avait coutume de fréquenter.

(361) La personne qui l'a habitée en reste ainsi le maître, même après sa mort. La femme mariée est enterrée dans la maison de son père : la famille de son mari, à laquelle elle ne donnera plus d'enfants, la restitue ainsi à sa famille d'origine.

Les Noirs tiennent beaucoup à être enterrés dans leur pays natal ; on se conforme toujours à ce vœu lorsque la distance et les moyens de transport le permettent. Dans le cas contraire, si quelqu'un meurt loin de chez lui, on lui coupe les ongles et des mèches de cheveux, qui devront être enterrés dans son pays d'origine, avec le même cérémonial qui aurait présidé à l'enterrement du corps lui-même. Ces funérailles durent environ quatre jours pour les individus aisés ; pour les riches ou les notables, elles durent huit jours. Le huitième, *Sikodè-gbe* (362), ont lieu des libations copieuses, des danses, chants, tam-tams et coups de fusil pour clore la fête.

Chez les Péda : après plusieurs années au sépulcre, les crânes des défunts sont déterrées et conservées religieusement dans des vases en terre, placés dans un coin de l'habitation(363).

Etre privé d'honneurs funèbres est une honte, et souvent un châtiement. On les refuse aux criminels, aux suicidés et aux débiteurs insolubles. On dédaigne de les accorder aux esclaves et aux étrangers. Selon la croyance locale, la variole (de même que la foudre) ne tue que ceux qui ont :

- manqué de respect envers leur fétiche(364),
- trahi un ami juré, avec lequel on a "bu le fétiche(365)",
- eu des rapports sexuels avec la femme d'un ami,
- porté un faux témoignage.

Les personnes mortes de la variole ou de la foudre(366)sont déclarés infâmes et n'ont droit à aucun honneur le jour de leur enterrement. On déclare aussi indignes de la sépulture des justes les voleurs, les noyés, les bossus et les individus morts tragiquement en temps de paix. c'est là le chatiment de leur ignominie, et leur cadavre n'est point exposé dans la

(362) Littéralement "le jour où l'on verse de l'eau par terre": cérémonies en l'honneur du défunt, qui marquent la fin des funérailles.

(363) Pour les préserver de la corruption, et les garder au sein de la famille.

(364) *Sikodè-gbé*

(365) *Vòdú* ("boire le feu"); on boit ensemble une boisson du vodu, où les deux amis jurés ont laissé couler quelques gouttes de leur propre sang.

(366) La Variole (" *zoqùdu* ") et la Foudre (" *Sàkpàtè* ") sont considérées comme les plus puissants d'entre les vodu.

maison pour éviter qu'une telle infamie ne se reproduise dans la famille(367).

La mort d'un roi ou d'un chef influent n'est jamais publiée avant un an au moins, trois ans au plus. Leur enterrement donnait autrefois lieu, à des sacrifices humains : des prisonniers de guerre et esclaves étaient immolés sur les tombes royales, pour escorter et servir le défunt souverain dans l'autre monde. Les Noirs croient à l'existence, dans tout être humain, d'une âme(368) qui réside dans la lueur du regard. Elle peut voyager et quitter momentanément le corps -c'est le rêve- et aussi le quitter définitivement pour vivre d'une vie propre dans un autre monde (comme elle vivait sur la terre et où elle a des besoins identiques): c'est la mort. Il ne faut donc pas laisser les ancêtres dépourvus : on doit leur offrir en sacrifices des poulets, des moutons, des cabris ou des boucs, suivant l'importance du défunt(369). C'est ainsi que la coutume de prescrire de renouveler chaque année -aux fêtes de *Epé-Ekpe*, en septembre- l'anniversaire des morts, tout au moins dans les familles principales .

6- LA SUCCESSION

Dans la famille guin ou mina, le droit de succéder à un mort n'appartient qu'aux parents les plus proches. Soit en ligne directe : père, mère ou enfants légitimes, naturels ou adultérins du défunt. Soit en ligne collatérale: oncle, tante, cousin, cousine, neveu, ou nièce du défunt. Les alliés au même degré de parenté ne peuvent en aucun cas hériter.

(367) Dans ces cas, le cadavre est enterré de nuit dans un coin de brousse réservée à cet effet, sans cercueil (mais enveloppé dans une natte). Sans chants, ni pleurs, on emporte sur leur tombe tout ce qui leur appartient. On agit de la même manière pour une femme morte enceinte ou en couches, et toutes les autres femmes du lieu qui sont enceintes doivent faire aussitôt une cérémonie commune pour se préserver d'un tel sort.

(368) Le vocable qui la désigne -ekla- n'est pas emprunté au vocabulaire de l'aire Ajatado, comme les autres mots du dialecte guin : c'est un terme hérité de la langue gâ d'Accra.

(369) Il arrive qu'un défunt demande à sa famille des sacrifices supplémentaires, même plusieurs années après son décès. On croit qu'il le fait en causant dans la famille un malheur quelconque, dont le devin, consulté, révélera la cause.

Les femmes, mêmes légitimes, n'héritent pas de leurs maris; il n'y a que les enfants qui héritent de leur père défunt. Les parents en ligne collatérale ne doivent jamais hériter des biens immeubles de leur parent défunt si ce dernier a laissé des orphelins. A la mort d'un père de famille, ses biens sont partagés par son frère utérin, par ou par son frère aîné, entre ses enfants, majeurs et mineurs, pour empêcher les héritiers de se disputer la succession.

Le droit de succession du trône royal est héréditaire et se transmet en ligne directe des ancêtres à leurs descendants, mais jamais indirectement.

Au Togo, les fils n'héritent jamais des femmes(370) de leur père défunt. Les captifs n'héritent pas de leur maître(371).

7- L'ESCLAVAGE, LA CAPTIVITE

Autrefois, cette côte était le berceau de l'esclavage, comme l'indique bien le nom qui lui est resté de "Côte des esclaves". On devenait captif de trois façons :

- 1)- de naissance,
- 2)- en cas de dette ou de vol non suivi de restitution(372),
- 3)- par razzia, qui très souvent, fournissait beaucoup d'esclaves aux négriers brésiliens, de triste mémoire.

Les captifs des deux premières catégories ont le droit d'hériter une certaine part des biens laissés de leur maître défunt, selon leur fidélité envers ce dernier et ses héritiers.

(370) L'expression n'est pas claire; elle a deux sens possibles :

-les fils n'héritent rien de leur mère (ni de ses coépouses),

-les fils ne doivent pas épouser les veuves de leur père (comme il semble que cela se pratique, par exemple, chez les Hwe du Bénin).

(371) Les captifs appelés amèpèplè (personne achetée) sont les personnes qui ont été vendus à cause d'une dette ou qui ont été arrachés de leur patrie par des razzias, en vue de les vendre aux négriers qui les porteront au delà de la mer: ceux-ci seuls ne peuvent hériter de leur maître, car ils sont destinés à être transplantés ailleurs, au loin.

(372) En cas de dette insolvable, ou de vol qu'on ne peut réparer, la personne est donnée au maître comme àwòbá (voir note suivante), et ses fils seront dans la même forme de captivité jusqu'à épuisement de la dette. A ces awòbá, il est permis d'hériter une certaine part des biens de leur maître, car ils ont travaillé pour lui comme des membres de sa famille.

8- LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le roi est le seul maître du sol, par droit de conquête, et il en dispose à son gré. Il ne donne à ses sujets que l'usufruit, et ce droit est toujours révocable. Autrefois, à la mort d'un chef de famille, ses biens étaient immédiatement présentés au roi qui, dans la plupart des cas, les retournait à la famille avec un cadeau. La terre ne devait pas être vendue aux étrangers. L'acquisition d'un terrain se faisait par voie de donation ou de gage(373). De nos jours, on voit des autochtones inconscients vendre des terrains sur lesquels ont cultivé leurs ancêtres.

Les usufruitiers doivent payer certaines redevances au propriétaire pour l'usage qu'ils font de la terre à la fin de chaque année, en produits récoltés ou en argent. C'est ainsi qu'Asiadu, ancêtre des Lawson, devait apporter au roi de Glidji les défenses d'éléphants tués par lui dans les bois d'Agokpamé, et que Kwam Dessou et Ahlonkor Foli, et leurs descendants, payaient annuellement un tribut au roi de Glidji. C'est ainsi encore que Kuadjo Agbossou et ses descendants payaient aussi une quote-part des droits de plage qu'ils recevaient des commerçants étrangers au roi Mlapa(374) de Togoville pour la cession du terrain de Porto-Seguro.

(373) La mise en gage (àwòbá), des terrains et, autrefois, des hommes, avec perte de la propriété si l'on ne rembourse pas le prêt, est un mode important de transfert de la propriété jusqu'au XX^e siècle (voir A. Mignot : "La terre et le pouvoir chez les Guin du Sud-Est du Togo", Paris, P.D.L.S, 1985, 288 p., qui utilise les travaux de terrain de N. L. Gayibor et de B. Antheaume).

(374) Tout ceci est fortement controversé sur place.

CHAPITRE IV

QUELQUES USAGES DE LA VIE INDIGENE.

1 - LES MARQUES DE POLITESSE.

Les Noirs sont très polis et bienveillants entre eux et ont une conception assez haute des devoirs de l'hospitalité ; ils ne peuvent se rencontrer sans échanger quelques paroles d'amitié et, lorsqu'ils se quittent, ils répètent alternativement leurs salutations jusqu'à ce qu'ils ne s'entendent plus.

Les formules de politesse sont très nombreuses. Lorsqu'ils se croisent d'égal à égal, ils ralentissent le pas pour échanger des salutations. quelquefois même, ils s'arrêtent à trois ou quatre mètres l'un de l'autre avant de se congratuler ; puis ils se serrent la main et font claquer les doigts de leurs mains droites avant de les séparer. Quand un indigène se trouve devant un roi ou un supérieur, il se dévêt de son pagne jusqu'aux hanches en signe de révérence.

On ne doit jamais porter un parasol, des sandales ou un chapeau en présence d'un roi. En réunion, les subalternes ne doivent jamais garder leur pagne sur l'épaule. Quand on doit prendre la parole dans une réunion, on se lève de son siège et on s'avance au milieu de la foule en ayant soin de renouer son pagne autour de la taille.

2) -L'HOSPITALITE.

Si un étranger de passage pénètre dans n'importe qu'elle case, même la nuit, il y est toujours bien reçu. Son hôte lui offre d'abord de l'eau potable, qu'il goûte lui-même au préalable pour prouver qu'elle n'est pas empoisonnée. Puis il lui fait préparer de la nourriture et un bain pour l'hôte qui vient

d'arriver et il le loge dans une de ses propres cases : les Noirs considèrent en effet généralement les étrangers inconnus comme des invités qui viennent éprouver leur générosité (375).

3) - LA CANNE.

La canne (ou bâton), *Atikploe* (376), joue un rôle très important dans la vie des indigènes. C'est l'insigne de l'autorité, un attribut de commandement ; elle sert aussi comme carte de visite, billet de procuration ou passeport, selon les circonstances.

Cette canne représente la personne à laquelle elle appartient: le porte-canne du roi est un des personnages les plus importants du village. Les cannes royales sont en chêne(377), en ivoire sculpté, en or ou en argent massif(378). On doit au porte-canne du roi le même respect et les mêmes honneurs qu'à son maître ; frapper ou insulter le porte-canne est une injure grave, pouvant même occasionner une guerre civile. Les rois ont généralement trois catégories de cannes :

- a) - La canne officielle, pour les cérémonies d'apparat ;
- b) - La canne semi-officielle, servant dans les rapports ordinaires avec les autorités locales,
- c) - La canne amicale, pour les communications personnelles ou intimes.

Le port de la canne exige un certain cérémonial : celui qui la porte doit éviter de la poser à terre ; il doit la tenir de préférence, couchée sur le bras. Un émissaire porteur de canne est toujours accueilli immédiatement et avec déférence par la personne auprès de qui il est envoyé. Dès que le porteur se trouve en sa présence, il doit lui remettre la canne, que l'autre est obligé de

(375) On pense que l'hôte inconnu est un envoyé de Dan, le vodù de la richesse, qui revaudra, un jour ou l'autre, à la famille la générosité de son accueil.

(376) "Le bâton qui accompagne".

(377) Sans doute lapsus pour ébène.

(378) Le *Fiditikiplò* (canne royale), aussi bien que le *Fidzikpé* (siège royal), sont des objets en miniature, qu'on n'utilise que pour les rites, ou, éventuellement, pour les cérémonies d'apparat. Une reproduction de dimensions normales, mais en matériel moins recherché, sert pour les rapports ordinaires.

garder en main jusqu'à ce que le porteur ait achevé d'énoncer le but de sa mission. Si la réponse peut être donnée aussitôt, la canne est alors rendue sur le champ à l'émissaire; sinon, elle ne lui sera remise que le jour où celui-ci repartira de chez la personne qu'il a été chargé de visiter. La canne accompagne aussi, en toute circonstance, les communications, officielles ou non, que les grands se font entre eux. Elle est aussi envoyée en guise de salutation: lorsqu'un roi ou un chef veut faire acte de déférence envers un notable ou un Européen malade sans aller le voir en personne, il envoie un homme le saluer avec sa canne.

4) - ATTRIBUTS ET MARQUES DE DIGNITE DU ROI ET DES CHEFS IMPORTANTS :

a) - Le trône : c'est un grand tabouret en bois d'ébène, sculpté d'une seule pièce avec cinq pieds ornés de motifs divers (379).

Le trône de la tribu Tugban, apporté d'Accra en 1660 par les deux princes, Foli Bebe et Foli Hemazro, se trouve actuellement à Zowla-Lanwoadan.

b) - Le grand parasol, en étoffe de diverses couleurs et garni de franges : il sert dans les sorties officielles en public pour abriter les notables et leur suite. C'est le *tokpon*, en langue indigène.

c) - L'épée, *gu-wui* (380); c'est une arme de guerre.

d) - La couronne, *djegba* (381), est une sorte de calotte blanche à bords frangés, garnie de perles, que l'on met, après certaines cérémonies rituelles, sur la tête du roi lors de l'intronisation et qu'il doit porter toute sa vie.

e) - Les sandales à la romaine, *chocotan*, (382) sont mises aux pieds du nouvel élu le jour de son investiture, avec le même cérémonial que pour la couronne *djegba*.

(379) Ainsi que les bords relevés. C'est le *fìðzìkpé* : chaque nouveau roi se fait sculpter le sien propre, qui restera, après sa mort, conservé religieusement avec ceux de ses ancêtres.

(380) "Sabre de Gu", le *vòdú* du fer et de la guerre.

(381) *Jegba*: lit. "chargée de perles".

(382) Sandales à lanières que seuls portent les rois et les grands notables.

5) - LA JUSTICE

La justice était rendue autrefois par les chefs assistés de leurs *asafo* (383) ou notables. Dans ce pays comme partout ailleurs, les coutumes avaient force de loi. Toutes les affaires importantes et criminelles de tout le territoire gên étaient portées devant le roi de Glidji pour y être réglées sur la place historique Huntitogomé.

Le plaignant et l'accusé y comparaissaient devant l'assemblée, composée de nombreux chefs importants de la région, notamment les chefs des grandes familles d'Aného, les chefs d'Agoué et de Porto-Seguro, et présidée par le roi lui-même ou, à défaut, par son délégué. L'audience était publique et la place regorgeait toujours de monde: toutes les familles et les chefs voisins se faisaient un devoir d'y conduire leurs enfants et leurs gens afin de les instruire. Les débats duraient souvent plusieurs jours. Si le coupable niait sa culpabilité, en cas de vol ou d'autre méfait dont il était soupçonné, on avait recours au chef féticheur Dangbe (384) qui lui administrait le poison d'épreuve. Ou bien on envoyait une délégation avec le présumé coupable subir l'*adi* à Tado (385).

6)- LES PRINCIPALES PEINES APPLIQUEES.

Les principales peines appliquées pour des crimes et délits étaient les suivantes :

Pour vol : Si le voleur restitue l'objet volé, il est puni de prison; si non, on le vend comme captif. Le larcin est puni de coups de cordes.

Pour maraudage : Le maraudage ne constitue pas un délit pouvant être porté au Tribunal; il est réglé par le chef de famille. L'usage prévoit la flétrissure que l'on fait à l'enfant coupable en lui brûlant, en signe de correction, un, deux ou trois doigts dans l'huile de palme bouillante.

Pour meurtre : Pendaison ou décapitation pour l'homicide volontaire. Les meurtriers involontaires ou accidentels sont acquittés, mais astreints à payer à la famille de la victime une forte rançon, en guise de réparation.

(383) Terme akan, probablement sous l'influence ashanti.

(384) Dàgbé: le Grand Serpent, que représente le python royal (*Pytho regius*) vénéré en pays guin.

(385) Adì (poison) ou àkà (ordalie).

Pour coups et blessures : Paiement des soins donnés à la victime, et de dommages et intérêts.

Pour adultère : Chez les Mina, l'adultère ne constitue pas un crime punissable par le Tribunal. Cette question se résoud en conseil de famille par bastonnade pour l'un ou l'autre complice(386).

Pour viol : Restitution intégrale de la dot ou de la récompense de la virginité, soit 1£ 2 (132 francs), si la fille a déjà atteint l'âge de la puberté (généralement 17 à 19 ans chez les Mina)(387). Si elle est en bas âge, on double la dot (2£ 4 soit 264 francs). Dans le cas d'une féticheuse non sortie de son couvent, le coupable était très souvent condamné à mort ou vendu comme captif.

Pour incendie volontaire : C'est un crime non prévu par la coutume, car les incendies volontaires ne se voyaient autrefois qu'en temps de guerre. Dans les cas exceptionnels, très rares, la loi du talion était appliquée, comme pour les assassinats.

Les frais qu'entraînent ces jugements sont à la charge des parents de l'inculpé. Le plaignant, pour déterminer les juges à lever la séance, est tenu de faire les frais de libation finale de son propre chef. Cette indemnité volontaire s'appelle dans notre langue *azikpetsi* (388).

7) - LA SOLIDARITE

Il existe un usage important en milieu indigène qui consiste à se considérer solidaires les uns des autres entre membres d'une même famille. Un débiteur insolvable est donc un danger pour tous ceux de sa maison, puisqu'ils sont collectivement responsables.

(386) Ou, plutôt, pour les deux.

(387) Douteux.

(388) *Azikpécí* : littéralement "argent du siège".

Le maître était tenu responsable des délits de son esclave, ainsi que de ses dettes. Il avait toujours la faculté d'abandonner le délinquant à la justice et à ses créanciers ordinairement. Dans une maison, on rend les captifs et les femmes solidairement responsables des méfaits qui y sont commis aussi longtemps que le coupable n'est pas connu.

8) - L' ADMINISTRATION ROYALE

Le roi gouverne avec l'aide de ses ministres (*asafo*), de ses chefs de guerre (*awhuagà*) et de ces cabécères (*aputagà*) (389). Les chefs ou cabécères sont les représentants directs du roi qui les a nommé. Ils jouissent d'un grand prestige auprès du peuple. Ni le roi, ni les ministres ou les chefs ne sont salariés ; leur rétribution est prélevée sur le produit des amendes (*azikpetsi*) qu'ils infligent et dont ils se servent pour leurs besoins personnels. De nos jours, les chefs de guerre sont généralement remplacés par les chefs de quartier. En outre, le roi engage des policiers qui, mêlés à la foule, veillent à l'ordre public et arrêtent les malfaiteurs. Les policiers de nuit, appelés *zangbeto* (390), ont la charge de veiller sur le village quand tout le monde dort, pour empêcher les crimes et vols de nuit. Le roi engage aussi un gongonier ou crieur public, *gadoto* (391), qui se sert d'une clochette de fer quand il annonce les volontés du roi : il la fait résonner en la frappant avec un morceau de bois. Le roi a aussi des clairons, appelés *akofukuto* (393) ou plus simplement *ekpekuto*, qui sont au nombre de sept, formant ainsi un chœur (l'*akofe* est une défense d'éléphant taillée, ayant la forme d'une clarinette et servant aux fêtes royales).

(389) Apùt àgá : "chef de la plage".

(390) Zāgbétō : "homme de la nuit".

(391) Gādoto : "celui qui joue la clochette".

(392) Akòfúkútō : "celui qui sonne le cor".

CHAPITRE V

LA RELIGION

L'Homme a besoin de religion. Celle du Noir est un culte qui consiste dans l'adoration des objets naturels (arbres, animaux) et des entités phénoménales. Toutes ces puissances divines sont appelés *vodu* par les indigènes. Ce terme de *vodu* nous porte à rattacher l'origine de ce culte aux associations religieuses de *vaudou* d'Haïti, probablement (393). Le mot portugais *feitioso* (394), c'est-à-dire idole, "chose-fée" ou ensorcelée, a été donné à la religion des Noirs par les premiers navigateurs et acheteurs d'hommes venus commercer sur la côte d'Afrique : c'est de cette appellation qu'est sorti le mot actuel de "fétichisme", que nous allons passer en revue.

Les Mina - comme tous les Noirs d'ailleurs - croient à un Etre Suprême qui a créé les fétiches et l'univers, avec tous les êtres qu'il contient. Ils appelèrent cette divinité suprême *Mawu*, "l'Invincible" (395). Il est incréé, immense, très puissant, invulnérable et immortel. Tout arrive selon sa volonté, le bien comme le mal. Il réside partout. Il est aussi bien en haut, dans les profondeurs de la voûte céleste, que dans les tréfonds de la terre. Il n'a pas de forme précise. Il se sert du monde et le dépasse de toute son intelligence et de toute sa puissance. Mais ce Dieu, par sa grandeur même, ne s'occupe guère du monde. Il a des agents qui font ce travail, à qui il a donné tout pouvoir : ce sont les fétiches. Le Noir n'adore pas le vrai Dieu; il adore l'esprit qui est censé habiter dans ces objets pour y produire un phénomène.

(393) C'est bien sûr le contraire; le *vodu haïtien* a été importé par les esclaves venus de cette partie de la côte (tout comme au Brésil du Nord-Est).

(394) Feticio .

(395) Plus exactement : "l'Insurpassable".

1/ - LEGENDE DE L'ENGENDREMENT DES PUISSANCES DIVINES.

Mawu créa Segbo-Lissa et Anana-Bliku, puis Legba et Gu. Les deux premiers, Lissa et Anana, avaient pour mission de donner naissance aux autres divinités, mais si Segbo-Lissa était un mâle, Anana-Bliku n'avait point de sexe. Que faire alors ? Ils confièrent leur embarras aux deux messagers de Mawu : Legba et Gu. Ceux-ci, après réflexion, se mirent d'accord, l'un, Gu, pour pratiquer l'incision génératrice du sexe féminin, l'autre, Legba, pour donner à l'acte sexuel le pouvoir de procréation. Ainsi naquirent Sakpatê, Heviesso, Tokpadoun et Dan. Mawu félicita ces deux messagers de leur initiative et leur donna une place d'honneur parmi toutes les divinités. C'est là l'origine de tous les habitants de la terre. Mais Tokpadoun, la femme de Heviesso, était assidument courtisée par son frère Sakpatê. Cette situation créa entre eux une rivalité que la vagabonde Dan s'employa à envenimer. Alors, dans sa colère, Heviesso se détacha de la terre pour aller se fixer au ciel. La voûte céleste telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui est une construction réalisée par Heviesso. Dan se fixa dès lors entre les deux rivaux, dans l'atmosphère, pour continuer à jouer son rôle perfide. La lutte se poursuit encore de nos jours. Lorsque Dan est avec le terrible Heviesso, on la voit sous la forme d'un serpent lumineux (l'éclair), encourageant le tonnerre ou la foudre à anéantir la terre. Quand, au contraire, Dan sert Sakpatê, on la sent, onduleuse et invisible, dans le vent qui empêche la pluie de tomber. (Sakpatê, la Variole, ne règne en maître que par temps sec).

L'amitié de Dan n'est jamais durable. Dan est l'inconstance même. Souvent elle sert les deux rivaux à la fois, et l'un contre l'autre. Sakpatê, courroucé par une trahison si souvent renouvelée, la chasse ; c'est alors que, dans une course folle, haletante et éperdue, elle s'en va se cacher dans les eaux, dans les montagnes, dans les arbres, où la foudre, non moins furieuse, l'atteint pour la déloger de sa retraite... C'est pour cela que la rivalité entre les deux frères durera jusqu'à la fin des siècles.

On prétend qu'un certain Monta, originaire de Peda Dégbouè (au Dahomey), était un descendant du premier fétiche, So. C'est pour cela que le So, apporté à Glidji par le féticheur Husru Togbahun, lors du retour du prince Assiongbon Dandje d'Abomey, est appelé Monta-So. Plus tard Avosè Somohlue, originaire de Héviè, vint aussi installer son fétiche So dans ce pays. Ce fétiche est né à Héviè, au Dahomey ; d'où son non de *Heviesso*. Par altération, Heviesso est devenu maintenant *Hebiesso*.

2/ - LISTES DES PRINCIPAUX DIEUX.

a) - **Segbo-Lissa**, divinité de la pureté et de la richesse, possédant toutes les nuances de vêtements, mais préférant par-dessus toute la couleur blanche. Il est le père de tous les autres fétiches. Il habite la région orientale du ciel; il est symbolisé par le caméléon.

b) - **Anana-Bliku**: mère de toutes les divinités, immense et féconde. Elle demeure dans la partie occidentale du ciel ; c'est la mer.

c) - **Legba**: il représente l'intelligence, la ruse, la puissance et la virilité. Il n'a pas de demeure fixe. On le représente sous forme humaine, avec un sexe toujours en érection. Quelques personnes croient reconnaître en lui le démon ou le diable des chrétiens. C'est une erreur, car le vrai démon, génie uniquement malfaisant et faux, c'est Ahovi, dont la famille est nombreuse. Legba, lui, sert le bien et le mal avec un égal dévouement. Il méprise les promesses et attend d'être payé avant d'agir. Très puissant, ses réalisations ne se font pas attendre. Chacun a un *legba* qui le suit partout. Il existe aussi des *legba* protecteurs des villages, les *tolegba*, érigés sur les places publiques ou à l'entrée des villages. Il y a des *afan-legba* qui sont personnels : c'est le compagnon caché de chaque individu. Autrefois, les femmes stériles allaient souvent supplier le *legba* mâle pour qu'il les aide à engendrer ; les hommes impuissants adressaient leurs prières au *legba* femelle.

d) - **Gu**: fétiche des forgerons et des chasseurs. Il représente la force et l'activité physiques. Il a soif de sang et de guerre ; c'est le dieu des exécutions rapides, qui se tient ordinairement au service de Legba. Il est représenté par les métaux et les armures, sous toutes les formes. On lui administre de l'huile de palme; autrefois on lui immolait des êtres humains. On coupait la tête de la victime, et on la suspendait à un arbre et on exposait ses entrailles. L'enceinte dans laquelle est installé le fétiche Gu s'appelle Huntigomé.

e) - **Heviesso**: dieu du ciel et de la foudre. Il est représenté sous forme d'une hache à deux tranchants appelée *sofiô* (396), et aussi par un morceau de fer tordu ayant la forme d'un serpent, appelé *Ebè* ("pinces"). C'est une divinité très puissante, la plus redoutée des divinités des Mina. Elle est très

(396) "Hache de la foudre". Les initiés au culte de Heviesso, les *Sòsì* (épouses de la foudre), ont comme interdit alimentaire le silure noir, car un petit os de la tête de ce poisson a exactement la forme du

répandue ; elle exerce une plus grande influence que les autres. Il y a deux sortes de *so-kpe* (397):

- 1) - une pierre ronde percée au milieu, appelée *sogbo-be-kpe*(398).
- 2) - une pierre carrée ayant la forme d'un silex, appelée *atsro-kpe* (399).

Le malheureux sur le toit duquel tombe la foudre est accablé d'amendes par les féticheurs, sous prétexte qu'il a dû commettre un crime ignoré des hommes. Si l'individu a été foudroyé, personne -sauf les féticheurs- ne peut toucher son cadavre. Les honneurs funèbres ne lui sont accordés qu'après paiement d'une rançon par ses parents, afin d'apaiser les dieux irrités. En attendant, le corps reste exposé dans un lieu spécial.

Les principaux dignitaires s'occupant du culte de Heviesso sont les suivants :

- 1) le *hungbonon* : le grand-prêtre,
- 2) le *kponhento* ou *achinassi* : le "porteur" des attributs de Heviesso au cours des cérémonies officielles,
- 3) l'*agbaga* : le bourreau, redoutable, ou chef des claies ; c'est lui qui est chargé d'exposer les victimes foudroyées sur des claies,
- 4) le *ṣossi* : l'adepte de Heviesso.

f) - **Sakpaté**: le dieu de la terre, fléau des hommes ; il est personnifié par la variole. On le représente par un chasse-mouche à queue de cheval tachetée.

g) - **Dan** ou **Anyidohuedo**: la déesse du vent, mobile, fuyante ; son caractère principal est la duplicité. C'est la femme vagabonde par excellence. Elle est personnifiée par l'arc-en-ciel. Elle est riche en or, en perles, et autres pierres précieuses. On la représente sous la forme d'un serpent à deux têtes.

(397) "Pierre de foudre".

(398) "Pierre de la grande foudre".

(399) *Matériel paléolithique et néolithique dont l'usage originel n'est pas déterminé avec certitude. Il s'agit de galets grossièrement taillés, de 3,5 à 6 cm de longueur sur un à deux cm d'épaisseur, unis et légèrement polis, sans que les irrégularités de la pierre originelle aient été enlevées; ils sont généralement perforés. Ils sont réutilisés dans ce cadre religieux en tant que "pierres de foudre."*

h) - **Dangbe**: c'est le serpent-fétiche, un petit python dont la morsure n'est pas venimeuse, très vénéré dans tout le pays guin et ouatchi. Le culte de ce serpent a été introduit chez nous au moment du retour d'Abomey du prince Assiongbon Dandje. Il a été apporté ici par Adjanna de Kpetou (petit village situé entre Guinzin et Akodeha, dans le pays péda). Le grand-prêtre de Dangbe porte le titre de *deno* (400). Les pythons sont gardés à Dangbehoe, situé entre le quartier Toklo et Agbome. Ils y sont entretenus vivants. Comme il est interdit d'enfermer les vodu, le temple est dépourvu de porte et les pythons dangbe s'échappent souvent pour se répandre dans la ville. Il est aussi interdit aux profanes de visiter le sanctuaire (401).

Lorsqu'un dangbe quitte le temple et se rend en ville, nul n'a le droit d'y toucher : se serait-il glissé dans votre maison, sous votre lit même, il ne faut pas le déranger ou le maltraiter, mais en informer le grand-prêtre qui envoie ses adeptes le chercher. Avant de le toucher, ceux-ci s'agenouillent révérencieusement devant les serpents fugitifs, les prennent délicatement entre leurs bras et les caressent avec toutes les démonstrations de l'adoration la plus humble. Ils reçoivent pour chaque dangbe retrouvé une récompense de 0,05 ou 0,10 £.

Si un individu trouve un dangbe mort dans la brousse, ce qui est souvent le cas, il doit l'enterrer et frapper la tombe avec une petite pierre, qu'il rapportera ensuite chez le deno, avec une bouteille de gin. Ce dernier enterre la pierre dans le temple avec tout un cérémonial et lave les mains et les yeux de celui qui a eu la malchance de trouver le dangbe mort. Si celui-ci a refusé de l'enterrer et de rapporter la pierre comme il est dit plus haut, il sera attaqué par une maladie, ordinairement l'hydropisie. Il ne doit plus se couper les cheveux jusqu'à ce qu'il ait fait les offrandes exigés : boeuf, cabri, chien, canard, poulet, pintades, ignames, haricots, maïs, huile de palme, boissons, étoffes blanches, rouges et bleues. Autrefois, les individus qui tuaient volontairement le dangbe étaient brûlés vifs, ou devaient payer une très forte amende.

Les initiés et les membres appartenant au culte de dangbe ne mangent jamais du mouton. Voici l'origine de cet interdit. Un jour, le dangbe, pris par un feu de brousse, fut sauvé par un mouton qui lui permit de s'accrocher à sa

(400) "Le sacrificateur".

(401) C'est surtout la ville de Ouidah qui est consacrée à ce culte. Le python est la divinité ethnique des Xweda.

toison. En guise de reconnaissance, il est interdit aux membres de la famille adhérant à son culte de consommer le mouton. Le service que dangbe rendait autrefois à la justice constituait en ceci: si un voleur ou autre malfaiteur niait sa culpabilité, on avait recouru à l'épreuve du dangbe. Devant une grande foule, le deno, après avoir dit les prières d'usage, met le dangbe au cou du malfaiteur. Si le dangbe serre le cou de ce dernier, c'est le signe qu'il est coupable ; en cas de non culpabilité, le dangbe se retire tout simplement du cou de l'intéressé.

i) - Tokpadoun ou Ya : divinité très influente, épouse légitime de Heviesso, mais très indépendante et infidèle. Voici quelques vodu nés de l'union de Heviesso et de Tokpadoun:

- Gbede,
- Avleketé,
- Agboe ou Anaté,
- Aklobè. Ce dernier est le père du vodu féminin Sogbo. Aklobè a eu de sa fille Sogbo un vodu très influent, connu sous le nom respecté de *Da-Ahwaga* (littéralement: "Monseigneur le chef des armées").

j) Ho (402) ou Adoglofessou : Ho est le boa(403), qui est adoré surtout à Grand-Popo et à Agbanakè. Les chèvres, les moutons et même les petits enfants lui servent de pâture lorsqu'il est de forte taille. Aucune mère n'oserait lui arracher son enfant s'il devenait la proie du dieu.

k) - Loko ou Roco : arbre fétiche que l'on décore avec une ceinture de feuilles de palmier appelées *azan* (pailles fétiche) et de tissu blanc, rouge et bleu. Cette paille fétiche placée au dessus d'une porte en interdit l'accès à tout passant ; personne n'oserait enfreindre cette consigne, car il tomberait aussitôt malade et pourrait mourir.

En plus des fétiches publics, il existe également des fétiches personnels ; ce sont les gris-gris et amulettes de toutes natures. Dans cette dernière catégorie est classé le fétiche personnel *Afan*, ou *Fa*, ou *Ifa*.

(402) Hon.

(403) En fait autre variété de python (il n'y a pas de boa sur le continent africain).

3 - AFAN.

C'est l'oracle, le fétiche que tout père de famille possède et qu'il consulte dans toutes les circonstances de la vie ; c'est l'ami sûr, le plus intime de l'indigène, car le Noir croit qu'un démon Legba le menace et que son génie *Afan* (ange gardien) le protège. Mais tout le monde n'est pas apte à interpréter l'augure. C'est le rôle du *Bokonon* (404) (interprète de l'oracle). On est bokonon comme on est tisserand ou forgeron. C'est une profession, non des moins enviées. Avant d'immoler des victimes au Fa, on procède à une consultation pour savoir si l'année qui va s'ouvrir s'annonce bonne ou mauvaise et si l'on arrivera à vaincre toutes les difficultés qui se présenteront.

Quand l'avenir est très sombre, le fétiche rejette la cérémonie, par honnêteté. Il n'accepte dans ce cas que du maïs, du haricot et de l'huile de palme, sans manifestation bruyante. Il indique tout de même quelques recettes, sinon pour atténuer la gravité des événements annoncés, du moins pour en éviter quelques-uns.

Lorsque rien ne s'oppose à la cérémonie annuelle, le soir, à la tombée de la nuit, les bokonon se réunissent pour faire la toilette au Fa (composé de 16 noix de palme consacrées) et sacrifient les victimes dans les conditions décrites ci-après.

a) - Prière

Les assistants viennent se mettre à genoux, les uns à côté des autres, après avoir touché le sol de leur front et de leurs lèvres en disant : « Je demande la prospérité pour ma maison ». Le bokonon fait alors résonner la clochette ou le bâton qu'il tient et répond : « Tout va bien pour la maison ». Ensuite viennent les litanies et les libations. Quand tout le monde est installé ce bokonon s'agenouille lui aussi et se met à réciter les litanies sacrées, composées des hauts faits de la divinité - toujours les mêmes - rapportés par la légende. Ce préalable est autant destiné à flatter la divinité pour se la rendre favorable qu'à inspirer crainte et le respect à l'assistance.

Le bokonon répand de l'eau sur Afan en disant : « Que la fraîcheur (la paix) soit sur nos maisons ». Chacun boit en se passant de mains en mains le reste de cette eau. Il répand ensuite de l'alcool (en quantité très réduite) en

(404) Bòkɔ̀nɔ̀.

s'excusant tout d'abord, puis en demandant : «Que ton ivresse soit néfaste à nos ennemis». Enfin, rapport est fait à la divinité de ce qui réunit la foule au pied de son autel.

La péroraison de ce discours est toujours composée de phrases suivantes, dites sur un ton solennel : «Et comme les fidèles ont eu cette attention pour toi, tu éloigneras d'eux la mort, la maladie, la discorde, les accidents, tous les esprits malins, tant visibles qu'invisibles et, enfin, tout ce qui peut gêner ou empêcher le renouvellement régulier d'une occasion comme celle de ce jour». Avant de procéder à l'offrande ou au sacrifice d'Afan, ou de n'importe quel fétiche, le bokonon ou prêtre, suivant le cas, prend des noix de kola, en détache les quatre quartiers) et en enlève la plantule. Puis il demande au fétiche si l'attitude de l'assistance lui donne satisfaction, si rien ne manque à l'ensemble des dons apportés, si quelque malheur ne menace pas la foule des fidèles, si, enfin, la divinité, en buvant en mangeant, sera suffisamment forte contre l'adversité.

Les tranches de kola (qui doivent être en nombre pair), enfermées d'abord dans les deux mains jointes, sont répandues par terre. Quelques-unes présentent sur le sol leur partie concave, d'autres leur partie convexe. Leur disposition d'ensemble permet au bokonon ou au prêtre de révéler la volonté du dieu. La chose n'est pas facile : cette science d'augure est plus complexe que ne le pense le commun des profanes. Il arrive parfois qu'on sursoie à la cérémonie parce que les noix de kola se révèlent impuissantes à faire découvrir la volonté précise du dieu. On s'adresse alors au Fa, qui est moins ambigu dans ses déclarations. Si cette difficulté ne s'y oppose pas, le sacrifice lui même commence.

b) Le sacrifice ou l'offrande

Nous prenons le cas ordinairement le plus complet du sacrifice d'une chèvre et de poulets.

On mène d'abord la chèvre devant les feuilles d'un arbre appelé *Aklikon* (405), posées à côté du fétiche. Dès qu'elle y touche, le sacrificateur, déjà armé de son grand couteau, se jette sur elle et l'égorge. Le sang est recueilli dans un récipient contenant déjà de l'huile. Le mélange est versé sur le fétiche au milieu des acclamations et des chants. Le sacrifice des poulets vient ensuite on les présente couchés et détachés à la divinité en disant :

(405) *Le Spondias mombin.*

«Attache-les toi-même et je te les immolerai». Tous ces poulets doivent restés immobiles pendant quelques secondes avant qu'on soit autorisé à les tuer. Il est de mauvais augure de voir une volaille s'échapper. On casse les ailes, puis les pattes à chaque poulet en disant : «Ainsi feras-tu à tes ennemis». Les corps des victimes (chèvres et poulets) doivent être lancés dans la cour. Leur disposition d'ensemble donne lieu à une nouvelle interprétation, favorable ou défavorable. Les fidèles sont alors autorisés à boire ce qui reste des alcools; chants et danses éclatent de plus belle. Pendant ce temps, les femmes et quelques jeunes gens s'occupent de préparer le repas du fétiche. Vers quatre heures du matin, on se sépare, pour se retrouver après le lever du soleil.

Vient alors un spectacle particulièrement réconfortant. Le père de famille a la sensation très nette de donner un déjeuner intime à ses amis. Le lendemain, nouvelle consultation. Si le fétiche se déclare insatisfait, on l'encourage en lui servant du maïs, du haricot, du poisson etc. Il faut le contenter. La cérémonie annuelle du Fa est suivie d'une offrande aux *Mianon Na* (littéralement : "Nos mères les Na") ou *Azetowo*, divinités terribles et particulièrement irritables. Leur repas est préparé dans la cour, sur un fourneau improvisé (trois mottes de terre disposées en trépied). Il y entre de l'huile de palme, de la farine du maïs et de la viande (poulet ou chèvre).

Le tout est mis dans unealebasse qu'on soulève de terre trois fois, aux cris de «*Na kuagba*». Laalebasse ainsi garnie doit être exposée sur la route. La procession est précédée d'un homme qui chante en agitant une clochette:

«Tche-Toula(406), O !, Tche-Toula, je t'appelle (*bis*);
Tche-Toula, qui véhicule des bienfaits de toutes
sortes,
O Tche-Toula, je t'appelle (*bis*);
Tche-Toula, qui véhicule les bienfaits vers le
monde».

Le retour à la maison est silencieux. On est heureux si des animaux, surtout des porcs, se régalent de la nourriture, mais quelle angoisse si les bêtes dédaignent le repas durant tout le jour!...

c) - Les sacrifices spéciaux

Ce sont ceux recommandées par le Fa. On les fait dans toutes les circonstances de l'existence. Elles préservent en général contre les malheurs, notamment contre la mort, la maladie, les esprits malins *Ahovi*. Les éléments

(406) Expression incompréhensible.

du sacrifice sont différents suivant les cas; mais ce peut être des poulets, de l'huile de palme, des cauris, des statuettes en bois ou en terre de barre, des objets fabriqués en miniature, etc. Il faut être initié pour connaître la manière d'opérer dans cette sorte de sacrifice. En tout cas, les témoins de cette pratique se trouvent sur les places publiques, au marché, les sentiers, dans les carrefours, aux bords des rivières, sur les flancs des montagnes, dans les forêts,...

Contre les esprits malins Ahovi, les sacrifices spéciaux constituent une espèce de rachat de la vie: on offre aux génies du mal les choses qu'on sait leur être particulièrement agréables pour solliciter d'eux son salut.

Quand la maladie s'installe dans une maison, on essaie de la déloger. en ce cas les sacrifices ont pour but de la reconduire hors de la demeure.

La mort est un esprit toujours affamé et exigeant. On se la figure sous la forme d'un squelette armé d'un poignard et d'une massue. Quand elle menace, le bokonon intervient pour tenter de la déplacer. Mais ses soins sont souvent inutiles, et la mort emporte sa victime.

d) La consultation d'*Afan*

Le bokonon prend le sachet contenant l'*Afan*(407) du malade et fait passer les seize noix sacrées de sa main droite dans sa main gauche, puis de nouveau dans sa droite et dans sa main gauche, et encore dans sa droite et dans sa gauche, rapidement. Si au cours de ces passages, une noix reste dans la main gauche, le bokonon marque deux traits sur un petit tableau appelé *até*, garni de *eye* (argile blanche pulvérisée ou, à défaut, de sable). S'il en reste deux, il marque un trait. S'il en reste davantage ou point du tout, le coup est nul. Il continue jusqu'à ce qu'il ait obtenu quatre séries de traits alignés deux par deux. Il obtient ainsi des figures bonnes ou mauvaises, selon leur clef d'interprétation, et qui sont la réponse de l'*afan*. Voici la clef de l'*afan* dans son ordre normal.

<i>Egbe-medji</i>	<i>Yeku-medji</i>	<i>Woli-medji</i>	<i>Edi-medji</i>
- -	+ +	+ +	- -
- -	+ +	- -	+ +
- -	+ +	- -	+ +
- -	+ +	+ +	- -

(407) *Sous-entendu : les noix de palme représentant l'Afan*

<i>Enloe-medji</i>	<i>Loso-medji</i>	<i>Esa-medji</i>	<i>Guda-medji</i>
+ +	- -	+ +	- -
+ +	- -	- -	- -
- -	+ +	- -	- -
- -	+ +	- -	+ +
<i>Lote-medji</i>	<i>Lefu-medji</i>	<i>Ka-medji</i>	<i>Tula-medji</i>
- -	+ +	+ +	- -
- -	+ +	- -	+ +
+ +	- -	+ +	- -
- -	+ +	+ +	- -
<i>Abla-medji</i>	<i>Akla-medji</i>	<i>Tche-medji</i>	<i>Fu-medji</i>
- -	+ +	- -	+ +
+ +	+ +	+ +	- -
+ +	+ +	- -	+ +
+ +	- -	+ +	- -

Ces seize figures d'afan s'appelle *afan-du* ou *kpoli* (408). A partir d'elles, tout bokonon peut tirer l'horoscope de tout individu.

Ces seize figures se multiplient par 16 autres, ce qui donne le nombre de 256 *afandu* ou *kpoli*. Chaque *afandu* a ses propres légendes, qui comprennent toute la création de l'Univers et la clef de la destinée de chaque être vivant, ainsi que les recettes médicinales et la vertu de chaque plante.

Voici la multiplication de ces figures :

<i>Gbe-Yeku</i>	<i>Yeku-Dogbe</i>	<i>Gbe-Woli</i>	<i>Woli-Dogbe</i>	<i>Gbe-di</i>
+ -	- +	+ -	- +	- -
+ -	- +	- -	- -	+ -
+ -	- +	- -	- -	+ -
+ -	- +	+ -	- +	+ -
<i>Di-gbe</i>	<i>Gbe-Loso</i>	<i>Loso-Wogbe</i>	<i>Gbe-nloe</i>	<i>Nloe-Sogbe</i>
- -	- -	- -	+ -	- +
- +	- -	- -	+ -	- +
- +	+ -	- +	- -	- -
- -	+ -	- +	- -	- -
<i>Gbe-abla</i>	<i>Abla-bogbe</i>	<i>Gbe-akla</i>	<i>Akla-tsogbe</i>	<i>Gbe-guda</i>
- -	- -	+ -	- +	- -
+ -	- +	+ -	- +	- -
+ -	- +	+ -	- +	- -
+ -	- +	- -	- -	+ -

et ainsi de suite...

(408) Voir les études de Maupoil et A. de Surgy sur la géomancie dans la région.

4 - CONCLUSION.

A décrire toutes les phases de notre religion, l'on arriverait à faire de gros volumes. Nous devons nous contenter de ces quelques pages qui constituent, je crois, déjà pas mal de renseignements utiles sur l'ensemble de la religion autochtone.

En conclusion de cette étude, je tiens à souligner brièvement que la religion traditionnelle, telle qu'elle est en Afrique Occidentale, ne mérite pas le reproche que les Européens lui adressent, à savoir qu'elle ne réserve aucun culte spécial à Dieu(409).

En fait, ce que l'on reproche aux Noirs, c'est qu'ils rendent un culte à ces fétiches ou "faux dieux". Et cela à plus forte raison que, à un certain nombre d'entre eux, il ne manque pas la juste idée d'un Dieu suprême, à qui ils attribuent l'omnipotence et l'invisibilité et qui, selon eux, gouverne toutes choses par sa Providence.

Plusieurs expressions et proverbes en langue indigène confirmant la vraie conception du Noir sur ce Dieu suprême. En voici quelques-uns, choisis au hasard :

-«*Ata, Mawu kiti-kata*» : « Dieu, Seigneur tout-puissant »

-«*Mawu Koko-dabi*» : « Dieu immortel et éternel »

-«*Koklo mununa esi donakpo djinkusi makpo o*» : « La poule n'avale jamais de gouttes d'eau sans élever sa tête en signe de gratitude vers le ciel » (résidence de l'Être suprême).

(409) Ces derniers mots -"à savoir..."- ne sont pas dans le texte du roi Agbanon II à cet endroit, mais seulement à la fin de ce paragraphe de conclusion. Malgré la difficulté à s'exprimer sur ce point, la pensée de l'auteur est bien compréhensible: il veut disculper la religion traditionnelle -dont il était le représentant le plus qualifié par sa fonction de roi- de ce que la prédication chrétienne semble lui reprocher au premier chef: on n'y adresse pas à Dieu de vraies prières, ni d'actes de culte, tandis qu'on sacrifie aux vodou, conçus comme intermédiaires entre Dieu et les hommes.

Et quand une personne perd un enfant très chéri, elle dit, en manière de consolation, «*Eyi Mawu me*», expression qui signifie: «Il est allé chez Dieu (au ciel)». Mawu est considéré comme entourant et contenant tout l'univers, qu'il emplit de sa présence. Envers le fétiche, c'est vrai, l'homme entretient des relations commerciales : on achète sa protection en lui sacrifiant des victimes. Mais Mawu, l'Être suprême, n'a besoin de rien, car il a tout et dispose de tout. Il n'a même pas besoin d'être glorifié, puisqu'il est la Gloire même. C'est pourquoi on ne lui réserve aucun culte spécial.

L'indigène, en adorant ses fétiches, est pourtant persuadé de vénérer le Maître tout-puissant, dont les vodu ne sont que les représentants fidèles. Il sait que ceux-ci ne pourraient rien sans celui-là. Aussi, quand il se trouve en face d'un grand danger ou de grosses difficultés, toute sa pensée se résume-t-elle en cette formule : «*Ele Mawu si*» : «C'est dans la main de Dieu» (c'est-à-dire je reconnais en ceci la volonté de Dieu). Par ailleurs, lorsqu'il obtient une faveur de son fétiche, il affirme sans aucune nuance d'ingratitude: «*Mawu di nam*» ou «*Mawu nam*» : «Je le tiens de Dieu».

Le souvenir des morts apporte aussi un certain encouragement à l'effort ; il constitue un appui moral pour les vivants au moment d'un danger. Le croyance que les morts gardent de l'intérêt pour cette existence et restent sans cesse en communion personnelle entre les deux mondes sont les facteurs qui donnent à l'Africain le plus confiance en lui-même. Je crois que ceci explique la différence que les Européens constatent très souvent entre les Africains convertis au christianisme et la masse pour laquelle la religion païenne a été une expérience personnelle, sans laquelle elle ne peut jamais vivre, et qui semble lui procurer fierté et gloire.

Glidji, le 30 novembre 1934.

Fio Agbanon II.

ANNEXES

TABLES DES ANNEXES

I.	Le Chacha de Souza	179
II.	Contrat de fondation d'Agbodrafo	180
III.	L' accord du 10 février 1882	181
IV.	Les traditions sur la guerre de Vo	183
V.	Les Anglais abandonnent les Lawson	184
VI.	Le point de vue allemand : le rapport Preil.	185
VII.	L' accord du 1er février 1884	187

ANNEXE I

LE CHACHA DE SOUZA

A propos de Félix Francisco de Souza, dit *Chacha*, Pierre Verger note qu'«il fut le plus célèbre et le plus puissant négociant brésilien établi sur les côtes d'Afrique. Il marque son nom dans l'histoire, non seulement de la traite des esclaves, mais également de celle des relations des diverses puissances européennes avec les rois africains à l'époque qui précède directement celle des grandes expéditions coloniales. De nombreux voyageurs, historiens, sociologues et romanciers ont parlé des Chachas de Ouidah, et ont émis à leur sujet les opinions les plus diverses...⁽⁴¹⁰⁾». Arrivé presque sans argent sur la côte, il acquit rapidement une belle fortune en faisant le trafic des esclaves sur une grande échelle et devint bientôt le financier, le fournisseur et plus tard le conseiller intime des souverains d'Agbome. De cette situation, naîtra un différend entre Adanozan et lui, qui le fit pourchasser pour avoir osé lui réclamer son dû. Pour se venger, de Souza s'allia à Ghezo et l'aida à déposer Adanozan. En guise de remerciement, Ghezo fit avec lui un pacte de sang, par lequel tous deux devinrent amis intimes.

Vers la fin du XVIII^e siècle, en 1779, 1798 ou 1800 -les dates fournies par le même auteur, Norberto de Souza, dans ses différents écrits ne concordant pas-, il se fit céder par Sékpon, *aputaga* d'Aného, un vaste terrain de l'autre côté de la lagune. Il le fit débroussailler et y fonda un comptoir qu'il baptisa *Ajuda*. Peu de temps après, *Ajuda* qui, par déformation, donnera *Ajido* (à ne pas confondre avec *Adjigo*), devint un centre d'embarquement d'esclave assez prospère, alors qu'Aného se spécialisait peu à peu dans le commerce légal avec les marchands européens. De Souza, ami d'Akuété Zankli Lawson, joua un rôle important dans les événements qui eurent lieu à Aného en 1821 et aboutirent à l'exil de l'*aputaga* Komlangan vers Agoué, ainsi qu'à l'affermissement du pouvoir des Lawson dans la ville. C'est en effet lui qui fournira à Zankli la plupart des armes et munitions qui servirent à déclencher la guerre civile au cours de laquelle les *Adjigo* furent battus. De Souza ne résida pas longtemps à *Ajuda*. Il confia l'administration et la gestion de cette presqu'île et du commerce qui s'y faisait à son fils, Isidore de Souza, que Duncan décrivit en 1845 comme «le plus grand marchand d'esclaves de toute l'Afrique, quoique fort aimable et généreux⁽⁴¹¹⁾».

⁽⁴¹⁰⁾ *Les Afro-Américains*. Dakar, 1952.

⁽⁴¹¹⁾ *Travels in Western Africa, in 1845 and 1846*. London, 1847.

ANNEXE II

CONTRAT DE
FONDATION D'AGBODRAFO (412)

Entre les gens de Togoville et les futurs chefs d'Agbodrafo.

Contrat conclu à la date du 1er octobre 1835,

Entre Aciacoley, le roi Adadé, Cojo Abossou, Ajaca, Niqué Abide et Aquaté Acri, d'une part et d'autres part, Dobé Acri de Togo(413) et Amlapa de Galapé.

Monsieur Dogbé Acri avec ses gens donnent un grand terrain à Aciacoley et à ses gens, depuis la grande motte de Baguidah jusqu'à moitié chemin de Guncoffé, qui appartiendra à Aciacoley et ses descendants jusqu'à la fin du monde.

Ils ont donné du tafia, des tissus, des cauris, etc. en paiement du terrain. En vertu de ce paiement, nous renonçons à toute autorité sur ladite terre, ce terrain appartenant au sieur Aciacoley et à tous ses descendants et héritiers jusqu'à la fin du monde.

Ils nous aideront selon les coutumes de notre pays, s'il y a nécessité, au cas où il viendrait quelques négociants étrangers dans le pays, en nous retrocédant une partie des cadeaux que ces négociants leur feraient. Il est convenu par ailleurs qu'ils ne pourront vendre ce terrain, qui est tabou, à personne(414).

Pour témoins de ce contrat, nous avons signé ci-dessous : Assouma de Togo, Dobé Acri, Amlapa, Aciacoley, le roi Adadé, Codjo Abossou, Ajaca, Niqué Abidé, Aquaté Acri.

De ce texte, on ne connaît qu'une unique "copie", en français, dans les archives des Affaires Etrangères, à Paris (dans les dossiers des négociations de 1884-85 avec les Anglais et les Allemands pour la possession de la Côte). Il est fort à craindre que ce contrat soit en fait un faux, forgé pour la circonstance (une telle procédure écrite en 1835 paraît bien peu vraisemblable).

(412) Paris, MAE/MD 64.

(413) Togoville.

(414) Vraisemblable.

ANNEXE III

L' ACCORD DU 10 FEVRIER 1882 (415)

Ceci est pour certifier qu'entre les Agents de la Bremen-Factory et H.F. A. Eccarius, Itay Ajavon, H. Randad ccommerçants à Petit-Popo et Codjovi, Chef de Petit-Popo, Hunfion, chef de Petit-Popo, le contrat suivant a été conclu et est intervenu :

Les droits que les sus dits commerçants ont à payer aux chefs susnommés, pour les produits exportés de Petit-Popo, ont été établis d'un mutuel accord entre les deux parties; ils consisteront en ;

Pour les amandes : Un shilling ou une *head of cowries* pour chaque tonne embarquée.

Pour l'huile de palme : Un shilling ou une *head of cowries* pour chaque tonneau embarqué.

En outre, les commerçants sus-mentionnés s'engagent à faire présent aux chefs susmentionnés, à la fin de chaque année, d'un baril de rhum et de cent têtes de tabac.

En considération de ceci, les chefs ci-dessus promettent de ne mettre aucun obstacle en quoi que ce soit dans la voie du commerce entre ces commerçants et le peuple dans et aux alentours de Petit-popo, mais de s'intéresser aux commerçants avec tout le respect possible.

De ce contrat, il existe deux exemplaires de même teneur et date, chaque partie en tenant un.

En foi de quoi, nous apposons nos signatures. Ainsi fait à Petit-Popo, le dixième jour de février 1882.

Ont signé :

Itay Ajavon, H. Randad, H.F.A. Eccarius, F. Reimann, Agent de la Bremen-Factory.

(415) in: "Adjigovi" (pamphlet anonyme), Privas, 1933, 42 p. (p.9).

La Bremen-Factory n'aura à payer aucun droit aux susnommés chefs, avant l'expiration du contrat avec Mr. Ajavon, lequel sera mis en valeur le 1er janvier 1883.

Les témoins

A.F. d'Almeida et F.F. d'Almeida

Signatures :

Codjovi, cabocaire (marque)

Hunfion, chef (marque)

ANNEXE IV

LES TRADITIONS SUR LA GUERRE DE VO (416)

Avant que Amegan Hechelli ne conduisît la guerre à Vo, le marché de Kutimé était animé par les marchands guin qui y apportaient toutes sortes de marchandises; à ce marché, venaient les gens d'Athiémé, de Dogbo, du Dahomey, ainsi que de tous les villages guin. Comme il n'y avait pas de police efficace, les larcins y étaient fréquents. Les Aja en étaient même des spécialistes. Chaque fois qu'ils voulaient faire main basse sur les marchandises d'autrui, ils provoquaient une bagarre et profitaient de la confusion pour s'emparer des produits et s'enfuir. C'est pour mettre fin à ces agissements qu'Aného envoya une expédition punitive à Vo. A la vue des guerriers, tous les habitants de Kutimé prirent la fuite. Mais on les obligea à venir assister à une assemblée, au cours de laquelle ils furent imposés d'une amende, et la paix fut signée.

Après la signature de la paix, le marché fut déplacé de Tolégbahué, où il se tenait jusqu'alors, et fut installé au bord de la lagune et dénommé Adjologu (*Adjo lo gu*: "Que le larcin cesse"). Là, dès l'annonce des bagarres, les femmes avaient la possibilité de ramasser leurs marchandises, de s'installer dans une pirogue et d'aller au milieu de la lagune, d'où elles attendaient la fin de l'orage : les voleurs en étaient pour leurs frais. Mais les Français, à leur venue, remirent le marché sur son ancien site.

(416) Entretiens avec le régent Lawson Abalovi, Aného, janvier 1973, recueillis par N. L. Gayibor.

ANNEXE V

LES ANGLAIS ABANDONNENT LES LAWSON (417)

Au roi Lawson III,
Petit-Popo.

Accra, le 29 décembre 1884

Sir,

Le Comte de Derby(418), premier secrétaire de Sa Majesté pour les affaires coloniales, m'a prié de vous entretenir à propos du projet de protectorat que vous aviez élaboré le 25 septembre dernier avec le lieutenant Furlonger, commandant du navire de Sa Majesté *Forward*, qu'en aucun cas le Gouvernement britannique n'était en mesure d'établir un protectorat sur Petit-Popo; dès lors, le Gouvernement de Sa Majesté a fait connaître au Gouvernement français son intention de renoncer à ses droits, sur Petit-Popo, à condition de recevoir l'engagement formel qu'il n'en résultera aucun préjudice pour vous.

Je suis chargé, par la même occasion, de vous prier d'user le meilleur de vos efforts pour entretenir des relations amicales avec les Français installés à Petit-Popo.

Je suis
votre bon ami,
Signé: William A.G. Young(419),
Gouverneur de la Gold Coast.

(417) *Archives Lawson, Aného (traduction N. L. Gayibor).*

(418) *Ministre des Colonies de décembre 1882 à juin 1885.*

(419) *Gouverneur de Gold Coast de mars 1884 à avril 1885.*

ANNEXE VI

LE POINT DE VUE ALLEMAND: LE RAPPORT PREIL (420)

*Bezirksamt Anecho,
Togegebiet (421)
N 293.*

Zébé, le 3 avril 1906.

Je transmets au Gouvernement impérial la copie certifiée conforme du procès-verbal d'élection du successeur de Lawson III, d'après lequel Jackson Lawson a été désigné à l'unanimité. En conséquence de ce choix, je demande instamment à lui remettre ses pouvoirs et à ce qu'il commence à recevoir l'indemnité. L'élection a eu lieu correctement. J'ai eu l'impression que la question était indifférente aux deux parties.

Mais aussitôt après la mort de Lawson III, la vieille lutte pour la royauté à Aného a recommencé et les interminables discussions furent reprises.

Le parti Quamvi (Garber) ayant réclamé que le successeur de Lawson ne puisse s'appeler ni signer roi, et que Quamvi devait être nommé chef supérieur d'Aného.

Bien que j'ai exposé et répété aux deux partis que le gouvernement ne reconnaît pas le titre de roi, et que les questions doivent être réglées par les trois chefs d'Aneho, les partis n'ont pas pu arriver à s'entendre, notamment celui de Lawson, qui conserve pour lui le titre de roi (bien que non reconnu par les autorités).

Pour éclaircir l'histoire de ces deux partis, j'ai dressé un arbre généalogique, dont voici les conséquences :

1) - Le chef actuel Quamvi descend en droite ligne, de père en fils, du fondateur d'Aného.

(420) in: Adjigovi, *op. cit.*, pp.12-13.

(421) "Cercle d'Aného, Protectorat du Togo".

- 2) - les Lawson ne sont rattachés qu'indirectement à Quamvi Dessou, par les femmes.
- 3) - Le père de Lawson Ier (Auku ou Awokou, décédé) n'est arrivé qu'après la fondation d'Aného.

Le parti Lawson reconnaît ces trois points. Il revendique le droit à la dignité de chef supérieur en invoquant le fait que Lawson ayant chassé vers Agoué le chef Comlagan, ainsi que le chef Quadjo Agbossou vers Porto-Seguro, il est devenu le seul maître d'Aného et, par suite, a droit, ainsi que ses successeur, au titre de roi.

Cette réclamation est fausse, car le fils(422) du chef Comlagan, Ahli, est resté à Aného avec beaucoup d'autres personnes, et a institué son neveu Asrivi, neveu de Comlagan, comme son successeur, ce contre quoi Lawson n'a rien pu répondre. Comlagan a été probablement chassé avec l'aide de sa propre famille, dont il était détesté.

A mon point de vue, ces vieilles histoires ne sont plus à prendre en considération; pour le gouvernement, seule compte l'attitude des partis au moment de l'occupation du Togo par l'Empire allemand et dans la suite.

Or, il existe maintes intrigues du côté de la famille Lawson, qui essaya à plusieurs reprises de livrer Aného aux Anglais; d'autre part, nous devons remercier le grand-père de Quadjovi, qui était alors chef, de ce qu'il a remis Aného au Gouvernement allemand (en plus du chef Pedro Quadjo et du chef de Greedjie). D'autre part, Quadjovi a été le chef reconnu par les commerçants d'Aného avant l'occupation du Togo par les autorités, ce qui a été ensuite étendu aux trois familles par le gouverneur Puttkammer. Par ce fait, Quamvi, le petit-fils de Quadjovi, est le chef en droit d'Aného. La raison de ce que les Lawson se sont emparés du nom de roi provient, à mon avis, de ce qu'ils étaient mieux éduqués et en imposaient d'avantage aux gens. Pour mettre fin aux luttes éternelles, je propose que Jackson Lawson reçoive l'ordre, au moment de sa nomination de chef, de ne plus se faire appeler roi pour les affaires extérieures. En même temps, je propose que la dignité de chef supérieur soit conférée à Quamvi.

Preil.

(422) En fait : frère

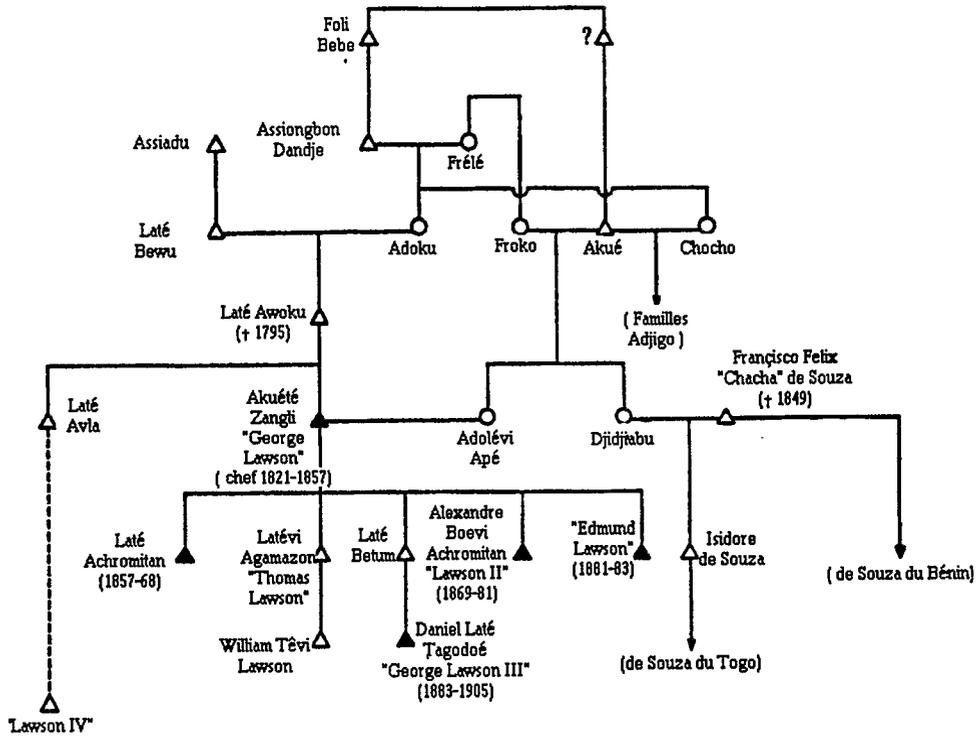
CHRONOLOGIE

	Selon AGBANON II		selon N.L. GAYIBOR
	GLIDJI	ANEHO	
1660	bataille de Nyatrabi 1660-1665: fondation de Glidji		
1680	arrivée d'Ashangmo		1677 bataille de Nyatrabi 1680-85 fondation de Glidji
1700		Fondation d'Aného Kwam Dessou chef de plage	1692 mort d'Ofori 1694 Foli Bebe roi
	Assiongbon Dandje à Abomey		
1720	1722 mort de Foli Bebe 1725 Assiongbon Dandje roi	mort de Kwam Dessou Ahlonkor Foli chef de plage installation d'Ata Ayi mort d'Ata Ayi retour de Latévi Awokou	1734 Assiongbon Dandje roi

<p>1740</p>	<p>1745 mort de Foli Yawo 1745 mort d'Assiongbon Dandje</p> <p>1748 Ekué Adjdalo roi</p>		
<p>1760</p>	<p>1757 mort d'Ekué Adjalo</p> <p>1760 Foli Azankpo roi</p>		<p>1767 Amah Assiongbon roi</p> <p>1778 Oblie roi</p>
<p>1780</p>	<p>1784 guerre contre les Anlo</p> <p>1785 mort de Foli Azankpo</p> <p>1788 Foli Dekpo roi</p>	<p>mort d'Ahlonkor Foli Ahli chef de plage</p> <p>1795 mort de Latévi Awoku A.Z.G. Lawson "intendant"</p>	<p>1786 Foli Adjalo roi</p> <p>1795 Ekué Azakpo roi</p>
<p>1800</p>	<p>1813 mort de Foli Dekpo</p> <p>1815 Ekué Sowu et Foli Th. rois mort de Foli Thosu</p>	<p>mort d'Ahli Sekpon chef de plage</p> <p>mort de Sekpon Komlangan chef de plage FF de Souza exilé AZG Lawson exilé</p>	
<p>1820</p>		<p>1821 guerre civile Komlangan exilé à Agoué Asrivi chef de plage Adadé Nutepe chef de plage</p>	<p>?</p>

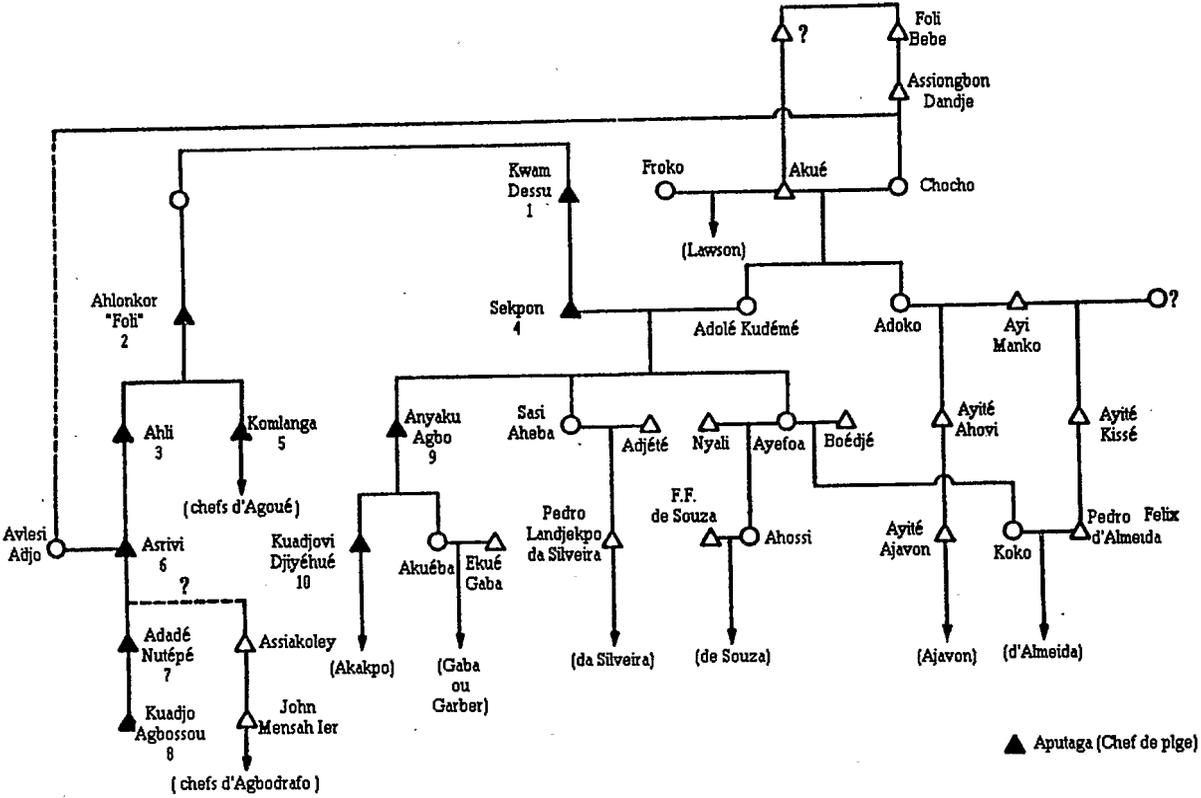
CHRONOLOGIE (Suite)

		1835 guerre civile Kwadjo Agbossou exilé à Porto-Seguro Anyaku chef de plage	
1840	1840 mort d'Ekué Sowu		?
	1849 Agbanon Ier roi	mort d'Anyaku Agbo	
	1852 mort d'Agbanon Ier		
	1854 Ganli Seddo roi	Djiyéhué chef de plage	
	1856 mort de Ganli Seddo		
	1857 Foli Aloffa roi	1857 mort d'AZG Lawson guerre civile Landjekpo à Aného	
1860			
	1866 mort de Foli Allofa	mort de Laté Achromitan	1868 Foli Tonyon roi
	1868 Foli Tonyon roi		
1880		mort d'Alexandre B. Lawson II	
	1883 mort de Foli Tonyon		
	1884 Foli Huegbo roi	guerre contre Vogan	1884 Foli Huegbo roi
	1885 protectorat français	1883 couronnement de Lawson III	
	1886 protectorat allemand	1884 passage de la "Sophie"	
	1887 Zebé capitale	passage de la "Möwe"	
		1886 protectorat allemand	
		1887 mort de Landjekpo	
	1897 Lomé capitale		
1900			
		1906 mort de Lawson III	
1920		1918 mort de Lawson IV	
	1922 mort de Foli Huegbo	1922 Lawson V roi	1922 mort de Foli



GENEALOGIE II
LES LAWSON

**GENEALOGIE III
 LES FAMILLES ADJIGO**



INDEX DES NOMS DE PERSONNE

(Parmi les 470 personnages qu'Agbanon II met en scène, on n'a retenu que ceux cités au moins deux fois).

- Aba : 16, 17
 Adakou (princesse) : 39, 45, 47, 61
 Adandozan (roi d'Abomey) : 84, 179
 Adjalo (Ekué A., roi) : 49, 50, 51, 126
 Adjéwoda (roi) : voir Huegbo
 Adjigo (familles) : 119, 121, 122, 179
 Adoko : 46, 67
 Adolé Kudémé : 46, 47
 Adolévi Apé : 45, 47, 73
 Alono : 75, 76
 Agadja (roi d'Abomey) : 19, 21, 22, 23, 26, 27, 29, 40
 Agbanon Ier (roi) : 71-75, 94, 123, 126, 127
 Agbanon II (roi) : 5, 6, 7, 15, 21, 38, 39, 46, 61, 79, 89, 91-93, 96, 123, 125, 127, 132, 150, 174, 175
 Ahéba : voir Sassi Ahéba
 Ahli : 59, 61, 186
 Ahlonkor Foli : 38, 50, 59, 64, 156
 Ajavon (Ayité) : 46, 47, 93, 94, 97, 100, 103, 105, 108, 114, 115, 118, 119, 181, 182
 Akakpo (Pedro) : 46, 100
 Akué : 45, 46, 47, 66
 Akuété Zankli : voir Lawson
 (d') Almeida A.F. : 182, 187
 " Antonio : 46, 80, 93, 95, 97, 100
 " Chico : 46, 93, 95
 " F.F. : 97, 100, 182, 187
 " Joachim : voir Zoki Zata
 " Pedro Felix : 46, 56
 Aloffa (Foli A., roi) : 78, 79, 80, 82, 84-86, 89, 126
 Amah Kpasssem : 13, 17, 51, 64, 126, 129
 Ambroise Kanyi Foley : voir Agbanon II
 Améga Dadji : 22, 24
 Améga Atobian : 21, 32
 Amégadje : 16, 44, 45
 Amuzu Bruce : roi Bruce
 Anyaku Agbo : 46, 73, 74
 Anyron : 16, 17, 31, 44
 Asiadu : 39, 136, 156
 Ashangno/Ashangbo : 15, 16, 129
 Asrivi : 68, 186
 Assiakoley : 69, 70, 180
 Assiongbon Dandje (roi) : 15, 21-27, 29-32, 36, 38-40, 42, 43, 45, 46, 49, 50, 54, 56, 57, 61, 64, 66, 68, 75, 80, 126, 127, 167
 Assiongbon Klage : 74, 100, 103
 Asu : 16, 17
 Ata Ayi : 39, 40, 42, 43
 Awussi : voir Tonyon
 Ayi Manko : 46, 47, 56, 80
 Ayifo : 15, 21, 22
 Ayité Ajavon : voir Ajavon
 Azankpo (Ekué A., voir) : 51, 61, 126, 127
 Bli Akan : 51, 54
 (Dr) Buchner : 93, 106
 Cantaloup (Joseph) : 90, 105, 109, 111, 112
 Chacha : voir (de) Souza Francisco Félix
 Chocho (princesse) : 45, -47, 61
 Creppy (Joseph Folivi) : 93, 94, 104
 Dalzel : 21, 23, 27, 65
 Dansi (princesse) : 15, 21, 22
 Dékpo : 94, 104, 105
 Denke Bladu (Emmanuel Foli) : 122, 123

- Dényo Komlanvi Tutuyé : 84, 85
Dényinugâ : 84-86, 89, 94
Djiyékué (Kwadjovi) : 46, 79, 80, 85, 86, 90, 91, 93, 95-98, 100, 108, 109, 111, 114, 115, 118, 119, 181, 182, 186, 187
Dodi Akaïbi (reine d'Accra) : 12, 13 (Ltt.) Dornain : 108, 109, 111, 112
Eccarius (K. F. A.) : 96, 97, 181, 187
Ekué Adjalo : voir Adjalo
Ekué Agbanon : voir Agbanon Ier
Ekué Amah Azankpo : voir Azankpo
Ekué Aho : 15, 21, 25
Ekué Azankpo : voir Azankpo
Ekué Sowo : voir Sowo
Fabre (Cyprien) : 90, 105, 114
Falkenthal : 112, 113, 115
Foli Adjéwoda : voir Huegbo
Foli Alihué : 116, 122
Foli Aloffa : voir Aloffa
Foli Avla : 84, 85
Foli Awussi : voir Tonyon
Foli Bebe (roi) : 13, 15, 17, 18, 22, 26, 36-39, 42, 45, 49, 51, 64, 66, 126, 127, 129, 159
Foli Bebe XIV : 125, 127
Foli Dékpo (roi) : 50, 61, 64
Foli Gbosu : 50, 57, 58, 91
Foli Hemadzro : 13, 14, 15, 17, 31, 89, 129, 159
Foli Huégbo : voir Huégbo
Foli Kpové : voir Aloffa
Foli Pedro : 77, 78
Foli Thosu : voir Thosu
Freeman (Thomas B) : 71, 90
Gaba / Garber (famille) : 46, 97, 100
" Ekué : 46, 66
" Frank Kuassi : 46, 66, 118, 122
" Kwamivi : 115, 116, 185, 186
Ganli Seddo : voir Seddo
Ghézo (roi d'Abomey) : 67, 173
Gomez (Leandro) : 85, 86
Gomez (Robert L.) : 85, 98
Gumu : 66, 68, 72
Hifo : 26, 29, 50
Huégbo (Foli Adjéwoda H., roi) : 6, 56, 77, 84, 94, 95, 100, 103-105, 108-111, 114-119, 121-123, 127
Hunfio : 45, 100, 181, 182
(Dr) Isert : 40, 53
Kanyi Dje : 66, 67
Kanyivi Agbowokunu : 100, 103
Kinvi Gbadja : 50, 72, 85
Kioege (Gouverneur) : 53, 54
Knorr (amiral) : 108, 112
Kwadjo Agbossou : 68-70, 72, 156, 186
Kwadjovi Djiyéhué : voir Djiyéhué
Kuegan : 43, 73
Kuessan : 18, 25, 51
Kuévigâ Suku : 103, 116
Kumi Aguidi : 74, 81, 82, 84, 87, 114
Kwam Dessou : 36-38, 46, 61, 119, 156
Lako : 59, 84
Landjekpo (Pedro Kwadjo Landjekpo da Silveira) : 46, 56, 74, 80-86, 90, 93-98, 100, 108, 109, 111, 114, 115, 118, 119, 186, 187
Laté Bewu : 39, 40, 43, 47, 56, 73, 136
Latévi Awoku («Lawson») : 39, 40, 42, 43, 45, 47, 50, 51, 54-59, 65, 186
Lawson (famille) : 39, 40, 47, 58, 61, 63, 70, 82, 89-91, 95, 97, 98, 100, 103-105, 107, 114, 115, 120, 121, 123, 186
Lawson Achromitan (Laté A.) : 80, 86, 90
Lawson Akuété Zankli (George Lawson Ier) : 39, 43, 47, 59, 61, 64-69, 71-74, 79, 80, 86, 93, 179
Lawson Alexandre Boévi : 90, 93
Lawson Daniel Laté Tagodoé (George III) : 93, 94, 98, 99, 104, 105, 108, 111, 115, 185

- Lawson Frédéric Boèvi (Lawson V): 120-122
 Lawson Hechelli : 91, 183
 Lawson Jackson (Lawson IV) : 115, 116, 113, 185, 186
 Lawson Laté Kuassi : 104, 105
 Lawson Thomas Agamazon : 47, 80, 91, 92
 Lawson William Tèvi : 92-95, 98, 99
 Lucas (avocat) : 120, 121
 Marchand (capitaine) : 116, 117
 (de) Medeiros : 81, 82, 84
 Mensah Ier (voir de Porto-Seguro) : 82, 83, 94, 105-107, 112, 115
 Mino Dovi : 84, 94
 Mlapa («roi de Togoville») : 106, 156
 (Dr) Nachtigal : 99, 100, 104-108
 Napoléon III : 90, 105
 Ofori Benbeneem : voir Foli Bebe
 Okai-Koi (roi d'Accra) : 12, 13, 15, 33, 127
 Oto Brafo : 53-55
 Pedro Kuadjo : voir Landjékpó
 (Dr) Preil : 116, 119, 185
 Puttkammer (gouverneur) : 114, 115, 186
 Quanvi : voir Gaba Kwamivi
 Randad (consul) : 96, 97, 105, 106, 113, 114, 181, 187
 Reimann (F.) : 96, 97, 181, 187
 Reindorf (Karl) : 6, 13, 15, 33, 52, 55
 Sassi Ahéba (princesse) : 46, 80, 81
 Seddo (Ganli S. roi) : 75-79, 126
 Sékpon : 46, 61, 64, 73, 80, 179
 (da) Silveira Alexandre : 46, 82
 (da) Silveira Pedro Kuadjo : voir Landjékpó
 (da) Silveira Victorino K. : 46, 56, 116, 119
 (da) Silveira Vincelas : 46, 81
 Soares : 81, 84
 (de) Souza francisco Felix «Chacha» : 46, 47, 65, 66, 73, 74, 179
 (de) Souza Isidore : 47, 73, 74, 179
 Sowu (Ekué S., roi) : 64, 66, 68, 69, 72, 94, 126
 Stubenrauch (capitaine) : 95, 97, 99, 104, 114, 187
 Tegbessou (roi d'Abomey) : 40, 41
 Tèvi Bruno : 82, 83
 Tétévi Emmanuel : 46, 93
 Thosu (Foli T., roi) : 54, 55, 64, 126
 Tonyo (Foli Awussi T., roi) : 89-92, 94-97, 100, 101, 122, 127, 187
 Victoria (reine) : 74, 105
 Wilson (Albert Adjétégan) : 66, 93, 98
 Woelffel (gouverneur) : 117-121
 Wosu : 57, 58
 Zigga : 26, 29, 50
 Zoki Zata (Joachim d'Almeida) : 80, 81, 83-85
 Zölller (Hugo) : 91, 93

INDEX DES NOMS DE LIEU

1 - TOGO ACTUEL

- Adabian : 25
 Adamé : 24, 57-59
 Adangbé : 30
 Afidegnignan : 44
 Agbanakin : 6, 23-26, 32, 37, 57, 59, 99
 Agbélouvé : 117
 Agbétiko : 25
 Agbodrafo : 67, 69, 73, 74, 79, 82, 83, 90, 94, 101, 105-109, 112, 113, 115, 118, 121, 122, 156, 161, 186
 Agbodugbé : 57
 Agladjoé : 16
 Agoènyivé : 16, 106
 Agokpamé : 39, 40, 43, 46, 47, 51, 82, 84, 136, 156
 Agomé Glozou : 25
 Agomé Séva : 25
 Agotokpa : voir Agokpamé
 Agou : 120
 Agouégan : 18, 21, 25, 32, 86, 87, 89, 90
 Akoda : 44, 81, 106
 Akoumapé : 32
 Amedjoneku : 32
 Amoutivé : 115
 Aného (Petit-Popo) : 6, 16, 27, 35-38, 43, 45, 46, 51, 56, 63-70, 72-74, 79, 80, 82, 84-86, 89-101, 103-105, 107-122, 133, 161, 179, 181, 183-187
 Anfoin : 17, 32, 51, 54, 64, 86, 94
 Anyronkopé : 17
 Assagbo (Assahoun) : 106
 Assoukopé : 17, 82
 Atakpamé : 117, 119
 Attitogon : 32
 Avévé : 25
 Badougbé : 17, 30
 Baguida : 91, 101, 104-106, 112, 115, 120, 180
 Bè : 16, 22, 32, 78, 105, 106, 115
 Boko (lac) : 44
 Chra : 117
 Dégbénou : 16, 36, 44-46, 64, 66, 67, 73, 86, 100, 126, 134
 Dévé : 77
 Djankassé : 17, 30, 44, 50, 82
 Djatéko (étang) : 14, 86
 Djatékomé : 41
 Galapé : 180
 Gbaga (lac) : voir Togo (lac)
 Gbéton : 24
 Gbodjoté/Gboto : 51
 Glandjoe/glanto : 44
 Glidji : 5, 6, 7, 11-14, 17, 19, 22-24, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 35-39, 41-43, 45, 49-51, 54, 56-59, 63, 64, 66-68, 72-77, 79, 80, 82-86, 89-97, 99-101, 103-105, 108, 109, 114-117, 119, 122, 123, 125-127, 133-137, 156, 160, 186, 187
 Guinvé : 14
 Gumukopé : 13, 14, 67, 74, 106, 110, 180
 Hatroloé : 17
 Hlandé : 25, 59
 Holékué : 44
 Houézafi : 15
 Hunlokoé : 32
 Kamina : 117
 Kolé(to) (source) : 45, 73, 86
 Kouénou : 17, 67, 69, 82, 86, 126
 Kpadahé : 32
 Kpalimé : 117
 Kpatekoé : 24
 Kpessi : 16

Kpondavé : 25
 Kpogadji : 24
 Kué (lac) : voir Boko(lac)
 Lavikoé : 82, 83, 86
 Lomé : 5, 6, 16, 91, 101, 105-107, 116-119, 121, 122
 Mango : 117, 122
 Mono (fleuve) : 25, 36, 57, 75, 99, 126
 Nudjé (étang) : 39
 Nyineadu : 17
 Petit-Popo : voir Aného
 Plaviho : voir Aného
 Porto-Seguro : voir Agbodrafo
 Séko : 30
 Séva(gan) : 31, 32
 Sigbéhoué : 30
 Sivamé : 18, 25, 51
 Sokodé : 117
 Sosimé : 66
 Tado : 14, 15, 31, 75, 161
 Tanou : 32
 Tététou : 15
 Todahémé : 76
 Togo(lac) : 14, 31, 36, 84
 Togoville : 69, 70, 78, 101, 105-107, 115, 118, 119, 134, 156, 180
 Tokpli : 25
 Tonu : 13, 15, 33
 Torikpota : 83
 Totamé (étang) : 66
 Tsékpo/Tchékpo : 30
 Vo(gan) : 30, 32, 37, 40, 41, 91, 92, 183
 Vokutimé : 85, 183
 Vodugbékondji : 67
 Wogba : 57
 Zalivé : 17, 32, 82, 91,
 Zébé : 5, 114, 121, 136, 185
 Zowla : 17, 32, 44, 51, 84, 86, 89, 91, 159

2 - QUARTIERS D'ANEHO ET DE GLIDJI

Aného

Adaliakpo : voir Fantekomé
 Adjido : 47, 73, 74, 179
 Agbodji : 116
 Badji : 43, 47, 50, 58, 59, 64, 68, 73, 74, 98, 100, 115, 116, 120
 Dékamé : 43
 Djamadji : 45, 47
 Ela : 120
 Fantekomé : 26, 39, 42, 59, 86, 94, 120
 Légbanou : 85
 Lolamé : voir Badji
 Nlessi : 14, 66
 Payimé : 66
 Sossimé : 39

Glidji

Ablogamé : 43, 64, 79, 94
 Adamé : 45
 Adjokpédji : 26
 Agbétigome : 16, 50, 137
 Agbodji : 83
 Agbomé : 26, 79
 Agodja : 26, 29, 41, 50, 57, 83
 Aharanmatamé (place) : 31
 Dangbenovi : 40
 Huntitogomé (place) : 27, 72, 83, 95, 104, 125, 161,
 Kpodji : 29, 44, 45, 59, 95, 135
 Kpota : 90, 105
 Pédakomé : 29
 Toklo : 26, 29, 50, 57
 Zigakomé : 29

3 - BENIN ACTUEL

Abomey/Agbome : 18, 19, 21, 29, 81, 167, 179
 Agbâto : voir Segbohoulé
 Agoué : 66, 67, 79, 80-86, 108, 109, 113, 114, 161, 179, 186
 Ahémé (lac) : 23
 Akodeha : 23, 167
 Allada : 16, 40-42
 Aputagbo : 24
 Athiémé : 183
 Bopa : 30, 72
 Cotonou : 108, 109
 Dahé : 30, 31
 Dahomey (royaume) : 19, 21, 23-27, 30, 40, 67, 84, 183
 Dahomey (colonie) : 14, 113, 121
 Dassa-Zoumé : 67
 Dogbo : 75-77, 183
 Dotoémé (rivière) : 29
 Gbédjé : 82
 Geze : 29, 167
 Gléhoué : voir Ouidah
 Grand-Popo : 22, 24, 26, 29, 36, 94, 95, 98, 99, 105, 107-109, 116
 Guinzin : voir Geze
 Hévé : 24, 29,
 Hevié : 66
 Hilakondji : 85, 94, 110
 Houéyogbé : 23, 29
 Kétou : 22
 Komé : 31
 Koufonou : 23
 Koufo (rivière) : 75
 Mpassem : 82, 85
 Ouatchikomé : voir Komé
 Ouidah : 23, 24, 36, 38, 40-42, 65, 74, 167, 179
 Péda : 14, 31
 Porto-Novo : 46
 Sahoué / Saxe : 29, 72
 Segbohoulé : 23

Woatsikopé : 14

Yopli : 75

Zandji : 29

4 - GHANA ACTUEL

Accra (= Guingbo) : 12-15, 18, 26, 33, 36, 38, 39, 44, 45, 52, 53, 66, 85, 95, 118, 126, 129, 133, 135, 136, 154, 184.
 Ada : 52, 133
 Adena : 128
 Adina : 65
 Aflao : 16, 106
 Agave : 53
 Agbozume : 16, 55, 65
 Agotime : 52
 Agudja : 52
 Akohue : 52
 Akwapim (mont) : 52
 Alakple : 54
 Amu (gan) : voir Volta
 Anloga : 42
 Anyako : 54
 Atitoun : 54
 Atono : 54
 Avenor : 52
 Ayawaso : 13
 Cape Coast : 37
 Christianborg : rois Accra
 Côte de l'Or : voir Gold Coast
 Desu (lagune) : 38
 Didokpo : 65
 Elmina : 36-38, 126
 Fredericksborg : voir Ningo
 Gold Coast : 11-14, 33, 35-37, 91, 95, 101, 105, 113, 126
 Hedjanawa : 65
 Ho : 118
 Kedji : 26, 82
 Keta : 15, 16, 27, 52-55, 65, 82, 101, 106
 Kleve : 54

Kliko : 54

Kpokpoasi : 53

Kpong : 53

Kpotibra : 54

Kwabenyan : 53

Labadi : 53, 133

Mafi : 53

Mato : 53

Ningo/Nungo : 13, 15, 39, 52, 53, 133,
136

Nyatrabi : 13

Prampram : 133

Srogboe : 54

Tefle : 53, 54

Tegbi : 54

Twifo : 12

Volta (fleuve) : 26, 36, 41, 51, 53, 54,
152

Wekumagbe : 52

Woe : 16, 54

Wute/Wuti : 54

INDEX DES NOMS D'ETHNIE ET DE CLAN

- Accra : voir Gá
 Ada : 52, 54
 Adja/Aja : 14, 15, 31, 72, 75
 Adangbe : 133, 134
 Adjigo : 38, 40, 69, 119, 133, 137, 141, 151
 Aflao : 54
 Akan : 11, 141, 160
 Akangban : 39, 54, 133, 136
 Akwamu : 11-13, 15, 42
 Akwapim : 52
 Akyem/Akim : 11, 13, 16, 52
 Anago : 22, 31, 67, 83, 84, 87
 Ané : 36, 37, 46, 51, 128, 133
 Anlo/Awuna : 15, 16, 26, 41, 42, 44, 50, 51, 52, 54, 55, 82, 137, 138
 Ashanti : 11, 16, 52, 160
 Bè : 54
 Dahè : 30
 Dogbo : 75-77
 Efutu : 36
 Ela : 11, 15, 25, 52, 70, 133, 134
 Ewe : 14, 15
 Fanti : 35-37, 43, 141
 Fon : 14, 16, 23, 25-27, 30, 31, 37, 41, 42, 51, 57
 Gá : 11, 12-17, 19, 33, 36, 44, 45, 52-55
 Gbugblan : 133, 134
 Gnigblinvi : voir Gbugblan
 Guin : 7, 11, 12, 14-17, 19, 21, 23-26, 29, 30, 37, 41, 42, 44, 51, 54, 55, 57, 63, 73, 74, 79, 82, 91, 92, 95, 104, 108, 118, 123, 128-130, 137, 138, 140, 142, 147, 150-152, 154, 156, 160, 161, 163, 165
 Hué / Hwe : 15, 75, 155
 Kabyè : 120
 Keta : voir Anlo
 Kpessi : 16
 Kotafon : 25
 Krobo : 11
 Krou : 36
 La : voir Ela
 Mahi : 27, 67
 Mina : voir Guin
 Nago : voir Anago
 Ningo / Nugo : 11, 44, 133, 135
 Ouatchi : voir Watsi
 Peda : voir Xweda
 Pla : voir Xwla
 Popo : voir Xwla
 Some : 16
 Tugban : 23, 38, 64, 68, 133, 136, 140, 141, 159
 Watsi : 15, 37, 147, 150
 Xweda : 14, 19, 21, 23-26, 29, 42, 51, 137, 138, 153, 166
 Xwla : 14, 15, 19, 23, 24, 27, 29, 36, 37, 39, 42, 51, 57-59, 69, 90
 Yoruba : voir Anago

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAKLY, E. :** *Pratique de la tradition religieuse et reproduction sociale chez les Guin/Mina du Sud-Est du Togo.*
1985 Genève, IUED/Etudes du Développement, I, 150 p.
- (Anonyme) :** *Adjigovi.*
1933 Privas, Imprimerie Moderne, 42 p.
- AKINJOGBIN, I. A. :** *Dahomey and its neighbours (1708-1818).*
1967 Cambridge University Press, 234 p.
- ALMEIDA, L.-E. (d') :** *Les familles d'Almeida du Golfe de Bénin.*
1969 Paris, EPHE, 121 p.
- AZU, N. A. A. :** Adangbe (Adangme) history.
1926-1928 in: *Gold Coast Review*, 2 (II).
- AZU, N. A. A. :** The historical background of Krobo customs;
1955 in: *Transactions of Gold Coast and Togoland historical society*, T.1 (IV), pp.133-140.
- BARBOT, J. :** *A description of the coasts of North and South Guinea.*
1746 London, Henry Lurtot and John Osborn (1ère éd.: 1732), 668 p.
- BOLD, E. L. N. :** *The merchants and mariners' african guide : containing an accurate description of the coasts, bays, harbours and adjacent islands of West Africa.*
1822 London, J. W. Norris and Co., 113 p.
- BOSMAN, W. :** *A new and accurate description of the coast of Guinea.*
1704 Utrecht
Réédition: London, Frank Cass, 1967, 577 p.
Edition française: *Voyage de Guinée, contenant une description nouvelle et très exacte de cette côte où l'on trouve et où l'on trafique l'or, les dents d'éléphants et les esclaves.* Utrecht, Schouten, 1705, 520 p.
- BRASIO, R. P. A. :** *Monumenta Missionaria Africana.*
1953 *Africa Occidental (1532-1569).* Vol.II.
Lisboa, Agencia General do Ultramar, 594 p.
- CHAZAL, R. P. :** Etudes sur les Mina.
1930 in: *Echos des Missions Africaines de Lyon.*, ns 4 à 11.
- CHENEVEAU, P. :** Pierres de tonnerre du pays Mina (Bas-Togo).
1958 in: *Notes Africaines* 77 (pp.11-15).
- CORNEVIN, R. :** *Le Togo des origines à nos jours.*
1988 Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 554 p.

- DALZEL, A. : *The History of Dahomy. An inland Kingdom of Africa.*
1793
Réédition: London, Frank Cass, 1967, 230 p.
- DANTZIG, A. (Van) : *A selection of letters and papers written from Offra and Whydah.*
1976
Accra-Legon, 24 p. multigr.
- DANTZIG, A. (Van) : *Les Hollandais sur la côte de Guinée à l'époque de l'essor de l'Ashanti et du Dahomey (1680-1740).*
1980
Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 327 p.
- DANTZIG, A. (Van) : *Some late seventeenth century british views on the Slave Coast.*
1984
in: MEDEIROS, F. (de): *Peuples du Golfe du Bénin.*
Paris, Karthala - CRA, pp.71-86.
- DUNCAN, J. : *Travels in Western Africa, in 1845 and 1846.*
1847.
London, Richard Bentley. 2 vol.
- FREEMAN, T. B. : *Journal of various visits to the kingdoms of Ashanti, Aku and Dahomi in Western Africa.*
1844
Rééd.: London, Frank Cass, 1968, 298 p.
- GABA, K. A. : *The history of Anecho, ancient and modern.*
1942
Aného, manuscrit inédit.
- GAYIBOR, N. L. : *Les origines du royaume de Glidji ;*
1976
in: *Annales de l'UB, (Lettres)* 3, pp.75-102.
- GAYIBOR, N. L. : *Ofori Bembeneen, alias Foli Bebe, fondateur du royaume de Glidji.*
1983
Lomé, INSE/UB, 60 p.
- GAYIBOR, N. L., LIGIER, F. : *Foli Bebe ou l'épopée des Gâ du Togo.*
1983
Abidjan, NEA., 146 p.
- GAYIBOR, N.L., : *Le Genyi. Un royaume oublié de la côte de Guinée au temps de la traite des Noirs .*
1990
Lomé-Paris, HAHO-KARTHALA, 321p.
- GREENE, S. : *The Anlo-Ewe: their economy, society and external relations in the 18th century.*
1981
Evanston, Northwestern University (Ph. D.), 469 p.
- ISERT, P.-E. : *Voyages en Guinée et dans les îles caraïbes en Amérique.*
1793
Paris, Maradan, 343 +48 p.
Rééd.: introduction et notes de N. L. GAYIBOR,
Paris, Karthala, 1989, 269 p.
- KEA, R. A. : *Akwamu-Anlo relations, Ca 1750-1813;*
1969
in: *Transactions of the Historical society of Ghana,*
n° X. pp.29-63.

- LAWRENCE, A. W. : *Trade castles and forts of West Africa.*
1964
Stanford University Press, 390 p.
- LAWSON VII (Fio) : *Petite histoire d'Anécho.*
1966
Anécho, 6 p. multigr.
- MACAU, J. : *La Guinée danoise.*
1973
Université de Provence, Institut d'Histoire des Pays
d'Outre-Mer. Etudes et documents n° 1, 84 p.
- MAUPOIL B. : *La géomancie à l'ancienne Côte des esclaves.*
1943
Paris, Institut d'ethnologie, 690/p.
- MESSAVUSSU-AKUE, P. E. : *Histoire de Degbenu.*
1968
Lomé, 100 p.
- NEWBURY, C. W. : *The western Slave Coast and its rulers.*
1961
Oxford, Clarendon Press, 234 p.
- ODOTEI, I. : *The Ga and their neighbours (1600-1742).*
1972
Accra-Legon (Ph. D.), 302 p.
- PAZZI, R. : *Introduction à l'histoire de l'aire culturelle ajatado.*
1979
Lomé, INSE/UB, 323 p.
- PERSON, Y. : *La toponymie ancienne de la côte entre la Volta et
Lagos.*
1975
in: *Cahiers d'Etudes Africaines*, 60, XV, pp.715-721.
- PHILLIPS, T. E. : *A journal of a voyage made in the Hannibal
(1693-1694)*
1732
in: Churchill's collection of voyages, London,
Tome VI.
- POGNON, A. : *Le problème Popo.*
1955
in: *Etudes Dahoméennes*, XIII, pp.13-14.
- QUAM-DESSU XII, A. : *Histoire de la ville d'Anécho.*
1981
Lomé, EDL/UB, 62 p.
- REBAUD, J. : *Us et coutumes du pays mina.*
1949
Anécho, 110 p
- REINDORF, C. C. : *The history of Gold Coast and Asante,
based on traditions and historical facts a period
comprising of more than three centuries from about
1500 to 1860*
1895
Rééd.: Accra, University Press, 315 p.
- ROBERT, H. : *Les trafics coloniaux de La Rochelle au XVIII^e
siècle ;*
1968
in: *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e série.
- ROBERTSON, G. A. : *Notes on Africa ; particularly those parts which are
situated between Cap Verd and the River Congo.*
1819
London, Sherwood, Neely and Jones, 460 p.

- SKINNER, D. E. :
1980
Thomas George Lawson. African historian and administrator in Sierra-Leone.
Standford, Hoover Institution Press, 240 p
- SOUZA, N. F. (de) :
1955
Contribution à l'histoire de la famille de Souza
in: *Etudes Dahoméennes*, XII.
Géomancie et le culte d'Afa chez les Evhé.
Paris: Publications orientales de France, 444 p.
- SURGY A. de
1981
Paris: Publications orientales de France, 444 p.
- VERGER, P. :
1968
Les côtes d'Afrique Occidentale entre «Rio Volta» et «Rio Lagos» (1535-1773).
in: *Journal de la Société des Africanistes*, 38, I, pp.35-58.
- WESTERMANN, D. :
1935
Die Glidy-Ewe in Togo. Züge aus ihren Gesellschafts leben.
Mitteilungen des Seminars für orientalischen Sprachen zu Berlin, 332 p.
- WILKS, I. :
1957
The rise of Akwamu Empire (1650-1710).
in: *Transactions of the historical society of Ghana*, II (2), pp.99-136.
- WILSON, S. A. :
1986
Les Guin ou Mina du Golfe du Bénin(XVII-XIX^e siècles). Edification et transformations d'une société côtière de l'Afrique de l'Ouest pendant la période précoloniale.
Québec (Ph. D.), 606 p.
- ZÖLLER, H. :
1885
Le Togo et la Côte des Esclaves.
Berlin et Stuttgart, Spemann, Verlag.
Rééd.: "Le Togo en 1884 selon Hugo Zöller".
Traduction AMEGAN, K. et AHADJI, A.,
présentation MARGUERAT, Y.: "Les Chroniques Anciennes du Togo" n° 1.
Lomé, Haho, 1990, 216 p.

TABLE DES CARTES ET CROQUIS GENEALOGIQUES

Cartes 1-	Côte de l'Or et Côte des Esclaves aux XVII^e et XVIII^e siècles.	10
2-	Les environs de Glidji aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.	20
3-	Glidji et ses quartiers.	28
4-	Les conflits du XIX ^e siècle.	62
5-	Les environs de Glidji aux XIX ^e et XX ^e siècles.	88

Généalogies

1-	Les rois de Glidji selon Agbanon II.	191
2-	Les Lawson.	192
3-	Les familles Adjigo.	193

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	3
Note sur les transcriptions	4
PREFACE	5
 PREMIERE PARTIE : L'HISTOIRE	 9
Chapitre I : Fondation de Glidji	11
Chapitre II : Assiongbon Dandje	19
Chapitre II : Fondation d'Aného	35
Chapitre IV : Glidji après Assiongbob Dandje - Le règne d'Ekué Adjalo	49
Chapitre V : Le règne d'Ekué Azankpo (ou Adankpo)	51
Chapitre VI : Le règne de Foli Dekpo	61
Chapitre VII : Le règne de Sowu - Expulsion de Komlagan hors d'Aného - Création d'Agoué-Adjigo et d'Agbodrafo	63
Chapitre VIII : Le règne d'Ekué Agbanon(ou Agbanon Ier)	71
Chapitre IX : Couronnement et règne de Seddo (ou Ganli)	75
Chapitre X : Le règne de Foli Aloffa	79
Chapitre XI : Le couronnement de Foli Awussi (ou Tonyon)	89
Chapitre XII : Règne de Foli Adjewoda (ou Huegbo) - Occupation européenne	103
Chapitre XIII : Couronnement d'Agbanon II	125

DEUXIEME PARTIE : LES US ET COUTUMES	131
Chapitre I : Noms et naissance	133
Chapitre II : Fiançailles et mariage	143
Chapitre III : Filiation, décès, statut social	149
Chapitre IV : Quelques usages de la vie indigène	157
Chapitre V : La religion	163
ANNEXES	177
Chronologie	188
Croquis généalogiques	191
Index des noms de personne	194
Index des noms de lieu	197
Index des noms d'ethnie et de clan	201
Bibliographie	202
Table des cartes et des généalogies	206
Table des matières	207

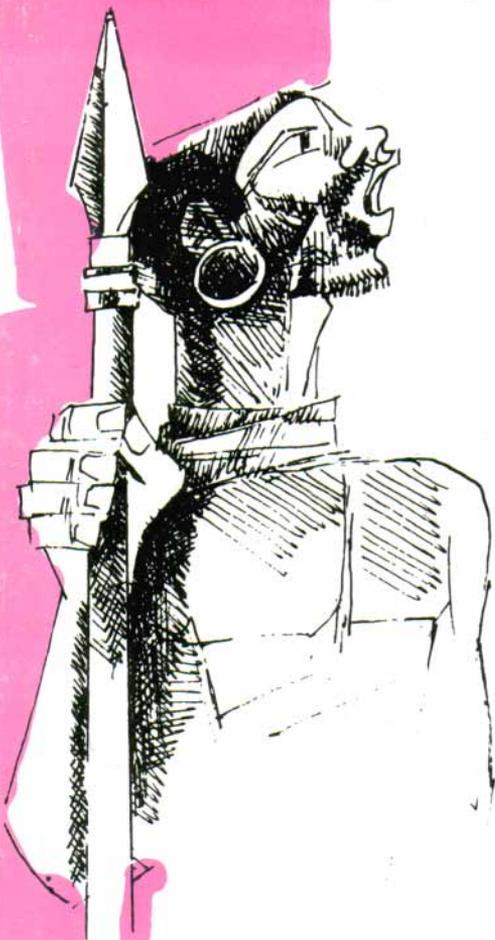
Achévé d'imprimer sur les presses offset CTCE

LOME - TOGO

2ème trimestre 1991

Dessin de couverture : Prof. P. Ahyi

Rendre aux Togolais les sources de leur histoire écrite, voilà l'objectif premier des « Chroniques anciennes du Togo », créées par un groupe de chercheurs de l'Université du Bénin et du Centre ORSTOM de Lomé : des documents anciens exhumés et commentés pour le lecteur d'aujourd'hui, mis à la portée du grand public grâce à la générosité des entreprises et institutions ouvertes au mécénat. Une douzaine de titres sont ainsi annoncés, qui rencontreront certainement l'attention de tous ceux qui s'intéressent au passé du Togo.



Agbanon II, roi de Glidji (près d'Aného) de 1929 à 1972 et personnage important de l'histoire récente du Togo, a composé en 1934, à la demande de l'administration coloniale française, cette "Histoire de Petit-Popo et du peuple guin", qui raconte la grande migration des gens d'Accra venus, à la fin du XVII^{ème} siècle, fonder dans le Sud-Est de l'actuel Togo un petit royaume dynamique, qui eut ses heures de gloire, puis son déclin, mais dont les descendants n'ont jamais cessé d'être parmi les plus actifs des Togolais.

Il s'agit donc de la toute première étude faite sur une région du Togo par un Togolais.

Si ce texte n'est pas toujours très solide historiquement, il a au moins la poésie de la tradition orale et de tout le surnaturel dont elle s'enrobe volontiers. Bien que sans recherches de style, c'est là, aussi, l'un des premiers monuments de la littérature Togolaise.

Prochains titres à paraître dans la même collection :

No 3 *Explorations de H. - G. von DOERING dans le Centre et le Nord du Togo (1892 - 93) (traduit par P. SCHAEFFER, présenté par J. C. BARBIER).*

No 4 *La naissance du Togo selon les documents de l'époque (traduit et présenté par Y. MARGUERAT).*